**Zeitschrift:** Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

**Herausgeber:** Grosser Rat des Kantons Bern

**Band:** - (1911)

Rubrik: Compte général

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

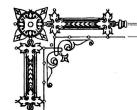
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch





# COMPTE GÉNÉRAL

DE

## L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT

POUR

L'EXERCICE DU I° JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

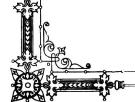
1910.



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent.)

### **BERNE**

JMPRIMERIE LIEROW &  $\mathcal{G}^{\text{ie}}$ 1911.



### INDEX.

						Page
Récapitulation générale et bilan · · · ·					٠	. 3—5
Première partie:						
-						. 7—78
Compte de la fortune nette de l'Etat			• •		•	
Situation de la fortune nette de l'Etat				٠	•	. 8
compte de prome et percer					•	. 8
Compte des recettes et dépenses de l'Adn					•	. 9—78
I. Récapitulation des recettes et dépenses de l'Admin	istration cour	ante .				. 9
II. Comptes spéciaux						. 10—78
Seconde partie:						
	:0					
Compte des éléments de la fortune (actif et pa	48811)	•	• •	•		. 79—93
I. Fonds capital		•			•	. 80-87
A. Forêts						. 80—81
<b>B.</b> Domaines						. 80—81
C. Caisse des domaines					•	. 80—81
D. Caisse hypothécaire					•	. 82-83
E. Banque cantonale						. 82—83
F. Emprunts						. 84—85
Ga. Capitaux de chemins de fer						. 84—85
Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer .					•	. 86—87
II. Fonds d'administration						. 86—98
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat .						. 86—98
A. Administrations spéciales (avances et dépôts			•		•	. 86—87
And the second of the second o						. 86—87
C. Administration courante, compte courant						. 88-89
D. Avances faites à des entreprises d'utilité pu					•	. 88-89
E. Dépôts à la Caisse de l'Etat		•				. 88—89
F. Emprunts		•		• •	•	. 90-91
G. Caisse		•		•	•	. 90—91
H. Restes actifs et passifs (créances et dettes e					•	. 90-91
3. Compte de l'Administration courante				• •	•	92-93
K. Inventaire du mobilier					•	. 92—98
Appendice. Comptes des fonds spéciaux		•			•	
		•			•	. 95—127
Rapport concernant le Compte général de l'Adr	ninistration	des	finances	3		199_14/

Nota. — Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les numéros des pages du compte d'Etat sont mis entre parenthèse, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

# RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

BILAN.

		CANT	ON	DE BERNE. COMPTE GÉN	NÉRAL POUR 1910.		
SITUAT	ON	DE LA FO	RT	UNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MOUVEME	ENT	
Doit.		Avoir	•	Rubriques du compte.		Doit.	
fr.	ct.	fr.	ct.	Récapitulation et Bilan.		fr. ct	t.
				I. Fonds capital.			
15,398,672 30,423,865 2,128,254 251,991,906 190,778,721 — 21,887,700	56 68 65 —	2,238,790 231,991,906 170,778,721 51,761,260	65	A. Forêts. Page 80 B. Domaines. 80 C. Caisse des domaines. 80 D. Caisse hypothécaire. 82 E. Banque cantonale. 82 F. Emprunts. 84 G.ª Capitaux de chemins de fer. 84 G.b Fonds d'amortissement des chemins de fer. 86	Achats et augmentations des estimations	973,940 11 1,129,318 01 918,738 73 172,091,428 7 2,560,450,230 41 357,000 — 192,960 —	)5  5  1  9  -
512,609,119	89	456,770,678 55,838,441		Total de l'actif et du passif. Actif net.	Total des augmentations.	2,736,113,616	.5 —
				II. Fonds d'administration.			
42,220,057	04	44,875,735	85	H. Fonds de roulem <sup>t</sup> de la Caisse de l'Etat. Page 92 Avances, placements et dépôts.	Nouvelles créances et rem- boursements de dettes .	85,985,356 9	)7
1,458	86 80	204,956 2,022 673,024	69 25	Caisses et compensations par décompte. Restes actifs. Restes passifs.	Recettes	2,875,227,747 33 2,875,724,273 43 2,875,317,712 13	2
· — ·	90	45,755,738 40,104	86 27	J. Compte de l'Administration courante.	Excédent des recettes .	8,712,255,089 8	_
	<b>4</b> 0 <b>30</b>	45,795,843 5,740,206	- 13	K. Inventaire du mobilier. > 92  Total de l'actif et du passif.  Actif net	Augmentations de l'inventaire.  Total des augmentations.  Diminution nette	301,931 99 8,712,557,021 8 233,797 3	33
512,609,119 51,536,049	30	456,770,678 45,795,843	33 13		Augmentations	2,736,113,616 18 8,712,557,021 8	5
564,145,169	19	502,566,521 61,578,647	<b>46</b> 73	Total de l'actif et du passif. Actif net.	Total des augmentations .	11,448,670,637	8
				Bilan.			
564,145,169	19	502,566,521	46	Eléments de la fortune. Page 4	Augmentations	11,448,670,637 98	
564,145,169	<u>19</u>	61,578,647 564,145,169	73 19	Fortune nette. > 8	Diminutions	52,804,411 03 11,501,475,049 00	

		CANTON DE BERN	E. COMPTE GÉNÉRAL PO	UR 1910.			
DE	s (	CAPITAUX.	SITUATION DE LA FORTUNE	E AU 31 DÉ	CEN	IBRE 1910.	
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir	•
fr.	et.		Récapitulation et Bilan.	fr.	et.	fr.	ct.
			I. Fonds capital.				
229,210 1,059,351 172,091,428 2,560,450,230 192,960 41,400 315,600	05 45 71 49 —	Nouvelles dettes et rem-   boursements de créances.	F. Emprunts	31,323,973 1,995,039 264,684,287 194,302,157 — 22,039,260 —	33 93 — —	244,684,287 174,302,157 51,597,220 — 315,600	33 93 — —
2,734,459,222 1,654,393	85 30	Total des diminutions. Augmentation nette.	Total de l'actif et du passif Actif net	530,638,287	62	473,145,452 57,492,834	
			II. Fonds d'administration.				
			H. Fonds de roulem <sup>t</sup> de la Caisse de l'Etat. Page 93				8
86,504,314	20	Nouvelles dettes et rem- boursements de créances.	Avances, placements et dépôts .	40,317,703	45	43,492,339	49
2,875,317,712 2,875,227,747 2,875,205,316 8,712,255,089	33 19	Dépenses. Recettes.	Caisses et compensations par décompte Restes actifs		56 80 50 31	246,336 85 560,370 44,299,131	54 02
	63	Excédent des dépenses. Diminutions de l'inventaire.	J. Compte de l'Administration courante Page 93 K. Inventaire du mobilier . > 93	5,907,090		<b>542</b> ,049	
8,712,790,819	19	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif Actif net	50,347,589	98	44,841,181 5,506,408	17 81
2,734,459,222 8,712,790,819		Diminutions.	I. Fonds capital Page 5			473,145,452 44,841,181	
11,447,250,042 1,420,595	04		Total de l'actif et du passif Actif net	580,985,877	60	517,986,633 62,999,243	93
			Bilan.				
11,447,250,042	04	Diminutions.	Eléments de la fortune Page 5	580,985,877	60	517,986,633	93
54,225,007 11,501,475,049		Augmentations.	Fortune nette > 8	<u> </u>	<u>-</u>	62,999,243 580,985,877	67 60

### PREMIÈRE PARTIE.

# COMPTE

DE LA

# FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT.

Situation de la Fortune nette de l'Etat.

Compte de Profits et Pertes.

Compte de l'Administration courante.

1910.

- 100 CA 3000

BUDGET	DE 1910.		Somr	nes	totales.			Sol	des.	
Doit.	Avoir.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Doit.		Avoir.		Doit.		Avoir.	
fr.	fr.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct
		Fortune nette.								
_	61,578,647	Situation de la fortune nette au 1er janvier VI, 249	_		61,578,647	73	_		61,578,647	7:
2,653,764		Augmentation, comme ci-dessous Diminution, comme ci-dessous	 52,804,411	08	54,225,007				1,420,595	9
58,924,883		Situation de la fortune nette au	62,999,243				, — 20 000 049	RY		
31,578,647	61,578,647	31 décembre			115,803,654		62,999,243 —	01		
		Compte de profits et		_						
		pertes.								
		A. Augmentations et diminutions de la fortune. *)								
		1. Recettes et dépenses de l'Ad- ministration courante:			0					
— 16,227,512	43,573,748	Recettes	 52,556,409	91	52,054,464	28	501,945	 63	_	-
2,653,764	_	Page 9	52,556,409	-		28		-		-
		B. Rectifications.*)								
	<del>-</del> ,	1. Forêts:	,		7.001	50			٠	
		Ventes: Plus-values			7,601	<del>-</del>				
		Achats: Excédents de prix d'achat . Infériorités de prix d'achat	14,903 —		_	_				
		Subside fédéral pour l'acquisi- tion de terrain	_	_	5,152	_	<u> </u>		831,282	8
		Rachat de servitudes	50,325 —		690	<u> </u>				
-		Rectifications des estimations. 2. Domaines:	370	_	883,438	-	Į			
		Ventes: Plus-values	 11,310		2 <b>3,41</b> 0	<b>5</b> 0				
		Achats: Excédents de prix d'achat . Infériorités de prix d'achat	19,218	80		_	_		82 <b>3,</b> 110	4
		Vente de droits	 81,000	_	42,628 905,600	75			020,220	
	_	Cessions de domaines curiaux 3. Inventaire du mobilier:	37,090	-	_	_	J)	,		
		Augmentations	 33,783	79	301,931	99	}		268,148	2
_	_	VI, 252	248,001	1—		74	<u> </u>	_	1,922,541	5
		×								
2,653,764	-	A. Augmentations et diminutions	#0 ##@ 100	6	<b>***</b>	00	F04 047	000		
_	_	de la fortune , B. Rectifications ,	52,556,409 248,001	91 17	52,054,464 2,170,542			63 —	1,922,541	5
2,653,764	_	Total des modifications de la fortune.	52,804,411	08	54,225,007	02	_	E	1,420,595	9
		*) Loi du 31 juillet 1872, art. 31.								

COMPTE DE 1909.*)		BUDGET 1910.*)		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes	11	Dépenses ites		Recettes ne	ette	Dépenses es	
fr. o	t.	fr. e	t.		f <b>r.</b>	ct.	fr.	t.	fr. c	t.	fr.	ct
				Administration Courante.								
				Récapitulation.					5.			
926,042	28	892,960 -		I. Administration générale	65,422	71	957,174	18			891,751	4
1,301,018 8	31	1,314,325 -	-	II. Administration judiciaire	2,817	-	1,295,678	37	-	-	1,292,861	6
29,494 8 1,421,568 8		32,935 - 1,462,345 -		III.ª Justice	1 400 227	07	33,480   2,863,037   5				33,405 1,453,800	
296,115	36	356,773	_	IV. Affaires militaires	1,562,810	03	1,882,300	35			319,490	3
1,237,492	20	1,289,159 -		V. Cultes	2,364	10	1,256,880	30	-	-	1,254,516	2
4,807,849	09	5,216,403 -	-	VI. Instruction publique	1,315,461	17	6,602,326	80 35		-	5,286,865	
$\begin{array}{c c} 11,612 \\ 2,689,738 \end{array}$		11,895 - 2,590,000 -		VII. Affaires communales VIII. Assistance publique	300 402,006	14	11,235 3,183,964				10,935 2,781,958	
534,722		664,803	_	IX.ª Economie publique	571.191			66			660,572	
1,162,684	78	1,174,760 -		IX. <sup>b</sup> Service sanitaire	1,706,518	78	2,912,954	54	_  -		1,206,435	7
2,245,047 3,596,977		2,303,083 - 3,601,830 -	-	X. Travaux publics		22		68	_  -	-	2,448,216	
155,827	30 19	153,760 -		XI. Emprunts	1,563	35	3,603,314 157,649	02 35			3,603,314 156,086	
555,202		625,583	_	XIII. Agriculture	1,204,779		1,795,044	41		_	590,264	į
149,341		160,520 -	-	XIV. Economie forestière	138,226		289,336	36			151,109	8
631,059			-	XV. Forêts domaniales	1,210,578	06	563,316	74				-
1,193,718 18,420		1,184,510 - 1,050 -		XVI. Domaines de l'Etat				0≱ 05	1,218,334 8 11,578 5			-
1,496,412	47	1,388,500	_	XVIII. Caisse hypothécaire	11,794,034	63	10,291,046	44	1,502,988			-
1,100,000		1,100,000 -	-	XIX. Banque cantonale	8.068.013	88	6,968,013	88	1,100,000 -		-	-
610,109 3,220		428,500 - 3,100 -	-	XX. Caisse de l'Etat	803,311 244,498						_	-
59,996		47,175 -		XXII. Régales de la chasse, de la pêche		<b>54</b>	240,596	ออ	3,901	09		-
,			١	et des mines	107,657							-
914,181		829,540 -	$\dashv$	XXIII. Régie des sels	1,718,154	43	819,619	33	898,535	10		-
733,249	35	513,250	-	XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque	794,572	15	71,117	40	723,454	75		
2,397,171	24	1,489,900 -	_	XXV. Emoluments	2,543,974	05	179,133					-
530,349	55	353,500 -	_	XXVI. Impôt des successions et donations	654,830							-
87,468	25	71,000	-	XXVII. Redevances pour forces hydrau-	119.000	FO	99,000	ا ي	04.000	ااء		
1,052,688	53	1,040,000		liques	113,000	jou 	28,060	င၁	84,939	OĐ		-
				vente des spiritueux	1,221,888	90	168,819	67	1,053,069	23	_	1-
930,689				XXIX. Part de la recette de l'alcool .	1,122,736	60	112,273					-
243,927	<b>2</b> 0	260,165		XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale Suisse		QF			272,173	25		
365,866	70	318,825		XXXI. Taxe militaire	856,942			10				-
9,077,524	34	8,677,955	_	XXXII. Impôts directs	10,097,130	85	649,738				_	-
342,144		-	_	XXXIII. Imprévu	718	-1		_			149,281	_   _
1,427,633	31	19,198,420		Recettes	52,054,464	28	-		21,788,920	76		-
21,481,301	14	Z1,89Z,184  -	_	Dépenses	_		52,556,409	<u>a1</u>			22,290,866 —	0
53,668	43	2,653,764	_	Excédent des dépenses	501,945	63	_		501,945	63		-
21,481,301				•		-	52,556,409	91			22,290,866	9
_,	_		-			<u>- ح</u>		_		-		- -

<sup>\*)</sup> Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques. Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bro	Dépenses ites	Recett	es net	Dépense: tes
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr. et.	fr.	ct. fr.	ct.	fr.
		Comptes spéciaux.					
		l. Administration générale.					
		A. Grand Conseil.		,			
19,459 05	100,000 —	1. Indemnités de séance et de voyage, frais des commissions I, 1	_	115,776	55 —	-	115,776
19,459 05	100,000 —	, i		115,776	<u>55 — </u>		115,776
71,500 —	72,500 —	B. Conseil-exécutif.  1. Traitements des membres du Conseil-					_
71,500	72,500 -	exécutif		72,359 72,359			72,359 72,359
• 1,000	12,800		4	12,000	10		· =/000
		C. Crédit du Conseil-exécutif.					
9,727 21 2,400 —		1. Frais du Conseil-exécutif, bibliothèque I, 8	188 40	9,202 2,171	88 —		9,014 2,171
7,457 20 3,500 —	15,000	3. Subventions en faveur des arts et des sciences I, 10 4. Secours		3,800			3,800
23,084 41	15,000	(	188 40	15,174	<u></u>		14,986
		D. Députation au Conseil des Etats et commissaires.					
2,460 — 665 10	3,000   1,000	1. Députation au Conseil des Etats . I, 12 2. Commissaires I, 13	481 35	2,580 1,781			2,580 1,299
3,125 10	4,000 —		481 35	4,361	<u>20</u>	=	3,879
22,800 _	22,800 -	E. Chancellerie d'Etat.  1. Traitements des fonctionnaires I, 14		22,800			22,800
30,400 — 7,468 15	31,240 — 7,500 —	2. Traitements des employés I, 15 3. Frais de bureau I, 18		30,809 8,629	95 — 45		30,809 8,629
54,413 97	40,000 -	4. Frais d'impression I, 27	15,754 96	55,494	05 —		39,739
8,034 45 24,430 —	8,000 — 24,430 —	5. Service de l'hôtel de ville I, 30 6. Loyers I, 30	2,402 — —	10,435 24,430	80 —		8,0 <b>3</b> 3 <b>24,4</b> 30
47,546 57	133,970 —	À	18,156 96	152,599	25 —		134,442

			<u></u>	ANTON DE BERNE. COMPTE G			10010					
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recette	s bru	Dépense tes	s	Recettes	net	Dépense tes	38
fr.	et.	fr.	ct.		fr.	et.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	C
				Administration Courante.						*		
				I. Administration générale.	•							
				F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois.								
10,000 23,879	_	10,000 23,000	_	1. Fermage de la Feuille officielle . I, 31 2. Abonnements des aubergistes I, 31	10,000 24,024			_	10,000 24,024		_	-
5,445 28,927	45	6,000 27,000		3. Frais de rédaction du bulletin des séances	. —	_	5,530	-			<b>5,5</b> 30	-
1				séances et du bulletin des lois . I, 34		_	23,209				23,209	4
493	45		_		34,024	_	28,739	<b>45</b>	5,284	<u>55</u>		- -
5,000	u u	5,000		G. Feuille officielle du Jura et ses annexes.  1. Fermage de la Feuille officielle . I, 35	5,000				5,000		_	
7,596	_	7,500		2. Abonnements des aubergistes I, 35	7,572			-	7,572	-		-
7,968	85	7,000	-	3. Frais d'impression du compte rendu et du bulletin des lois I, 36		_	4,746	<b>5</b> 0			4,746	F
4,627	15	5,500	_		12,572		4,746	$\overline{50}$	7,825	<b>50</b>		-
599 4,400 4,999	50			H. Revision du recueil des lois et décrets.  1. Frais de revision et de rédaction I, 37 2. Frais d'impression I, 38			313 3,212 3,526	90		_ _ _	313 3,212 3,526	9
27,692 4,600 5,186 19,293 19,860 <b>76,632</b>	55 50 —	128,750 4,800 3,000 19,600 20,220 176,370		J. Préfets.  1. Traitements des préfets I, 39 2. Secrétaire du préfet de Berne I, 41 3. Indemnités des vice-préfets I, 42 4. Frais de bureau I, 44 5. Loyers I, 47	   		127,233 4,800 1,653 19,127 20,020 172,834	 40 70 			127,233 4,800 1,653 19,127 20,020 172,834	4.5
294 224,327 15,966 15,770 383,828	55 05 35	16,200 15,820		K. Secrétaires de préfecture.  1. Traitements des secrétaires de préfecture I, 48  2. Indemnités des remplaçants I, 50  3. Traitements des employés I, 52  4. Frais de bureau I, 55  5. Loyers	= = = = =		123,554 1,711 229,215 16,930 15,645 387,056	35 90 55 —			123,554 1,711 229,215 16,930 15,645 387,056	0.5

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes	bru	Dépense: tes	3	Recettes	net	Dépense tes	38
fr. et.	fr. ct.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	C
		I. Administration générale.								
19,459 05 71,500 — 23,084 41 3,125 10	100,000 — 72,500 — 15,000 — 4,000 —	A. Grand Conseil B. Conseil-exécutif C. Crédit du Conseil-exécutif D. Députation au Conseil des Etats et com-	_ 	<u>-</u>	115,776 72,359 15,174	15	<del></del>		115,776 72,359 14,986	)
47,546 57 493 45 4,627 15 4,999 60	133,970 — 5,500 — 2,000 —	missaires	481 18,156 34,024 12,572		4,361 152,599 28,739 4,746	$\begin{array}{c} 25 \\ 45 \\ 50 \end{array}$	 5,284 7,825		3,879 134,442 —	?
4,999 60 176,632 90 383,828 35 926,042 28	176,370 — 394,620 — 892,960 —	J. Préfets	65,422		3,526 172,834 387,056 <b>957,174</b>	<b>4</b> 0 <b>9</b> 0			3,526 172,834 387,056 <b>891,751</b>	;
		budget de fr. 1,208.53								
		II. Administration judiciaire.								
124,250 1,749 90 125,999 90	135,500 — 1,600 — 137,100 —	A. Cour suprême.  1. Traitements des juges I, 60 2. Indemnités des juges suppléants . I, 61			134,751 2,872 <b>137,623</b>	_	=	_	134,751 2,872 <b>137,62</b> 3	?
21,153 95 41,192 70 5,808 40 4,447 85 5,345 — 1,502 15 <b>79,450 05</b>	27,375 37,400 4,500 5,800 7,950 1,300 84,325	B. Greffe de la Cour.  1. Traitements des fonctionnaires . I, 62 2. Traitements des employés I, 63 3. Frais de bureau I, 65 4. Service du Palais de justice I, 69 5. Loyers I, 71 6. Bibliothèque I, 72			27,199 36,833 4,424 4,776 7,950 1,246 82,429	25 60 — 95		-	27,199 36,833 4,424 4,776 7,950 1,246 82,429	3 1 5 )

DE 1909.		BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes br	Dépense utes	s	Recette	es net	Dépense tes	S
fr.	t.	fr. et.	Administration Courante.	Ì	fr. et	. fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ci
			II. Administration judiciaire.			İ			-		
			C. Tribunaux de district.								
151,644 - 6,628 4 54,424 5	5	153,100 — 9,000 —	1. Traitements des présidents des tribunaux I, 73 2. Indemnités des vice-présidents I, 83		_	148,085 9,953	80 70	_		148,085 9,953	
26,668 8	- 1	57,000 26,300	3. Indemnités des juges et juges suppléants I, 80 4. Frais de bureau I, 82		_  -	56,288 26,831	50 05			56,288 26,831	
32,410 - 309 5	5	31,040 — 1,500 —	5. Loyers	5		30,865 622	70			30,865 622	
272,085	9	277,940 —		-		272,646	75		-	272,646	-
			D. Greffes des tribunaux de district.								
116,569   3 2,002   6	0	117,950 — 2,000 —	1. Traitements des greffiers des tribunaux I, 86 2. Indemnités des remplaçants I, 88	3	2,800	119,540 787	05			116,740 787	
125,965   6 12,358   1		128,160 — 13,000 — 9,485 —	3. Traitements des employés I, 90 4. Frais de bureau I, 92	3		129,027 13,116 9,485	30	_		129,027 13,116 9,485	
9,385 266,280 7	5	270,595 —	5. Loyers	-	2,800	271,956				269,156	
			E. Ministère public.								
32,589 4,000	0	35,950 4,000	1. Traitements des fonctionnaires . I, 95 2. Traitement de l'employé du pro-	,	-  -	35,672	10	_		35,672	
731 3		800	cureur général I, 96 3. Frais de bureau du procureur général I, 97	3	_  -	4,000 742	74	_	-	<b>4,</b> 000 <b>742</b>	
6,083   4 325   -	:6	7,000	4. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur suppléant I, 98 5. Loyer			5,557 325				5,557 325	
43,728 9	8	48,075 —	J. Lloyer	<u> </u>		46,297				46,297	-
			F. Cours d'assises.								
17,622 5 4,719 3	0	20,000 — 9,500 —	1. Indemnités des jurés I, 100 2. Frais de voyage et d'entretien de		17 -	13,454	50		-	13,437	
2,713 7	١	2,000 -	la Cour d'assises I, 101 3. Indemnités des suppléants, des			5,206				5,206	
5,360 3 11,810 -	5	4,500 — 11,810 —	interpretes et des huissiers I, 103 4. Frais de bureau I, 103 5. Loyers I, 107	i		1,012 6,667 12,010	83			1,012 6,667 12,010	
42,225	5	47,810		-	17 -	38,351	-			38,334	-
		8	· *								

	C.	ANTON DE BERNE. COMPTE G	ÉNÉRAL	POUR 19	10.	
COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bri	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
fr. et	t. fr. et		fr. et.	fr. et.	fr. et.	fr. et.
		Administration Courante.				
		II. Administration judiciaire.				
		G. Offices des poursuites et des faillites.				
1,310 9	0 1,300 -	- 1. Frais de bureau et de voyage de l'autorité de surveillance . I, 108		1,240 15		1,240 1
109,434 7	5 116,500 -	2. Traitements des fonctionnaires I, 109		111,724 10		111,724 10
3,317 9	5 2,500 -	- 3. Indemnités des remplaçants . I, 110	-  -	3,231 95		3,231 9
117,935 8	5 116,000 -	- 4. Traitements des agents de pour- suites I, 120		123,270 —		123,270 -
131,215		- 5. Traitements des employés . I, 122		133,753 40		133,753 4
13,396 4 7,001 5		- 6. Frais de bureau I, 124 - 7. Registres et formulaires I, 126		13,299 35 6,518 40		13,299 3 6,518 4
17,450 -	<b>-</b> 18,830 <b>-</b>	- 8. Loyers		19,296 60	_	19,296 6
1,284 2	5 1,500 -	sur les conséquences civiques				
		de la faillite I, 128		1,161 35		1,161 3
402,346 7	5 412,480 -	<u>-</u>		413,495 30		413,495 3
		H. Conseils de prud'hommes.				
5,343 5	6,000	- 1. Frais, part de l'Etat I, 130		5,242 35	_	5,242 35
5,343 5	6,000 -			5,242 35		5,242 3
		J. Tribunal administratif.				
_  -	- 14,000 -	1. Traitements des fonctionnaires. I, 131	_	13,500 —	_  -	13,500 -
	- 5,000  - - 8,000  -	- 2. Traitement de l'employé		1,323 90		1,323 9
-  -	- 3,000 -	4. Frais de bureau I, 136		5,429 25		5,429 2
	- 30,000 -			20,253 15		20,253
		K. Nouveau Palais de justice, ameublement.				
63,557 6	4 – –	- 1. Frais d'ameublement en 1910 . I, 137		7,382 75		7,382 7
63,557 6	4	•		7,382 75		7,382 7
125,999 9	0 137,100 -	- A. Cour suprême	_  _	137,623 40		137,623 4
79,450 0	5 84,325 -	- B. Greffe de la Cour	_	82,429 85	_	82,429 8
$272,085 \mid 39$ $266,280 \mid 79$	9 277,940 - 5 270,595 -	- C. Tribunaux de district	- 2,800	272,646   75 271,956   65		272,646 78 269,156 68
43,728 9		- B. Greffes des trioundux de district	<u> </u>	46,297 09		46,297 0
42,225 8	5 47,810 -	- F. Cours d'assises	17 —	38,351 38		38,334 3
402,346 7		G. Offices des poursuites et des faillites .	_	413,495 30		413,495 30
5,343 5	0 6,000  - - 30,000  -	- H. Conseils de prud'hommes		5,242   35 20,253   75		5,242 35 20,253 75
63,557 6	4	- S. 1700mat auministratif		7,382 15		7,382
	1 1,314,325 -		2,817 —	1,295,678 67		1,292,861 6
		Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 21,463.33				_,,
		Name and the Administration of Constitution of			1	

	BUB6==					
DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. ot.	fr. ct.	fr. et
		III.ª Justice.				
5,500 — 5,980 70 5,566 80 1,495 20 1,635 — 20,177 70	5,500 — 6,200 — 3,800 — 1,500 — 1,635 — 18,635 —	A. Frais d'administration de la Direction de la justice.  1. Traitement du secrétaire I, 138 2. Traitements des employés I, 139 3. Frais de bureau I, 142 4. Frais de justice I, 143 5. Loyers I, 144		5,500 — 6,386 30 7,653 — 2,167 40 1,635 — 23,341 70		5,500 — 6,386 3 7,653 — 2,167 4 1,635 — 23,341 7
2,997 80 2,997 80	3,000 —	B. Commission de législation et de revision des lois.  1. Frais de revision, de rédaction et d'impression I, 145		2,968 05 2,968 05		2,968 2,968 0
5,500 — 819 30 6,319 30	5,500 — 1,800 — 7.300 —	C. Inspectorat.  1. Traitement de l'inspecteur I, 147 2. Frais de bureau et de voyage I, 148	75 — 75 —	4,499 95 1,797 60 6,297 55		4,499 9 1,722 6 6,222 5
	4,000 —	D. Apprentissages.  { 1. Enseignement } I, 149   2. Examens d'apprentis }		872 80 872 80		872 8 872 8
20,177 70 2,997 80 6,319 30 ————————————————————————————————————	18,635 — 3,000 — 7,300 — 4,000 — 32,935 —	A. Frais d'administration de la Direction de la justice	75 — 75 —	23,341 70 2,968 05 6,297 55 872 80 33,480 10		23,341 7 2,968 0 6,222 5 872 8 33,405 1

OMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
fr.  ct.	fr.  ct.	1	fr. et.		fr.  ct.	fr. c
11.	11.	Administration Courante.	11.	11.		
		III. <sup>b</sup> Police.				
		A. Frais d'administration de la Direction de la police.				
16,437   50 29,400   — 7,621   44 3,525   —	16,625 — 29,400 — 7,600 — 3,525 —	1. Traitements des fonctionnaires       I, 154         2. Traitements des employés       I, 155         3. Frais de bureau       I, 160         4. Loyers       I, 160	323 60	15,773 — 29,655 75 7,958 16 3,525 —		15,773   29,655   7,634   3,525
56,983 94	57,150 —		323 60	56,911 91		56,588
				1		
1,230 80	1,300 —	B. Passeports, arrestations et transports. 1. Police des passeports et des étrangers I, 161		1,151 35		1,151
10,901 10 24,077 44	$\begin{array}{c c} 11,000 \\ 23,000 \\ \end{array}$	2. Frais d'arrestations	3,893 15	11,000 — 25,130 96		11,000 21,237
36,209 34	35,300 —	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	3,893 15			33,389
10,000	10,250 —	C. Corps de police. 1. Traitements des fonctionnaires I, 176		10,250 —		10,250
51,797 10 14,431 95	757,700 — 55,800 —	2. Solde des gendarmes I, 187 3. Habillement I, 188	3,472 05	756,519 45 50,737 75	_	753,047 50,737
2,000 83	2,000 -	4. Equipement et armement I, 190	30 —	2,030 30		2,000
1,004 95 3,009 70	1,000 — 3,000 —	5. Service anthropométrique I, 191 6. Frais de bureau I, 194		1,003 80 3,000 75	_	1,003 3,000
79,710 05 13,402 40	81,870 — 13,400 —	7. Loyers I, 204 8. Indemnités de logement et de	215 —	82,410 30	_  -	82,195
4,004 25	4,000 —	mobilier	_  -	14,058 45 6,805 45		14,058 6,805
4,241 19 8,003 05		10. Frais divers d'administration . I, 213 11. Indemnités de voyage et cours	_  -	4,291 12	_  -	4,291
20,000		d'instruction I, 218	20,000	7,997 30	20,000	7,997
71,605 47	921.020	12. Quote-part du produit des amendes I, 219	$\frac{20,000}{23,717} = \frac{2000}{05}$	939,104 67		915,387

	CA	NTON DE BERNE. COMPTE G	ÉNÉRAL	POUR 191	10.	
COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses <sub>.</sub>
fr. ct.	fr. et.		fr. et.	fr. et.	fr. et.	fr. et.
		Administration Courante.	e .			
	g.	III. <sup>b</sup> Police.				
		D. Prisons.				
17,584   13 8,773   05 18,635   —	17,500 — 9,000 — 18,635 —	1. Prisons de la ville de Berne :  a. Nourriture	247 — — — —	16,189 44 9,792 20 18,635 —		15,942   44 9,792   20 18,635
68,705 79 11,754 — 30,575 —	72,000 — 11,000 — 30,740 —	a. Nourriture	473 — 10 — —	68,678 94 13,539 66 30,740 —		68,205 94 13,529 66 30,740 —
156,026 97	158,875 —		<u> 730                                   </u>	157,575 24		156,845 24
16,678 86 2,259 76 57,862 15 50,011 91 14,912 75 24,137 35 5,545 26 112,042 82 31,669 82 468 20 80,841 20	17,000 — 1,500 — 52,000 — 32,740 — 14,910 — 25,700 — 23,000 — 69,450 — 550 — 70,000 —	E. Etablissements pénitentiaires.  1. Pénitencier de Thorberg:  a. Administration  b. Enseignement et culte  c. Nourriture  d. Entretien  e. Loyer  f. Industrie  g. Agriculture  Frais d'exploitation  h. Augmentations et diminutions à l'inventaire  i. Pensions  I, 249	313 23 498 50 3,924 40 8,195 14 923 70 136,092 54 76,660 65 22,378 40 166 80 249,153 36	1,864 67 60,358 89 37,745 66 15,830 —	47,456 37 8,461 98	14,283 99 1,366 17 56,434 49 29,550 52 14,906 30 
18,756 1,100 54 44,196 28 54,237 9,890 9,264 90 73,477 45,437 1,390 9,457 10,000 24,589 41	18,300 — 1,110 — 41,000 — 28,000 — 9,890 — 11,100 — 50,700 —  36,500 — 7,000 — 8,500 — 6,000 —  29,000 —	2. Pénitencier de St-Jean et maison de travail d'Anet.  a. Administration b. Enseignement et culte c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Industrie g. Agriculture  Frais d'exploitation h. Augmentations et diminutions à l'inventaire i. Pensions k. Prélèvement sur le produit de l'alcool I, 249	11 85 	119,769 85 247,573 71 20,910 05 —	8,759 40 48,489 15 ————————————————————————————————————	19,147 30 1,190 73 42,746 28 16,632 25 9,830 32,298 01 10,764 20 28,514 96

			ANTON DE BERNE. COMPTE	GENERA.	7.17	TOOK	19				
COMPTI	Ē	BUDGET DE	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recette		Dépense	s	Recette		Dépense	es
1909.		1910.			bru	ites			net	tes	
fr.	ct.	fr.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct
			Administration Courante.								
			III. <sup>b</sup> Police.								
			E. Etablissements pénitentiaires.								
OF 000	05	90.700	3. Pénitencier de Witzwil.	1 216	50	60 000	00			07 500	9
25,238 $1,742$		20,700  - 1,920  -	a. Administration	1,319		28,888 2,368	36	_		27,569 2,288	
70,029	17	66,000 -	c. Nourriture	. 4,947		87,285	22			82,337	4
36,401 10,808		38,300  - 12,380  -	- d. Entretien			48,467 12,380		_		41,466 10,863	
26,657	17	11,000	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		85	48,654	60	48,161	25		-
32,445	77	118,300	g. Agriculture	. 324,988	94	228,372	56	96,616	38		_
<b>14,883</b> 289	49	10,000	Frais d'exploitation	n 436,669	99	456,417			-	19,747	
16,356		12,000	h. Augmentations et diminutions à l'inventa i. Pensions	re 25,358 . 14,955			90	14,955	25	11,526 —	_
35,317	36	50,000 -	k. Constructions nouvelles	. 4,024			67		-	45,240	8
45,632	$ ^{78}$	-  -	(Réserve pour la construction d'un voie ferrée de raccordement.)	e							i
50,000		48,000	I, 24	481,008	94	542,567	85	,		61,558	91
			4. Maison disciplinaire de Trachselwald.								
7,055		6,850	- a. Administration	.   -		7,475	56			7,475	
770 9,682		720  - 9,630  -	b. Enseignement et culte		_	1,023 11,224	89			1,023 10,482	
5,955		5,400 -	d. Entretien	. 171	40	6,805	50		_	6,634	10
1,100 1,601	15	1,100 -	- e. Loyer	. — 3,517	05	1,100 932	05	9.504	00	1,100	-
1,252		500 - 1,800 -	g. Industrie	. 11,538					90	1,084	55
21,709		21,400	Frais d'exploitation			41,185				25,215	
897	80		h. Augmentations et diminutions à l'inventa	re 2,780	95	3,087	10	_	-	306	
4,362		3,800	i. Pensions	6,363			$\frac{20}{20}$		80		-
18,244	<u>09</u>	17,600	- I, 25	25,113	95	44,338	27			19,224	32
			5. Maison de travail d'Hindelbank.								
8,852	29	9,150 -	a. Administration		90				-	8,579	24
640 17,395		700 -	b. Enseignement et culte	. 22		16 205			-	627 16,333	94
8,076	$\frac{42}{10}$	16,650 - 9,900 -	- c. Nourriture	1,520		16,395 11,208				9,688	85
5,100		5,100 -	e. Loyer	.		5,100	-		-	5,100	
8,829 1,709		9,200  - 2,000  -	- f. Industrie	. 8,274 . 13,361		1,780 11,318				_	
$\frac{1,705}{29,525}$		30,300	Frais d'exploitation		_		!		-	31,792	26
611	30	-  -	h. Augmentations et diminutions à l'inventa	e 3,389		1,099		2,289			-
4,703	35	4,600 -	i. Pensions	. 3,880	85	-,		3,880	85		-
$\frac{5,100}{20,333}$	18	4,200 - 21,500 -	k. Prélèvement sur le produit de l'alco I, 25			56,160	<u></u>	4,200		21,422	Qr
40,000	±0 .	41,000	1, 25	04,101	10	90,100	02			41,422	0

		CA	NTON DE BERNE. COMPTE G	ÉNÉRAI		POUR :	19	10.			
COMPTE		BUDGET	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes		Dépense	s	Recettes	3	Dépense	s
1909.		1910.	102114025 20 0011121	b	rut	tes			net	tes	
fr.	ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	et.
			III. <sup>b</sup> Police.				6				
			E. Etablissements pénitentiaires.		ı						7
80,841 24,589		70,000 —	1. Pénitencier de Thorberg	249,153   3 239,968   8						65,497	
50,000 18,244 20,333		48,000 17,600 21,500	travail d'Anet	259,908 6 481,008 9 25,113 9 34,737 7	94 95	268,483 542,567 44,338 56,160	85 27	_	_	28,514 61,558 19,224 21,422	91 32
194,008		186,100 —	5. Maison de navan d minderbank	1,029,982			-			196,218	-
8,866 8,866	20 20 	10,300 — 10,300 —	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.  1. Prélèvement sur le produit de l'alcool I, 251 2. Subvention au refuge Arbeiterheim et à la société de patronage des détenus libérés I, 251	9,939 8 9,939 8		9,939 — 9,939		9,939	85	9,939 	88
			G. Frais de justice et de police.								
115,433 113,765 300 1,216	15 —	110,000 — 110,000 — 300 — 1,000 —	1. Frais de police criminelle I, 283 2. Emoluments et restitutions de frais I, 300 3. Emoluments des huissiers et des gendarmes I, 301 4. Emoluments de la Cour suprême	1,687   0 333,501   2 —		116,310 210,605 300			56 —	114,623 — 300	-
23,049		21,500	en affaires de justice I, 304 5. Frais de police I, 331 6. Concordat pour la protection des	1,941 2,849	20 55	774 23,026	15 —	1,167 —	05 —		45
_		= =	jeunes gens placés à l'étranger . I, 336 7. Grèves, frais extraordinaires de police I, 336 8. Chambres de conciliation I, 337	671 6	60	800 812 1,409	$\frac{-}{65}$		_	800 141 1,409	05
24,601	<u>42</u>	21,600 —	,	340,650	62	354,038	87			13,388	2
80,296 1,836		80,300 — 2,000 —	H. Etat civil.  1. Traitements des officiers de l'état civil I, 338 2. Frais d'inspections et frais divers I, 340	 		80,296 1,686				80,296 1,686	65
82,132	<u>90</u>	82,300 —			_	81,983	05			81,983	05

							I	I	1		<del></del> -		
COMPTE DE 1909.		BUDGE DE 1910.	Τ	RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes	1	Dépense ites	s	Recette	s net	Dépense tes	25
fr.	ct.	fr.	ct.				ct.		et.	fr.	ct.	tr.	et
II.	ct.	11.	GL.	<i>,</i>		11.	G.	11.	6	11.	Ct.	11.	100
				Administration Courante.		<u>s</u>							
				III. <sup>b</sup> Police.									
56,983 36,209 871,605 156,026	$\begin{array}{c} 34 \\ 47 \end{array}$	35,300 921,020	_	A. Frais d'administration de la Direct B. Passeports, arrestations et transport C. Corps de police	ts . 	323 3,893 23,717 730	15 05 —	37,282 939,104 157,575	31 67 24	  		56,588 33,389 915,387 156,845	1 6
194,008	78	186,100		E. Etablissements pénitentiaires F. Mesures propres à combattre l'alcool		1,029,982 9,939	80 85	1,226,201	60		-	196,218	; 8
24,601				G. Frais de justice et de police		340,650		354,038	87			13,388	3 2
82,132				H. Etat civil		1 400 000	02	81,983	-			81,983	-1-
,421,568	82	1,462,345	_	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 8,5%	44. 57	1,409,237	<u>U4</u>	2,863,037	90		H	1,453,800	<u> </u>
				IV. Affaires militaires.									
				A. Frais d'administration de la Direction.					l				
4,375 $20,000$		4,375 20,200			II, 1 II, 2			4,375 20,078				$4,375 \\ 20,078$	
5,997 3,000		6,000 3,000		3. Frais de bureau	II, 6	28	<b>6</b> 0		81		-	5,998 3,000	3 2
1,858				4. Loyers	II, 6 II, 7	_		2,974	$\frac{-}{95}$			2,974	. 6
35,230	<u>31</u>	36,575	=			28	<u>60</u>	36,454	76		_	36,426	1
				B. Commissariat des guerres.									
<b>3,75</b> 0	_	3,750	-	1. Traitement du commissaire des									
4,200	_	4,200	_	guerres I 2. Traitement de son adjoint I	I, 8 I, 9	1,875	_	5,625 4,200				3,750 4,200	
18,800 4,497	 60	18,800	-	3. Traitements des employés I	I, 10		25	18,444	45		-	18,444	<u> </u>
3,300		3,300		5. Loyers I	I, 13 I, 14	329 	50 —	4,722 3,300	00	_		4,393 3,300	
1,281	<b>4</b> 5	1,500	-	6. Frais d'équipement et d'organi-	I, 15			1,321				1,321	
<i>11,94</i> 3	05	12,642	-	7. Part de la confection des effets		11.000	00	1,021		11 000	00	1,021	
23,886	<u>00</u>	23,408		militaires dans les frais d'administration I	I, 16	11,803 14,007		<b>37,614</b>		11,803	20	23,606	
20,000	-00	40,100	-			14,007	บบ	91,014	=			20,000	- -

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes nett	Dépenses es
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. ct.	fr. et.	fr. c
		IV. Affaires militaires.				
5,500 — 22,285 67 2,287 82 1,302 80 — 2,700 — 17,038 14 17,038 15	5,500 — 22,280 — 3,000 — 1,300 — 100 — 2,700 — 17,440 —	C. Administration de l'arsenal.  1. Traitement de l'intendant 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau 4. Frais divers d'administration 5. Collection de modèles 6. Loyers 7. Part des ateliers de l'arsenal dans les frais d'administration  II, 17	1,462 50 128 90 ————————————————————————————————————	5,500 — 22,258 06 3,681 12 1,159 05 79 25 2,700 — — 35,377 48	16,893 04	5,500 22,258 2,218 1,030 79 2,700 —
99,469 46 18,300 44 1,372 40 1,460 — 4,350 — 41,585 12 17,038 14 1,572 15 1,166 83	99,000 — 21,000 — 1,380 — 1,150 — 4,350 — 144,320 — 17,440 — —	D. Ateliers de l'arsenal.  1. Salaires	408 85 	1,272 70 1,560 — 4,350 — 699 40 16,893 04 657 15	144,753 15 ————————————————————————————————————	100,942 18,949 1,272 1,560 4,350 — 16,893 657
3,592 90 3,131 25 6,724 15	3,650 3,070 6,720	E. Dépôt de Tavannes.  1. Surveillance et frais divers II, 19 2. Loyers II, 20	5,130 80 5,130 80	3,724 40 8,130 — 11,854 40		3,724 2,999 6,723

	CA	NTON DE BERNE. COMPTE G	ÉNÉRAL	POUR 191	10.	
COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses es
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. ct.	fr. ct.	fr. ct.
		IV. Affaires militaires.				
3,625 — 2,400 — 18,116 05 2,958 80 81,450 — 84,750 — 23,799 85	3,750 — 2,400 — 18,350 — 3,000 — 81,500 — 83,500 —	F. Administration des casernes.  1. Traitement de l'intendant des casernes II, 21 2. Traitements des employés II, 22 3. Entretien II, 380 4. Achat de literie II, 33 5. Loyers II, 34 6. Indemnité de la Confédération . II, 35	2,279 60 32,279 60 8,772 80 83,500 — 124,552 40		83,500	3,750 — 2,400 — 18,219 75 2,937 35 81,227 20 — 25,034 36
22,325 25 5,588 35 14,676 98 47,050 40 4,404 40 94,045 38	21,800 — 7,000 — 15,900 — 48,000 — 4,800 — 97,500 —	G. Administration des arrondissements.  1. Traitements des commandants d'arrondissement:  a. Traitements	6 3,870 	22,400 — 6,049 80 15,594 73 51,868 45 4,787 72 100,700 70		22,400 — 6,049 80 15,588 73 47,998 44 4,787 72 96,824 70
791,081 99 736 — 12,854 89 5,250 — 830,440 08 11,943 05 8,574 15	500,000 — 880 — 14,000 — 5,250 — 532,772 — 12,642 —	H. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes.  1. Achats, salaires des ouvriers II, 59 2. Assurance des ouvriers contre les accidents II, 60 3. Intérêts du fonds de roulement . II, 60 4. Loyer II, 60 5. Produit II, 62 6. Frais d'administration II, 63	. 135,916 77 17,551 20 17,551 64 — 61,015,455 61	958,098 10 698 20 30,829 60 5,250 — 181 65 11,803 20 1,006,860 75	861,805 99 —————	822,181 33 698 20 13,278 40 5,250 — 11,803 20 ————————————————————————————————————

OMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brut	Dépenses tes	Recettes nett	Dépenses es
fr. et.	fr. ct.	Administration Courante.	fr. et.	fr. ct.	fr. et.	fr. e
		IV. Affaires militaires.				
11,683 17	26,000 —	J. Conservation et entretien du matériel de guerre.  1. Commissariat des guerres :	136,352 —	147 704 97		11,352 2
8,905 11	9,000	a. Habillement et équipement II, 74 b. Vente d'effets d'habillement et d'équipement II, 77	23,364 15	147,704   27 14,009   70	9,354 45	
31,417 07 26,000 20 188 85 1,440 85 5,927 71 765 20	31,500 — 27,000 — 1,500 — 1,000 — 8,000 —	2. Arsenal:  a. Armement personnel II, 79 b. Equipement des corps II, 82 c. Munitions II, 83 d. Vente de matériel de guerre II, 84 3. Transports II, 89 4. Assurance contre le feu II, 91	24,867 75 17,003 19 588 45 10,689 35 598 —	56,359 70 43,974 50 1,679 — 9,727 90 8,075 08 769 05	961 45	31,491 9 26,971 3 1,090 5 7,477 6 769 6
17,730 — 8 <b>3,366 24</b>	20,130 — 105,130 —	5. Loyers	$\frac{11,400}{224,862} = \frac{-}{89}$	$     \begin{array}{c c}         & 29,130 \\         \hline         & 311,429 \\     \end{array}     \begin{array}{c c}         & - \\         \hline     \end{array}   $		17,730 86,566
858 — 2,741 05 <b>3,599 05</b>	500 — 1,000 — 1,500 —	K. Vente de matériel de guerre cantonal.  1. Vente d'anciens effets d'habillement et d'équipement II, 92  2. Vente d'ancien matériel de guerre II, 92	1,183 — 1,717 34 2,900 34		1,183 — 1,717 34 2,900 34	
24,190 35 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	30,000 — 1,000 — 10,000 — 5,000 — — — 46,000 —	L. Dépenses militaires diverses.  1. Sociétés de tir	46 80 7,603 20 — — —	27,796 90 146 — 10,195 79 5,000 — 3,550 35 46,689 04		27,750 146 2,592 5,000 3,550 <b>39,039</b>

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes		Dépense utes	S	Recette		Dépense tt <b>e</b> s	es
fr.	ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	
			IV. Affaires militaires.								
35,230 23,886	09	36,575 — 23,408 —	A. Frais d'administration de la Direction . B. Commissariat des guerres	28 14,007	55	37,614		_	_	36,426 23,606	3 4
17,038 1,166	15 82	17,440 —	C. Administration de l'arsenal	18,484 145,861	44	35,377 145,733			08	16,893	3
6,724		6,720 —	E. Dépôt de Tavannes	5,130	80	11,854				6,723	3
23,799		25,500 -	F. Administration des casernes	124,552	<b>4</b> 0	149,586	70		_	25,034	1
94,045 8,574	38	97,500 —	G. Administration des arrondissements	3,876		100,700	70		-	96,824	Ł
83,366		105,130 —	H. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes J. Conservation et entretien du matériel de	1,015,455	61	1,006,860	75	8,594	86		
0.500			guerre	224,862	89	311,429	20		_	86,560	j
3,599 25,365	05 79	1,500   46,000	K. Vente de matériel de guerre cantonal . L. Dépenses militaires diverses	2,900 7,650	34	46,689	04	2,900	34	39,039	<b>.</b>
96,115		356,773	12. Depenses manuales anverses	1,562,810	U5				=	319,490	
100,110	30	390,110	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 37,282.68	1,002,010	70	1,002,000	99			,)10,4,00	_
	İ		and Australia Control of the Control								
			V. Cultes.								
		-	A. Frais d'administration de la Direction.								
398 4,000	80	400 — 4,000 —	1. Frais de bureau II, 104 2. Traitement du secrétaire II, 105		_	549 4,250		_	_	549 4,250	
4,398	80	4,400	2. Transment du Scorceane		_	4,799	-			4,799	-
,			B. Culte protestant.								-
38,713	20	760,000 -	1. Traitements des pasteurs II, 107	_	_	740,189	10		_	740,189	)
5,875		6,000	2. Suppléments de traitement II, 110		-	5,670	-		-	5,670	)
18,679 48,676		20,000 —	3. Indemnités de logement II, 112	110	-	19,364		_	-	19,364	
25,635	_	49,400 — 31,000 —	4. Indemnités de chauffage II, 114 5. Pensions de retraite II, 115	$\begin{array}{c} 116 \\ 400 \end{array}$		48,728 28,328		_		48,612 27,928	
6,225	-	6,225 —	6. Subventions à des ecclésiastiques	100							
580	_	580 —	externes			6,225				6,225	
801	35	801 -	protestant de Soleure II, 116 8. Contributions de communes aux traitements de pasteurs II, 117	801	25	580	-	— 801	25	580	)
1,397		2,000	9. Commission des examens de théologie II, 118	530	JU	1,994	20			1,464	ı
76,705	-	175,340 —	10. Loyers	_	_	175,340				175,340	
1,200	-	1,200	11. Contribution aux frais de culte des sourds-muets II, 119	<u> </u>		1,200				1,200	)
	-	17,500 —	12. Tavannes, rachat de l'indemnité								
1,500		_  _	de logement II, 120 (Habkern, restauration de l'église, subside.)	_		17,500		_	-	<b>17,5</b> 00	)
	05	1,068,444	(Address, restauration de l'église, subside.)	1 847	35	1,045,119	05			1,043,271	_
-1,000	-	-,000,111	e e	1,041	บบ	1,040,113	00			1,010,411	_

		$\mathbf{C}A$	ANTON DE BERNE. COMPTE G	ÉNÉRAL	POUR 1	191	10.			
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépense ites	S	Recette	s neti	Dépense es	s
fr. c	t.	fr. ct		fr. et	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
			Administration Courante.  V. Cultes.				u.			
			,							
163,772 _ 1,000 _		168,000 — 1,600 —	C. Culte catholique romain.  1. Traitements du clergé II, 121 2. Suppléments de traitement II, 122	224	161,730 1,075				161,506 1,075	
3,000		3,000 -	3. Indemnités de logement II, 123		3,000			-	3,000	
800  - 14,100  -	_	1,000   15,300	4. Indemnités de chauffage II, 124 5. Pensions de retraite II, 125	$-{127}{75}$	800				800 13,372	
1,865   - 116   2	_ 25	1,865 — 200 —	6. Traitement de l'évêque II, 126 7. Commission des examens de		1,865				1,865	
			théologie II, 127	145	268	-		_	123	
184,653 2	25	190,965 _		496 75	182,238	45		_	181,741	70
			D. Culte catholique chrétien.							
16,029 -	-	17,000 -	1. Traitements des pasteurs II, 128		16,400		-	-	16,400	
2,242   1,850		2,500   1,850	2. Suppléments de traitement II, 129 3. Indemnités de logement II, 130		2,500 1,850				2,500 1,850	
1,050 -	-	1,050 -	4. Indemnités de chauffage II, 131	_	1,050	_			1,050	-
2,750 - 134 1	0	$\begin{vmatrix} 2,750 \\ 200 \end{vmatrix}$ –	5. Traitement de l'évêque II, 132 6. Commission des examens de	_	2,750	-		-	2,750	
. 101		200	théologie II, 133	20 —	173	30			153	30
24,055 1	0	25,350 —		20 -	24,723	30		_	24,703	30
	١									
4,398 8	30	4,400 -	A. Frais d'administration de la Direction .		4,799	50		_	4,799	<b>5</b> 0
,024,385 0			B. Culte protestant		1,045,119	05		-	1,043,271	70
184,653   2 24,055   1		190,965   25,350	C. Culte catholique romain	$\begin{vmatrix} 496 & 75 \\ 20 & - \end{vmatrix}$	182,238 24,723	30			181,741 24,703	
,237,492 2				2,364	1,256,880				1,254,516	-
			Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 34,642. 80							
			VI. Instruction publique.							
			A. Frais d'administration de la Direction et du Synode.							
5,500 -	-	5,500 —	1. Traitement du secrétaire II, 134 2. Traitements des employés II, 135	_  -	5,500 16,366	50		-	5,500 16,366	
16,100  - 7,664   6	5	17,000	2. Traitements des employés II, 135 3. Frais de bureau II, 140	55 -	7,725	95	_	_	7,670	
950	-	950 —	4. Loyers II, 141	_	950		_	-	950	
10,692 4	ŧ۷	7,500 -	5. Vacations des commissions d'exa- men et des experts, frais de voyage II, 152	6,015 —	14,597			_	8,582	
1,342 2	-1	5,500 —	6. Frais du Synode II, 152		5,017	-		_	5,017	-
42,249 2	5	44,100		6,070 -	50,157	75		_	44,087	75
	1									

fr. ct.  221,726 65  32,800 44,051 45		Administration Courante.  VI. Instruction publique.  B. Université.  1. Traitements des professeurs et	fr. et.	fr. ct.	fr. ct.	fr.
	324,310 —	VI. Instruction publique. B. Université.				
	324,310 —	B. Université.				
	324,310 —					
	324,310 —	1. Traitements des professeurs et	2			
44,051 45		I mimot december de Dilleimenité II 100	4,000 -	322,942 10		318,942
44,051 45		privat-docents de l'Université . II, 163 2. Pensions de retraite II, 164	4,000	4,533 30		4,533
44,051 45	44,700 —	3. Traitements des assistants II, 299		43,411 60		43,411
	43,395 —	4. Traitements des employés II, 177	389   40	45,185 70		44,796
66,491 08	70,000 -	5ª Frais d'administration (mobilier,				
95 50		chauffage, etc.)	1,832 90			69,523
85   50 2,144   65		5 <sup>b</sup> Université, mansardes, ameublement . II, 188 (Clinique ophtalmologique, installations.)		208 —		208
41,285 —	141,285	6. Lovers II 189		141,285 —		141,28
22,000 -	25,000 —	6. Loyers		25,000 —		25,000
	,	8. Matériel d'enseignement et établissements subsidiaires :				
13,310 65		1. Policlinique II, 192		14,863 —	-	14,863
7,161 15 3,207 65		2. Clinique chirurgicale II, 194 3. Clinique médicale II, 197		3,959 76 1,894 65	_	3,959 1,894
5,808 07		4. Cabinet d'anatomie II, 197	_	5,580 22		5,580
3,316 25		5. Cabinet de physiologie II, 200	_  -	3,036 40		3,036
2,232   80		6. Cabinet d'ophtalmologie II, 206		2,227 20		2,227
697 85		7. Institut d'otiatrie et de laryngologie II, 207		892 25		892
3,433 33		8. Institut pathologique II, 210		3,359 92	-  -	3,359
3,388 65 3,000 35		9. Laboratoire de chimie médicale II, 212 10. Institut d'hygiène et de bactériologie II, 215	81 80	3,489 45 3,339 —		3,489 3,257
2,700 —		11. Institut Pasteur II, 216	5,000	7.700 -	_	2,700
5,491 80		12. Laboratoire de chimie organique II, 219		3,818 60	_  _	3,818
4,427 40		13. Laboratoire de chimie inorganique II, 223		5,039 40	_	5,039
4,334 85		14. Cabinet de physique et Obser-		4 990 70		4.000
734 90		vatoire		4,336 50 983 42		<b>4,</b> 336 983
2,034 95		16. Collections zoologiques II, 227		1,282 05		1,282
3,984 20	69,250 —	17. Institut pharmaceutique II, 232		4,838 15		4,838
		18. Institut pharmacologique			_	
1,424 50		19. Institut de dermatologie II, 236		1,401 50		1,401
$ \begin{array}{c c} 797 & - \\ 281 & 50 \end{array} $		20. Institut géographique II, 237	_	763 10	-	763 304
981 10		21. Institut psychologique II, 239 22. Collection d'objets d'art historiques . II, 240		$ \begin{array}{c c} 304 & 40 \\ 812 & 50 \end{array} $		812
2,100 97		23. Cabinet d'anatomie ) II. 242	_	2,215		2,215
_  -		24. Cabinet de physiologie 💆 . 🍐	_  -		_  _	
1,696 15		25. Cabinet d'anatomie pathologique		1,909 15		1,909
2,719 35 644 55		26. Cabinet de zootechnie .		587   55 891   65		587 891
614 85		27. Clinique chirurgicale . \ \frac{c}{c} \ . II, 246 \ \ 28. Clinique médicale \ . \ \ \frac{c}{c} \ . II, 247 \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		558 75		558
884 60		27. Clinique chirurgicale	4,899 90	5,685 05		785
2,184   25		30. Pharmacie	2,988 —	5,177 65	_  _	2,189
1,189 10		[ ] 51. Dibnotheque ] . 11, 255 [		1,189 25	_  -	1,189
17,167 65		32. Emoluments des laboratoires . II, 254	14,461 45	4 402 00	14,461 45	4.450
2,969   30 1,000   —		33. Bibliothèques des séminaires . II, 256 (Etablissement pour la destruction de	34 30	4,493 90	-  -	4,459
1,000		cadavres d'animaux à Berne, subvention.)				
02,168   75	717,940 —	A reporter	33,687 75	750,551 82		716,864

		CA	ANTON DE BERNE. COMPTE G	ÉNÉRA	m L	POUR	19	10.			
COMPTI DE 1909.		BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recette		Dépense utes	S	Recette		Dépense ttes	es
fr.	ct.	fr. et.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
			Administration Courante.								
			VI. Instruction publique.								
			B. Université.								
702,168	75	717,940 —	Report 9. Jardin botanique: II, 258	33,687	75	750,551	82			716,864	e 07
33,692	32	33,100 —	a. Entretien	1,758	51	24,057 11,795		1		33,093	71
00,002		35,100	c. Subvention du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne	1,000	_		_		-	00,000	11
8,266		5,000	10. Hôpital vétérinaire II, 259	42,918	20	34,212	55	8,705	65		
7,125		4,600 —	11. Droits d'immatriculation et de laboratoire II, 260	5,672	_		-	5,672	-		-
2,500		2,500	12. Subvention de la municipalité de Berne pour la policlinique II,260 13. Subvention de l'Etat pour les	2,500				2,500			-
140,000	_	140,000	cliniques de l'hôpital de l'Ile: a. Subvention aux cliniques II, 261		_	155,000	_		_	155,000	,
500		500 —	b. Contribution au traitement du chirurgien auxiliaire II, 261			500	_			500	,
3,000		3,000	c. Contribution aux frais de l'ap-			0.000				0.000	
01 954	95	21,350 _	pareil sciographique II, 261	6,619	50	$3,000 \\ 26,854$	05			3,000	
21,354 4,020		4,020 —	d. Amortissement des avances pour constructions . II, 262 e. Indemnité pour l'entretien des bâtiments . II, 262	0,019	50	4,020				$20,234 \\ 4,020$	
	_		f. Contribution unique aux déficits			4,020	10			4,020	10
			d'exploitation jusqu'en 1909 . II, 262		_	50,000	_		-	50,000	-
1,500		1,500 —	14. Hôpital Jenner, subside à la policlinique II, 263			1,500				1,500	_
_		-  -	15. Clinique oto-laryngologique, ins-								
			tallations et frais d'exploitation en 1909 et 1910 II, 263			19,127	95			19,127	25
10,000		_	(Caisse de secours pour les veuves	_		13,121	20			10,121	20
10,000			et enfants de professeurs, sub-								
			vention unique.)								
898,343	77	909,310	,	94,155	96	1,080,618	19			986,462	23
			,								
11			C. Ecoles moyennes.								
56,472	50	55,300 —	1. Ecole cantonale de Porrentruy,								
			subvention de l'Etat II, 265		_	57,050	-			57,050	-
248,408	25	261,534 —	2. Subventions de l'Etat aux gym-	7,694	٥Ĕ	268,005	90			960 210	95
722,475	25	747,550 —	nases et progymnases II, 266 3. Subventions de l'Etat aux écoles	1,094	ฮอ	200,000	20	_		260,310	20
122,110		.11,000	secondaires II, 276	9,014	25	769,994	85	_		760,980	60
8,086	65	11,600 —	4. Inspections II, 278			10,538	60			10,538	60
56,460	-	60,175 —	5. Pensions de retraite à des maîtres			GT 490	9"			GT 490	95
14,012	90	15,700 —	d'écoles moyennes	<del>-</del> 2,790	35	67,438 17,512	ამ 50			67,438 14,722	
2,500	_	2,500	7. Caisse pour les frais de remplace-	2,100	UU	11,012	50	-		14,144	
_,000		_,000	ment des maîtres secondaires,								
			subvention II, 288	_	_	2,500	_	<del></del>		2,500	
,108,415	55	1,154,359 —		19,499	55	1,193,039	<b>5</b> 0	_		1,173,539	95
	7										

COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes I	 brut	Dépense: tes	S	Recette		Dépense Ites	es
fr. et.	fr. et.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	tr.	
		Administration Courante.								
		VI. Instruction publique.								
		D. Ecoles primaires.					Ē			
702,074 60	1,932,615 —	1. Contribution aux traitements des								
152,770 30	159 708	maîtres II, 292 2. Secours extraordinaires à des	86,613	55 2	2,027,261			-	1,940,647	(
.02,110 30	132,100	communes pauvres II, 297	49,831	_	202,489	20			152,658	3
99,933 20	104,000 —	3. Pensions de retraite II, 303	32,270		129,583	15	_	_	97,318	3
23,866 65		4. Subventions à des écoles communales supérieures II, 306	-	-	<b>24,54</b> 9	95	_	-	24,549	)
15,000 80	15,000 -	5. Subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques . II, 310	3,393	15	18,393	15		_	15,000	
40,000 -	40,000	6. Subventions pour la construction de maisons d'école II, 311		_	40,000	_	-		40,000	
91,073 55		7. Ecoles de couture II, 312	272	50	209,624	<b>6</b> 0	_	-	209,352	
3,981  45 64,862  30		- 8. Gymnastique II, 315 - 9. Inspecteurs d'écoles II, 317	-		3,265 63,097	10	_	-	3,265 63,097	
4,226 70		10. Enseignement par sections de classe II, 319			4,225	10	_		4,225	
4,410 —	4,500 -	11. Enseignement des travaux manuels II, 321			4,097	50			4,097	
54,205 75		-12. Fournitures scolaires gratuites . II, 323		-	55,374			-	55,374	
48,546 60 11,803 55		13. Ecoles complémentaires II, 325 14. Remplacement d'instituteurs malades . II, 337	135 - 26,562	95	55,078 39,842				54,943	
258 30	2,000 -	15. Remplacement des maîtresses	20,002	00	00,042		_		13,279	,
		de couture malades II, 344	3,073	55	4,609	80		-	1,536	;
5,675 —	5,500 -	- 16. Subventions aux établissements spéciaux pour l'é-			5 400				F 400	`
5,000		ducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc. II, 346 (Asile suisse des institutrices, subvention			5,400				5,400	)
<i>3,</i> 000		pour la construction.)								
127,688 75	2,701,410 —	•	202,151	60 2	2,886,890	35		_	2,684,738	3
		E. Ecoles normales.								
		1. Ecole normale allemande des instituteurs:	œ							
		A. Section inférieure à Hofwil.								
7,995 57		a. Administration	22		8,257		-		8,235	
32,325 11 20,545 65		b. Enseignement	10,975 4,533		44,213 27,222			_	33,238 22,689	5
16,753 72		d. Entretien	1,307		19,087				17,780	)
12,445	14,920 —	e. Loyer		_	14,890	_		_	14,890	
280 80		f. Agriculture	839		651		187	<b>5</b> 0		_
89,784 25	98,800 -	Frais d'exploitation	17,677		114,323			-	96,645	
· 673   65 14,687   50		g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions	68   15,850	90	1,459	<b>4</b> 0	 15,850	_	1,390	)
$\frac{14,007}{75,770} = \frac{30}{40}$		II 348	33,596	16	115,782	27	10,600	_	82,186	
10,110 40	00,000	11 348	99,990	+0	110,782	01			02,180	•

COMPTE BUDGET DE DE 1910.				Dépenses tes	Recettes net	Dépenses t <b>es</b>
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. ct.	fr. ct.	fr. c
		VI. Instruction publique.				
		E. Ecoles normales.				
1,437 40 4,185 75 1,500 — 200 — 175 60 34,110 — 2,480 35 9,115 —	500 — 4,000 — 1,500 — 165 — 250 — 37,000 — 2,000 — 9,115 —	B. Section supérieure de Berne. a. Administration: 1. Mobilier, achat et entretien II, 349 2. Chauffage, éclairage, etc. II, 351 3. Concierge II, 352 4. Frais de bureau . II, 353 5. Bâtiments, entretien . II, 354 b. Enseignement: 1. Traitements II, 355 2. Matériel d'enseignement, bibliot, etc. II, 357 c. Loyer II, 358	648	666 20 4,704 75 1,500 — 219 70 305 95 36,931 65 2,807 — 9,115 —		666 4,056 1,500 219 305 36,931 2,807 9,115
48,755   80 506   25 02,466   15	52,200 — 525 — 107,255 —	d. Bourses II, 359 e. Indemnités de voyage . II, 360	648	45,313 70 525 — 102,088 95		45,313 525 101,440
6,300 15 29,336 90 14,273 45 6,445 05 3 40	6,300 — 31,950 — 13,975 — 6,445 —	2. Ecole normale de Porrentruy.  a. Administration	165 50 1,105 60 196 —	6,343   20 32,777   99 14,147   62 6,662   20		6,177 31,672 13,951 6,662
56,358 95 1,838 45 6,550 — 12,355 — 64,002 40	58,670 — 5,300 — 16,000 — 69,370 —	Frais d'exploitation f. Augmentations et diminutions à l'inventaire g. Pensions	1,467 342 6,350 - 8,159 95	59,931 01 1,031 10 	6,350 — ———————————————————————————————————	58,463 688  16,000 68,802
1,824 37 10,028 90 8,026 95 4,740 35 1,640 — 26,260 57 585 — 5,675 —	2,200 — 9,405 — 9,800 — 4,800 — 1,640 — 27,845 — 5,675 — 22,170 —	3. Ecole normale d'Hindelbank.  a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien E. Loyer Frais d'exploitation f. Augmentations et diminutions à l'inventaire g. Pensions  II, 361		2,593 97 11,276 09 8,165 15 6,262 44 1,640 — 29,937 65 600 — 30,537 65	1,942 — 5,675 —	1,993 11,276 8,058 6,202 1,640 29,171 — 21,554

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes nett	Dépenses tes		
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. ct.	fr. et.	fr. c		
		VI. Instruction publique.						
		E. Ecoles normales.				v		
4,610 85	4.640 -	4. Ecole normale de Delémont. a. Administration		4,480 70	_  _	4,480		
5,659 20	6,000 —	b. Enseignement		6,100 13		6,100		
13,175 — 3,541 50	13,175 — 3,600 —	c. Nourriture	399 50	13,068 75 3,856 50	_	13,068 3,457		
2,555 —	2,555 —	e. Loyer		2,555 —		2,555		
29,541 55	29,970 -	Frais d'exploitation	399 50			29,661		
52 -	5,560 -	f. Augmentations et diminutions à l'inventaire g. Pensions	41   5,515	399 50	5,515 —	358 		
24,033 55	24,410 -	II, 361	5,955 50	30,460 58		24,505		
4,100 — 1,975 —	4,100 — 2,000 —	5. Cours de répétition et pensions.  a. Pensions		4,100 —	· .	4,100		
COMP		fectionnement II, 363		1,970 —		1,970		
6,075	6,100 —			6,070 —		6,070		
4,000 —	11,000 —	6. Exposition scolaire fédérale, subside II, 364		11,000 —		11,000		
4,000 —	11,000			11,000 —		11,000		
60,000 _	60,000	7. Allocation prélevée sur la subvention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.)	60,000 —		60,000 —	, <u> </u>		
60,000 —	60,000 —		60,000 —		60,000 —	_		
				·				

OMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brut		Dépenses tes		Recettes net		Dépenses attes	
fr.	ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	(
			VI. Instruction publique.								
			E. Ecoles normales.								
			1. Ecole normale allemande des institu- teurs:								
75,770 02,466		83,800 — 107,255 —	A. Section inférieure à Hofwil B. Section supérieure à Berne	33,596 648		115,782 102,088	87 95		_	82,186 101,440	
78,236 64,002		191,055 — 69,370 —	2. Ecole normale de Porrentruy	<b>34,244</b> 8,159		217,871 76,962				183,627 68,802	
20,000 24,033	57	22,170 — 24,410 —	3. Ecole normale d'Hindelbank 4. Ecole normale de Delémont	8,983 5,955	30	30,537 30,460	65			21,554 24,505	
86,273		307,005 —		57,343		355,832	16			298,488	3
6,075 4,000		6,100 — 11,000 —	5. Cours de répétition et pensions 6. Exposition scolaire, subside			6,070 11,000				6,070 11,000	
60,000	$\neg$	60,000	7. Subside prélevé sur la subvention fédérale pour l'école primaire	60,000			_	60,000	_		
36,348	07	264,105 —		117,343	21	372,902	<u>16</u>			255,558	-
			F. Institutions de sourds-muets.								
4,500 9,224 21,078 10,911 5,820 466 504	70 90 30 	4,600 — 10,900 — 21,600 — 51,100 — 7,380 — 1,000 — 1,000 —	1. Etablissement de Münchenbuchsee.  a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Métiers g. Agriculture	33,628 458 33,907 	30 05 — 30	5,354 12,938 23,415 50,796 7,380 4,519 2,115	35 15 55 — 60			5,321 9,310 22,956 16,889 7,380	
50,564 41	40 25	93,580 -	Frais d'exploitation  h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	46,538 1,527	85 15	106,520 37,733				59,981 36,206	
12,830 37,692		11,900 — 81,680 —	i. Pensions	13,383 61,449		144,253		13,383	10	82,804	:
*			2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern.								
10,275	=	10,500 —	Subside de l'Etat II, 365			10,575				10,575	-
10,275	= -	10,500				10,575				10,575	-
2,508	25	2,500 —	3. Fonds de l'institution des sourds- muets	2,508	25			2,508	25		
2,508	25	2,500 —		2,508				2,508			-
		· ·									

_			ANTON DE BERNE. COMPTE G		"			,,		_	
COMPTE		BUDGET	DE RUBRIQUES DU COMPTE.		Dépenses		Recettes		Dépenses ites		
1909.		1910.			utes			net		es 	
fr.	ct.	fr. ct.	Administration Courante.	fr. et	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	c	
			VI. Instruction publique.								
			F. Institutions de sourds-muets.				u u				
37,692	95	81,680 _	1. Etablissement de Münchenbuchsee	61,449 10	144,253	35			82,804	2	
10,275		10,500 —	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern.		10,575	-		_	10,575		
2,508		2,500 _	3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets	2,508 2		_	2,508	25			
45,459	<u>70</u>	89,680		63,957 3	154,828	35			90,871	ŀ	
			G. Encouragements aux beaux-arts.								
			1. Musée historique:								
13,000		13,000 -	a. Contribution aux frais d'ad-								
			ministration II, 366		13,000				13,000	-	
10,000	_	10,000 —	b. Subvention pour l'achat de	v	10,000				10.000		
3,000	_	3,000	terrain, amortissement II, 366 2. Musée des beaux-arts, contribu-	-	10,000		_		10,000		
			tion aux frais d'administration II, 366	_  _	3,000			_	3,000		
3,000	-	3,000 —	3. Musée académique, subvention II, 366	_  -	3,000				3,000		
4,300		4,300 -	4. Ecole de musique, subvention. II, 367 5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subvention II, 367		4,300	-		-	4,300		
$\frac{1,114}{300}$		$\begin{array}{c c} 1,114 & - \\ 300 & - \\ \end{array}$	6. Bibliographie de la Suisse, subvention II, 367		1,342 300			_	$\frac{1,342}{300}$		
4,030	_	7,625 —	7. Conservation de monuments his-		300				500	-	
	- 1		toriques II, 368	4,000	10,695	_	-		6,695		
2,000		2,000	8. «Bärndütsch», subvention II, 369	_	2,000				2,000	1	
3,100		3,600 -	9. Rédaction et impression des Fontes rerum bernensium II, 370		2,470				2,470		
5,000		5,000 —	10. Théâtre de Berne, contribution		2,410				2,410		
	1		aux frais d'exploitation II, 371	_	5,000				5,000		
500		500	11. Musée alpin, subvention II, 371		500	_			500	-!-	
49,344	=	53,439 —		4,000	55,607				51,607	ŀ	
	Ì		H. Librairie scolaire.								
			1. Matériel d'enseignement.								
255,256		265,483 —	a. Provisions en magasin au 1er janvier b. Frais d'établissement de matériel d'en-	828 13	267,503	35	_		266,675	2	
125,611	40	112,201 —	seignement		143,651	85	_		143,651	5	
159,581	05	155,070 —	c. Produit de la vente de matériel d'en-						110,001	1	
205	۱.	400	seignement	169,295 25		_	169,295	25		-	
297 266,675		400	d. Exemplaires gratuits	281,632 78	534 1,063		280,569	50	534	2	
			e. 110 visions en magasia au 51 decembre		l	_				-	
45,091		39,677 —		451,756	412,752	60	39,003	<u>50</u>		ŀ	
	-		2. Frais d'exploitation.								
7,250		7,250 —	a. Traitements	_  -	7,829				7,829	1	
2,331 3,214		2,410 — 3,365 —	b. Salaires	$-{28} _{28}^{-}$	2,872			$\ -\ $	2,872		
2,284		2,494	d. Loyer	_ 28 28	3,564 2,746		_		3,535 2,746		
878		800 -	e. Frais de transport et affranchissement	1,339 30	2,207				868	1	
5,546		5,500 —	f. Intérêts du fonds de roulement		5,040				5,040		
21,505	OF	21,819 —	ı	1,367 5	24,259	-			22,892	1-	

OMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brut		Dépenses ites		Recettes nett		Dépenses ttes	
fr. et		fr.	ct.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	C
				VI. Instruction publique.								
				H. Librairie scolaire.								
$\begin{vmatrix} 3,107 & 5 \\ 20,477 & 7 \end{vmatrix}$	0	2,800 15,058		3. Emploi du produit.  a. Feuille officielle scolaire, frais d'édition b. Versement au fonds de réserve	_		2,654 13,457		_	_	2,654 13,457	
23,585 2		17,858					16,111				16,111	
$45,091 \begin{vmatrix} 162,091 & 162 \end{vmatrix}$		39,677 21,819	_	1. Matériel d'enseignement	451,756 1,367	5 15 7 55	412,752 24,259			50	 22,892	
<b>23,585 2</b> 23,585 2	5	17,858 17,858		Produit 3. Emploi du produit	453,123			60	16,111	10	16,111	_
				II, 372	453,123	70						_
14				J. Subvention fédérale pour l'école primaire.								
53,659	o	353,000		1. Subvention de la Confédération II, 373 2. Emploi du subvention:	353,659	80			353,659	80		
30,000 -	1	130,000	_	a) Caisse d'assurance des institu- teurs, subvention II, 373			130,000	_	in the second		130,000	)
30,494   2 60,000   -	0	30,000 60,000		<ul> <li>b) Suppléments de pension à des instituteurs et institutrices retraités II, 373</li> <li>c) Allocation destinée à couvrir le surplus de dépenses</li> </ul>			31,800	_	******	-	31,800	į
50,000  -		50,000		occasionné p. les écoles normales de l'Etat (VI.E.7.) II, 374 d) Subventions aux communes lourdement			60,000	_		-	60,000	
80,369 6	0	83,000		grevées et à facultés contributives restreintes II, 374  e) Subventions aux communes à	1	-	49,831				49,831	
_	-	. —		raison de 80 ct. par élève primaire II, 374 f) Construction d'une maison d'école à Balm près Meiringen, subside . II, 374	_		79,790 2,238		_		79,790 2,238	
2,796 –	_		_	(Contribution aux frais de la nouvelle carte murale scolaire du canton de Berne)	ave at	7 66	240.240					_
	-		=		353,659	80	353,659	80				-
3 * 2 * 2				K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.			9					
1,400 1,400		1,500 1,500		1. Prélèvement sur la recette de l'alcool II, 375 2. Refuges pour enfants, subvention II, 375	1,500		1,500		1,500 —			)
	+		_		1,500	0 -	1,500	_		-		-

		C	A	NTON DE BERNE. COMPTE G	ÉNÉRA	$\mathbf{L}$	POUR	19	10.			
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes Do		Dépenses tes		Recettes net		BS
fr.	ct.	fr. c	t.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				VI. Instruction publique.								
42,249 898,343 1,108,415 2,427,688 236,348 45,459 49,344 — 4,807,849	77 55 75 07 70 —	909,310 - 1,154,359 - 2,701,410 - 264,105 - 89,680 - 53,439 - 		A. Frais d'administration de la Direction et du Synode	19,499 202,151 117,343 63,957 4,000 453,123 353,659 1,500	96 55 60 21 35 -70 80	154,828 55,607 453,123	19 50 35 16 35 70 80	- - - - - -		44,087 986,462 1,173,539 2,684,738 255,558 90,871 51,607 — — 5,286,865	25 95 75 95 95 95 95 95 95 95 95 95 95 95 95 95
5,125 3,400 2,092 995 11,612		5,500 - 3,400 - 2,000 - 995 - 11,895 -		VII. Affaires communales.  A. Frais d'administration de la Direction des affaires communales.  1. Traitement du secrétaire III, 1 2. Traitement de l'employé III, 2 3. Frais de bureau III, 4 4. Loyers III, 5  Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 959. 75			4,541 3,400 2,298 995 11,235	50 —	_ _ _		4,541 3,400 1,998 995 <b>10,935</b>	50
11,000 13,285 6,031 950 31,267	71	11,000 - 13,400 - 5,000 - 950 - 30,350 -		VIII. Assistance publique.  A. Frais d'administration de la Direction.  1. Traitements des fonctionnaires . III, 6 2. Traitements des employés III, 7 3. Frais de bureau III, 9 4. Loyers	600   600		10,641 14,675 5,072 950 <b>31,339</b>	30 80 —	_ 		10,641 14,075 5,072 950 <b>30,739</b>	30 80 —

COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brut	Dépenses les	Recettes net	Dépenses tes
fr. et	. fr. et	Administration Courante.	fr. ct.	fr. et.	fr. ct.	fr. c
		VIII. Assistance publique.				
		B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique.				
315 90	400 —	1. Commission cantonale III, 11 2. Inspecteur cantonal:	12	403 20	_  _	391
5,500 — 1,223 50		a. Traitement III, 12 b. Frais de voyage III, 13		7,832 20 2,803 20		7,832 2,803
$\frac{17,388}{24,427} = \frac{27}{67}$		3. Inspecteurs d'arrondissement . III, 16	12 _	$\begin{array}{c c} 17,649 & 65 \\ \hline 28,688 & 25 \end{array}$		17,649 28,676
100		C. Assistance des indigents.				
98.695 94	1,040,000 —	1. Subventions aux communes:  a. Subventions pour l'assistance permanente . III, 19	629 17	1,149,773 21	_	1,149,144
60,812	340,000	b. Subventions pour l'assistance temporaire III, 22	518 51		_  _	399,628
14,979 65		2. Assistance extérieure: a. Assistance hors du canton . III, 37	30,057 58	322,720 52	_  _	292,662
10,014 15		b. Subventions suivant les §§ 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique. III, 52	-  -	326,297 82	-  -	326,297
00,000	200,000	3. Subventions extraordinaires aux communes		200,000 —	_  _	200,000
84,501 78	2,185,000		31,205 26	2,398,938 14		2,367,732
		D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions.				
12,800 8,325		(1. Hospice de l'Oberland à Utzigen III, 56 2. Hospice du Seeland à Worben III, 56	_	12,225 8,325		12,225 8,325
11,150		3. Hospice du Mittelland à Riggisberg	_  _	11,200 —	-	11,200
8,750   10,275	78,000	4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil III, 57 5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl III, 57	-  -	8,875 —		8,875 10,275
10,675		6. Hospice de l'Emmenthal à Frienisberg III, 57		10,725 —		10,725
5,475		7. Hospice du district de Signau à Langnau III, 57		5,750	_  _	5,750
10,525 <u> </u>	78,000 -	8. Hospices communaux divers . III, 60		11,350 — 78,725 —		11,350 78,725

OMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépense es
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr. et.	fr. ct.	fr. ct.	fr.
		VIII. Assistance publique.				
		E. Maisons d'éducation des districts et privées, subsides.				
2,500 — 3,500 —	2,500 — 3,500 —	1. Orphelinat de Saignelégier III, 61 2. Orphelinat de Porrentruy III, 61		2,500 — 3,500 —	_  _	<b>2,</b> 500
3,500 —	3,500	3. Orphelinat de Courtelary III, 61		3,500 —		3,500
3,500	6,000   2,500	4. Orphelinat de Delémont III, 62 5. Orphelinat de Reconvilier III, 62		6,000 — 2,500 —		$\frac{6,000}{2,500}$
2,500 — 5,000 —	5,000	6. Maison d'éducation d'Oberbipp. III, 62		5,000 —		5,00
2,500 —	3,500 <u> </u>	7. Maison d'éducation d'Enggistein III, 63 8. Maison d'éducation du Steinhœlzli III, 63		3,500 — 2,500 —		3,50 2,50
7,000	7,000 =	9. Maison pour enfants faibles d'es-		·		
		prit à Berthoud III, 63		7,000		7,00
32,500	36,000 —	·		36,000 —		36,00
		F. Maisons cantonales d'éducation.	·			
2 000 07	2 000	1. Landorf. a. Administration	210 05	A C 19 77		4.90
3,902 07 4,410 75	3,900 — 4,200 —	a. Administration	$ \begin{array}{c c} 310 & 35 \\ 1,089 & 40 \end{array} $	4,613 77 5,268 13		4,30 4,17
14,440 23	14,520 —	c. Nourriture	1,040	16,340 98	-  -	15,30
6,793 85 5,170 —	8,200   5,330	d. Entretien	1,982 —	13,024 55 5,330 —		11,04 $5,17$
4,032 64	<b>5,400</b> —	f. Agriculture	24,841 60	17,302 31	7,539 29	
30,684 26	30,750 —	Frais d'exploitation	29,423 35	61,879 74		32,45
616 90 8,799 70	7,750 -	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions	$ \begin{array}{c c} 947 & 70 \\ 9,432 & 50 \end{array} $	1,539  70 1,265	8,167 50	59
22,501   46	23,000 —	III, 64	39,803 55	64,684 44		24,88
		ŕ				
3,513 25	3,830 _	2. Aarwangen. a. Administration		3,784 02	_ ; _	3,78
4,108 88	4,000	b. Enseignement	-   -	4,699 45	_  -	4,69
14,177   52 10,079   90	$\begin{vmatrix} 14,255 \\ 9,200 \end{vmatrix}$ —	d. Entretien	108   05   800   60	15,584 94 9,696 25		15,476 8,898
4,835 —	4,835 —	e. Loyers	-  -	4,835 —		4,83
6,930 79	3,800 —	f. Agriculture	16,304 27	11,531 18	4,773 09	
29,783   76 1,095   —	32,320 -	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	17,212   92 1,174	50,130 84 1,142 —	32	32,91
7,897 50	8,320 —	h. Pensions	9,225 —	1,230 —	7,995 —	
22,981 26	24,000	III, 64	27,611 92	52,502 84		24,89

15,445 27	DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes nett	Dépenses es
VIII. Assistance publique.   F. Maisons cantonales d'éducation.   S. Cerlier.   a. Administration   b. Enseignement.   156 50 3,324 29   3,160   15,445 97 15,050   6,500   3,800   7,7685 75 6,6950   6,950	fr. et.	fr. ct.		fr. et.	fr. et.	fr. ct.	fr.
F. Maisons cantonales d'éducation.			Administration Courante.		,		i
3,394 40 3,700			VIII. Assistance publique.				4
3,394   40   3,700   2,629   79   3,300   5   5   5   5   5   5   5   5   5		2	F. Maisons cantonales d'éducation.				
2,629   79   3,300   6,425   27   15,050   6,425   28   6,500   3,800   6,500   3,800   6,600   3,792   50   3,800   6,600   3,800   6,600	3.394 40	3.700			3 660 38		3 660
6.425   03   6.500   0   3.800   0   3.800   0   6.600   0   24.101   84   25.400   7.507   50   7.400   7.507   50   7.400   7.507   50   7.400   7.507   50   7.400   7.507   50   7.400   7.507   50   7.400   7.507   50   7.400   7.507   50   7.400   7.507   50   7.400   7.507   50   7.400   7.507   50   7.400   7.507   7.5	2,629 79	3,300	b. Enseignement.		3,324 29		3,167
3,792   50   3,800   6,950   7,585   15   6,950   7,600   7,400   7,500   50   7,400   7,500   50   7,400   7,500   7,500   7,400   7,500   7,400   7,500			c. Nourriture				
24,101   84	3,792 50	3,800 —	e. Loyers		3,794 —	0.505	3,794
7.60 90							00 071
7,807   50   7,400	706 90		g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,182 50	1,916 60	_  _	25,871 734
3,303 40 3,600 4,234 95 4,400 5 b. Enseignement 317 — 4,303 98 — 3,986 12,600 4,660 4,660 4,660 4,660 5,351 35 3,240 5,375 5 5,620 5,875 5 5,875 5			h. Pensions			6,987 50	
3,303 40 3,600 — 4,234 95 4,400 — b. Enseignement	17,301 24	18,000 —	III, 64	36,955 38	54,573 56		17,618
4,234   95	0.000 40	0.400		0 00	0.555		
12,603   48   12,000   -					3,555  49   4,303  98		3,546 3,986
4,660	12,603 48	12,000 —	c. Nourriture	901 60	13,525 75	-  -	12,624
3,511   35   3,240			d. Entretien	584   75			
3.75			f. Agriculture	23,221 93		3,186 06	
5,375       —       5,620       —       h. Pensions       —       6,712       50       885       —       5,827       50       —         22,105       01       22,000       —       III, 65       34,086       28       56,436       81       —       —       22,350         3,780       67       4,000       —       b. Enseignement       —       —       —       3,772       06       —       —       3,772         13,753       80       12,500       —       b. Enseignement       —       197       60       4,203       12       —       —       4,005         13,753       49       7,000       —       c. Nourriture       611       —       13,654       61       —       —       9,093         3,765       —       3,765       —       e. Loyer       —       —       3,765       —       9,093         4,185       25       3,705       —       f. Agriculture       18,365       45       11,803       37       6,562       08       —         27,740       18       27,350       —       —       Frais d'exploitation       20,207       70       47,324       88		27,620 —	Frais d'exploitation	25,033 88			27,990
22,105 01 22,000 —    3,532 47		5,620 -				5,827 50	
3,532   47   3,790   3,780   67   4,000   50   Enseignement   197   60   4,203   12							22,350
3,532   47   3,790							
3,780   67   4,000	3 539 47	3 700			3 779 06		2 779
13,753   80   12,500	3,780 67	4,000			4,203 12		4,005
3,765			c. Nourriture				13,043
27,740   18   27,350	3,765 —	3,765 —	e. Loyer		3,765 —		3,765
796 85 — g. Augmentations et diminutions à l'inventaire 1,141 80 2,868 10 — 1,726 — 7,550 — 5,850 — 960 — 6,390 — - 1,726							
7,550 — 5,850 — h. Pensions		27,350 — —					27,117 1,726
<u>20,987   03   21,500   —                                    </u>	7,550 —		h. Pensions	7,350 —	960 —	6,390 —	
	20,987 03	21,500	III, 65	28,699 50	51,152 98		22,453

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes nett	Dépenses es
fr. ct.	fr. ct.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. et.	fr. et.	fr. ct
		VIII. Assistance publique.				
		F. Maisons cantonales d'éducation.			v	
4,574 07 2,666 28 15,532 55 9,459 17 4,385 — 1,661 25 <b>38,278 32</b> 8 20 8,905 —	4,800 — 5,000 — 15,100 — 10,000 — 4,385 — 890 — 38,395 — 8,495 —	6. Sonvilier.  a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Agriculture  Frais d'exploitation g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions	468 60 427 — 25,470 84 26,366 44 1,120 60 10,645 —	4,773 30 3,698 64 16,438 39 9,934 18 4,385 — 27,630 88 66,860 39 3,484 50 1,105 —	9,540	4,773 3 3,698 6 15,969 7 9,507 1 4,385 - 2,160 0 40,493 9 2,363 9
29,365 12	29,900	III, 65	38,132 04	71,449 89		33,317
2,485 40 1,286 30 4,764 30 3,949 40 2,810 — 1,951 55 13,343 85 2,388 50 1,365 — 14,367 35	2,850 — 2,400 — 9,000 — 4,740 — 2,810 — 750 — 21,050 — 3,900 —	7. Loveresse.  a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Agriculture  Frais d'exploitation g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions		$ \begin{array}{r} 2,977 \\ 2,810 \\ - 6,807 \\ \hline 22,222 \\ 2,016 \end{array} $		2,531 6 1,467 8 5,106 6 2,701 7 2,810 - 870 0 15,487 8 1,082 - 14,552 3
22,501 46 22,981 26 17,301 24 22,105 01 20,987 03 29,365 12 14,367 35 49,608 47	23,000 — 24,000 — 18,000 — 22,000 — 21,500 — 29,900 — 17,150 —	1. Landorf	39,803 55 27,611 92 36,955 38 34,086 28 28,699 50 38,132 04 9,955 66 215,244 33	64,684 44 52,502 84 54,573 56 56,436 81 51,152 98 71,449 89		24,880 8 24,890 9 17,618 1 22,350 8 22,453 4 33,317 8 14,552 8 160,064 2

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes nett	Dépenses es
fr. ct.	fr. ct.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. et.	fr. ct.	fr.
		VIII. Assistance publique.				
		G. Subventions diverses.				
3,998 15	24,000	1. Bourses pour apprentissages . III, 70 2. Assistance de malades non ori-		24,029 70		24,029
10 <b>,4</b> 59 65	31,000 —	ginaires du canton III, 188	1,039 75	32,030 60		30,990
5,000 -	5,000 -	3. Subventions à des sociétés de secours à l'étranger III, 75		5,000 —		5,000
20,000 —	20,000 —	4. Subventions en cas de catastrophes III, 76	574 —	20,574 —		20,000
89,457 80	80,000 —		1,613 75	81,634 30		80,020
36,312 10 36,312 10 — —	36,000 — 36,000 — —	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.  1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool III, 77  2. Dépenses pour combattre l'alcoolisme III, 79	35,932 05 5,483 — 41,415 05	41,415 05	35,932 05 	 35,932 
25 545 20	·	J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations				
3 <b>5,51</b> 5   20		1. Prélèvement sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les	111 015 75		111 015 75	
35,515 20	_	établissements de charité III, 80 2. Subventions à des hôpitaux et	1		111,915 75	
		établissements de charité III, 81	111,915 75	111,915 75 111,915 75		111,915
				227,020		

COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes b	Dépenses rutes	Recettes net	Dépenses Ites
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr. ct	fr. ct.	fr. et.	fr. et
		VIII. Assistance publique.				
31,267; 51 24,427 67	30,350 — 25,100 —	A. Frais d'administration de la Direction . B. Commission et inspecteurs de l'assistance	600  -	31,339 60	_  -	30,739 6
,284,501   78 77,975   — 32,500   —	2,185,000 — 78,000 — 36,000 —	publique	31,205 2 —	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		28,676   2 2,367,732   8 78,725   -
149,608 89,457 —	155,550 — 80,000 — —	vées, subsides  F. Maisons cantonales d'éducation  G. Subventions diverses  H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme  J. Subventions à des hôpitaux et établisse-	215,244 3 1,613 7 41,415 0	5 81,634 30		36,000   - 160,064   2 80,020   5 
,689,738 23	2,590,000 —	ments de charité pour nouvelles construc- tions et installations		5 111,915 75 4 3,183,964 66		
			3			,
٠		IX.ª Economie publique.				
		A. Frais d'administration de la Direction.				
5,125 — 15,000 — 5,778 85 2,045 — 27,948 85	5,125 — 17,000 — 6,000 — 2,045 — 30,170 —	1. Traitement du secrétaire III, 82 2. Traitements des employés III, 83 3. Frais de bureau III, 86 4. Loyers III, 87	35 - - 35 - - 35 -	5,125 — 17,000 — 9,189 65 2,045 — 33,359 65		5,125 — 17,000 — 9,154 66 2,045 — 33,324 6
20,010	30/210	B. Statistique.		33,330 (33		99,924
5,500 — 6,600 — 4,509 23	5,500 — 6,600 — 4,500 — 1,200 —	1. Traitement du chef de bureau III, 88 2. Traitements des employés III, 89 3. Frais de bureau et d'impression III, 91 4. Recensement fédéral de la population III, 92	302 98	5,500 — 6,600 — 4,802 95 1,200 85		5,500 — 6,600 — 4,500 — 1,200 88
16,609 23	17.800 —		302 9	18,103 80		17,800 8

	C	ANTON DE BERNE. COMPTE G	ENERAL	POUR 1	910.	
COMPTE	BUDGET	DIIDDIAIIES DII GAMBUE	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
DE <b>1909.</b>	DE <b>1910.</b>	RUBRIQUES DU COMPTE.	bru	ites	ne	ttes
fr. et	fr c		fr. ct.	fr. c	t. fr. ct.	fr. ct.
		Administration Courante.				
		IX.ª Economie publique.				
		C. Commerce et industrie.				
9,357 1	11,000  -	1. Encouragements au commerce et	4,072	13,610 7	6	9,538 76
12,515 -	12,000	à l'industrie en général III, 95 - 2. Bourses III, 99	10,675 50			11,110 -
181,313 9	5 185,000 -	3. Ecoles professionnelles et in-	001.045.50			100 907
12,000 -	12,000 -	dustrielles III, 102 - 4. Conservatoire des arts et métiers III, 106	$\begin{bmatrix} 201,347 & 50 \\ 13,914 & \end{bmatrix}$	389,714 5 25,914 -		188,367 — 12,000 —
		5. Ecole et cours de ferrage:				1
2,637 0		- a. Cours	6,528 87		0	3,678 8
1,400	- 1,400 -	- b. Loyer	_	1,400		1,400 -
8,500 -	8,500 -	a. Traitements des fonctionnaires III, 109	·	8,500 -		8,500 -
980 9	0 1,500 -	b. Indemnités de séance et de		1.005	20	1 007 0
7,911 30	6 4,500 -	route		1,267 2		1,267 2
		publications	-	4,726	37 —	4,726 8
4,080	4,560	d. Traitements des employés . III, 113	_	4,560 -		4,560 -
1,540   - 25,000   -	- 1,540   - - 25,000   -	e. Loyer		1,540 -		1,540 -
		construction, subvention, amortissement. III, 115		- 25,000 -	-  -  -	25,000 -
7,045	7,200	8. Enseignement de l'économie domestique III, 116	13,371 —	19,746 -		6,375 -
22,000 – 41,256 8	- 22,000 - 42,000 -	9. Sociétés de développement, subventions . III, 118 10. Apprentissages III, 122	10,298 97	22,000 - 50,741 3		22,000   - 40,442   4
_  -	1,200	- 11. Inspectorat de l'association ber-	10,200			
	1,000	noise des caisses d'épargne . —	_	-  -		-  -
_	- 1,000	12. Loi sur la protection des ouvrières, inspection		774 2	25	774 2
_	100,000	- 13. Exposition nationale suisse,				
		subside, premier versement III, 126		100,000		100,000 _
337,537 2	2 444,400 -	<u> </u>	260,207 84	701,488	5	441,280 3
		D. I. Technicum de Berthoud.		,		
	, ,	1. Enseignement:				
77,643 4		a. Traitements des professeurs		77,469 5		77,469 5
7,426 4	8 7,500 -	b. Matériel d'enseignement	146 45	7,600	99 — —	7,453 6
683 9	0 850 -	a. Commission de surveillance et d'examen		776	30	776 6
3,782 1	1 3,500 -	b. Frais de bureau et de voyage	19 40	3,494 3	37 —	3,474 9
8,493 4 2,503 6		c. Chauffage, éclairage et nettoyage . d. Concierge		9,811 7 2,645 1		9,811 7 2,645 1
$\frac{2,505}{100,532} = \frac{0.00}{9}$		Frais d'exploitation	165 85			$-\frac{2,045}{101,631}$
14,517 -	-   13,800  -	- 3. Ecolages	14,806 —		14,806	101,091 9
17,006 9	9 17,450 -	4. Subvention de la ville de Berthoud.	17,363 20	!!	<b>- 17,363</b> 20	)
34,930  - 3,870  -	- 35,160 - - 4,000 -	5. Subvention de la Confédération 6. Bourses	34,671 —	3,675	- 34,671 <del>-</del>	3,675
65 -		- 7. Produit du pré	65 -		65	- 3,019 -
37,883 9	8 38,890 -	III, 127	67,071 05	105,472		38,401 3
	-	7				33,101

OMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recette		Dépense ites	s	Recette	s net	Dépens tes	e
	ct.		ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	-
	Ou.			Administration Courante.								
				IX.ª Economie publique.								
		e e		D. 2. Technicum de Bienne.								
27			İ	a. Technicum.								
				1. Enseignement:			126,715	40			126,715	
			- 1	a. Traitements des professeurs b. Matériel d'enseignement			26,516				26,516	
	Ш		- 1	2. Administration:			20,010	10			20,010	•
	Ш	194,098		a. Commission de surveillance et d'examen .	*******	-	2,374			-	2,374	
	Ш	194,098	$\neg$	b. Traitements		-	6,250			-	6,250	
	Ш			c. Frais de bureau et de voyage.	1,446	60	11,659				10,212	
	Ш			d. Chauffage, éclairage et nettoyage e. Concierges			19,057 3,690				19,057 3,690	
	Ш		- 1	3. Bureau d'observations	2,098	05	2,210	30			112	2
		194,098		Frais d'exploitation	3,544		198,473				194,929	_
	Ш	101,000		4. Ecolages	26,289			_	26,289	_		ע
	Ш			5. Produit de travaux des élèves	5,391	35	938	<b>4</b> 0	4,452	95	_	
	Ш		- 1	6. Recettes diverses et loyers	479		_		479			
	Ш	125,556	_	7. Intérêts des capitaux	1,499		<b>34</b> 8	90	1,150 34,957		_	
	Ш	,	i	8. Subside de la ville de Bienne 9. Subside de la bourgeoisie de Bienne	34,957 3,000	<b>5</b> U			3,000		_	
	Ш		1	10. Subvention de la Confédération .	54,990				54,990			
	Ш		1	11. Bourses		_	1,425	_	_		1,425	
32,495	}	68,542		III, 127	130,150	90	201,186	05			71,035	j
				b. Ecole des chemins de fer:								
	11	20 7.0	ı	1. Enseignement:			00 808	2.0			00 505	_
	Ш	30,512		a. Traitements des professeurs		-	30,725			-	30,725 $1,717$	7
	$\  \ $	4,540		b. Matériel d'enseignement			1,717	00			1,(1)	1
		270	_	a. Commission de surveillance et d'examen.	_	_	41	50	_		41	l
	$\  \ $	4,050	-	b. Traitements		$\left  - \right $	4,050	-		$\left\  - \right\ $	4,050	
	Ш	2,125	-	c. Frais de bureau et de voyage.	50	-	1,085				1,035	)
	Ш	3,080 450	-	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	_		3,235 450				<b>3</b> ,235 <b>45</b> 0	
	11		=	e. Concierges		-		_				
	П	45,027 3,000	-	Frais d'exploitation 3. Ecolages	50 1,965		41,306	บอ	1,965		41,256	J
	П	9,006		4. Subside de la ville de Bienne	8,398				8,398			
	Ш	1,000	_	5. Subside de la bourgeoisie de Bienne	1,000				1,000	$\left\  - \right\ $		
		14,580	-	6. Subsides des chemins de fer fédéraux	13,297	$\left -\right $		-	13,297			_
	П	1,500		7. Bourses			600	-			600	-
	1	18,941	=	III, 127	24,710		41,906	05			17,196	3
		68,542		a. Technicum	130,150	90	201,186	05			71,035	ń
32,495	$\{  $	18,941		b. Ecole des chemins de fer	24,710		41,906			_	17,196	
	<u> </u>	-,	[			1—1		-		1—1	88,231	-

OMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bi	Dépense utes	s R	ecettes net	Dépense ites
fr.	ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr. et	. fr.	ct.	fr. et.	fr.
			IX.ª Economie publique.					
		ě	E. Poids et mesures.					
1,500	_	1,500 —	1. Traitement de l'inspecteur III, 128		1,500		_	1,500
332 5,500	30	1,000   5,500	2. Frais de bureau et de déplacement III, 129 3. Frais d'inspection III, 130		318 5,026		_  -	318
466	<b>6</b> 0	1,000 —	4. Poids, mesures, appareils III, 131		317			5,026 317
1,380		1,400 —	5. Loyer III, 131		1,400	_	_  -	1,400
9,178	90	10,400 —			8,562	10		8,562
			F. Police des denrées alimentaires.					
4,583		5,000	1. Laboratoire du chimiste cantonal: a. Traitement du chimiste cantonal III, 132		5,000	_	_	5,000
833	-		(Part de ce fonctionnaire aux		0,000			0,000
10 450		14.900	recettes des analyses.)			1		
12,450		14,260 -	b. Traitements des assistants et de l'employé III, 133		14,341			14,341
4,375	-1	4,375 -	c. Loyer III, 134		4,375		_  _	4,375
3,687	36	4,700	d. Articles chimiques, écrits, éclai-		4.700	05		4 500
		500 _	rage, etc III, 136 e. Analyses bactériologiques	_	4,789	87 -		4,789
6,345	25	4,000 -	f. Recettes pour des analyses . III, 139	7,302 58	70		7,232 55	
12,882	90	14,000 —	2. Inspections:		19 195			10 105
6,007		6,000 -	a. Traitements des experts III, 141 b. Frais de voyage et de bureau III, 143		13,135 7,501	85 -		13,135 7,501
1,183			(Experts locaux pour l'inspec-		1,001			1,001
454	10		tion des viandes.)					
480	10	1,500 —	(Appareils et réactifs.) c. Cours d'instruction III, 144		1,700	_	_  _	1,700
2,000	_		(Contribution à la rétribution		1,100			1,.00
885	05	925	d'un employé.)	95	015	00		000
8,394	90	20,100 -	4. Frais de bureau et d'impression III, 146 5. Subvention de la Confédération III, 147	35  - 19,567  80	915	00 - 19	9,567 80	880
35,082	66	27,160 —	or succession as in contract and in, in	26,905 35			_	24,922
			G. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.	20,000	91,020			21,022
12,780		42,000			ľ			
£2,700		42,000	1. Prélèvement sur le produit de l'alcool III, 148	42,000 -		_ 4	2,000	
23,938	20	19,600 —	2. Mesures générales III, 150	35 —	22,879	80 -	-  -	22,844
5,553	-	7,800	3. Cours culinaires et de travaux de ménage III, 152	19,683 —	26,711	40		7 099
1,150	_	2,800 —	de ménage III, 152 4. Subventions aux cuisines popu-	19,000 -	20,111	40 -	_   _	7,028
			laires, cafés de tempérance, etc. III, 153	_  -	1,125		-  -	1,125
7,138	80	7,800 -	5. Subventions pour les asiles d'al-					
			coolisés et pour le placement d'alcoolisés indigents III, 154		7,001	80 -	_  _	7,001
5,000	-	4,000	6. Réserve pour la fondation d'un					
	_ _		asile de buveurs dans le Jura . III, 155		4,000			4,000
-	-	-  -	,	61,718 —	61,718	_   _	_	

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses ites
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. ct.	fr. ct	fr. e
		IX.ª Economie publique.				
		H. Police du feu.				
6,538 20 1,448 75	7,000 — 1,500 —	1. Police du feu III, 156 2. Inspection du matériel d'incendie III, 157	90	6,711 25 1,427 85		6,621 2 1,427 8
7,986 95	8,500 —		90 —	8,139 10		8,049 1
27,948 85 16,609 23 337,537 22 37,883 98 62,495 — 9,178 90 35,082 66 — 7,986 95 534,722 79	30,170 — 17,800 — 444,400 — 38,890 — 87,483 — 10,400 — 27,160 — 8,500 — 664,803 —	A. Frais d'administration de la Direction B. Statistique C. Commerce et industrie D. 1. Technicum de Berthoud D. 2. Technicum de Bienne E. Poids et mesures F. Police des denrées alimentaires G. Mesures propres à combattre l'alcoolisme H. Police du feu Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 4,230.43	35 — 302 95 260,207 84 67,071 05 154,860 90 26,905 35 61,718 90 571,191 09	701,488 15 105,472 44 243,092 10 8,562 10		33,324 ( 17,800 8 441,280 3 88,401 3 88,231 2 8,562 1 24,922 9 8,049 1 660,572 5
5,747 30 3,200 — 1,504 15 400 — 10.851 45	5,800 — 3,200 — 1,600 — 400 — 11,000 —	IX.b Service sanitaire.  A. Frais d'administration.  1. Collège de santé, examens et inspections	705 20  	3,200 — 1,510 55 400 —		5,830 3,200 1,510 400 10,940

COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes nett	Dépenses tes
fr. ct.	fr. et.		fr. et.	fr. et.	fr. et.	fr. et
	a	Administration Courante.				
		IX. <sup>b</sup> Service sanitaire.				
		B. Service sanitaire en général.				
7,889 50	8,000 —	1. Frais généraux III, 167	16,247 25	20,830 35	_	4,583 1
1,173   05 350   —	3,500   350	2. Vaccinations III, 171 3. Indemnités à des médecins III, 172		2,358   95 350   —		2,358 99 350 —
150,053   90 16,000   —	164,610 — 16,000 —	4. Subventions aux hôpitaux de district III, 175 5. Subventions aux établissements	35,366 10	188,340 —	_  -	152,973 9
		sanitaires spéciaux III, 177	_  -	16,000 —	_  -	16,000 -
50,000 —	50,000 — 280,000 —	6. Subvention à l'hôpital de l'He III, 177 7. Extension du service public des aliénés III, 177		50,000 — 280,000 —		50,000  - 280,000  -
60,000 -	60,000 -	8. Mesures propres à prévenir et				
565,466 45	582,460 -	combattre la tuberculose III, 178	$\frac{-}{51.613}\frac{-}{35}$	$     \begin{array}{c c}                                    $		60,000 <del>-</del> 566,265 9
-709,400 49	004,400		91,019 39	011,019 90		900,209
	A 1.00					
		C. Maternité.				
17,960   76   5,089   76	19,060 — 4,500 —	1. Administration	618 90			20,649 4
43,799 25	43,000 -	2. Enseignement	5,038 25 2,456 44	52,336 10	_  -	8,614 4 49,879 6
$ \begin{array}{c cccc} 31,732 & 10 \\ 2,006 & 40 \end{array} $	33,000 — 2,000 —	4. Entretien	8,828 99	47,916 43 1,466 50		39,087 4 1,466 5
26,940	26,940 —	5. Policlinique gynécologique 6. Loyer		26,940 -		26,940
127,528 27	128,500 —	Frais d'exploitation	16,942 58			146,637 4
12,969 50 4,969 40	12,000 — 5,100 —	7. Pensions des femmes en traitement . 8. Pensions des élèves sages-femmes	15,107 65 6,307 70		15,107 65 6,014 30	
2,500 —	2,400	9. Pensions des élèves gardes-malades .	2,600		2,600 —	0.005
$\frac{355}{106,734} \frac{30}{07}$	109,000	10. Augmentations et diminutions à l'inventaire.  III, 179	$\frac{1,800}{42,758} \frac{50}{43}$			$ \begin{array}{c c} 9,995 & 4 \\ \hline 132,910 & 9 \end{array} $
	100,000		<u> </u>	110,000 00		102,010 0
		D. Cours d'instruction des sages-femmes.				
1,394 90	2,500 —	1. Indemnités de pension et de voyage III, 180	_  -	2,227 60	_	2,227
153 — 1,547 90	$\frac{300}{2,800}$ $\frac{-}{-}$	2. Désinfectants, subvention III, 181		$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$		$\frac{302}{2,529} \frac{-}{6}$

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes nette	Dépenses es
fr. et.	fr. ct.	*	fr. ct.	fr. ct.	fr. ct.	fr.
		Administration Courante.				
		IX.b Service sanitaire.				
		E. Asile d'aliénés de la Waldau.				
15,852 21 2,449 47	110,000 — 3,000 —	1. Administration	$9,747 \begin{vmatrix} 24 \\ 48 \end{vmatrix} 10$			115,971 2,660
48,562 88 46,438 39	245,000 — 124,875 —	2. Enseignement et culte	29,173 80 16,363 75	284,608 02	_	255,434 140,516
55,512 — 14,260 20	55,610 — 10,300 —	4. Entretien	2,100 — 52,026 95	58,300 —	13,382 38	56,200
18,510 18	7,500 —	6. Industrie	101,537 40	89,633 54	11,903 86	
3 <b>6,044</b>   <b>57</b>   18,397   60	520,685 —	Frais d'exploitation 8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	210,997   24 3,537   60	29,482 10		545,496 25,944
86,710 80 32,685 —	366,000 — 32,685 —	9. Pensions	402,339 80 32,685 —	9,902 70	392,437 10 32,685 —	_
35,046 37		III, 183	649,559 64	795,878 53		146,318
	7.					
		F. Asile d'aliénés de Münsingen.				
16,843 52	115,000	1. Administration	452 90		_	123,147
1,342 90 62,180 05	2,000 — 258,000 —	2. Enseignement et culte	$ \begin{array}{c c} 139 \\ 32,459 \\ 80 \end{array} $	1,949 55 300,609 30		1,810 268,149
31,911   75   4,152   —	115,640 —	4. Entretien	8,680 05 418 —	117,574 —		128,097 117,156
18,400   65 34,926   35	15,200   18,000	6. Industrie	117,004   30 128,595	97,718 10 91,676 45	19,286 20 36,918 55	
<b>73,103</b> 22 981 —	577,500 —	Frais d'exploitation 8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	287,749 05 7,996 —	869,905 70 17,139 —		582,156 9,143
37,308 75	330,000 —	9. Pensions	356,906 65	17,642 60	339,264 05	
<u>36,775 47 </u>	247,500 —	III, 184	652,651 70	904,687 30		252,035
		v.				
		*				

COMPTE	BUDGET DE	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1909.	1910.		bru fr. et.		nett	
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr. et.	fr. et.	fr. et.	fr.
		IX. <sup>b</sup> Service sanitaire.	,			
		G. Asile d'aliénés de Bellelay.				
52,313 65 1,671 76 99,441 90 48,295 18 23,916 — 6,760 70	49,930 — 1,700 — 97,000 — 54,400 — 23,770 — 5,000 —	1. Administration	51 80 286 40 23,612 45 11,309 85 1,440 — 40,109 83	51,728 17 1,908 21 128,757 81 65,386 14 25,290 — 31,673 72	   8,436 11	51,676 1,621 105,145 54,076 23,850
163 08 219,040 87 7,106 90 219,884 70	6,800 — 215,000 — 115,000 —	7. Agriculture	92,370 03 <b>169,180</b> 36 13,946 40 126,103 70	87,489 58 <b>392,233</b> 63 11,214 65 1,216 10	4,880   45   -   75	223,053 —
106,263 07	100,000 —		309,230 46	404,664 38		95,433
10,851 45 665,466 45 106,734 07 1,547 90 135,046 37 236,775 47 106,263 07	11,000 — 582,460 — 109,000 — 2,800 — 122,000 — 247,500 — 100,000 —	A. Frais d'administration	705 20 51,613 35 42,758 43 ————————————————————————————————————	11,646 05 617,879 30 175,669 38 2,529 60 795,878 53 904,687 30 404,664 38		10,940 566,265 132,910 2,529 146,318 252,035 95,433
62,684 78 1		Les dépenses excèdent le budget de fr. 31,675. 76	1,706,518 78	2,912,954 54		1,206,435
		X. Travaux publics.				
	*	A. Frais d'administration de la Direction.				
30,125 — 34,396 50 13,490 84 4,580 —	30,500 — 36,360 — 13,500 — 4,580 —	1. Traitements des fonctionnaires IV, 1 2. Traitements des employés IV, 3 3. Frais de bureau et de déplacement IV, 9 4. Loyers IV, 10	27 60	29,750 — 35,849 95 13,207 05 4,580 —		29,750 35,849 13,179 4,580
82,592 34	84,940 —		27 60	83,387 —		83,359

	O.F	ANTON DE BERNE. COMPTE G	TEMENT	IOUR 19	10.	
COMPTE	BUDGET	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1909.	1910.	ROBRIQUES DO COMITE.	bru	tes	net	tes
fr. ct.	fr. ct.		fr. ct.	fr. ct.	fr. et.	fr.
		Administration Courante.				
		X. Travaux publics.			,	х .
		B. Autorités de district.				
30,520 —	31,813 —	1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement . IV, 11		31,870 —	_  _	31,870 -
14,900 —	15,300 -	2. Traitements des employés IV, 12		15,163 80		15,163
10,017   55 2,340	11,200 — 2,240 —	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 16 4. Loyers IV, 18		$\begin{array}{c c} 11,136 & 25 \\ 2,600 &\end{array}$		$11,136 \mid 2,600 \mid$
		4. Loyers				
57,777 55	60,553	C. Entretien des bâtiments de l'Etat.		60,770 05		60,770
165,012 05	165,000 —	1. Bâtiments publics IV, 41	377 20	165,378 05		165,000
69,993 65		2. Bâtiments curiaux IV, 62	465 —	70,464 10	_  -	69,999
10,254 60		3. Eglises IV, 68	1,656 —	7,458 85		5,802
392 10		4. Places publiques IV, 70		$   \begin{array}{r}     337   50 \\     24,997   45   \end{array} $		337
24,997 10 2,500 —	25,000	5 Bâtiments d'exploitation rurale. IV, 74 6. Rachat de l'entretien de bâtiments curiaux		24,991 45		24,997
273,149   50	268,000	o. Italian de l'entrement de barrages summan	2,498 20	268,635 95		266,137
30	200,000	D. Constructions nouvelles de bâtiments.	2,10:3	200,000		200,101
250,006 90	250,000 —	1. Constructions diverses:				
,	,	1. Travaux préliminaires et surveillance . IV, 77	3,253 40	40,168 90	_  -	36,915
		2. Berne, ancien corps de garde de		20.540.05		00.500
		la gendarmerie, transformation IV, 381	8 -	38,540   35 372   65		38,532
		3. Porrentruy, école cantonale, transformation IV, 80 4. Münchenbuchsee, institution de		312 03		372
		sourds-muets, nouveau bâtiment d'école. IV, 384	137	66,525 —		66,388
		5. Hofwil, école normale, conciergerie . IV, 83	-  -	8,835 40		8,835
		6. Waldau, asile d'aliénés, chaudière. IV, 84	-  -	4,027 75		4,027
		7. Rütti, école agricole, réfectoire IV, 84		$ \begin{array}{c c} 503 & 40 \\ 2,025 & 90 \end{array} $		503
		8. Rütti, école laitière, nouvelle poutraison . IV, 85 9. Berne, escaliers de l'hôtel de		2,025 90		2,025
		ville, réparation IV, 85	_  _	682   05		682
		10. Münchenbuchsee, institution de				
		sourds-muets, mur de soutènement . IV, 86	-  -	1,093  05	-  -	1,093
		11. Berne, Maternité, buanderie et salle de désinfection IV, 86		2,279 15		2,279
		12. Berne, jardin botanique, chauf-		2,210 10		2,210
		fage à l'eau IV, 87	-  -	890 20	_	890
		13. Hofwil, école normale, dortoir IV, 87	-  -	108 90	-  -	108
		14. Berthoud, cure, rénovation IV, 88 15. Langnau, préfecture, canalisation . IV, 89	_   -	6,337 40 769 55		6,337
		15. Langnau, préfecture, canalisation . IV, 89 16. Dürrenroth, cure, barrière IV, 89		316 55		769 316
		17. Kœniz, château, éclairage électrique . IV, 90	_  _	834 95	_	834
	ł	18. Bienne, prisons de district, chauf-				
		fage central et installation de bains . IV, 90	-  -	6,684 75	-  -	6,684
		19. Berthoud, technicum, éclairage électrique . IV, 91 20. Berne, Coursuprême, nouveau bâtiment IV, 92		$\begin{array}{c c} 3,225 & 30 \\ 16,899 & \end{array}$		3,225 16,899
		21. Berne, établissements militaires,		10,000		10,099
		éclairage électrique IV, 91	196 —	398 30	_  _	202
		22. Thorberg, pénitencier, transformation . IV, 94	-  -	9,724 45	_  -	9,724
		23. Thorberg, pénitencier, poulailler . IV, 94	- 00	954 90	-  -	954
		24. Berne, école de ferrage, moteur IV, 95	80 -	1,669 60		1,589
50,006 90	250,000	A reporter	3,674 40	213,867 45	1 1	210,193

			UA	NTON DE BERNE. COMPTE G	ENERA	L	POUR 1	[9]	10.			
COMPTE		BUDGET	Γ	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes	s bru	Dépense	s	Recette	н	Dépense	S
1909.	_	1910.		·		บาน				net	163	
fr.	ct.	fr.	ct.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	f <b>r</b> .	ct.	fr.	ct.
				X. Travaux publics.								
				D. Constructions nouvelles de bâtiments.								
250,006	90	250,000	-	Report	3,674	40	213,867				210,193	
				25. Berne, caserne, transformation. IV, 95			8,982	30	_		8,982	30
				26. Berne, laboratoire de chimie, annexe . IV, 96			232 1,400				2 <b>32</b> 1,400	
				27. Berthoud, magasin des sels, transformation. IV, 96 28. Interlaken, château, transformations. IV, 97			966		_		966	
				29. Meiringen, préfecture, éclairage électrique. IV, 97			671	20			671	
				30. Bains de Længenei, grange IV, 97		_	115	90		-	115	
	- [	9		31. Berne, Maternité, maison du						1 1	- 20	
				directeur, rénovation IV, 98	-		6,068	15			6,068	15
	- 1			32. Kœniz, château, porcherie IV, 98		-	2,697				2,697	
				33. Frutigen, prisons de district,								1
				nouvelles cellules IV, 99		-	1,239				1,239	
				34. Kœniz, grange du château, pont de grange . IV, 99	_	-	2,429	90			2,429	90
				35. Thorberg, ferme du Bannholz,			0.410	05			0.410	
				porcherie			8,410				8,410	
				36. Berne, arsenal, chauffage à la vapeur . IV, 100			76 $22,374$		Part of the		76	
	- 1			37. Cerlier, maison d'éducation, grange . IV, 101	_		1,056				22,374 $1,056$	
				38. Trachselwald, logement du geôlier. IV, 101 39. Thoune, château, installation de burcaux. IV, 102			3,500				3,500	
				40. Berne, chancellerie d'Etat, agrandissement . IV, 103			4,134				4,134	
			Ì	41. Berne, Université, chauffage central. IV, 103			1,145				1,145	
				42. Berthoud, château, archives . IV, 104			1,798				1,798	
				43. Berne, bâtiment du Stift 3a, archives . IV, 104			2,000				2,000	
	- 1			44. Laufon, nouvelle préfecture . IV, 105			13,205	60			13,205	
				45. Bienne, préfecture, salle des assises . IV, 105		-	960			-	960	
				46. Berne, ancienne poste, devanture. IV, 106	_	-	1,512	15			1,512	11
	ļ			47. Münsingen, asile d'aliénés, trans-	(v)	1 1	100			1		
				formation du moulin IV, 106			480				480	
				48. Guttannen, eure, installation des eaux . IV, 107			2,536	25			2,536	28
	_		_	49. Hofwil, école normale, armoires IV, 107		-	1,806	-		_	1,806	
250,006	90	250,000	—		3,674	40	303,668	05	_		299,993	6
	- 1			Asiles d'aliénés (fonds pour l'extension								
	- 1			du service public des aliénés):	- 0 = 10	_			*			
	- 1			2. Waldau, éclairage électrique et chauffage central IV, 120	28,746		28,746				_	
	- 1			3. Waldau, téléphone pour le service interne IV, 121	4,558		4,558			-	_	
	- 1			4. Bellelay, buanderie IV, 121	10,616		10,616 58,337			_		-
	- 1			5. Waldau, transformation de la cuisine . IV, 122 6. Waldau, purificateur automatique de l'eau IV, 128	58,337 22,426		22,426				_	
				7. Waldau, vérandas IV, 123	6,241	30	6,241					
196,215		200,000	_	8. Münsingen, transformation de la foulerie IV, 124	12,160		12,160			_		
196,215		200,000		9. Waldau, pompe à vapeur IV, 124	1,050		1,050					-
				10. Waldau, logement pour surveillants IV, 125	1,949		1,949					-
ő				11. Bellelay, buanderie IV, 125	250		250					-
				12. Waldau, nouvelle grange au "Mœsli" . IV, 126	1,278	45	1,278	45	_			-
				13. Waldau, chambres à coucher. IV, 126	3,209		3,209		_			-
1				14. Bellelay, nouvelle toiture IV, 127	2,400 1,750		2,400 1,750				_	-
					1,750		1,750			1	To a contract	1-
				15. Waldau, transformation de la buanderie . IV, 127								
250,006		250,000		16. Waldau, chauffage à l'eau IV, 129	798 1 <b>59,446</b>	20	798	20		_	299,993	-

		C.	ANTON DE BERNE. COMPTE (	ÉNÉRA	$\mathbf{L}$	POUR :	19	10.			
COMPTE		BUDGET	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recette	s	Dépense	s	Recettes	3	Dépense	es
1909.		1910.		¥	bru	ites		ŧ.	net	ites	
fr.	ct.	fr. e	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
			X. Travaux publics.								
			E. Entretien des ponts et chaussées.								
503,680			1. Traitements des cantonniers . IV, 133	262		512,271	40	_	-	512,008	70
470,015 84,965			2. Entretien des routes IV, 389	22,015	40	522,052 169,999	92 54	_		500,037 169,999	
4,069	52	5,000 -	3. Travaux de réfection et digues IV, 387 4. Frais divers IV, 234	43	72	5,042			_	4,998	
12,477	30	2,500 -	5. Produit de la vente de parcelles				20	1 000	F ()		
4 07 0 07 4	10		et de l'herbe du bord des routes IV, 235	1,345			20		50		-
1,050,254	12	1,114,500		23,667	52	1,209,375	10		_	1,185,707	58
			F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.								
224,975	04	225,000  -	1. Constructions diverses: 1. Route de Hasleberg, de Golderen à Reuti IV, 237 2. Route de Zweilütschinen à Grin-	_	-	8,400		_		8,400	-
	-		delwald, pont du Lindi IV, 237		-	2,950			_	2,950	
i	-		3. Route du Rawyl, pont du village à Lenk IV, 238		-	240	40	_	-	240	
			4. Route de Ringoldingen à Sewelen . IV, 238			7,325 2,676				7,325 2,676	90
		•	5. Route de Gwatt à Spiez, canalisation à Spiez IV, 238 6. Route de Thoune à Steffisbourg, canalis. IV, 239			3,066				3,066	
			7. Route de Langnau à Kræschenbrunnen IV, 239		-	2,000		_		2,000	
			8. Langnau, pont du Flühacker . IV, 239	_  	_	3,200		_	_	3,200	-
			9. Route de Sorbach à Pfaffenmoos IV, 240	_	_	351 4,000				351 4,000	
	-		10. Route de Brandœschgraben . IV, 240 11. Sumiswald, route de la gare . IV, 240	_		8,000			_	8,000	
	١		12. Route de Berthoud à Gomerkinden, can. IV, 241	<b>—</b> .		2,173	15			2,173	
	١		13. Route de Berthoud à Kernenried, trottoir IV, 241		_	660				660	_
	1		14. Route & Ruegsbach à Sumiswald IV, 241	— — — —	-	10,015	70		-	10,015	
	-		15. Huttwil, canalisation IV, 242 16. Route de Winigen à Hofholz, correction. IV, 242	_		3,000 8,754	75			3,000 8,754	75
	1		17. Route de Herzogenbuchsee à Wangen,			0,101	••			5,.01	
			captation du ruisseau IV, 242	_	-	650	-	_	<u> </u>	650	
			18. Route de Tramelan à la Montagne-du-Droit . IV, 243			750 4,854			-	750 4,854	
			19. Route de Courrendlin à Châtillon IV, 243 20. Dittingen, route de raccordement IV, 243	_		6,600	<del></del>			6,600	
			21. Route de Porrentruy à Boncourt, mur le long du ruisseau IV, 244	_		1,699	65	_	_	1,699	65
			22. Route de la Maison neuve à Pont de Thièle, canalis. IV, 244	_	-	617	15		-	617	
			23. Route de Champion à Cudrefin IV, 245	_		8,241 1,310	10	_		8,241 1,310	
			24. Route de Grünen à Wasen, canalis. IV, 244   25. Route d'Epiquerez à Essertfallon IV, 246	_		8,300	_			8,300	
	İ		26. Route d'Eimatt à Betlehem . IV, 246		-	10,000	-		-	10,000	
			27. Route de Schwarzenbourg à Riffenmatt . IV, 247	_	-	8,390	-			8,390	-
			28. Route de Thurnen à Blumenstein, correction à Lohnstorf IV, 246			5,826	_			5,826	_
			29. Route de Wabern à Kehrsatz, trottoir IV, 247	_		3,359		_		3,359	05
			30. Route de Kœniz à Liebefeld . IV, 248			2,293				2,293	10
			31. Route de Berne à Bolligen . IV, 248			3,087 4,415	25 25	_		3,087 4,415	
			32. Route de Münchringen à Jegenstorf IV, 248 33. Route de Schüpfen à Ziegelried IV, 249			4,000		_		4,000	
			34. Route de St-Imier à Pontins . IV, 249		_	10,000	-			10,000	
			35. Route de la Grande Scheidegg,			0.000	60		1	0.000	en.
994 075 0	<u>.</u>  -	995 000	de Grindelscherm à Rosenlaui IV, 249		=	8,023			=	8,023	_
<b>224,975</b> 0	4	225,000	A reporter	_	_	159,230	18			159,230	18
1	L	1		1	-		I				1

Dec   1910   Tr.   ct.   fr.		C	ANTON DE BERNE. COMPTE O	FÉNÉRAL	POUR	1910.			
fr. et fr. et fr. et Administration Courante.  X. Travaux publics.  F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.  Report Report 9,735 90 90 9,735 90 9 9,735 80 80 9 9,735 90 9,735 90 9,735 90 9,735 90 9,735 90 9,735 90 9,735 90 9,735 90 9,735 90 9,735 90 9,735 90 9,735 90 9,735 90	DE	DE	RUBRIQUES DU COMPTE.		11 -	s Recett		Dépense ttes	98
Administration Courante.  X. Travaux publics.  F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.  F. Construction et ponts et ponts et ponts et ponts et ponts et ponts et ponts et ponts et ponts et ponts et ponts et ponts et ponts et ponts et ponts et ponts et					ll c.				L
Part	ir. et.	ir. et.	Administration Courante.	Ir. et.	ir.	et. ir.	ct.	fr.	ct.
Page			X. Travaux publics.						
36. Baute & Bastaberg, & Figlise à la strurerie IV, 250		227 222	200		470.000				
37. Route de Fruigen à Adelboden.   IV, 251	24,975  04	225,000 -			159,230	18 —		159,230	18
Samuel Adelboden				_	9,155	90 —		9,735	90
41. Route de Thoune à Heiligen- schwendi, pont de la Kohleren IV, 253   42. Route de Saignelégier à Tramelan IV, 253   43. Route de Gwatt à Spiez, canalisation à Spiezmos IV, 254   43. Route de Boujean à Mishe, relievemt IV, 255   45. Route de Boujean à Mishe, relievemt IV, 255   46. Route de Boujean à Mishe, relievemt IV, 255   47. Route de Zwingen à Brislach IV, 256   49. Route de Zwingen à Brislach IV, 256   49. Route de Swijean à Brislach IV, 256   49. Route de Zwingen à Brislach IV, 256   50. Route de Goujea à Brislach IV, 256   50. Route de Gweite à Damphreux IV, 257   51. Pont de Hemilismatt à Diurrgraben IV, 257   52. Chemin des grèves de Tæuffelen a Geroffingen IV, 258   53. Route du Rawil, de Fallweid à lifigen IV, 258   54. Kellerweg à Tschung IV, 259   55. Route de Gateig à Gateigwiler IV, 250   56. Route de Gouvecken à Bunnstein IV, 260   57. Route de Ostermundigen à Veshigen IV, 260   58. Route de Bruigen à Melbèden, correction IV, 260   58. Route de Bruigen à Radectete, correction IV, 260   58. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 262   60. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 262   61. Route cantonale à Meches, canasiation IV, 262   62. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 262   63. Inspections de ponts IV, 261   64. Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 262   65. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 262   66. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 262   67. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 262   68. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 262   69. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 263   60. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 264   61. Route cantonale à Sanderstee, diargissement IV, 265   62. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 265   63. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 265   64. Route de Route en Teve IV, 265   65. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 265   65. Route de Fruigen à Kanderstee, diargissement IV, 265   66.			élargissement à Adelboden IV, 251	_			-	2,970	·
41. Route de Thoune à Heiligen- schwendi, pont de la Kohleren IV, 253   42. Route de Saignelégier à Tramelan IV, 253   43. Route de Gwatt à Spiez, canalisation à Spiezmos IV, 254   43. Route de Boujean à Mishe, relievement IV, 255   45. Route de Boujean à Mishe, relievement IV, 255   46. Route de Busswil à Worben . IV, 255   47. Route de Zwingen à Brislach . IV, 256   49. Route de Zwingen à Brislach . IV, 256   49. Route de Swissin à lautertrame . IV, 257   50. Route de Couve à Damphreux IV, 257   50. Route de Couve à Damphreux IV, 257   51. Pont de Hemilismatt à Dirrgraben IV, 257   52. Chemin des grèves de Tæuffelen a Geroffingen IV, 258   53. Route du Rawil, de Fallweid à lifigen . IV, 259   54. Kellerweg à Tschung IV, 259   55. Route de Gouve Ken à Bunsestin IV, 260   58. Route d'Oberstocken à Bunsestin IV, 260   58. Route de Grechen à Geroffingen IV, 260   58. Route de Bruigen à Melbeden, correction . IV, 261   59. Pont de la Birse à Moutier . IV, 263   60. Route de Fruigen à Kandersteg, diargissement of the cantonale à Smoebus, canalistin IV, 262   61. Route cantonale à Smoebus, canalistin IV, 262   62. Route de Fruigen à Kandersteg, diargissement IV, 262   63. Inspections de ponts IV, 261   64. Fruigen à Kandersteg, diargissement IV, 262   65. Route de Fruigen à Kandersteg, diargissement IV, 262   66. Route de Fruigen à Kandersteg, diargissement IV, 262   67. Route de Fruigen à Kandersteg, diargissement IV, 262   68. Simme entre Kemmeriboden et Sideure IV, 263   69. Route de Fruigen à Kandersteg, diargissement IV, 262   69. Route de Fruigen à Kandersteg, diargissement IV, 262   60. Route de Fruigen à Kandersteg, diargissement IV, 262   60. Route de Fruigen à Kandersteg, diargissement IV, 262   60. Route de Fruigen à Kandersteg, diargissement IV, 262   60. Route de Route et Unterseen IV, 263   60. Route de Fruigen à Kandersteg, diargissement IV, 264   61. Route cantonale à Supoebus, canalistin IV, 265   62. Route de Fruigen à Kandersteg, diargissement IV, 265   63. Route de Rou				_			-	1,666	40
41. Route de Thoune à Heiligen- schwendi, pont de la Kohleren IV, 253   42. Route de Saignelégier à Tramelan IV, 253   43. Route de Gwatt à Spiez, canalisation à Spiezmos IV, 254   45. Route de Boujean à Midher Heiment IV, 255   45. Route de Boujean à Midher Heiment IV, 255   46. Route de Busswil à Worben . IV, 255   47. Route de Zwingen à Brislach . IV, 256   49. Route de Ewigen à Brislach . IV, 256   49. Route de Suismen à lauterbranne . IV, 257   50. Route de Couve à Damphreux IV, 257   50. Route de Couve à Damphreux IV, 257   50. Route de Couve à Damphreux IV, 257   51. Pont de Hemilismatt à Diirrgraben IV, 257   52. Chemin des grèves de Tæuffelen a Geroffingen IV, 258   53. Route du Rawil, de Fallweid à lifigen . IV, 259   54. Kellerweg à Tschung IV, 259   55. Route de Gsteig à Gsteigwiler IV, 259   56. Route d'Oberstocken à Elmanstein IV, 260   57. Route d'Oberstocken à Elmanstein IV, 260   58. Route d'Oberstocken à Elmanstein IV, 260   58. Route de Pruigea à Melbiein, correction . IV, 261   59. Pont de la Birse à Moutier IV, 262   60. Route de Fruigea à Radersteg, correction . IV, 263   60. Route de Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   61. Route cantonale à shoebes, canalisation IV, 262   62. Route de Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   63. Inspections de ponts IV, 261   64. Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   65. Route de Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   66. Route de Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   67. Route de Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   68. Eribach dans le Kienthal IV, 263   69. Route de Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   60. Route de Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   60. Route de Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   60. Route de Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   60. Route de Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   60. Route de Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   60. Route de Fruigea à Kandersteg, diargissement IV, 262   60. Route d					1,200 965	45 — 80		1,255 $265$	40
Schwendi, pont de la Kohleren IV, 253					203			200	80
43. Route de Gwatt à Spiez, canalisation   IV, 254			schwendi, pont de la Kohleren IV, 253					5,000	
Sation & Spiezmoos				_  -	10,000			10,000	-
50. Route de Hof à Susten, variante IV, 254					2 000			2,000	
47. Route de Zwingen à Brislach . IV, 256						25 —		<b>3,</b> 593	
47. Route de Zwingen à Brislach . IV, 256				_			_	1,200	
48. Adelboden, correction de route   IV, 256   49. Route de Zweilitschinen à Lauterbrannen   IV, 257   5,600   10,146   90			46. Route de Busswil à Worben . IV, 255		4,984			4,984	40
49. Route de Zweilütschinen à Lauterbrunnen   IV, 257   5,600   10,146   90     4,5   50. Route de Cœuve à Damphreux IV, 257     250								188	
50. Route de Cœuve à Damphreux IV, 257				5 600	2,000			2,000	
51. Pont de Hæmlismatt à Dürrgraben IV, 257   52. Chemin des grèves de Tæuffelen à Gerolfingen IV, 258				5,600 -	779	50		<b>4,54</b> 6 779	50
52. Chemin des grèves de Tauffelen à Gerolfingen	4			_  _				250	
53. Route du Rawil, de Fallwoid à Iffigen . IV, 258			52. Chemin des grèves de Tæuffelen						
60. Route de Frutigen à Kandersteg, correction . IV, 262		*		-  -		55 —		3,539	
60. Route de Frutigen à Kandersteg, correction . IV, 262				_				3,000	
60. Route de Frutigen à Kandersteg, correction . IV, 262			55 Route de Cataig à Cataigwiler IV 250		2,473	05		2,473	05
60. Route de Frutigen à Kandersteg, correction . IV, 262			56. Route d'Oberstocken à Blumenstein IV. 260						75
60. Route de Frutigen à Kandersteg, correction . IV, 262				_				84	75
60. Route de Frutigen à Kandersteg, correction . IV, 262			58. Route de Frutigen à Adelboden, correction . IV, 261	_	1,120			1,120	
61. Route cantonale à Soncebox, canalisation IV, 262 62. Route de Frutigen à Kandersteg, élargissement IV, 262 63. Inspections de ponts IV, 261  224,975 04 225,000 —  G. Travaux hydrauliques.  1. Ecluses à Thoune et Unterseen IV, 278 2. Erlibach dans le Kienthal IV, 337 3. Emme entre Kemmeriboden et Soleure IV, 283 4. Gürbe entre ses sources et Belp IV, 285 5. Klæpfligraben à Mühlenen IV, 287 6. Sarine et Lauenenbach à Gstaad IV, 288 7. Simme entre Oberried et Lenk IV, 288 8. Riedernbach à Oberhofen IV, 289 9. Aar et Zulg à l'embouchure de la Zulg . IV, 289  1. Route cantonale à Soncebox, canalisation IV, 262 ———————————————————————————————————							-	2,000	-
Color   Colo				-  -					65
Color								1,825 890	
224,975   04   225,000			63. Inspections de ponts IV. 261					195	
319,949   77   320,000	24,975 04	225,000 —		5,600 —				224,990	-1
1. Ecluses à Thoune et Unterseen IV, 278 2. Erlibach dans le Kienthal IV, 337 3. Emme entre Kemmeriboden et Soleure IV, 283 4. Gürbe entre ses sources et Belp IV, 285 5. Klæpfligraben à Mühlenen IV, 287 6. Sarine et Lauenenbach à Gstaad IV, 288 7. Simme entre Oberried et Lenk IV, 288 8. Riedernbach à Oberhofen IV, 289 9. Aar et Zulg à l'embouchure de la Zulg . IV, 289    10,276   30			G. Travaux hydrauliques.						
1. Ecluses à Thoune et Unterseen IV, 278 2. Erlibach dans le Kienthal IV, 337 3. Emme entre Kemmeriboden et Soleure IV, 283 4. Gürbe entre ses sources et Belp IV, 285 5. Klæpfligraben à Mühlenen IV, 287 6. Sarine et Lauenenbach à Gstaad IV, 288 7. Simme entre Oberried et Lenk IV, 288 8. Riedernbach à Oberhofen IV, 289 9. Aar et Zulg à l'embouchure de la Zulg . IV, 289  10,000	19,949 77	320,000	1. Travaux hydrauliques:						
3. Emme entre Kemmeriboden et Soleure IV, 283 4. Gürbe entre ses sources et Belp IV, 285 5. Klæpfligraben à Mühlenen IV, 287 6. Sarine et Lauenenbach à Gstaad IV, 288 7. Simme entre Oberried et Lenk IV, 288 8. Riedernbach à Oberhofen IV, 289 9. Aar et Zulg à l'embouchure de la Zulg . IV, 289  3. Emme entre Kemmeriboden et Soleure IV, 283 66,368 22,849 95 22,941 60 22,907 32,941 60 ———————————————————————————————————					10,276	30 —	-	10,271	30
4. Gürbe entre ses sources et Belp IV, 285 5. Klæpfligraben à Mühlenen IV, 287 6. Sarine et Lauenenbach à Gstaad IV, 288 7. Simme entre Oberried et Lenk IV, 288 8. Riedernbach à Oberhofen IV, 289 9. Aar et Zulg à l'embouchure de la Zulg . IV, 289  - 22,849 95 20,048 77 2,801 8 95 22,849 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 32,941 60 - 22,9 95 95 95 96 97 97 98 98 98 98 98 98 98 98 98 98 98 98 98					100.650		-	20,000	10
5. Klæpfligraben à Mühlenen IV, 287   10,000   32,941   60   —   22,9   6. Sarine et Lauenenbach à Gstaad IV, 288   813   80   858   70   —   22,9   7. Simme entre Oberried et Lenk IV, 288   3,620   09   5,907   09   —   2,2   2,927   40   2,927   40   —   —   22,9   2,927   40   —   —   12,500   —   —   12,500							18	56,290 —	12
6. Sarine et Lauenenbach à Gstaad IV, 288   813   80   858   70   —   —								22,941	60
7. Simme entre Oberried et Lenk IV, 288 3,620 09 5,907 09 — 2,2 8. Riedernbach à Oberhofen IV, 289 2,927 40 2,927 40 — — 12,500 — — 12,500 — 12,500 — — 12,5				813 80	858	70 —		44	90
9. Aar et Zulg à l'embouchure de la Zulg . IV, 289   —   —   12,500   —   —   12,5			7. Simme entre Oberried et Lenk IV, 288	3,620 09	5,907	09 —	-	2,287	
			8. Riedernbach à Oberhofen IV, 289	2,927  40		8		10.500	
				4 509 70			90	12,500	
10. Lucelle entre Brislach et Zwingen IV, 290   4,503   70   2,585   90   1,917   80   —   11. Aar entre Runtigen et Aarberg IV, 292   26,500   —   63,087   48   —   36,5							00	 36,587	48
								37,897	
	19 949 77	320 000	*					144,100	-
A reporter   113,001   525,100   44     144,1	ו זן פציפ, פו	320,000 —	A reporter	119,001 31	323,108	77		144,100	01

COMPTE	BUDGET	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
DE <b>1909.</b>	DE 1 <b>910</b> .	RUBRIQUES DU COMPTE.	brut	es	neti	tes
fr. e	fr. c	Administration Courante.	fr. et.	fr. et.	fr. ct.	fr.
		X. Travaux publics.				
		G. Travaux hydrauliques.	150 005 55	202 100 44		144 100 (
10 040 7	7 320,000 -	Report † - 13. Lombach, partie supérieure . IV, 298	179,007  57 16,580	323,108   44 25,558   65		$\begin{array}{c c} 144,100 & 8 \\ 8,978 & 6 \end{array}$
319,949 7	1 520,000 -	- 13. Lombach, partie supérieure . IV, 298 14. Lombach, partie inférieure IV, 299	4,521 95	5,635 25		1,113
		15. Kauflisbach à Gessenay IV, 301	2,150	371 85	1,778 15	
		16. Dürrbach à Bowil IV, 302	19,838 80	595 —	19,243 80	
		17. Stæmpbach entre Utzigen et Worblenbach IV, 303	1,198 05	24 95	1,173 10	-
		18. Correction du Doubs à Ocourt . IV, 304	9,361 18	4,037 17	5,324 01	
		19. Allenbach à Adelboden IV, 305	-  -	1,066 65		1,066
		20. Simme entre Giselei et Simmenegg IV, 305 21. Zulg, près de la Müllerschwelle à Steffisbourg IV, 306		2,865 — 17,000 —		2,865 17,000
		22. Ruisseau du village à Attiswil . IV, 306	_  _	2,320		2,320
	1	23. Sarine dans la commune de Dicki IV, 307	_  _	182 —	_  _	182
		24. Sarine entre Laupen et Oltigen IV, 307		6,440  37		6,440
		25. Schwarzwasser à Rueschegg . IV, 308	11,580 20	6,960 10	4,620 10	
		26. Biberzen dans la commune de Rüti IV, 309	1,634 —	115 10	1,518 90	
		27. Gürbe entre Belp et Stockmatte IV, 310	6,040 —	3 026 10	5,993 40	1 101
		28. Grubenbach à Gessenay IV, 311 29. Tscherzisbach à Châtelet IV, 311	1,754 25 4,600 —	$\begin{array}{c c} 2,936 & 10 \\ 7,987 & \end{array}$		1,181 3,387
		30. Ruisseau du village à Oberbipp IV, 312	8,000 —	14,000 —		6,000
		31. Brüggbach à Wiedlisbach IV, 312	8,000 —	13,255 50	_  _	5,255
		32. Sagibach et Wydenbach à Lauter-	,	,		,
		brunnen IV, 313	6,080	17,835 15	-  -	11,755
	1	33. Trubbach et ses affluents IV, 314	2,000 —	44,464 85	-  -	42,464
}		34. Grüne à Sumiswald IV, 315	2,610	4,439 15	_  -	1,829
		35. Hornbach à Wasen IV, 315 36. Leimbach à Frutigen IV, 316	2,200    10,000	$\begin{array}{c c} 3,548 & 25 \\ 25,522 & \end{array}$		1,348
		37. Burrisgraben à Schonried près Gessenay IV, 316	10,000	150 —		15,522 $150$
		38. Gürbe dans la vallée, entretien IV, 317		500 —	_  _	500
		39. Singine entre le Schwarzwasser et la Sarine IV, 319	22,416 65	27,291 40	_  _	4,874
		40. Correction de l'Ilfis IV, 320	5,429 90	11,008 90		5,579
		41. Kander entre Kien et Stegweid IV, 322	23,008   65	32,621  85		9,613
		42. Mattenbach à St-Etienne IV, 324	137 80	2,089 —		1,951
		43. Grünnbach à Merligen IV, 324 44. Zulg entre la Müllerschwelle et		183		183
		la route de Berne IV, 325	3,900 -	7,700 —		3,800
		45. Zulg entre la Müllerschwelle et Gumm IV, 325	9,000 -	15,600 —	_  _	6,600
	1	46. Kurzengraben à Wasen IV, 326	1,030 —	1,644 80	_  _	614
		47. Pont de la Singine à Laupen IV, 326	81 15		81 15	
	(B)	48. Aar en aval de Thoune, en-		0.000		2 222
		tretien du barrage IV, 327	-  -	2,688   75		2,688
		49. Tarreau de la Maure à Sonceboz IV, 327 50. Aar entre Hof et le lac de Brienz IV, 328		$\begin{array}{c c} 8,920 & \\ 2,208 & 60 \end{array}$		8,920 2,208
	1	51. Zelgbach à St-Etienne IV, 328	3,400	5,353		1,953
		52. Dessèchement de la vallée du	0,100	0,000		1,000
		Hasli, travaux supplémentaires IV, 329	3,680	4,243 50		563
	1	53. Sundgraben et Birrengraben à Beatenberg IV, 329	_  _	<b>559 6</b> 0	_	559
		54. Aar à Innertkirchen IV, 330	-  -	1,910 —	_	1,910
		55. Aar entre le Schützenfahr et l'Elfenau . IV, 330	-  -	7,440 30		7,440
		56. Doubs à Soubey IV, 331		8,904 15		8,904
19,949   7	320,000	- A reporter	369,240 15	671,331 98		302,091

	_		_			II		i				
DE 1909.		BUDGET DE 1910.	ſ	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recette	s bru	Dépense tes	s	Recette		Dépense ttes	es
fr.	ct.	fr.	ct.	•	fr.	et.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	cı
				Administration Courante.	π.					Ct.	11.	
		,		X. Travaux publics.								
				G. Travaux hydrauliques	9							
319,949	77	320,000	-	Report IV 201	369,240			98		-	302,091	8
				57. Lauibach à Meiringen IV, 331 58. Ruisseau du village à Münsingen IV, 358	3,080		5,192 3,942	10			2,112 3,942	1
				59. Birse à Zwingen IV, 332	-	_	323	95			323	$\frac{1}{9}$
				60. Aar à Hofstetten, remplissage . IV, 333	_	-	462	90			462	
				61. Simme entre Kapfbach et Schlegel-				0.0				
				holz à St-Etienne IV, 333 62. Bunderbach à Kandergrund . IV, 334			1,555 $145$	30	_		1,555 145	
				63. Lütschine entre Wilderswil et le lac de Brienz IV, 334			250		_		$\frac{143}{250}$	
				64. Bettelriedbach à Zweisimmen . IV, 335		_	660 87				660	)  -
				65 Reichenbach Gschwandenmaad IV, 335		-	87	35			87	3
				66. Birse à Courrendlin IV, 336	3,907	35	5,583	65	-	-	1,676	3
				67. Kurzeneigraben à Wasen IV, 337 68. Wildeneigraben à Bowil IV, 337			525	50 80			$\frac{99}{525}$	
				69. Frais divers IV, 280	398	20	6,454			_	6,056	
319,949	77	320,000			376,625		696,613			-	319,988	
6,366	35	7,600		2. Traitements des maîtres éclu- siers et des maîtres digueurs IV, 362	625		6,762				6,137	
58,479 58,479	<i>16</i>	42,000 42,000	_	3. Correct <sup>n</sup> des caux du Jura, entretien des canaux IV, 367	38,854	1 1	38,854			_	— U,131	_
326,316					416,105	10	742,231	18			326,126	-
920,910		021,000		H. Forces hydrauliques.	#10,100	10	174,401	10		-	920,120	-
12,804	_	14,000	-	1. Frais d'administration IV, 369			11,622	<b>6</b> 0			11,622	6
57,288			-	2. Emoluments de concessions . IV, 372	21,999	20	27	60	21,971	60		-
5,644	19	6,000		3. Part du fonds de secours en cas de dommage ou de dangers								
				imminents causés par les éléments IV, 372			2,145			_	2,145	.  -
38,840	15	40,000			21,999	90	13,795		8,204	-		-
00,020	-	10,000	-	J. Travaux géodésiques.	21,000	20	10,100	20	0,201	-	-	- -
18,334	55	12,000	_	1. Levés topographiques IV, 378	2,189	05	14,058	87		_	11,869	8
108	70	100	-	2. Carte cantonale IV, 380	283		399	<b>3</b> 0		-	116	3
590	-	590		3. Loyers (bureau du cadastre à Porrentruy) IV, 382	2040	45	590		2.940	45	590	-
40.045		10.400		4. Levés d'essai, contribution aux frais IV, 382	3,240	-		_	3,240	45		
18,815	85	12,490	=		5,712	<u>50</u>	15,048	17		<u> </u> =	9,335	-
00.500		04.040		A 73 - 1 7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2=	00	00.00				00.050	
82,592 57,777		84,940 60,553		A. Frais d'administration de la Direction . B. Autorités de district	. 27	60	83,387 60,770	05		-	83,359 60,770	
73,149		268,000		C. Entretien des bâtiments de l'Etat	2,498	20	268,635				266,137	
50,006	90	250,000	-	D. Constructions nouvelles de bâtiments.	159,446	10	459,439	75		_	299,993	6
		1,114,500		E. Entretien des ponts et chaussées	23,667	52	1,209,375	10		-	1,185,707	E
224,975	04	225,000	$\neg$	F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées	K 600		920 500	90			224,990	0
326,316	12	327,600		chaussées	5,600 416,105		230,590 742,231		_		326,126	
38,840		40,000	_	H. Forces hydrauliques	21,999		13,795	20	8,204			-
18,815		12,490	-	J. Travaux géodésiques	5,712		15,048			_	9,335	6
45,047	27	2,303,083	_	Les dépenses excèdent le budget de fr. 145,133. 46			3.083,272				2,448,216	4
			$\neg$									
			- 1			ı II				1 1	i	- 1

COMPTE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recette	1	Dépenses ites	;	Recette	s net	Dépense tes	38
fr.	ct.	fr.	ct.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	0
				XI. Emprunts.								
				A. Remboursements et intérêts.								
547,000		5 <b>63,</b> 500	_	1. Remboursement du capital: Emprunt de 1895, fr. 44,311,000, 3% V, 1 2. Intérêts:			563,500	_		_	563,500	)
<b>345,74</b> 0	_	1,329,330		a. Emprunt de 1895, fr. 44,311,000, 3 % V, 1	_		1,329,330	_	_		1,329,330	)
700,000	-	700,000	_	b. Emprunt de 1900, fr. 20,000,000, 3½ % V, 1		_	700,000	_			700,000	)
700,000	_	700,000		c. Emprunt de 1906, fr. 20,000,000, $3^{1/2}$ % V, 1	_	_	700,000	_		_	700,000	_
<u>292,740</u>	=	3,292,830	_			_	3,292,830	_		╬	3,292,830	<u>)</u>
9,598	90	14,000		B. Frais des emprunts.  1. Provisions, frais de transport et								
638		,		agio		_	15,517 967	$\frac{62}{20}$		_	15,517 967	
202,000	_	202,000		3. Frais de l'emprunt de 1900, amortissement V, 5		_	202,000			_	202,000	)
92,000		92,000		4. Frais de l'emprunt de 1906, amortissement V, 5		_	92,000			_	92,000	_
304,237	30	309,000	_		_	-	310,484	82		=	310,484	F
292,740		3,292,830	_	A. Remboursements et intérêts	_	_	3,292,830			_	3,292,830	
		309,000 3,601,830	=	B. Frais des emprunts			310,484 3,603,314			=	310,484 <b>3,603,31</b> 4	-
		3,0 % 2,000		Les dépenses excèdent le budget de fr. 1,484.82								
				XII. Finances.								
				A. Frais d'administration de la Direction des finances								
5,500		5,500		et des domaines.			5,500				5,500	1
10,000 4,091		10,000	_	1. Traitement du secrétaire V, 6 2. Traitements des employés V, 7 3. Frais de bureau et de déplacement . V, 10	 185	50	10,000		_		10,000 3,503	)
1,080 3,163	_	1,080	_	4. Loyers V, 11 5. Frais judiciaires V, 12		60	1,080				1,080	
23,834	-		_	,	361	_		-			20,402	-

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses es
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. ct.	fr. ct.	fr.
		XII. Finances.				
		B. Contrôle cantonal des finances.				ī
22,500 — 32,057 — 2,848 15	22,500 — 34,000 — 2,500 —	1. Traitements des fonctionnaires . V, 14 2. Traitements des employés V, 15 3. Frais de bureau V, 17	 	22,500 — 33,333 30 4,289 35		22,500 33,333 3,162
3,601 50 1,160 —	4,000 — 1,160 —	4. Frais d'impression et de reliure V, 20 5. Loyers V, 20	75 85	4,165   85 1,160   —		4,090 1,160
<b>65</b>	64,160 —	,	1,202 25	65,448 50		64,246
31,803 95	61,100 —	C. Recettes de district.  1. Traitements des receveurs V, 30		61,940 75		61,940
6,201 99 1,820 —	5,600 — 1,820 —	2. Frais de bureau V, 33   3. Loyers V, 33		7,676 95 1,820 —		7,676 1,820
39,825 94	68,520 —			71,437 70		71,437
	24.000					
23,834 60 62,166 65	21,080 — 64,160 —	A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines B. Contrôle cantonal des finances	$   \begin{array}{c c}     361 & 10 \\     1,202 & 25   \end{array} $		_  _	20,402 64,246
39,825 94	68,520 —	C. Recettes de district		71,437 70		71,437
55,827 19	153,760 —	Les dépenses excèdent le budget de fr. 2,326. —	1,563 35	157,649 35		156,086
		XIII. Agriculture.				
		A. Frais d'administration de la Direction.				
4,750 — 7,800 — 2,398 75	4,750 — 7,900 — 2,500 —	1. Traitement du secrétaire V, 34 2. Traitements des employés V, 35 3. Frais de bureau V, 37		4,750 — 7,900 — 2,494 27		4,750 7,900 2,494
2,750 — 1,438 15	2,750 — 1,500 —	4. Vétérinaire cantonal:  a. Traitement V, 38  b. Frais de bureau et de voyage V, 39	2,750 — —	5,500 — 1,500 10	_	2,750 1,500
550 <u>—</u> 19,686 90		5. Loyer V, 40	<u> </u>	550 — 22,694 37		550° 19,944

5,000       —       3,500       —       b. Encouragement à la viticulture:       aa. Subrentions pour essai de plants américains V, 44       2,000       —       5,000       —       —       3,000         2,537       45       10,000       —       c. Encouragement en général V, 46       —       —       3,130       97       —       3,130         9,641       10       3,000       —       c. Encouragement en général V, 46       —       —       —       781       55       —       —       3,130       97       —       3,130       97       —       3,130       97       —       3,130       97       —       3,130       97       —       3,130       97       —       3,130       97       —       3,130       97       —       3,130       97       —       3,130       97       —       3,130       97       —       3,130       97       —       3,130       97       —       2,562       50       5,125       —       —       2,562       50       5,125       —       —       2,562       50       5,125       —       —       2,399       99       —       2,399       —       2,399       —       —       50,000       —	DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes br	Dépenses utes	Recettes net	Dépenses tes
Second   S	fr. et.	fr. et.		fr. et.	fr. et.	fr. et.	fr.
B. Economie rurale.     B. Economie rurale.     B. Economie rurale.     B. Economie rurale.     B. Economie rurale.       B. Economie rurale.			Administration Courante.				
18,859 30 20,000 — 3,500 — 1,829 66 11,000 — 2,537 45 10,000 — 6,641 10 3,000 — 2,2562 50 2,263 — 540 — 1,750 — 2,236 85 2,400 — 43,500 — 50,000 — 6,835 0 — 7,835 0 —		0	XIII. Agriculture.				
18,859 30		a.	B. Economie rurale.				
5,000	18,859 30	20,000 —	a. Encouragements en général . V, 42	8,994 20	28,726 17	_	19,731
2,562 50	1,829 66 2,537 45	11,000 — 10,000 —	<ul> <li>aa. Subventions pour essai de plants américains V, 44</li> <li>bb. Mesures contre le phylloxéra . V, 45</li> <li>cc. Encouragement en général V, 46</li> </ul>	2,000 2,776 —	14,669 65 3,130 97		3,000 11,892 3,130 781
de terres	2,562 50 540 — 2,236 85	2,563 — 1,750 —	2. Amendement des terres:  a. Traitement de l'ingénieur agricole V, 49 b. Traitement de l'aide V, 50	2,562 50 —	5,125 400		2,562 400 2,399
32,506   14   35,000   -   33,160   32   66,320   64   -     33,160   32   66,320   64     30,100   30   30   30   30   30   30   30	39,008 40 29,995 50	40,000	de terres V, 53  3. Elève de l'espèce chevaline V, 56  4. Elève de l'espèce bovine V, 61	40,530   25 123,902   88	80,382 40 268,911 65		50,000 39,852 145,008
d'arbres le long des routes cantonales V, 68 20 20	$\frac{-}{32,506}$ $\frac{-}{14}$	35,000 — 109,000 —	6. Restitutions de primes V, 77 7. Assurance contre la grêle, subventions V, 66 8. Assurance du bétail V, 67	11,834 95 33,160 32	11,834 95 66,320 64		25,207 — 33,160 103,335
	- 						20 440,483
			s.				
		*				9	

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brut	Dépenses es	Recettes nette	Dépenses es
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. et.	fr. ct.	fr. c
		XIII. Agriculture.				
		C. Ecole d'agriculture.				
34,337 40 2,374 30 13,256 18 11,470 14 4,256 65 7,800 — 5,990 56	33,800 — 2,000 15,000 — 14,500 — 11,000 — 7,800 4,500 —	1. Ecole:  a. Enseignement  b. Essais agricoles  c. Administration  d. Nourriture  e. Entretien  f. Loyer  g. Travaux des élèves	1,535 10 3,015 20 40,344 30 11,704 90 6,249 04	2,050   53 17,407   74 58,417   60 23,593   81 7,800   —		32,419 5 2,050 5 14,392 5 18,073 8 11,888 9 7,800 -
67,504 11 15,160 30 15,205 — 16,407 62 51,051 79	79,600 — 15,000 — 15,500 — 49,100 —	Frais d'exploitation h. Augmentations et diminutions à l'inventaire i. Pensions des élèves k. Subvention de la Confédération	62,848 54 5,594 35 16,400 15,392 21 100,235 10	143,224 6,214 1,070 —		80,375 619 — — — 50,273
25,250 88 25,250 88	5,000 — 5,000 —	2. Exploitation du domaine	116,141 79 116,141 79			_
51,051 79 25,250 88 10,000 — — — — — 35,800 91	49,100 — 5,000 — 1,000 — 45,100 —	1. Ecole	100,235 10 116,141 79 — — — — — — — — — — — 1,705 15 1,326 30	150,508 48 93,620 72 3,886 78 31,264 55 1,767 78	22,521 07 3 — 440 60	50,273 — 3,886 — 441 31,639
		D. Ecole d'industrie laitière.				
29,917 10 5,651 62 14,000 34 3,441 68 2,810 — 1,200 —	29,550 — 5,500 — 12,500 — 3,480 — 3,460 — 1,200 —	1. Ecole:  a. Enseignement b. Administration c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Travaux des élèves	722 98 4,522 4,677 - 1,200	6,114 84 18,818 98		30,058 6,016 14,296 2,304 3,460
54,620 74 650 35 12,200 — 300 — 14,559 30 27,511 09	53,290 — 11,400 — 1,600 — 14,775 — 28,715 —	Frais d'exploitation g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions des élèves	11,219 80 1,706 70 13,100 — 15,009 12 41,035 62	4,830 75 133 30 750 —	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	54,935 3,124 - 750 - 30,833

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. et	fr. ct.	fr.
		XIII. Agriculture.	* ·			
	*	D. Ecole d'industrie laitière.		*		
4,631 93 5,896 80 2,857 85	4,000 — 1,500 — 2,000 —	2. Laiterie: a. Loyers et impôts	$\begin{array}{c c} 225 & 10 \\ 14 & 85 \end{array}$	5,355 1 5,765 99 4,132 2	5 — —	5,000 5,540 4,117
6,082 58 2,480 6,781 34 201,182 49 236,920 69	3,500 — 2,200 — 4,500 — 170,000 — 187,400 —	d. Combustible et éclairage          e. Traitements et salaires          f. Frais divers          g. Achat de lait          h. Produits          i. Porcherie	153 75 1,138 65 — 251,291 06	5,197 8 2,737 7 7,678 7 200,450 2 21,683 5	5 — — 8 — — 6 — — 0 229,607 56	4,982 2,584 6,540 200,450
4,417 85 11,425 55	2,000 <u> </u>	i. Porenerie	$\begin{array}{c c}  & 64,198 & 70 \\ \hline  & 317,592 & 91 \end{array}$	56,592 23 309,593 5		
27,511 09 11,425 55	28,715 — 1,700 —	1. Ecole	41,035 62 317,592 91 358,628 53	71,869 5 309,593 5 381,463 0	4 7,999 37	30,833
16,085 54	<u> 27,015</u> <u> </u>	E. Ecoles agricoles d'hiver.	390,020 93	901,409 0		22,834
21,360   95 2,500   — 22,170   — 5,700   — 6,980   —	26,100 — 5,300 — 22,500 — 6,550 — 6,980 —	1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti:  a. Enseignement	1,912 — 19 50 — — — — —	27,770 75 4,619 50 22,537 50 6,550 — 6,980 —	0 — —	25,858 4,600 22,537 6,550 6,980
58,710 95 17,329 20 10,461 60	67,430 — 18,750 — 12,680 — 1,000 —	Frais d'exploitation f. Pensions	1,931 19,260 12,656 -	68,457 78 198 – 350 –	19,062 — 12,656 32 — —	66,526 — — — 350
30,920 15	37,000 —	V, 71	33,847 82	69,005 7	5	35,157
6,488 99 116 15 7,238 15 2,596 25	6,700 — 200 — 7,200 — 2,200 —	2. Succursale de l'école agricole d'hiver de la Rütti à Langenthal:  a. Enseignement b. Administration c. Nourriture d. Entretien	72 _ _ _ _ 1,122 80	6,955 63 129 30 8,462 90 3,188 43		6,883 129 8,462 2,065
16,439 54 	16,300 — 5,250 —	Frais d'exploitation  e. Augmentations et diminutions à l'inventaire.  f. Pensions	1,194 80 42 50 5,610 —	18,736 2' 112 50	5,610	17,541 70
$\frac{3,144}{7,820} \begin{vmatrix} 59\\95 \end{vmatrix}$	$\frac{3,200}{7,850}$ $\frac{-}{-}$	g. Subvention de la Confédération V, 71	3,253 95 10,101 25	18,848 7	3,253 95	8,747

fr. ct	fr. et	1	Recettes bru		Dépenses utes		Recettes nette		Dépenses es	
			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	c
	1	Administration Courante.								
		XIII. Agriculture.								
		E. Ecoles agricoles d'hiver.								
2 2 2 2 1		3. Succursale de l'école agricole d'hiver de la Rütti à Münsingen:			0					
6,090 19 128 5		- a. Enseignement	874	85	7,179 160		_		6,304 160	
7,159 0	5 7,200 -	c. Nourriture	350		7,829	75	_		7,479	
1,498 90		d. Entretien	767	_	2,677				1,910	
14,876 71	1 16,250 -	Frais d'exploitation	1,991		17,847	02	-	$\left  - \right $	15,855	
4,860	5,250	e. Augmentations et diminutions à l'inventaire f. Pensions	5,200	10	1,021	00	5,200		954	: 4
2,953 92	3,525 —	g. Subvention de la Confédération	3,359	89		-	3,359	89		-
7,062 79	7,475	V, 72	10,618	<u>89</u>	18,868	87	. —		8,249	) (
		4. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy:								
8,272 —	9,400 —	a. Enseignement	300		7,256		_		6,956	
1,115 60 5,480 —	$\begin{bmatrix} 1,610 \\ 7,170 \end{bmatrix}$	b. Administration	35	15	1,378 5,001		_		1,343 5,001	
3,809 60	<b>d</b>	c. Nourriture	_		1,061	50	_		1,061	
2,000 —	<u> </u>	e. Loyer			2,000				2,000	) -
20,677 20		Frais d'exploitation	335		16,697	<b>50</b>		20	16,362	3
4,725 — 3,966 18	6,000 — 4,200 —	f. Pensions	4,271 3,271	$\frac{30}{27}$		_	4,271 3,271		_	_
11,986 0		V, 72	7,877		16,697	$\overline{50}$			8,819	) 7
										-
30,920 15	37,000 -	1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti	33,847	82	69,005	75		_	35,157	Ç
7,820 95	7,850 -	2. Succursale de l'école agricole d'hiver de la Rütti à Langenthal	10,101	25	18,848	77			8,747	5
7,062   79 11,986   05		3. Succursale de l'école agricole d'hiver de la Rütti à Münsingen 4. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy.	10,618 7,877		18,868 16,697		_		8,249 8,819	
$\frac{17,889}{57,789}$ 94		4. Ecole agricole a niver de l'orientaly	62,445		123,420				60,975	- -
		- E Juanastian das visudas							/	-
2 4 M O O		F. Inspection des viandes.	10151	00	00.005				44.400	.
6,472 05 8,339 90	8,000 —	1. Cours d'instruction V, 74 2. Frais divers V, 75	12,174 754	80	23,365 3,950				11,190 3,196	
14,811 95		,	12,928	80	27,316				14,387	-1-
										-
19,686 90	10.050		2,750		22,694	27			19,944	ءِ ا
11,027 50		A. Frais d'administration de la Direction . B. Economie rurale	518,618	47	959,101				440,483	
35,800 91	45,100 -	C. Ecole d'agriculture	249,408	34	281,048	28			31,639	9
16,085   54 5 <b>7,7</b> 89   94	$\begin{bmatrix} 27,015 \\ 62,305 \\ - \end{bmatrix}$	D. Ecole d'industrie laitière	358,628 62,445		381,463 123,420		_		22,834 60,975	15
14,811 95		E. Ecoles agricoles d'hiver	12,928	80	27,316	20	_		14,387	4
$\frac{1}{55,202}$					1,795,044				590,264	-1-
		Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 35,318. 41								

OMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes br	Dépense utes	s	Recettes	net	Dépense tes
fr. ct.	fr. ct.		fr. et	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.
		Administration Courante.						
		XIV. Economie forestière.						
		A. Frais de l'administration centrale des forêts.						
_  -		1. Traitement du secrétaire —						
11,410 — 3,052 12	11,810 — 3,000 —	2. Traitements des employés V, 79 3. Frais de bureau et de voyage V, 83	$egin{array}{c c} 1,290 & - \\ 12,210 & 80 \end{array}$	13,200 15,257				11,910 3,046
1,360 —	1,360 —	4. Loyers V, 83	540	1,900			_	<b>1,36</b> 0
15,822 12	16,170 —		14,040 80	30,357	57			16,316
		B. Police forestière.						
		1. Conservateurs des forêts:						
13,503 —	13,500	a. Traitements des conservateurs	E 707	10.000				19 509
1,108 75	1,200 -	des forêts V, 84 b. Frais de bureau V, 86	5,787	19,290 922	55			13,503 $922$
3,462 50	3,700 -	c. Frais de voyage V, 88	688 80	4,252	90	_		3,564
270 -	270 —	d. Loyers V, 88 2. Inspecteurs forestiers:	_	270		_		270
70,539 60	71,500 —	a. Traitements des inspecteurs forestiers V, 89	29,890 0				-	69,743
3,385 85 13,744 15	3,200 — 15,500 —	b. Frais de bureau V, 90 c. Frais de voyage V, 94	$\frac{-}{3,653} _{58}$	3,183 17,963				3,183 14, <b>3</b> 09
3,180 —	3,180 -	d. Loyers V, 95	_	3,180	-			3,180
24,260   35   54,597   —	25,000   47,700	3. Gardes forestiers V, 96 4. Part de l'administration des forêts	4,146 15	29,125	75			24,979
01,507	1.,. 00	domaniales dans les frais des	<b>50.45</b>					
78,857 20	89,350 —	inspecteurs forestiers V, 96	53,177 — 97,342 5	177,821	10	53,177	-	<u> </u>
10,091 20	09,000		91,042	111,021	40			00,470
		C. Encouragements à l'économie forestière.						
<b>4,662 6</b> 0	5,000 —	1. Allocations pour des plans d'amé- nagement et encouragement à la					Ì	
		sylviculture V, 100	26,843	31,157	39	_	-	4,314
50,000	50,000	2. Endiguements de torrents et re- boisements de montagnes V, 102		50,000				50,000
54,662 60	55,000 —	,,	26,843	-				54,314
							П	
15,822 12	16,170 —	A. Frais de l'administration centrale des forêts	14,040 80	30,357	57			16,316
78,857 20	89,350 —	B. Police forestière	97,342 55	177,821	40			80,478
54,662 60	55,000 —	C. Encouragements à l'économie forestière .	26,843 16					54,314
49,341 92	160,520 —	Les dépenses sont inférieures au	138,226 51	289,336	<u>36</u>			151,109
		budget de fr. 9,410. 15						

800	Administration Courante.  XV. Forêts domaniales.  A. Produits principaux et produits intermédiaires.  1. Produits principaux V, 103  2. Produits intermédiaires V, 103  B. Produits accessoires.  1. Vente de souches V, 104  2. Vente de tourbe V, 106  3. Droits de parcours, fermages,	924,715 — 175,712 — 1,126 30 772 70	593	Recettes   netto     fr.   ct.     924,715   -     175,712   -     1,100,427   -     533   30     772   70	Dépenses es  fr. ct
880,000 — 170,000 — 050,000 — 1,000 — 800 —	XV. Forêts domaniales.  A. Produits principaux et produits intermédiaires.  1. Produits principaux V, 103  2. Produits intermédiaires V, 103  B. Produits accessoires.  1. Vente de souches V, 104  2. Vente de tourbe V, 106	924,715 175,712 1,100,427 —	593 —	924,715 — 175,712 — 1,100,427 —	fr. ct
1,000 — 800 —	A. Produits principaux et produits intermédiaires.  1. Produits principaux V, 103  2. Produits intermédiaires V, 103  B. Produits accessoires.  1. Vente de souches V, 104  2. Vente de tourbe V, 106	1,126 30	593 —	175,712 — 1,100,427 — 533 30	
1,000 — 800 —	1. Produits principaux V, 103 2. Produits intermédiaires V, 103  B. Produits accessoires.  1. Vente de souches V, 104 2. Vente de tourbe V, 106	1,126 30	593 —	175,712 — 1,100,427 — 533 30	
800	1. Vente de souches V, 104 2. Vente de tourbe V, 106				
26,800 —	herbe et fane V, 108	25,053 25 26,952 25		24,988 25 26,294 25	
20,000 — 60,000 — 41,500 — 190,000 — 2,000 — 6,500 — 1,000 — 5,600 — 5,000 —	C. Frais d'aménagement.  1. Cultures forestières	4,046 58 	60,000 44,727 194,737 571 15 4,978 80 1,653 5,702 60 3,535		11,672 86 60,000 40,681 02 194,737 70 571 15 4,978 80 1,153 75 5,702 60 3,535 49 323,033 37
2,000 — 40,000 — 55,000 — 3,000 — 100,000 —	D. Charges.  1. Bois délivré aux usagers et aux pauvres V, 140 2. Contributions publiques V, 141 3. Contributions communales V, 152 4. Bois pour endiguements V, 158		57,039 73 1,622 40		518 — 39,798 16 56,311 — 1,622 40 98,249 56
6 4 19 4 5	0,000 — 1,500 — 0,000 — 2,000 — 6,500 — 5,600 — 5,000 — 2,000 — 2,000 — 0,000 — 5,000 — 3,000 —	1. Cultures forestières	1. Cultures forestières	1. Cultures forestières	1. Cultures forestières

COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1 <b>910.</b>		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recette	s bru	Dépense tes	8	Recette	i	Dépense ites
fr.	ct.	fr.	ct.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.
	8.3			XV. Forêts domaniales,							
				E. Frais d'administration.							
54,597		47,700		1. Part de l'administration des forêts domaniales dans les frais des inspecteurs forestiers V,159	-	_	53,177	_	· -	_	53,177
3,500	-	5,000		2. Caisse de secours des ouvriers forestiers en cas de maladie et d'accident, subvention V, 159			5,000		_		5,000
58,097	_	52,700					58,177	=			58,177
986,231 29,087 326,224 99,936 58,097 <b>331,059</b>	20 94 43	331,600 100,000 52,700		A. Produits principaux et produits intermédiaires	1,100,427 26,952 82,421 777 — 1,210,578	25 68 13	405,455 99,026 58,177	05 69 —		_	323,033 98,249 58,177 —
923,119 11,706 14,955 379,400 (46,200 2,329 18	70 - - 14	11,000 14,685 897,335 146,390	<u>-</u>	A. Produit.  1. Domaines et bâtiments civils V, 162 2. Domaines et bâtiments curiaux V, 165 3. Eglises V, 167 4. Bâtiments servant à l'administration V, 168 5. Bâtiments militaires V, 167 6. Vente de produits V, 169 7. Recettes diverses V, 170	225,887 12,029 14,685 897,335 146,390 3,798 174 1,300,300	85  95 	1,229	10	11,847 14,685 897,335 146,390	85 — 85 —	  

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes nett	Dépenses es
fr. ct.	fr. ct.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. ct.	fr. et.	fr.
	,	XVI. Domaines de l'Etat.				
2,641 32 69 48	5,000 — 500 —	B. Frais d'aménagement.  1. Frais de culture et d'amélioration V, 171 2. Frais d'abornement et de plans	5	1,594 70	_	1,589
492 12 1,934 55 44,648 74	500 — 4,000 — 47,000 —	3. Frais de surveillance V, 173 4. Frais des ventes et amodiations V, 175 5. Assurance contre le feu V, 178	35 10 40 10	441 40 3,930 52 40,350 78		3,930 40,315
49,786 21	57,000 —		40 10	46,317 40		46,277
12 000 00	21 700	C. Charges.	167 00	10.417.01		16.050
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	21,500 — 21,000 — 1,000 — 43,500 —	<ol> <li>Contributions publiques V, 180</li> <li>Contributions communales V, 187</li> <li>Frais pour le service des eaux V, 191</li> </ol>	$ \begin{array}{r} 167   82 \\ 6,364   82 \\ 557   12 \\ \hline 7,089   76 \end{array} $	$ \begin{array}{r} 16,417 & 91 \\ 23,273 & 44 \\ 1,627 & 17 \\ \hline 41,318 & 52 \end{array} $		16,250 16,908 1,070 34,228
94,229 00	19,000		1,000	11,010		
77,728 40 1 49,786 21	1,285,010 — 57,000 —	A. Produit	1,300,300 46 40 10	1,459 60 46,317 40	1,298,840 86	— 46,277
34,223 60 93,718 59	43,500 —	C. Charges	7,089 76 1,307,430 32	41,318 52		34,228
¥						
		,				

	7			ı	1	l		<u> </u>	11		_
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recette	s bru	Dépense: tes	S	Recette	H	Dépense Ites	S
fr. c	et.	fr. ct.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	C
			XVII. Caisse des domaines.								
73,065 91,486	30	88,500 — 89,550 —	A. Intérêts des créances V, 193 B. Intérêts des dettes V, 193	104,988	_	93,410				93,410	0
18,420	75		Les recettes excèdent le budget de fr. 12,628. 25	104,988	<b>57</b>	93,410	05	11,578	<u>52</u>	_	-
			•								
			XVIII. Caisse hypothécaire.								
0,374,000 4 379,474 4 417,007 6 19,226 1 9,026 6 1,483,841 9 1,050,000 - 8,901 8 320,663 - 35,42,475 2 722,589 3 1,134,432 7 58,331 7 - 30,000 - 201,343 7 800,000 - 846,155 1	45 60 15 01 90 35 - 25 10 15 - 15 -	374,000 — 265,500 — 13,000 — 1,050,000 — 11,000 — 292,700 — 770,000 — 1,178,100 — 127,500 — 2,000 — —	A. Produit.  1. Intérêts des prêts hypothécaires	398,700 522,304 52,599 19,720 — — — — — — — — — — —	75 13 30 40 — — — — — — —	54 14,297	50 65 93 40 - 25 - 30 44 85 72 - 50	38,301 11,768 — — — — — — — — — — — —	75 63 65 47 — — — — —		-2 -3 4 8 7 5
9,727 1 46,500 - 73,958 2 7,000 - 14,775 3 316 - 2,534 - 149,742 6	20 - 85 -	12,000 — 46,500 — 77,500 — 7,000 — 14,500 — 500 — 2,500 —	B. Frais d'administration.  1. Indemnités des autorités d'administration 2. Traitements des fonctionnaires 3. Traitements des employés 4. Loyers 5. Frais de bureau 6. Frais judiciaires et de poursuites 7. Emoluments	14,221 5,172 2,577 21,970	45 10		40 20 70 20		  10 	10,189 47,228 80,388 7,000 20,929 775 — 163,933	42 - 37 -

	CA	NTON DE BERNE. COMPTE G	ÉNÉRAL	POUR 19	10.	
COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes br	Dépenses utes	Recettes net	Dépenses tes
fr. et	. fr. et.	Administration Courante.  XVIII. Caisse hypothécaire.	fr. et.	fr. et.	fr. ct.	fr. et
800,000 -	- 800,000 — - <b>800,000</b> —	C. Intérêt du fonds capital	800,000 —		800,000 — 800,000 —	
846,155 149,742 6800,000 496,412	744,000 — 5 155,500 — 800,000 — 7 1,388,500 —	B. Frais d'administration	21,970 95 800,000 —	10,105,141 54 185,904 90 — — — — 10,291,046 44	800,000 —	163,933 9 ——————————————————————————————————
		XIX. Banque cantonale.				
526,007 24 45,753 44 44,536 9 31,374 6 57,084 2 151,429 9 855,594 4 189,914 8	518,262 — 5,738 — 6,1,364,000 — 400,000 — 10,000 — 40,000 — 170,000 — 820,000 —	3. Commissions et droits de garde 4. Impôt sur les billets de banque 5. Impôts cantonaux et municipaux 6. Pertes	6,307,185 41 432,992 82 ———————————————————————————————————	518,262 50 1,886 20 5,115,501 27 3,631 08 6,328 35 57,317 22 41,978 50 163,159 50	1,191,684 14 429,361 74 ————————————————————————————————————	518,262 5 1,886 2  1,886 2  6,328 3 57,317 2 35,373 0 163,159 5 956,697 5 103,251 6
1,100,000 -	1,100,000 —	V, 195	8,068,013	88 6,968,013	1,100,000	

COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépense tes
fr. et.	fr. ct.	Administration Courante.	fr. et.	fr. et.	fr. ct.	fr.
		XX. Caisse de l'Etat.				
		A. Intérêts des créances.				
35,701 36 90,020 60 504,443 50	90,000 — 440,000 —	1. Intérêts des placements:  a. Dépôts à la Banque cantonale V, 196  b. Obligations	42,312 67 59,508 25 503,148 85	606 20	58,902 05	
10,984 19 46,857 29 4,082 73	93,000 — 10,000 — 5,000 —	2. Intérêts d'avances:  a. Administrations spéciales V, 199 b. Oeuvres d'utilité publique . V, 200 3. Intérêts de créances diverses et	164,959 22,264 29	107 06	164,959 45 22,157 23	
13,915 26		intérêts arriérés V, 204 4. Recettes diverses V, 206	5,019 40 3,581 67	19 90	5,019 40 3,561 77	
806,004 93	638,000 —		800,794 58	51,174 05	749,620 53	
62,406 30 19,768 12 1,082 96 1,877 96 6,659 16 7,856 79	175,000 — 18,000 — 2,000 — 7,000 — 7,500 —	B. Intérêts des dettes.  1. Intérêts des dépôts:  a. Administrations spéciales V, 207 b. Consignations judiciaires V, 210 c. Consignations administratives V, 212 d. Fonds spéciaux V, 214 e. Dépôts divers V, 216 2. Escomptes pour paiements an comptant V, 220		258,183 31 25,614 24 1,645 99 896 64 8,179 75 9,536 11		258,183 25,614 1,645 — 8,179 9,536
95,895 37	209,500 —		2,517 40	304,056 04		301,538
06,004 93	638,000 —	A. Intérêts des créances	800,794 58	51,174 05	749,620 53	_
95,895 37 <b>10,109 56</b>	209,500 — 428,500 —	B. Intérêts des dettes	$\begin{array}{c c} 2,517 & 40 \\ \hline 803,311 & 98 \end{array}$	304,056 04 355,230 09	448,081 89	301,538
	,	Les recettes excèdent le budget de fr. 19,581.89				

DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bro	Dépenses utes	Recettes net	Dépenses tes
fr. et.	fr. ct.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. et	fr. ct.	fr.
		XXI. Amendes et confiscations.				
		A. Amendes.				0
155,510 15 44,160 35 6,927 10 2,735 — 649 12	130,000 — 30,000 — 6,500 — 500 — 1,000 —	1. Amendes prononcées V, 225 2. Amendes converties V, 228 3. Amendes prescrites V, 231 4. Amendes administratives V, 235 5. Part des amendes fédérales . V, 237	163,291 87 	31,059 56 8,371 66 35 —	$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	31,059 8,371 —
107,806 82	95,000 -		165,463 61	39,532 1	5 125,931 46	
5,936 35	5,000 —	B. Emploi du produit des amendes.  1. Frais de perception V, 241	12 25	5,654 4	7	5,642
2,338 60	3,000 -	2. Récompenses à des agents de police communaux et des particuliers V, 242		2,552 20		2,552
20,000	20,000 —	3. Subvention pour les traitements du corps de la gendarmerie . V, 243	_	20,000 _		20,000
17,000 — 35,366 10 35,366 10 5,466 90 13,667 23	23,000 — 23,000 — 4,000 —	4. Subvention en faveur de la caisse des gendarmes invalides V, 243 5. Part des communes V, 244 6. Part du service sanitaire V, 244 7. Parts de divers ayants droit . V, 248 8. Report à compte nouveau V, 249		17,000 — 35,366 10 35,366 10 8,246 30 74,556 68		17,000 35,366 35,366 8,246 1,758
07,806 82	95,000 —	o. Report a comple nouveau v, 249	72,810 39			125,931
3,151 10	3,000 —	C. Indemnités et confiscations.	<b>6,1</b> 50 <b>65</b>	2,322 65	3,828 —	
69	100	1. Indemnités	73 69		73 69	
3,220 10	3,100 —		6,224 34	2,322 65	3,901 69	
07,806 82 07,806 82 3,220 10	95,000 — 95,000 — 3,100 —	A. Amendes	165,463 61 72,810 39 6,224 34	39,532 15 198,741 85 2,322 65	3,901 69	 125,931 
3,220 10	3,100 —	Les recettes excèdent le budget de fr. 801. 69	244,498 34	240,596 65	3,901 69	
		<del></del>				

OMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes br	Dépense utes	s	Recettes	neti	Dépense tes
fr.	ct.	fr. et	Administration Courante.	fr. c	t. fr.	et.	fr.	ct.	fr.
			XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.						
	ı		A. Chasse.						
76,392 14,850 11,899		65,000 — 14,000 — 13,000 —	1. Patentes de chasse V, 25 2. Part des communes, 20 % V, 25 3. Frais de surveillance et de perception V, 26	552 3	- 13,550 5 13,542	15	72,790 — —	<b>5</b> 0	13,550 12,989
1,500 2,339	 08	$\begin{vmatrix} 2,000 \\ 2,500 \end{vmatrix}$ —	4. Encouragements à la chasse . V, 26 5. Indemnité de la Confédération V, 26		2,000			50	2,000 —
50,481	78	38,500 —		75,956 3	5 29,092	<u>15</u>	46,864	20	
			B. Pêche.						
13,955		12,000	1. Ferme de la pêche et patentes V, 26		48		16,947		0.675
8,525 485	45	9,500  - 500  -	2. Frais de surveillance et de perception V, 26 3. Encouragements à la pisciculture V, 26	4,725  -	9,705 - 5,258	50			9,675 533
4,315 356	07	4,500 — 1,000 —	4. Indemnité de la Confédération V, 26 5. Etablissement de pisciculture V, 27	2,347 1	575		4,172 1,771		
9,615	60	7,000 —	6. Frais judiciaires V, 27	28,269 4	30 3 15,617		12,652	<u>-</u>	30
			C. Mines.						
1,000 528	64	1,000 — 2,500 —	1. Traitement de l'inspecteur des mines V, 27 2. Droits d'exploitation du minerai de fer V, 27		1,000		 1,515	<u>-</u>	1,000
173		175 _	3. Carrières: a. Droits de concession V, 27			_	173		_
211 15	80	1,000 — 1,000 —	b. Carrière de Stockern, exploitation V, 27 4. Recherche de gisements miniers V, 27	1,742 4	0 1,608	97 60	133 		32
101		1,675		3,431 8			790	27	_
50,481	70	38,500 —	A. Chasse	75.056.0	50,000	15	16 OC 1	90	
9,615	60	7,000 — 1,675 —	A. Chasse	75,956 3 28,269 4 3,431 8	3 15,617	-	46,864 12,652 790	43	
59,996		47,175	Les recettes excèdent le budget de fr. 13,131. 9	107.657 6		-	60,306		
			200 10000000 caucaciii ie buuget ue ir. 19,191. 9						
			Marie and the Control of the Control						

COMPTE DE		BUDGET DE	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes		Dépense	s	Recette	B	Dépense	S
1909.		1910.			bru	ites			net		
fr.	ct.	fr. ct.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct
			XXIII. Régie des sels.								
			A. Commerce des sels.								
62,086 2 1,132,350 - 1,415 - 1,520 - 19,239 3 1,803 - 50 - 260 - 62,696 0	90	1,060,000 — 700 — 500 — 15,000 — 1,800 — 50 — — —	1. Valeur des sels en magasin au 1er janvier 2. Sel de cuisine 3. Sel de table 4. Sel marin 5. Sel dénaturé 6. Sel fin 7. Sel extrafin pour doreurs 8. Sel de table «Grésil» 9. Sel de table «Cérébos» 10. Valeur des sels en magasin au 31 décembre		50  60 50	3,570 645 23,257 1,055 707 160 699	95 	1,137,236 1,530 875 17,015 1,700 162 40	10 25 15 —	62,696     	
16,000 - 78,464 - 110,785 9 8,656 1 12,434 9 820 0 2,069 5 2,509 9	0 93 95 81	16,000 — 79,000 — 111,500 — 9,400 — 12,700 — 1,200 — 100 — 2,300 —	B. Frais d'exploitation.  1. Intérêts du fonds de roulement 2. Frais de transport 3. Commissions des débitants 4. Frais de magasinage 5. Escompte pour paiements au comptant 6. Frais divers d'exploitation 7. Recettes diverses (Intérêts.)	_ , ;	08	16,000 79,807 112,850 9,577 12,835 1,647	82 40 51		08	16,000 79,807 112,850 9,577 12,835 1,647	0 8 4 5
222,581	77	227,400 —		1,977	08	232,718	07			230,740	9
12,160 - 933 9 7,390 - 20,483 9	_	12,160 — 1,000 — 7,950 — 21,110 —	C. Frais d'administration.  1. Traitements des fonctionnaires	   		12,160 875 7,970 <b>21,005</b>	_			12,160 875 7,970 <b>21,005</b>	9
157,247 6 222,581 7 20,483 9 <b>914,181</b> 9	7 5	1,078,050 — 227,400 — 21,110 — 829,540 —	B. Frais d'exploitation	1,716,177 8 1,977 0 — — 1,718,154 4	80	565,895 232,718 21,005 819,619	07 90	1,150,281 — — — 898,535		230,740 21,005	
		,	Les recettes excèdent le budget de fr. 68,995. 10	, ,						144-14	

COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes nett	Dépenses es
fr. et.	fr. ct.	Administration Courante.	fr. et.	fr. et.	fr. et.	fr.  c
		XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque.				
134,345 70 587,575 40 37,830 90 759,752 —	65,000 — 470,000 — 32,000 — 567,000 —	A. Droits de timbre.  1. Papier timbré	130,588 85 621,535 — 36,579 40 788,703 25	4,091 55 - 4,091 55	36,579 40	<u>-</u>
39,217 20 39,217 20	10,000 — 10,000 —	B. Impôt sur les billets de banque.  1. Banque cantonale V, 322	5,424 30 5,424 30		5,424 30 5,424 30	
17,411 95 34,129 40 398 50 51,939 85	17,000 — 32,500 — 300 — 49,800 —	C. Frais d'exploitation.  1. Matériel et entretien des appareils V, 324  2. Commissions des débitants V, 324  3. Frais de perception V, 325	444 60 ————————————————————————————————————	17,134 80 35,689 90 364 25 53,188 95		16,690 35,689 364 52,744
4,500 — 5,400 — 3,330 — 550 — 13,780 —	4,500 — 5,400 — 3,500 — 550 — 13,950 —	D. Frais d'administration.  1. Traitement du chef de bureau V, 326 2. Traitements des employés V, 327 3. Frais de bureau V, 329 4. Loyer V, 329		4,500 — 5,400 — 3,386 90 550 — 13,836 90		4,500 5,400 3,386 550 13,836
759,752 — 51,939 85 13,780 — 39,217 20 733,249 35	567,000 — 49,800 — 13,950 — 10,000 — 513,250 —	A. Droits de timbre	788,703 25 5,424 30 444 60 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	4,091 55 53,188 95 13,836 90 71,117 40	784,611 70 5,424 30 ————————————————————————————————————	52,744 13,836 —

		· (	CA	NTON DE BERNE. COMPTE G	ÉNÉRAI	[ <sub>4</sub>	POUR	19	10.			
COMPTE DE 1909.	•	BUDGET DE 1910.	•	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes		Dépense ites	S	Recette		Dépense ites	38
fr.	ct.	fr.	et.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	et.	fr.	ct.	fr.	ct.
				XXV. Emoluments.								
				A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites.								
1,503,543 149,391		,	_	1. Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture VI, 10 2. Emoluments fixes des secréta-	1,452,272	68	208	10	1,452,064°	58	_	-
433,041			_	riats de préfecture VI, 30 3. Emoluments des greffes des tri- bunaux et des offices des pour-	320,015	-	162,037	80	157,977	20		-
1,170		1,200	_	suites et des faillites VI, 54 4. Frais de perception VI, 57	444,175	_	4,185 1,090				1,090	E
2,084,805	79	1,248,800			2,216,462	<u>68</u>	167,521	<u>85</u>	2,048,940	83		-
49 C70	40	25 000		B. Chancellerie d'Etat.								
43,670 43,670	_	35,000 - 35,000 -		1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation VI, 60	37,905 37,905	_	131 131					=
10,010					31,303		131	10		00		
12,650		7,000	_	C. Greffe de la Cour suprême.  1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de	*							
_	_	_	-	chancellerie et droits de patente VI, 61 2. Tribunal administrativ VI, 62 (Emoluments en matière pénale, v. III <sup>b</sup> , G, 2.)	11,150 320		_	_	11,150 320	_	_	_
12,650	_	7,000	=		11,470		_	=	11,470	=		
17,534	55	14,000 -		D. Justice et police.  1. Emoluments des Directions de								
85,889	-	76,000	_	la police et de la justice VI, 64 2. Patentes des colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés VI, 65	17,235 - 85,763	75	180	_	17,055 85,763	 75		_
87,424 49,301		65,000 30,000	4	3. Patentes des voyageurs de commerce VI, 65 4. Permis de circulation pour vélo-	93,125	_	175	76	92,950		-	
240,149	90	185,000		cipèdes et automobiles VI, 66	66,385 - 262,508	<b>75</b>	11,075 11,430					

	1		<u> </u>	1	-	ĺ			- 11	
COMPTE DE 1909.		BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recette	s brut	Dépense tes	S	Recettes	Dépenses tes	
fr.	ct.	fr. ct		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	f <b>r</b> .
			Administration Courante.							
			XXV. Emoluments.							
			E. Direction de l'intérieur.							
3,410 12,437	90 85	3,000 11,000	1. Droits de concession VI, 6 2. Emoluments et droits de patente VI, 6 3. Emoluments de la Chambre du							
	_		commerce et de l'industrie . VI, 7				_	150		
15,848	75	14,000 -		14,977	62	50	14	14,927	48	
			F. Direction des finances.							
46	<b>4</b> 0	100  -	1. Emoluments et patentes des dé- bitants de sel VI, 7	150	)			150	_	
-	-		2. Emoulements de la commission cantonale des recours VI, 7	500	)	_		500	_	_
46	40	100 -		650	) _		_	650		
43,670 12,650 240,149 15,848 46	40  90 75 40	1,248,800 35,000 7,000 185,000 14,000 100 1,489,900	A. Emoluments des secrétariats de préfeture, des greffes et des offices des pour suites et des faillites	2,216,462 37,905 11,470 262,508 14,977 650 2,543,974	75 762	131 — 11,430 50	15 76 14	11,470 251,077	85 99 48	
598,743 59,887 1,007	$\frac{49}{35}$	400,000 - 40,000 - 2,000 - <b>362,000</b> -	A. Produit.  1. Taxe ordinaire VI, 7 2. Part des communes, 10 % VI, 7 3. Amendes VI, 7	5 137	26 48	65,171	43	2,384	- 48	65,034 —

DE 1909.		BUDGET DE 1910.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recett	es bru	Dépenses les	; ′	Recette	net	Dépense: tes	S
fr.	ct.	fr.	ct.	Administration Courante.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	c
				XXVI. Impôt sur les successions et les donations.			er e					
9,039	<b>5</b> 0	8,000 500		B. Frais de perception.  1. Commissions des percepteurs . VI, 76 2. Frais divers de perception VI, 77			11,034	55			11,034 107	5
9,513	72	8,500	_		_		11,142	20			11,142	. 2
539,863 9,513 530,349	72	362,000 8,500 <b>353,500</b>		A. Produit  B. Frais de perception	654,83 		66,543 11,142 77,686	20	588,286 — 577,143			
,				Les recettes excèdent le budget de fr. 223,643. 99								
				XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.								
97,248 9,724	<i>30</i> 85	80,000 8,000		A. Produit.  1. Redevances VI, 99 2. Part du fonds de secours en cas de dommage ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 % VI, 102	113,00	0 50	18,602 · 9,439 ·	95	94,398	50	— 9,439	
87,523	<u>4</u> 5	72,000	_	10 %	113,00	0 50			84,958	<b>65</b>		- -
55		1,000		B. Frais de perception.  1. Frais d'impression et autres . VI, 103			19				19	-1
55	<u>20</u>	1,000	_				19	_			19	-
87,523 55	45 20	72,000 1,000	_	A. Produit	113,00		19		84,958 —			)
<i>87,468</i>	<u>25</u>	71,000		Les recettes excèdent le budget de fr. 13,939.65	113,00	0 50	28,060	<u>85</u>	84,939	65		_

			CA	NTON DE BERNE. COMPTE (	ÉNÉRA	L	POUR	19	10.			
COMPTI DE 1909.	Ε	BUDGET DE 1910.	ſ	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recette		Dépense utes	\$.	Recette		Dépense ites	es
fr.	ct.		ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration Courante.			ā	×				
ar G		¥		XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux.	P		·	·				
1,148,182	80	1,140,000		A. Patentes d'auberge.  1. Patentes d'auberge VI, 111	1,188,664	20	35,391	_	1,153,273	20		_
111,992	$\frac{27}{}$	115,000		2. Part des communes, 10 % VI, 114		_	111,992	27			111,992	27
1,036,190	53	1,025,000	=		1,188,664	20	147,383	27	1,041,280	93		-
9£ 199	50	36,000		B. Permis de vente des spiritueux.	. 99 900	10	495		20 772	10		
36,133 19,225	-	18,000		<ol> <li>Permis de vente VI, 117</li> <li>Part des communes, 50 % VI, 119</li> </ol>	33,208 —	40	435 18,059		32,773 —	40	18,059	<b>2</b> 5
16,908	<u>50</u>	18,000			33,208	40	18,494	25	14,714	<u>15</u>		
410				C. Frais de perception.  1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression. VI, 120		30					2,925	
410	<u>50</u>	3,000	_		16	30	2,942	<u>15</u>			2,925	<u>85</u>
				· 								
1,036,190 16,908 410	<b>5</b> 0	1,025,000 18,000 3,000		A. Patentes d'auberge	1,188,664 33,208 16	<b>4</b> 0	147,383 18,494 2,942	25	1,041,280 14,714 —		 	 85
1,052,688				Les recettes excèdent le budget de fr. 13,069.23	1,221,888				1,053,069	23		

	C	ANTON DE BERNE. COMPTE G	ÉNÉRAI	L POUR	1910.	
COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes	Dépense brutes	s Recettes	Dépenses tes
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	et. fr.	ct. fr. ct.	fr. ct
		XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.	·			
23,966 20 1,400 — 36,312 10 42,780 — 1,048 35 <b>930,689 55</b>	20,500 — 1,500 — 36,000 — 42,000 — —	1. Part de la recette de l'alcool . VI, 122 2. Mesures propres à combattre l'alcoolisme: *)  a. Direction de la police . VI, 122 b. Direction de l'instruction publique VI, 122 c. Direction de l'assistance publique VI, 123 d. Direction de l'intérieur . VI, 123 e. Fonds de réserve versement . VI, 123 les recettes excèdent le budget de fr. 110,462.95	1,122,736	20,139 1,500 35,932 42,000 12,701	05	20,139 8 1,500 – 35,932 0 42,000 – 12,701 7 — — — —
67,097 20 176,830 — 243,927 20	83,335 — 176,830 — <b>260,165</b> —	XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.  1. Indemnité de 50 ct. par cent francs de l'émission de billets de banque de la Banque cantonale VI, 126 2. Indemnité de 30 ct. par tête de la population de résidence VI, 127  Les recettes excèdent le budget de fr. 12,008. 85  *) Voir aussi à la page 115 ci-après « Dîme de l'alcool, réserve » et « Fonds de secours et de	95,343 176,830 272,173		— 95,343 85 — 176,830 — — 272,173 85	

COMPTE DE 1909.	BUDGET DE 1910.	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes nett	Dépenses es
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. et.	fr. et.	fr.
		XXXI. Taxe militaire.				
		A. Taxe militaire.				
689,923   15   83,393   35   17,904   90	670,000 — 65,000 — 5,000 —	1. Contribuables habitant le canton VI, 139 2. Contribuables absents VI, 145 3. Militaires astreints au paiement	709,010 90 90,783 80	3,674 35	90,783 80	
3,848 30 393,686 50	5,000 — 367,500 —	de la taxe VI, 149 4. Arrièré VI, 151 5. Part de la Confédération VI, 153	22,191   75 2,621   60 —	6,021   25 6,894   90 404,008   75	16,170 50 	-4,273 $404,008$
393,686 60	367,500 —	,	824,608 05	420,599 25	404,008 80	_
5,400 — 5,631 60	5,600 — 6,000 —	B. Frais de taxation et de perception.  1. Traitements des employés VI, 154 2. Frais de taxation VI, 155		5,600 — 5,762 95		5,600 5,762
46,408   20 1,875   —	64,600 — 1,875 —	3. Frais de perception, d'impression et de poursuites VI, 159 4. Contribution au traitement du	13 50	58,649 90	-  -	58,636
31,494 90 27,819 90	<u> 29,400</u>	commissaire cantonal des guerres VI, 165 5. Part de la Confédération . VI, 165	32,320 70	1,875 —	32,320 70	1,875
21,819 90	40,019		32,334 20	71,887 85		39,553
ě						
393,686 60 27,819 90	367,500 — 48,675 —	A. Taxe militaire	824,608 05 32,334 20	420,599 25 71,887 85	404,008 80	39,553
365,866 70	318,825 —	Les recettes excèdent le budget de fr. 45,630. 15	856,942 25	492,487 10	364,455 15	_
		,				

COMPTE	BUDGET		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		
DE 1909.	DE <b>1910.</b>	RUBRIQUES DU COMPTE.		utes	nett			
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr. ct.	fr. et.	fr. et.	fr. c		
		XXXII. Impôts directs.						
,463,544 57	9 450 000	A. Impôt sur la fortune.  1. Impôt foncier:	0 471 607 14	10.000 90	9 451 760 96			
687,841 60	690,000 —	a. dans l'aucienne partie du canton, 2,5 % VI, 174 b. dans le Jura, 2,3 % VI, 175 2. Impôt des capitaux garantis par hypothèques:	694,704 54	659 82	2,451,768   86 694,044   72	_		
,644,668   76 195,033   72 59,527   04 35,016   83	195,500 — 15,000 —	a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 % VI, 177 b. dans le Jura, 2,3 % VI, 178 3. Recouvrement complémentaire . VI, 179	198,267   63 71,930   03	429 55 —	1,725,278   86 197,838   08 71,930   03			
085,632 52		4. Amendes VI, 181	$\begin{array}{c c} 37,197 & 11 \\ \hline 5,200,152 & 45 \end{array}$		37,197 11 5,178,057 66			
		B. Impôt du revenu.						
559,827 61 789,433 91	2,475,000 — 779,700 —	1. Impôt du revenu de I <sup>re</sup> classe:  a. dans l'ancienne partie du canton, 3,75 % VI, 186 b. dans le Jura, 3,45 % VI, 190	2,936,085 — 865,936 20	149,975 83 99,555 35	2,786,109 17 766,380 85			
29,210 90 6,188 75	26,000 — 5,060 —	2. Impôt du revenu de IIº classe: a. dans l'ancienne partie du canton, 5º/o VI, 194 b. dans le Jura, 4,60º/o VI, 195 3. Impôt du revenu de IIIº classe:	33,230 6,532	903 64 275 90		_		
833,810 71 52,785 16 42,517 02	50,600 —	a. dans l'ancienne partie du canton, 6,25% VI, 197 b. dans le Jura, 5,75%. VI, 198 4. Recouvrement complémentaire. VI, 204	880,462 50 56,833 — 67,733 44	1,064 28		_		
26,601 17 340,375 23		5. Amendes VI, 209	$\frac{49,686}{4,896,498} = \frac{01}{15}$		49,686 01 4,630,744 32			
16,676 75	16,500 —	C. Frais de taxation et de perception.  1. Commissions de l'impôt du re-		15,706 35		15,706		
_	40,000 —	venu VI, 211 2. Commission cantonale de recours VI, 213 3. Provisions de perception: a. pour l'impôt sur la fortune . VI, 215		6,253 90 111,665 06	_	6,253		
35,751 20 42 —		b. pour l'impôt du revenu VI, 216 4. Frais de la revision des lois sur l'impôt		143,323 81		143,323		
5,261 95 19,340 64 <b>285,591</b> 16	16,000 —	5. Indemnités aux communes VI, 218 6. Frais divers de perception VI, 225	$-\frac{480}{480}$ $\begin{vmatrix} -25\\25\\25\end{vmatrix}$			5,251 16,615 <b>298,816</b>		
100,031 10	921,090		480 29	<u> </u>		40,010		

		a sana sana sana sana sana sana sana sa	CA	NTON DE BERNE. COMPTE G	ÉNÉRAI		POUR	19	10.			_
COMPTE DE 1909.	•	BUDGET DE 1910.	•	RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes	- 1	Dépense tes	s	Recette		Dépenses Ites	;
fr.	ct.	fr.	ct.	Administration Courante	fr.	et.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				XXXII. Impôts directs.								
10,000 38,066 13,070 1,755 62,892	35 90 —	14,000 1,755		D. Frais d'administration.  1. Traitements des fonctionnaires VI, 228 2. Traitements des employés VI, 229 3. Frais de bureau et de voyage VI, 234 4. Loyers VI, 236			11,000 37,933 11,904 1,755 62,592	25 72 —			11,000 37,933 11,904 1,755 62,592	25 72 —
4,340,375	23 16 25	321,050 65,355		A. Impôt sur la fortune  B. Impôt du revenu  C. Frais de taxation et de perception  D. Frais d'administration  Les recettes excèdent le budget de fr. 769,437.63	480	25	299,296 62,592	83 63 97	5,178,057 4,630,744 ———————————————————————————————————	32	298,816 62,592	38
129 220 342,494	$\frac{-}{34}$	_		XXXIII. Imprévu.  1. Successions en déshérence VI, 247 2. Restitutions anonymes VI, 247 3. Réserve VI, 247	318 2 400 -	_	150,000		318 400 —	25 —	150,000	
342,144	66			Les dépenses excèdent le budget de fr. 149,281. 75	718	<u> 25 j</u>	150,000				149,281	<u>75</u>

#### SECONDE PARTIE.

### COMPTE

DES

# ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT (ACTIF ET PASSIF).

- I. Compte du fonds capital.
- II. Compte du fonds d'administration.

1910.

SITUA	TIO	N DE LA F	'OR'	TUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MOUVEMEN	${f T}$	
Doit.	1	Avoir	٠.	Rubriques du compte.		Doit.	
fr.	ct.	fr.	ct.		The second secon	fr.	ct
				I. Fonds capital.			
				A. Forêts.			
15,398,672	_	8	-	Estimation cadastrale fr. 15,398,672. —.	Achats de forêts Plus-value des ventes de forêts Augmentation de l'évaluation des forêts Subside fédéral pour l'acquisition de terrain Vente de droits	77,058 7,601 883,438 5,152 690	68
15,398,672			_	Total de l'actif. VII, 1	Total des augmentations.	973,940	1
				D. Domeines			
00 100 005				B. Domaines.		455 500	
30,423,865	_			Estimation cadastrale fr. 40,423,865.—.*)	Achats de domaines Plus-value des ventes de domaines	157,588 23,410	8 5
				*) Domaines civils Fr. 34,897,509. — Domaines curiaux > 5,526,356. —	Augmentation de l'évaluation des domaines Infériorités de prix d'achat	905,600 90	-
30,423,865				Fr. 40,423,865. —  Total de l'actif. VII, 2	Vente de droits Total des augmentations .	42,628 1,129,318	$\frac{7}{0}$
				C. Caisse des domaines.			
958,727	48	_	_	1. Reliquats de ventes. VII, 4	Créances nouvelles: Ventes de forêts Ventes de domaines	13,443 80,591	50
	_	2,238,790	_	2. Reliquats d'achats. VII, 4	Paiements prdes acquisitions	227,249	9
1,169,527	08			3. Caisse hypothécaire, compte courant. VII, 5	Recettes: Créances rentrées	597,454	0.
2,128,254	56	2,238,790	_	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations.	918,738	7
110,535	44			Passif net.	Diminution nette (augmentation de la dette nette)	140,612	70

	DE	S CAPITAUX.	SITUATION DE LA FORTUNE	E AU 31 DE	CEN	IBRE 1910.	
Avoir.	)		Rubriques du compte.	Doit.		Avoir	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	0
			I. Fonds capital.				
			A. Forêts.				
13,443 14,903 370 50,325	50 65 —		Estimation cadastrale fr. 16,293,570. —.	16,293,570			-
00,020		isonial de servitades.					
<b>79,042</b> 894,898	15 —	Total des diminutions. Augmentation nette.	Total de l'actif VII, 1	16,293,570	_		-
¥							
		•	B. Domaines.				
80,591 11,310	25	Ventes de domaines. Moins-value des ventes.	Estimation cadastrale fr. 41,323,973.—.*)	31,323,973		_	
19,218 81,000 37,090	80		*) Domaines civils Fr. 35,812,179. — Domaines curiaux * 5,511,794. — Fr. 41,323,973. —	in.			
<b>229,210</b> 900,108	05 —		Total de l'actif VII, 2	31,323,973			-
			·				
			C. Caisse des domaines.				
597,454	05	Créances rentrées.	1. Reliquats de ventes VII, 4	455,308	18	_	
77,058	65	Dettes nouvelles: Achats de forêts.	2. Reliquats d'achats VII, 4	_		2,246,187	
157,588 227,249	80 95	Achats de domaines. Dépenses: Paiements de dettes.	J 3. Caisse hypothécaire, compte courant VII, 5	1,539,731	18	·	
1,059,351	45	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif Passif net	1,995,039 251,148	36 14	2,246,187	-
							<u> </u> 

		CANT	ON	DE BERNE. COMPTE GÉN	VÉRAL POUR 1910.	1	
SITUA	TIO	N DE LA F	ORT	TUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MOUVEME	ENT	
Doit		Avoir	•	Rubriques du compte.		Doit	•
fr.	ct.	fr.	ct.	I. Fonds capital.		fr.	ct.
				D. Caisse hypothécaire.			
221,411,561			_	1. Prêts hypothécaires.	Nouveaux prêts	25,785,197	
9,047,788 300,000		_	_	2. Prêts aux communes. 3. Immeubles.	Nouveaux prêts	877,500 —	_
226,011	25		-	4. Caisse et compensations.	Recettes	69,447,632	
898,173 8,867,301			_	5. Banque cantonale. 6. Valeurs.	Dépôts en compte courant Acquisitions de valeurs .	10,206,843 305,000	
2,705,649	83			7. Caisse de l'Etat, compte courant.	Dépôts	7,420,818	
_	_	1,169,527 49,100,000		8. Caisse des domaines, compte courant. 9.ª Emprunt de 1897, 3 %.	Remboursements	332,238 470,500	
_		30,000,000	-	9. Emprunt de 1905, $3^{1/2}$ %.			
_	=	280,522 97,597,915		10. Amortissement des emprunts. 11. Dépôts contre obligations et bons de caisse.	Obligations remboursées.	456,500 927,700	
_	-	19,389,866	90	12. Dépôts en comptes courants.	Remboursements de dépôts	12,588,566	73
6,999,272	_	30,933,889	45	13. Dépôts d'épargne. 14. Intérêts de créances, commissions, etc.	Nouveaux intérêts	10,956,864 10,994,034	
	_	3,000,150		15. Intérêts de dettes, impôts, etc.	Paiements	10,145,276	44
1,536,149	50		_	16. Profits et pertes. 17. Frais des emprunts.	Frais et versement du produit net, Intérêt	10,949,759 21,484	
· — ·	_	520,035	-	18. Fonds de réserve.	Prélèvement		-
<u>-</u> 251,991,906	68	<u>-</u> 231,991,906	68	19. Hôpital de l'Île. Total de l'actif et du passif.	Remboursements Total des augmentations .	205,511 172,091,428	-1
201,001,000	00	20,000,000		Actif net (fonds capital). VII, 6	Total des augmentations.	112,001,420	•1
25,741,352	57 15 05 48	25,741,352 2,288,864		E. Banque cantonale.  Caisse.  Effets sur la Suisse.  Effets sur l'étranger.  Effets avec nantissements.  Banque centrale et succursales.  Comptes de crédits.		335,731,959 377,139,570 95,335,933 7,297,702 248,531,764 151,635,072	94 67 15 88
54,564,592	58	4,883,187		Correspondants.		828,274,294	48
	20			Fonds publics. Prêts.		48,012,845 11,789,699	18
6,701,667	85	 8 <b>4,</b> 905	-	Créances hypothécaires.		3,382,869	57
3,574,494	40	——		Dettes hypothécaires. Immeubles (y compris le bâtiment de la Banque).	Nouvelles créances et rem-	4,557 310,261	71
_ 1	_	15,000,000		Mobilier. Emprunt.	boursements de dettes.	14,007 385,000	70
_	-	3,110,000		Emission de billets de banque.		3,110,000	
_		1,000,000 348,923		Fonds de réserve. Réserve spéciale pour pertes event. sur fonds publics.		_	
_	_	304,914	80	Réserve spéciale pour créances.		20,000	_
· _	_	62,587,732 28,162,559		Comptes de dépôts. Carnets d'épargne.		405,416,571 14,936,186	
		22,833,500		Bons de caisse.		1,361,500	-
2,400,000		260,853 2,400,000		Acceptations. Capital de dotation aux succursales.		1,258,264	11
	85	671,928		Reports d'intérêts et réescompte d'effets.			90
190,778,721	 65		<b>65</b>	Profits et pertes.  Total de l'actif et du passif.  Actif net (fonds capital) VII 6	Total des augmentations.		$\frac{81}{49}$
		20,000,000	_	Actif net (fonds capital). VII, 6			-

		CANTON DE BERI	NE. COMPTE GÉNÉRAL PO	OUR 1910.	•	•	
Γ	ES	CAPITAUX.	SITUATION DE LA FORTUNE	AU 31 DÉ	CEM	IBRE 1910.	
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir	٠.
fr.	ct.		I. Fonds capital.	fr.	ct.	fr.	ct.
			D. Caisse hypothécaire.				
11 992 047	90	Remboursements de prêts.	1. Prêts hypothécaires	235,204,710	55		
448,171	55	Remboursements de prêts.	2. Prêts aux communes	9,477,116			
	—	_ •	3. Immeubles	300,000			
69,265,398 10,216,639			4. Caisse et compensations		$\begin{array}{c} 27 \\ 20 \end{array}$		
1,105,000		Remboursements et ventes de valeurs.	5. Banque cantonale 6. Valeurs	8,067,301	80		
8,486,186	57	Remboursements.	7. Caisse de l'Etat, compte courant	1,640,281	91		_
702,442	62	Dépôts.	8. Caisse des domaines, compte courant	· — ·	-	1,539,731	
_		_	9.ª Emprunt de 1897, 3°%	_	_	48,629,500	
<u></u> 470,500	_	Obligations à rembourser.	9. <sup>b</sup> Emprunt de 1905, $3^{1/2}$ % 10. Amortissement des emprunts .			30,000,000 294,522	
10,511,100		l	(11. Dépôts contre obligations et bons de caisse		_	107,181,315	
		Nouveaux dépôts.	12. Dépôts en comptes courants .	-	-	22,490,177	15
10,886,559			13. Dépôts d'épargne	7 409 909	10	30,863,584	45
10,510,025	44	Rentrées d'intérêts, etc. Nouveaux intérêts.	14. Intérêts de créances, commissions, etc. 15. Intérêts de dettes, impôts, etc.	7,483,283	10 —	3,115,920	75
10,949,759	60	Produits.	16. Profits et pertes		_	-	
			17. Frais des emprunts	1,214,971	-		_
49,501 205,511		Dotation.	18. Fonds de réserve		_	569,536	30
		Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif	264,684,287	33	244,684,287	
			Actif net (fonds capital) VII, 6			20,000,000	-
00= 000 001	00	`	E. Banque cantonale.	0.050.005			
337,008,621 378,307,956			Caisse	2,370,837 21,470,155			
95,284,958	45	*	Effets sur l'étranger	1,254,967	37		
7,074,340	80		Effets avec nantissements	2,168,772	40		
248,531,764	88		Banque centrale et succursales	30,722,811	45		
144,572,929			Comptes de crédits	47,579,360 23,500,791	95 35	2,312,568 5,253,469	
859,708,377 34,972,609			Correspondants	33,375,436	95		-
2,767,835	33		Prêts	16,066,371	05		-
1,062,157	07		Créances hypothécaires	9,022,380	35		-
3,692 227,030	96	Non-allen detten et e	Dettes hypothécaires	3,657,725	15	84,040	
14,007		Nouvelles dettes et rem- boursements de créances.	Mobilier	1	_		
	_	Soursemones de divances.	Emprunt	, <u> </u>		14,615,000	-
_ "			Emission de billets de banque Fonds de réserve	_		1,000,000	_
	_		Réserve spéciale pour pertes évent, sur fonds publics	_		348,923	
			Réserve spéciale pour créances		_	388,166	49
397,573,935	33		Comptes de dépôts			54,745,097	
16,845,672 9,107,500	52		Carnets d'épargne		_	30,072,045 30,579,500	
1,005,829	37		Acceptations	_		8,418	
_			Capital de dotation aux succursales	2,400,000	_	2,400,000	-
1,354,730	75		Reports d'intérêts et réescompte d'effets	712,547	80		
24,923,028		<i>J</i>	Profits et pertes	104 200 157	<u>—</u>	1,100,000	
2,560,450,230	49	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif	194,302,157	93	174,302,157	93
, 11,20,20			Actif net (fonds capital) . VII, 6			20,000,000	_

		CANTO	Ņ	DE BERNE. COMPTE GÉN	ÉRAL POUR 1910.		
SITUA	rio:	N DE LA F	OR	TUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MOUVEMEN	T	
Doit.		Avoir		Rubriques du compte.		Doit.	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct
				I. Fonds capital.			
				F. Emprunts.			
				1. Emprunt de 1895, fr. 44,311,000, $3^{0}/0$ .			
_	-	43,589,000	_	Part du fonds ca- pital fr. 43,589,000. —  Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) > 722,000. —  fr. 44,311,000. —	Remboursement	357,000	_
_		8,172,260	_	<ol> <li>Emprunt de 1897, fr. 49,100,000, 3 %. Voir D, Caisse hypothécaire.</li> <li>Emprunt de 1899, fr. 15,000,000, 3 1/2 %. Voir E, Banque cantonale.</li> <li>Emprunt de 1900, fr. 20,000,000, 3 1/2 %. Part du fonds capital fr. 8,172,260. —</li> </ol>			
				Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) > 11,827,740. —  fr. 20,000,000. —  5. Emprunt de 1905, fr. 30,000,000,  3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> <sup>0</sup> / <sub>0</sub> . Voir D, Caisse hypothécaire.  6. Emprunt de 1906, fr. 20,000,000,		_	
_		51,761,260	_	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> <sup>-0</sup> / <sub>0</sub> . Voir H, Caisse de l'Etat.  Total du passif. VII, 7	Diminution de la dette .	357,000	-
							1
160,000				Ga. Capitaux de chemins de fer.			
2,151,500	_	_		<ol> <li>Huttwil-Wohlhusen.</li> <li>Hasle-Konolfingen-Thoune.</li> </ol>	_		-
480,000	-	_		3. Spiez-Erlenbach.	_		-
3,155,000 207,000		_	_	4. Berne-Neuchâtel (Directe). 5. Berne-Muri-Worb.	Subvention pour l'électrification	192,960	-
350,000	_	_		6. Saignelégier-La Chaux-de-fonds.			
550,000	_		_	7. Porrentruy-Bonfol.			
1,724,500	_		_	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe.	_		1
215,000 3,120,000		_	_	9. Fribourg-Morat-Anet. 10. Erlenbach-Zweisimmen.			1
500,000			_	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle	_	_	
807,200	_	_		compagnie. 12. Chemin de fer de la vallée de la Singine.	_		-
2,050,000	-			13. Montreux-Oberland bernois.	_		1
980,000 1,980,000		_	_	14. Berne-Schwarzenbourg.	_		1.
1,185,000				15. Chemin de fer des Alpes bernoises. 16. Soleure-Moutier.		_	
504,000		_	_	17. Langenthal-Jura.			
1,768,500				18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil.	_		
21,887,700				Total de l'actif. VII, 8	Total des augmentations		-1-

	CANTON DE BERI					
DE	S CAPITAUX.	SITUATION DE LA FORTUNI	E AU 31 DÉC	CEM	BRE 1910.	
Avoir.	•	Rubriques du compte.	Doit.		Avoir	٠.
fr. et.			f <b>r</b> .	ct.	fr.	ct
		I. Fonds capital.				
		F. Emprunts.		İ		
		1. Emprunt de 1895, fr. 43,747,500, 3 %.  Part du fonds capital fr. 43,232,000. —  Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) » 515,500. —	_		43,232,000	_
		fr. 43,747,500. —  2. Emprunt de 1897, fr. 48,629,500, 3 %. Voir D, Caisse hypothécaire.  3. Emprunt de 1899, fr. 14,615,000, 3 ½ %. Voir E, Banque cantonale.  4. Emprunt de 1900, fr. 20,000,000, 3 ½ %.				
192,960 —	Report de l'emprunt de la Caisse de l'Etat.	Part du fonds capital fr. 8,365,220. —  Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) » 11,634,780. —  fr. 20,000,000. —  5. Emprunt de 1905, fr. 30,000,000, 3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> %. Voir D, Caisse hypothécaire.	_		8,365,220	
192,960 — 164,040 —	Augmentation de la dette. Diminution nette.	6. Emprunt de 1906, fr. 20,000,000, 3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> %. Voir H, Caisse de l'Etat.  Total du passif VII, 7			51,597,220	
	,	Ga. Capitaux de chemins de fer.				
	Amortissement sur la pre- mière subvention, 20 %	1. Huttwil-Wohlhusen	160,000 2,151,500 480,000 3,155,000 358,560			-  -  -
	— — — — — — — — — — — — — — — — — — —	6. Saignelégier-La Chaux-de-fonds. 7. Porrentruy-Bonfol 8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe 9. Fribourg-Morat-Anet 10. Erlenbach-Zweisimmen 11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle	350,000 550,000 1,724,500 215,000 3,120,000		  	-
	— —	compagnie	500,000 807,200 2,050,000 980,000		=	-
	_ _ _	15. Chemin de fer des Alpes bernoises. 16. Soleure-Moutier 17. Langenthal-Jura 18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil	1,980,000 1,185,000 504,000 1,768,500			-
41,400 — 151,560 —	Total des diminutions. Augmentation nette.	Total de l'actif VII,8	22,039,260			_
Annexes au Bi	 alletin du Grand Conseil. 1911.				67	 7*

		CANT	ON	DE BERNE. COMPTE GÉN	ÉRAL POUR 1910.		
SITUA	TIC	ON DE LA I	FOR	TUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MOUVEMEN	T	
Doit.		Avoir	•	Rubriques du compté.		Doit.	
fr.	ct.	fr.	et.	I. Fonds capital.		fr.	ct.
				Gb. Fonds d'amortissement pour les chemins de fer.			
	_			1. Compte courant VII, 8	<u>-</u>		
				II. Fonds d'administration.			
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.  A. Administrations spéciales.			
				(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse.)			
51,500 38,600 40,381 38,790 756,255 1,086,445 2,102 122,685 1,960,067 48,608 15,926,291 2,767,066 57,465 223,566 —	37 27 33 04 34 — 22 54 85 62 84 78 — 25	2,514 — 14,275 126,215 30,869 82,972 2,108 10,000 15,778 6,467 — 3,528,901 18,292 853,298 10,657 —		b. Administration judiciaire. c. Justice. d. Police. vII, 90 d. Police. vII, 91 e. Administration militaire. f. Instruction publique. yII, 121 f. Instruction publique. vII, 147 g. Assistance publique. h,1 Economic publique. vII, 162 h,2 Service sanitaire. vII, 169 i. Travaux publics. vII, 185 k. Chemins de fer. vII, 185 l. Finances. vII, 210 m. Agriculture. n. Administration des forêts. o. Intendance du timbre. p. Affaires communales. vII, 280 vII, 281	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts.	39,340 1,800 148,011 522,308 587,693 1,012,631 392,580 300,081 875,807 50,765 608,335 11,230,238 449,660 1,955,911 165,614	45 32 57 40 17 09 05 47 
23,120,639	45	<b>4,702,350</b> 18,418,289		Total de l'actif et du passif. Actif net.	Total des augmentations. Diminution nette.	18,340,778 640,253	90 25
4				B. Placements.			
5,486,965 — 10,547,218	29  15	6,068,362 —		1. Banque cantonale, dépôt VII, 320 2. Caisse hypoth., compte courant. VII, 351 3. Valeurs. VII, 363	Dépôts	35,824,349 9,203,572 1,329,056	85 03 80
16,034,183	44	6,068,362 9,965,821		Total de l'actif et du passif. Actif net.	Total des augmentations. Diminution nette	<b>46,356,978</b> 1,416,110	68 52

	CANTON DE BER	NE. COMPTE GÉNÉRAL PO	UR 1910.		,	
DE	S CAPITAUX.	SITUATION DE LA FORTUNE	AU 31 DEC	EM	BRE 1910.	
Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		Avoir	
fr. ct.		I. Fonds capital.	fr.	ct.	fr.	ct.
315,600 —	Versement.	Gb. Fonds d'amortissement pour les chemins de fer.  1. Compte courant VII, 8			315,600	
		<ul><li>II. Fonds d'administration.</li><li>H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.</li><li>A. Administrations spéciales.</li></ul>		•		
37,792 85 1,800 — 26,372 30 463,812 50 464,852 07 973,667 36 659,449 — 350,609 59 948,042 56 11,671 52 201,248 — 11,928,090 72 430,856 48 2,312,768 20 169,999 —	Nouveaux dépôts et rem- boursements d'avances.	a. Administration générale VII, 35 b. Administration judiciaire . VII, 36 c. Justice VII, 90 d. Police VII, 91 e. Administration militaire VII, 121 f. Instruction publique . VII, 147 g. Assistance publique . VII, 166 h,1. Economie publique . VII, 162 h,2. Service sanitaire . VII, 169 i. Travaux publics VII, 185 k. Chemins de fer VII, 185 l. Finances VII, 210 m. Agriculture VII, 215 n. Administration des forêts VII, 275 o. Intendance du timbre . VII, 280 p. Affaires communales . VII, 281	51,700 38,600 151,868 45,627 897,633 1,122,227 3,138 76,156 1,904,983 86,818 16,333,378 2,269,241 74,789 293,550		1,167	68 98 55 72 90 20 - 93 95 99
18,981,032 15	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif Actif net	23,350,527	56	5,572,491 17,778,035	
38,456,804 7,782,859 1,533,425 47,773,089 20	Retraits. Dépôts. Remboursements. Total des diminutions.	1. Banque cantonale, dépôt VII, 320 2. Caisse hypoth., compte courant VII, 351 3. Valeurs VII, 363  Total de l'actif et du passif Actif net	2,854,510 ————————————————————————————————————	89 95 84	4,647,649 	94

SITUA	TIO	N DE LA F	OR	TUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MOUVEMEN	$\mathbf{T}$	
Doit.		Avoir	•	Rubriques du compte.		Doit.	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	
				II. Fonds d'administration.		Sec.	
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.  C. Administration Courante.			
40,104	27		_	1. Compte courant. VII, 365	Nouvelles avances:		
20,202				(Voir pages 9 et 92.)	Excédent de dépenses de l'Administration courante	501,945	
206,500	_		_	2. Compte d'amortissement. VII, 365	_		
246,604	27			Total de l'actif.	Total des augmentations.	501,945	
			_				_
				4	r.		
				D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.			
574,861	67		_	1. Avances cadastrales. VII, 371	ĺ	169,830	
		396,840	24	<ol> <li>Btablissement d'assurance immobilière. VII, 428</li> <li>Avances pour constructions nouvelles:</li> </ol>	,	2,986,963	
— 732,856	<u>-</u>	_	_	a. Bâtiments. VII, 445 b. Routes. VII, 445	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	_	
1,083,483 220,149	47	_	-	c. Travaux hydrauliques. VII, 445 4. Avances diverses. VII, 478	boursomenes de depois	200 004	
207,279	08	70,323	97	5. Reboisements. VII, 479		382,664 156,892	
2,818,629	88	<b>467,164</b> 2,351,465	21 67	Total de l'actif et du passif. Actif net.	Total des augmentations.	3,696,351	_
		e					
				E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.	8		
_		202,840	36	1. Consignations judiciaires.			
_	_			VIII, 35 2. Consignations adminis-		168,754	
				tratives. VIII, 67 3. Dépôts des offices de poursuites. VIII, 115	,	197,181 859,770	
_	-	63,540	40	4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts. VIII, 205	Remboursements		
_			-	5. Fonds spéciaux, compte courant. VIII, 407		13,483,935	
	_	308,592	35	6. Dépôts divers. VIII, 455		1,165,635 814,564	
		1,088,119	18	Total du passif.	Total des diminutions des dépôts	16,689,842	

	DEC	CANTON DE BERN				DE 1010	
		S CAPITAUX.	SITUATION DE LA FORTUNE		EMI		
Avoir	•		Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	-
fr.	ct.		II. Fonds d'administration.	fr. ·	ct.	f <b>r</b> .	C
		Remboursement d'avances:	H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.  C. Administration Courante.  1. Compte courant VII, 365	542,049	90	_	-
	-	Excédent de recettes de l'Administration courante. Amortissement.	(Voir pages 9 et 93.)  2. Compte d'amortissement VII, 365		_		_
206,500 295,445	63	Total des diminutions. Augmentation nette.	Total de l'actif	542,049	90		-
105 406	90		D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.	690 106	07		
105,496 2,621,934 — — — 40,488 179,049	20 04 — — 27 73	Remboursements d'avances et nouveaux dépôts.	1. Avances cadastrales VII, 371 2. Etablisse <sup>t</sup> d'assurance immobilière . VII, 428 3. Avances pour constructions nouvelles: a. Bâtiments VII, 445 b. Routes VII, 445 c. Travaux hydrauliques VII, 445 4. Avances diverses VII, 478 5. Reboisements VII, 479	639,196 — 732,856 1,083,483 562,325 209,903		31,810 — — — — — 95,105	
2,946,968 749,383	<b>24</b> 03	Total des diminutions. Augmentation nette.	Total de l'actif et du passif Actif net	3,227,765		126,916 3,100,848	1
139,715	89	·	E. Dépôts à la Caisse de l'Etat. 1. Consignations judiciaires	e.			
184,124 798,529	44 06	Nouveaux dépôts.	VIII, 35  2. Consignations administratives VIII, 67  3. Dépôts des offices de poursuites VIII, 115	_ _ _	_	173,801 16,592 422,255	
13,439,128 1,165,635	15 47	-	4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts VIII, 205 5. Fonds spéciaux, compte courant VIII, 407	_		18,732 —	
869,591	60 61	Total des augmentations	6. Dépôts divers VIII, 455		-	363,619 995,001	-
16,596,724	01	Total des augmentations des dépôts.	Total du passif			<i>55</i> 9,001	

SITUA	rio:	N DE LA F	ORT	CUNE AU 31 DECEMBRE 1909.	MOUVEME	NT
Doit		Avoir		Rubriques du compte.		Doit.
fr.	ct.	* fr.	ct.			fr.
				II. Fonds d'administration.		
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.		
				F. Emprunts.		
	_	722,000	_	1. Emprunt de 1895, 3 % VIII, 457 (Voir aussi page 84.)	Remboursement	206,500
_	_	11,827,740	_	<ol> <li>Emprunt de 1900, 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> <sup>0</sup>/<sub>0</sub> VIII, 457 (Voir aussi page 84.)</li> <li>Emprunt de 1906, 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> <sup>0</sup>/<sub>0</sub> VIII, 457</li> </ol>	Report à l'emprunt du fonds capital	1 <b>92,</b> 960
		32,549,740	_	Total du passif.	Diminution de la dette .	399,460
				·		
				G. Caisse.		
637,193	20	204,956	07	1. Recettes de district. VIII, 459 2. Caisse des décomptes. VIII, 459	Recettes de caisse Recettes par décompte .	37,051,125 2,838,176,622
637,193	20	204,956 432,237	07 13	Total de l'actif et du passif. Actif net.	Total des recettes Diminution nette	2,875,227,747 89,964
				•		
				H. Restes (Créances et dettes échues).		
,038,397	86	2,022	69	a. Restes actifs (créances échues)	Nouveaux restes actifs (man-	
1,458	80	673,024	25	VIII, 460 b. Restes passifs (dettes échues) VIII, 461	dats de perception)	2,875,724,273 2,875,317,712
,039,856	66	675,046 2,364,809	94 72	Total de l'actif et du passif. Actif net.	Total des augmentations.	5,751,041,985
						9

	DES	CAPITAUX.	SITUATION DE LA FORTUNE	AU 31 DE	CEM	BRE 1910.	
Avoir.	•	7	Rubriques du compte.	Doit.		Avoir	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct
			II. Fonds d'administration.			_	
			H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.				
			F. Emprunts.				
	_	_	1. Emprunt de 1895, 3% VIII, 457 (Voir aussi page 85.)	_	_	515,500 11,634,780	
		,	2. Emprunt de 1900, 3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> <sup>9</sup> / <sub>0</sub> VIII, 457 (Voir aussi page 85.) 3. Emprunt de 1906, 3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> <sup>9</sup> / <sub>0</sub> VIII, 457	_		20,000,000	
	_	Augmentation de la dette.	Total du passif			32,150,280	-
			G. Caisse.				
37,141,089 838,176,622,			1. Recettes de district VIII, 459 2. Caisse des décomptes . VIII, 459	588,608 —	56 —	246,336 —	2
,875,317,712	12	Total des dépenses.	Total de l'actif et du passif Actif net	588,608	56	<b>246,336</b> 342,272	
			H. Restes (Créances et dettes échues).				
,875,227,747	33	Paiements de restes actifs (Recettes).	a. Restes actifs (créances échues) VIII, 460	3,532,986	80	85	5
,875,205,316	19		b. Restes passifs (dettes échues) VIII, 461	1,200	50	560,370	0
, <b>750,433,063</b> 608,922		Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif Actif net	3,534,187	30	560,455 2,973,731	5 7
		7					

					ÉRAL POUR 1910.		
SITUA	TIO	N DE LA F	OR	TUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MOUVEMEN	T	
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.	
fr.	et	fr.	ct.	II. Fonds d'administration.		fr.	C
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.			
23,120,639 16,034,183 246,604 2,818,629	27 88 — —	4,702,350 6,068,362 — 467,164 1,088,119 32,549,740	44 02 - 21 18 -	A. Administrations spéciales. Page 86 B. Placements. 86 C. Administration Courante, compte cour. 88 D. Avances à des œuvres d'utilité publique. 88 E. Dépôts à la Caisse de l'Etat. 88 F. Emprunts. 90	Nouvelles créances et rem- boursements de dettes	18,340,778 46,356,978 501,945 3,696,351 16,689,842 399,460	6 6 2 4
42,220,057 637,193 3,038,397 1,458	04 20 86 80	44,875,735 204,956 2,022 673,024	85 07 69 25	G. Caisse. 90 H. a. Restes actifs. 90 b. Restes passifs. 90	Recettes	85,985,356 2,875,227,747 2,875,724,273 2,875,317,712	3 4
45,897,106	90	<b>45,755,738</b> 141,368	86 04	Total de l'actif et du passif. Actif net.	Total des augmentations.	8,712,255,089	8
_		40,104	27	J. Compte de l'Administration Courante.  1. Caisse de l'Etat, compte courant (Voir page 88).  VIII, 462	Excédent de recettes de l'Administration courante		-
	_	40,104	27	Total du passif.	Total des augmentations .	<del>-</del>	-
				K. Inventaire du mobilier.			
1,711,435	90	_	_	1. Inventaire de l'administration générale			
3,182,429	78	_		VIII, 467 2. Inventaire des établissements de l'Etat	Augmentation il'inventaire	2,497 299,434	
745,076	72	_	_	3. Inventaire du matériel de guerre VIII, 467			_
5,638,942	40		_	Total de l'actif.	Total des augmentations	301,931	(

II. Fonds d'administration.		\P^	CANTON DE BERI			OPT	IDDE 1010	
18,981,032   15   20,5000   20   20,540,968   24   15,572,491   20,5000   20,540,968   24   16,506,724   20,5000   20,540,968   24   16,506,724   20,5000   20,540,968   24   16,506,724   20,5000   20,540,968   24   20,5000   20,540,968   24   20,5000   20,540,968   24   20,5000   20,540,968   20,5000		ES	S CAPITAUX.			CEM		
II. Fonds d'administration.	Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir	•
18,981,032   15   47,773,089   20   206,500   2,946,968   24   16,5996,749   6   16,5996,749   16,	fr.	ct.			f <b>r.</b>	ct.	fr.	C
Nouvelles dettes	47,773,089 206,500 2,946,968 2 16,596,724 6	20 24 61 — 20 12	boursements de créances.  Dépenses.	A. Administrations spéciales	13,197,360 542,049 3,227,765 — 40,317,703 588,608	84 90 15 — 45 56	4,647,649 ————————————————————————————————————	9 -4 3 -4 2
Excédent de dépenses de l'Administration courante.   1. Caisse de l'Etat, compte courant (Voir page 89) VIII, 462   -	2,875,205,316	19	Nouvelles dettes.	b. Restes passifs 91  Total de l'actif et du passif	1,200	50	560,370 <b>44,299,131</b>	2
Total des diminutions.   Total du passif	501,945	63	Excédent de dépenses de l'Administration courante.	1. Caisse de l'Etat, compte courant	_		542,049	Ç
-	501,945	63					542,049	
8,000   75   Diminution à l'inventaire.   2. Inventaire des établissements de l'Etat. VIII, 467   3,473,863   67   — 33,783   72   Total des diminutions.   Total de l'actif				K. Inventaire du mobilier.				
33,783 72 Total des diminutions. Total de l'actif			Diminution à l'inventaire.	VIII, 467 2. Inventaire des établissements de l'Etat. VIII, 467	3,473,863	67	, 	-
·	33,783	72			5,907,090	67		-

.

.

#### APPENDICE.

## COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX

DU

### CANTON DE BERNE

**POUR** 

1910.

Les fonds spéciaux ne font pas partie de la fortune publique, mais comme ils sont administrés sous la surveillance de l'Etat, on doit leur faire place dans le compte rendu financier du canton. (Loi du 31 juillet 1872, art 33.)

CC	)MI	PTES DE	S	FONDS SPÉCIAUX DU CANTON	DE BERNE POUR 1910.	
SITU	ATI	ON DE LA	F(	DRTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MODIFICATIONS	
A.ctif	•	Passi	f.	Fonds spéciaux.	Recette	s.
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.
1,428,528	85		_	I. Caisse des indemnités pour les pertes de bétail. Caisse hypothécaire Fr. 1,428,528.85	Intérêts	80 75
					Total des augmentations . 58,295	55
159,495	20	_	_	2. Caisse des certificats de santé pour les chevaux. Caisse hypothécaire Fr. 159,495.20	Intérêts 6,443 Produit des certificats	90 - 90
713,043	48	7,815	26	3°. Institution Victoria.  Domaine Inventaire Caisse hypothécaire Valeurs Recettes arriérées  Caisse, solde passif  Pr. 227,750. — 469,231. — 415,477. 48  400. — Fr. 713,043. 48  7,815. 26  Fr. 705,228. 22	Pensions	
					Total des augmentations . 89,330 Liminution nette	55 25
2,301,067	53	7,815	26	A reporter	159,755	

]	DE	LA FORTUNE.	SITUATION DE LA FORTUNE A	U 31 DÉCE	MBF	E 1910.	
épens	ses	S.	Fonds spéciaux.	Actif	- 1	Passit	f.
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct
27,287 24,650 — 51,937 6,358	   55	Police sanitaire du bétail. Indemnités p <sup>r</sup> pertes de bétail. Frais d'administration. Total des diminutions. Augmentation nette.	I. Caisse des indemnités pour les pertes de bétail. Caisse hypothécaire Fr. 1,434,887. 40	1,434,887	40	_	
4,460 - 4,576	25 — 25 65	Frais des certificats. Indemnités pour pertes de chevaux. Frais d'administration. Total des diminutions. Augmentation nette.	2. Caisse des certificats de santé pour les chevaux. Caisse hypothécaire Fr. 167,047.85	167,047	85	_	
869 344 9 1,189 87,602	$     \begin{array}{r}       16 \\       65 \\       59 \\       \hline       46 \\       94 \\       \hline       80 \\     \end{array} $	Frais de l'institution. Part d'intérêts du fonds d'éducation. Part d'intérêts du fonds de secours. Part d'intérêts du fonds du jubilé. Part d'intérêts du fonds Elise Ebersold. Frais de construction.  Total des diminutions.	3°. Institution Victoria.  Domaine Inventaire Caisse hypothécaire Valeurs Recettes arriérées Actifs Caisse, solde passif Dépenses arriérées Passifs Passifs Fr. 275,250. — 331,060. 63 400. — 400. — Fr. 678,853. 63 710,191. 56 9,709. 10 9 19,900, 66 Fr. 658,952. 97	678,853	63	19,900	6
	05		Fr. 658,952. 97  A reporter	2,280,788	88	19,900	6

CC	OMI	PTES DE	S I	FONDS SPÉCIAUX DU CANTON	DE BERNE POUR I	910.	
SITU	ATI	ON DE LA	F	ORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MODIFICATIO	NS	
Actif	:	Passi	f.	Fonds spéciaux,	]	Recette	s.
fr.	ct·	fr.	ct.			fr.	ct.
2,301,067	53	7,815	26	Report		159,755	_
21,741	30	_		3 <sup>b</sup> . Fonds d'éducation de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 21,741. 30	Intérêts	869 560 1,200 70 <b>2,699</b>	65 — — — 65
8,281	05	_		3°. Fonds de secours de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 8,281. 05	Intérêts	344 1,090 1,434	_
		_		3ª. Fonds du jubilé de l'institution Victoria.	Dons	677 9	
29,736	62	_		3°. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 29,736. 62	Intérêts	1,189 1,260 2,449	46
17,490	73	_		4. Fonds d'éducation de la maison canto- nale d'éducation de Landorf. Caisse hypothécaire Fr. 17,467. 60 Solde actif   Tr. 17,490. 73	Intérêts	698 1,265 —	_
23,980	70	843	90	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen. Caisse hypothécaire Fr. 23,980.70 Solde passif ** 843.90 Fr. 23,136.80	Intérêts	1,230 400	20
2,402,297	93	8,659	16	A reporter		171,577	60

DE	LA FORTUNE.	PÉCIAUX DU CANTON DE BER	I of Drag	MDT	T 1010	
Dépense		Fonds spéciaux.	Actif		Passi	
192,119 05		Report	2,280,788	et. 88	19,900	66
2,593	Subventions p <sup>r</sup> habillem <sup>t</sup> et apprentissages. Frais d'administration.	3 <sup>b</sup> . Fonds d'éducation de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 21,847. 85	21,847	85		
2,593 10 106 55		·				
205 40	Secours à des élèves.	3°. Fonds de secours de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 9,510. 24	9,510	24		_
$\begin{array}{c c} 205 & 40 \\ 1,229 & 19 \end{array}$						
_  -		3ª. Fonds du jubilé de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 686. —	686	_	_	-
686	Total des diminutions. Augmentation nette.					
2,198 90 95 15 2,294 05 155 41	élèves. Entretien d'une tombe.	3°. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 29,892.03	29,892	03		_
250 1,392 40	Subventions pour apprentissages.	4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf. Caisse hypothécaire Fr. 18,166. 30	18,166	30	354	2
1,642 40 321 30		Solde passif > 354. 27 Fr. 17,812. 03				
450 1,130 — 20	Subventions pour apprentissages. Secours divers.	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen. Caisse hypothécaire Fr. 24,439. 90 Solde passif 294. 10	24,439	90	294	10
1,580 1,009 —	Total des diminutions. Augmentation nette.	Fr. 24,145. 80				
200,434 20		A reporter	2,385,331	20	20,549	0

SITTI				ONDS SPÉCIAUX DU CANTON RTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MODIFICATIONS		
Actif.	- 11	Passi		Fonds spéciaux.		ecette	S.
fr.	ct.	fr.	ct.	Tolias apostual.			c
2,402,297	93	8,659	16	Report	-	171,577	6
15,525	18			6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier. Caisse hypothécaire Fr. 15,351. 40 Solde actif 173. 78	Intérêts	614 1,075 100	-
				Fr. 15,525. 18	Total des augmentations .	1,789	-
8,514	65	<del></del>		7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges. Caisse hypothécaire Fr. 8,514. 40 Solde actif	Intérêts	340 960 —	6-
				Fr. 8,514. 65	Total des augmentations .	1,300	•
52,945	90	1,299	97	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz. Caisse hypothécaire Fr. 52,945. 90 Solde passif 1,299. 97	Intérêts	2,069 885 —	4
				Fr. 51,645. 93	Total des augmentations .	2,954	4
11,187	86			9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier. Caisse hypothécaire Fr. 10,342. 35 Solde actif 845. 51	Intérêts	413 1,105 —	-
				Fr. 11,187. 86	Total des augmentations .	1,518	e
272	55		_	IO. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse. Caisse hypothécaire Fr. 272. 55	Quote-part des pensions. Intérêts Total des augmentations.	270 13 283	
510,057	50	-		II. Caisse des invalides du corps de police. Caisse hypothécaire Fr. 510,057. 50	Intérêts	20,426 17,000 43,859 — 83	-
				×	Total des augmentations .	81,369	2
3,000,801	57	9,959	10	A reporter		260,792	-

	DE	LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE A	U 31 DÉCI	EMB	RE 1910.	
Dépen	se	S.		Fonds spéciaux.	Actif	Passif.		
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct
200,434	20			Report	2,385,331	<b>2</b> 0	20,549	0
375 887	- 85	Subventions pour apprentissages. Secours divers.	6.	Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier.  Caisse hypothécaire Fr. 15,965. 40 Solde actif 85. 93	16,051	33	_	_
1,262 526		Total des diminutions. Augmentation nette.		Fr. 16,051. 33				
 961	40	Subventions pour apprentissages. Secours divers.	7.	Fonds d'éducation de tonale d'éducation de Bretièges. Caisse hypothécaire Solde passif  Fr. 8,855. — 1. 15 Fr. 8,853. 85	8,855		1	1
<b>961</b> 339		Total des diminutions. Augmentation nette.		11. 0,000. 00				
2,609	95	Subventions pour apprentissages. Secours divers.	8.	Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz.  Caisse hypothécaire Fr. 52,715. 30  Solde passif 724. 92  Fr. 51,990. 38	52,715	30	724	ć
2,609 344		Total des diminutions. Augmentation nette.					•	
— 635		Subventions pour apprentissages. Secours divers.	9.	Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier.  Caisse hypothécaire Fr. 10,756. — Solde actif 1,315. 26  Fr. 12,071. 26	12,071	26	_	-
<b>635</b> 883	25 40	Total des diminutions. Augmentation nette.		2.0 -2,0-2. 20				
	_  45	Total des diminutions. Augmentation nette.	10.	Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Loveresse. Caisse hypothécaire Fr. 556.—	556		_	-
69,717 146 3,286 500	60 82 —	Pensions. Secours. Restitutions. Subvention à la caisse des instructeurs invalides.	II.	Caisse des invalides du corps de police. Caisse hypothécaire Fr. 517,486. 58	517,486	58	_	-
288 73,940 7,429		Frais d'administration.  Total des diminutions.  Augmentation nette.						
279,843	77			A reporter	2,993,066	67	21,275	-

				FONDS SPÉCIAUX DU CANTON		
				ORTUNE AU 31 DECEMBRE 1909.	MODIFICATIONS	
Actif	- 11	Passi		Fonds spéciaux.	Recet	tes.
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct
3,000,801	57	9,959	13	Report	260,79	92 90
839,375	20	_		l2. Fonds du Mushafen. Caisse hypothécaire Fr. 839,375. 20	Intérêts	57 50
					Total des augmentations . 34,81	
146,793	05			13. Fonds du Schulseckel (fonds d'école). Caisse hypothécaire Fr. 146,793. 05	Intérêts	00
103,893	10			14. Fonds de l'école cantonale. Caisse hypothécaire Fr. 103,893. 10	Intérêts	
4,090,862	92	9,959	13	A reporter	310,31	0 70

	DE	LA FORTUNE.	SITUATION DE LA FORTUNE A	U 31 DECI	EMB	RE 1910.	
Dépen	ses	9 <b>.</b>	Fonds spéciaux.	Actif	Passif.		
f <b>r</b> .	ct.			fr.	et.	f <b>r.</b>	ct.
279,843	77		Report	2,993,066	67	21,275	10
26,504 1,755 4,800 33,059	_	Bourses. Subventions pour écolages. Subvention au fonds du Schulseckel. Total des diminutions.	12. Fonds du Mushafen. Caisse hypothécaire Fr. 841,130. 60	841,130	60		
1,755		Augmentation nette.	8	*			
6,285 1,750 1,420 10 9,465 1,081	 85	Bourses de voyage. Subventions pour voyages. Prix. Bourse Fædminger. Total des diminutions. Augmentation nette.	13. Fonds du Schulseckel (fonds d'école). Caisse hypothécaire Fr. 147,874. 10	147,874	10	_	
2,077		Contribution aux bourses des écoles moyennes.	14. Fonds de l'école cantonale. Caisse hypothécaire Fr. 105,970. 95	105,970	95		
2,077 2,077	85 85	Total des diminutions. Augmentation nette.					
324,447			A reporter	4,088,042	32	21,275	10

SITU	ATI	ON DE LA	F(	ORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MODIFICATIO	NS	
Actif	- II	Passi		Fonds spéciaux.		Recette	S.
fr.	ct.	fr.	ct.	20000 0 5000000000000000000000000000000		fr.	c
4,090,862	92	9,959	13	Report		310,310	7
_		_		I5. Caisse des instructeurs invalides.	Subvention de la caisse des invalides du corps de police Subvention de la caisse des amendes militaires Total des augmentations .	500 2,533 3,033	7
30,371	80	_	_	l6. Caisse des amendes militaires. Caisse hypothécaire Fr. 30,371. 80	Amendes militaires Intérêts	11,051 1,250	
					Total des augmentations .	12,302	]
62,707	25	_		17. Fonds de l'institution des sourds-muets. Caisse hypothécaire Fr. 62,707. 25	Intérêts	2,508	_
					Total des augmentations .	2,508	- 2
73,293	67			18. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee.  Caisse hypothécaire Fr. 73,054. 70 Solde actif 238. 97 Fr. 73,293. 67	Intérêts	2,922 260 — 3,182	-
257,235	64	9,959	13	A reporter	,	331,337	

	DE	LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE A	U 31 DÉCE	MBI	RE 1910.	
Dépen	ses	S.		Fonds spéciaux.	Actif	Passif.		
fr.	ct.				f <b>r</b> .	ct.	fr.	ct
324,447	27			Report	4,088,042	32	21,275	10
<b>3,</b> 000 <b>33</b>		Pensions. Intérêts.	15.	Caisse des instructeurs invalides.	_	_	_	-
3,033	75	Total des diminutions.			\$ *			
584 2,533 2,000		caisse des instructeurs invalides Subvention au fonds	16.	Caisse des amendes militaires. Caisse hypothécaire Fr. 37,556. 15	37,556	15	_	
<b>5,117</b> 7,184		Winkelried. Total des diminutions. Augmentation nette.					*	
2,508		établissements de sourds-muets.	17.	Fonds de l'institution des sourds-muets. Caisse hypothécaire Fr. 62,707. 25	62,707	25	_	-
2,508	25	Total des diminutions.						
3,030	20	Secours.	18.	Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee.  Caisse hypothécaire Fr. 73,276. 90 Solde actif 168. 77	73,445	67	_	_
<b>3,030</b> 152	20	Total des diminutions. Augmentation nette.		Fr. 73,445. 67			10 11	
338,137	22			A reporter	4,261,751	39	21,275	1

CO	OMI	PTES DE	S I	FONDS SPÉCIAUX DU CANTO	N DE BERNE POUR 1910.	
SITU.	ATI	ON DE LA	FC	RTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MODIFICATIONS	
Actif		Passi	ſ.	Fonds spéciaux.	Recette	s.
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.
4,257,235	64	9,959	13	Report	331,337	_
49,084	_		-	19. Legs Müslin. Caisse hypothécaire Fr. 49,084. —	Intérêts 1,954	70
				,	Total des augmentations . 1,954	70
15,463	63	—		20. Fonds de secours pour des indigentes de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 14,319. 25 Legs non payé > 500. — Solde actif > 644. 38 Fr. 15,463. 63	Donations	_
		g.		s . X	Total des augmentations . Diminution nette	<b>25</b> 50
7,715	15	_		21. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 7,715. 15	Intérêts	65 - 65
				**************************************		
8,408	65	_	_	22. Médaille Haller. Caisse hypothécaire Fr. 8,408. 65	Intérêts	35
					Total des augmentations . 336 Diminution nette 43	
					. 2 - 1	
7,170	35	_	-	23. Bourse Lücke. Caisse hypothécaire Fr. 7,170. 35	Intérêts	75
9					Total des augmentations . 286	75
4,345,077	42	9,959	13	A reporter	335,353	70

	$\mathbf{DE}$	LA FORTUNE.	SITUATION DE LA FORTUNE	AU 31 DÉCH	EMB	RE 1910.	
épen	ses	S.	Fonds spéciaux.	Actif	Actif.		
fr.	et.		,	fr.	ct.	fr.	ct
338,137	22		Report	4,261,751	39	21,275	1
<b>45</b> 0		Prix.	19. Legs Müslin. Caisse hypothécaire Fr. 50,588. 70	50,588	70	_	-
<b>450</b> 1,504		Total des diminutions. Augmentation nette.					
659	75	Secours à des accouchées.	20. Fonds de secours pour des indigentes de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 14,819. 25 Legs non payé > 500. — Solde actif > 95. 88 Fr. 15,415. 13	1	13		
659	75	Total des diminutions.	F1. 15,±15. 15				
		— Total des diminutions.	21. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 8,542. 80	3	80	_	-
379 <b>379</b>		Médailles.  Total des diminutions.	22. Médaille Haller. Caisse hypothécaire Fr. 8,365. 30	8,365	30	_	_
				,		# 1 2	
_	_	Bourses.  Total des diminutions.	23. Bourse Lücke. Caisse hypothécaire Fr. 7,457. 10	7,457	10	,—	-
		Total des diminutions,				·	
339,626	67		A reporter	4,352,120	42	21,275	]

CC	)M]	PTES DE	S I	FONDS SPÉCIAUX DU CANTON	DE BERNE POUR 1910.	•	
SITU	ATI	ON DE LA	F(	ORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MODIFICATIONS		
Actif	:	Passi	f.	Fonds spéciaux.	Rece	ettes	; <u>.</u>
fr.	ct.	fr.	ct.		fi	r. (	ct.
4,345,077	42	9,959	13	Report	338	5,353	70
6,055	40	_	_	24. Prix Lazarus. Caisse hypothécaire Fr. 6,055. 40	Intérêts	242	20
					Total des augmentations .	242 2	20
4,144	33	_		25. Fonds Guthnick. Caisse hypothécaire Solde de compte Fr. 4,000. — 144. 33 Fr. 4,144. 33	Intérêts	160	
			×	,	Total des augmentations .	160	
35,954	90			26. Fonds Træchsel. Caisse hypothécaire Fr. 35,954. 90		1,424	
				y.	Total des augmentations .	1,424   8	30
21,908	90	_	_	27. Fonds Haller. Caisse hypothécaire Fr. 21,908. 90	Intérêts		55
					Total des augmentations .	867	55
_		1,946,874	15	28. Fonds pour l'extension du service public des aliénés. Avance de la Caisse de l'Etat Fr. 1,946,874. 15	Amortissement 280	0,000 -	
			2	·	Total des augmentations.	0,000 -	_
4,413,140	95	1,956,833	28	A reporter		2015	
1,110,110	00	1,000,000	20	A reporter	618	3,047	75

CO	)M	PTES DES FONDS SE	PÉCIAUX DU CANTON DE BER	NE POU	R I	1910.	
	DE	LA FORTUNE.	SITUATION DE LA FORTUNE A	U 31 DECI	EMB	RE 1910.	
Dépens	ses	3.	Fonds spéciaux.	Actif		Passi	f.
f <b>r.</b>	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
339,626	67		Report	4,352,120	42	21,275	10
	_	Prix.	24. Prix Lazarus. Caisse hypothécaire Fr. 6,297. 60	6,297	60	-	_
. —	_	Total des diminutions.					
130	94	Entretien des herbiers.	25. Fonds Guthnick.  Caisse hypothécaire Solde de compte  Fr. 4,000. — 173. 39  Fr. 4,173. 39	4,173	39		
130 29	94 06	Total des diminutions. Augmentation nette.					
1,238		Rentes viagères.	26. Fonds Træchsel. Caisse hypothécaire Fr. 36,140. 40	36,140	40	_	-
1,238 185		Total des diminutions. Augmentation nette.					
500	_	Bourse.	27. Fonds Haller. Caisse hypothécaire Fr. 22,276. 45	22,276	45		-
500 367		Total des diminutions. Augmentation nette.				,	
130,344	45	Asile d'aliénés de la Waldau, frais de constructions.	28. Fonds pour l'extension du service public des aliénés.	_	-	1,890,716	15
12,160		Asile d'aliénés de Münsingen, frais de constructions.	Avance de la Caisse de l'Etat Fr. 1,890,716. 15				
13,266	55	frais de constructions.					
5,000 4,500	_	Hôpital de l'Île, achat d'un fourneau à repasser. Hôpital de l'Île, transfor-					
58,570	30	mation.					
223,842 56,158	=	Total des diminutions. Diminution nette de la dette.					
565,338	41		A reporter	4,421,008	26	1,911,991	25

CC	)MI	PTES DE	SI	FONDS SPÉCIAUX DU CANTON	DE BERNE POUR 1910.
SITU	ATI	ON DE LA	A F	ORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MODIFICATIONS
Actif	•	Passi	f.	Fonds spéciaux.	Recettes
fr.	ct.	fr.	ct.		fr. c
4,413,140	95	1,956,833	28	Report	618,047
1,990,424	47	11,574	60	29. Fonds de la Waldau.  Immeubles Fr. 927,737. 92  Inventaire > 477,153. 90  Caisse hypothécaire > 560,974. 75  Caisse de l'Etat > 15,340. 29  Créances hypothécaires > 2,861. 08  Créances courantes > 3,516. 55  Avances à des  patients > 1,685. 52  Caisse, solde actif > 1,154. 46	Fermages
				Actif Fr. 1,990,424. 47 Dettes courantes Fr. 11,574. 60 Passif Fr. 11,574. 60 Fr. 1,978,849. 87	Total des augmentations . 83,381
26,826	80	<u> </u>	_	30. Legs Mühlemann. Caisse hypothécaire Fr. 26,826. 80	Intérêts
425,484	50	_		31. Fondation Moser. Caisse hypothécaire Fr. 325,484. 50 Fonds placés sur hypothèques > 100,000. — Fr. 425,484. 50	Intérêts
					Total des augmentations . 17,310 7
2,308	20	_	-	32. Legs Flügel. Caisse hypothécaire Fr. 2,308. 20	Intérêts
					Total des augmentations. 92 3
10,664	91	_		33. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldau.  Caisse hypothécaire Fr. 8,491. — 2,173. 91  Fr. 10,664. 91	Legs
				11. 10,004. 01	Total des augmentations . 429 3
44,166	85	_		34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau. Caisse hypothécaire Fr. 44,166. 85	Subvention de la caisse de l'établissement 2,000 1,829 9.  Total des augmentations 3,829
6,913,016	68	1,968,407	88	A reporter	724,164

CO	)M	PTES DES FONDS SE	ÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR	1910.
	DE	LA FORTUNE.	SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEM	BRE 1910.
Dépen		<b>s.</b>	Fonds spéciaux. Actif.	Passif.
fr. 565,338	ct. 41		fr. et	
32,685		Contribution aux frais de l'asile des aliénés.	Report 4,421,008 26  29. Fonds de la Waldau.  Immeubles Fr. 927,737. 92 Inventaire > 503,098. 40 Caisse hypothécaire > 583,546. 30 Caisse de l'Etat > 24,517. 58 Créances hypothécaires > 2,861. 08 Créances courantes > 2,118. 65 Avances à des patients > 1,023. 63 Caisse, solde actif > 406. 55	
<b>32,685</b> 50,696	 05	Total des diminutions. Augmentation nette.	Actif Fr. 2,045,310. 11  Dettes courantes   15,764. 19  Passif Fr. 15,764. 19  Fr. 2,029,545. 92	
	_	Total des diminutions.	30. Legs Mühlemann. Caisse hypothécaire Fr. 27,899. 80	
450		Impôts.	31. Fondation Moser. Caisse hypothécaire Fr. 340,220. 20 Fonds placés sur hypothèques > 100,000. — Intérêts arriérés > 2,125. — Fr. 442,345. 20	
450 16,860 — —		Total des diminutions. Augmentation nette. — Total des diminutions.	32. Legs Flügel. Caisse hypothécaire Fr. 2,400. 50	
_	_	Total des diminutions.	33. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldau.  Caisse hypothécaire Fr. 8,920. 30 Valeurs  7	
_		Total des diminutions.	34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau. Caisse hypothécaire Fr. 47,996. 80	
598,473	41		A reporter 6,998,054 88	1,927,755 44

SITU	ATI	ON DE L	A F	ORTUNE AU 31 DECEMBRE 1909.	MODIFICATION	NS	
Actif		Passi	f.	Fonds spéciaux.	I	Recette	:8
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	1
6,913,016	68	1,968,407	88	Report		724,164	-
39,955	10			35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 39,955. 10	Subvention de la scaise de l'établissement. Intérêts		;
27,192	<b>4</b> 0	350		36. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay.  Caisse hypothécaire Fr. 27,192. 40  Solde passif  350.—	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts	2,000 1,160 3,160	
<b>6,5</b> 00		,		Fr. 26,842. 40  37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 6,500. —	Dons		-1-
3,370	<b>4</b> 5	_		38. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 3,370. 45	Dons		
1,232	95	_		39. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 1,232. 95	Dons	- 46 46	-1-
52,636	80	_		40. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 52,636. 80	Intérêts	2,089 —	-
127,565	<b>4</b> 0	_		4l. Fonds principal (Fonds Lenz-Hey- mann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 127,565.40	Total des augmentations.  Intérêts	5,102 625 5,727	
7,171,469	78	1,968,757	88	A reporter		739,229	

C	OM	PTES DES FONDS SI	PÉCIAUX DU CANTON DE BER	NE POU	R	1910.	
	DE	LA FORTUNE.	SITUATION DE LA FORTUNE A	J 31 DÉCE	СМВ	RE 1910.	
Dépen	ses	S.	Fonds spéciaux.	Actif	•	Passi	f.
fr.	ct.	¥		fr.	ct.	fr.	ct.
598,473	41		Report	6,998,054	88	1,927,755	44
		— Total des diminutions	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de	43,611	40	, —	_
3,656	30	Total des diminutions. Augmentation nette.	Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 43,611. 40				
		Indemnités.	36. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay.  Caisse hypothécaire Fr. 30,353. —	30,353	_	350	_
3,160	60	Total des diminutions. Augmentation nette.	Solde passif 350. — Fr. 30,003. —				
260		Cadeaux pour les malades pauvres.	37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen.	6,500	_		-
260		Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 6,500. —				
126	35	Cadeaux de Noël.	38. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay.	<b>3,37</b> 0	45	_	_
126	35	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 3,370. 45	ē			
46	20	Cadeaux de Noël.	39. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay.	1,232	95		_
46	20	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 1,232. 95				
1,500	-	Bourses.	40. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 53,225. 95	53,225	95		
<b>1,500</b> 589	 15	Total des diminutions. Augmentation nette.	,				
4,000	_	Contribution aux frais de la Faculté de théologie catholique.	41. Fonds principal (Fonds Lenz-Hey- mann) de la Faculté de théologie	129,292	70	_	
4,000 1,727	 30	Total des diminutions. Augmentation nette.	catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 129,292. 70				
604,405	96		A reporter	7,265,641	33	1,928,105	44

CO	)MI	PTES DE	S I	CONDS SPÉCIAUX DU CANTON	DE BERNE POUR 1	1910.	
SITU	ATI	ON DE LA	A F	ORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MODIFICATIO	NS	
A.ctif		Passi	f.	Fonds spéciaux.		Recette	s.
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
7,171,469	78	1,968,757	88	Report		739,229	95
138,199	35			42. Fonds de bourses Lenz-Heymann. Caisse hypothécaire Fr. 138,199. 35	Intérêts	5,475	20
					Total des augmentations	5,475	20
1,000,000				43ª. Fonds de réserve de la Banque cantonale.  Banque cantonale Fr. 1,000,000. —	_		
653,837	84	<del></del>		43 <sup>b</sup> . Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 653,837.84	Versement nouveau Total des augmentations.	103,251	69 <b>69</b>
19,964	90	_		44. Fonds de secours et de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 19,964. 90	Intérêts	538 538 19,461	
8,791	65	_		45. Dîme de l'alcool, réserve. Caisse hypothécaire Fr. 8,791. 65 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation Fr. 40,000. —	Versement nouveau Intérêts	12,701 259	
					Total des augmentations.	12,961	
8,992,263	52	1,968,757	88	A reporter		861,456	44

COM	PTES DES FONDS SI	PÉCIAUX DU CANTON DE BER	NE POU.	R ]	1910.	
DE	LA FORTUNE.	SITUATION DE LA FORTUNE A	U 31 DÉCE	CMB.	RE 1910.	
Dépenses	š.	Fonds spéciaux.	Actif	:	Passi	f.
fr. et.			fr.	ct.	fr.	et.
604,405 96		Report	7,265,641	33	1,928,105	44
5,280 —	Versement à l'institution F. L. Lenz pour la Suisse.	<b>42. Fonds de bourses Lenz-Heymann.</b> Caisse hypothécaire Fr. 138,394. 55	138,394	55		
5,280 — 195 20	Total des diminutions. Augmentation nette.			Control Advantage		
		43 <sup>a</sup> . Fonds de réserve de la Banque can- tonale. Banque cantonale Fr. 1,000,000. —	1,000,000		_	_
20,000 — 20,000 — 83,251 69	Prélèvement pour amor- tissements. Total des diminutions. Augmentation nette.	43 <sup>b</sup> .Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 737,089. 53	737,089	53	_	
20,000	Subside au « Arbeiterheim » Tannenhof. Total des diminutions.	44. Fonds de secours et de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 503. 50	503	50	-	
4,000	Subside à la maison d'édu- cation d'Oberbipp.	45. Dîme de l'alcool, réserve. Caisse hypothécaire Fr. 17,752. 65 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation Fr. 40,000. —	17,752	65	_	
4,000 — 8,961 —	Total des diminutions. Augmentation nette.					
653,685 96		A reporter	9,159,381	56	1,928,105	44

SITH	[ATI	ON DE L	A F	ORTUNE AU 31 DECEMBRE 1909.	MODIFICATIO	NS	
Actif		Passi		Fonds spéciaux.		Recette	
fr.	ct.	fr.	ct.	Folias Speciaux.	+	fr.	ct
8,992,263		1,968,757	88	Report		861,456	
995,719	14		_	46. Fonds d'endiguement pour la cor- rection des eaux du Jura.	Intérêts	39,828	76
				Caisse hypothécaire Fr. 995,719. 14	Total des augmentations .	39,828	76
4,269	90			47. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura.  Caisse hypothécaire Fr. 3,641. 30  Caisse d'épargne de Nidan > 602. 25	Contributions des ouvriers Intérêts	185 194	
				Caisse <u>26.35</u> Fr. 4,269.90	Total des augmentations.	380	1
9,417,859	49	450,172	72	48. Fonds de l'hôpital de l'lle. *)  a. Fonds de l'hôpital.  Créances hypothécaires Fr. 5,033,097. 74 Caisse hypothécaire * 68,636. 90 Immeubles * 3,454,622. 30 Compte des constructions * 143,638. 63 Inventaire * 358,505.  Pharmacie de l'hôpital * 25,974. 66 Avances pr constructions * 316,831. 47 Créances courantes * 11,242. 05 Caisse, solde actif * 5,310. 74  Actif Fr. 9,417,859. 49 Fonds spéciaux Fr. 289,234. 46 Dépôts des malades * 1,948. 94 Dettes courantes * 8,989. 32	Intérêts des capitaux Fermages et loyers	196,062 8,713 6,900 2,702 1,795	45
62,530		_		Dette hypothécaire > 150,000. —  Passif Fr. 450,172. 72  Fr. 8,967,686. 77  b. Fonds des cures de bains. Fonds de l'hôpital Fr. 62,530. —	Total des augmentations. Diminution nette Intérêts Legs et dons Subventions Total des augmentations.	216,173 27,891 2,501 4,625 7,127	49   01   20   83   08
15,000				c. Fonds Bitzius. Fonds de l'hôpital Fr. 15,000. —	Intérêts		70
10,510	51			d. Fonds des cadeaux de Noël. Fonds de l'hôpital Fr. 10,510. 51	Intérêts	623	7( 40 71
					Total des augmentations .	1,044	1:
9,498,152	56	2,418,930	60	A reporter		1,126,811	70

CC	)M	PTES DES FONDS SI	PÉCIAUX DU CANTON DE BER	NE POU	R ]	1910.	
	DE	LA FORTUNE.	SITUATION DE LA FORTUNE A	U 31 DÉC	ЕМВ	RE 1910.	
Dépen	se	s.	Fonds spéciaux.	Actif	:	Passi	f.
fr. 653,685	ct. 96		Report	fr. 9,159,381	ct. 56	fr. 1,928,105	et. 44
35,627 <b>35,627</b>	75 75		46. Fonds d'endiguement pour la cor- rection des eaux du Jura. Caisse hypothécaire Fr. 999,920. 15	999,920	15	_	
143	01	Augmentation nette.  Secours et frais médicaux.	47. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura.	4,507		_	_
143 237	<b>05</b> 10	Total des diminutions. Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 3,786. 90 Caisse d'épargne de Nidau 701. 25 Caisse 18. 85 Fr. 4,507. —				
222,564 2,882 12,912 5,705	85 07 04	Charges. Impôts.	48. Fonds de l'hôpital de l'Ile.*)  a. Fonds de l'hôpital.  Créances hypothécaires Fr. 4,757,974, 34  Caisse hypothécaire > 242,110, 40  Immeubles	9,391,191	86	451,396	10
	05	Subventions pour des cures.	b. Fonds des cures de bains. Fonds de l'hôpital Fr. 62,530. —	62,530		_	_
7,127	05	Total des diminutions.		A			
801	70	Subventions pour des cures.	c. <i>Fonds Bitzius</i> . Fonds de l'hôpital Fr. 15,000. —	15,000		_	_
	70	Total des diminutions.					
400		Cadeaux de Noël aux ma- lades de l'hôpital.  Total des diminutions.	d. Fonds des cadeaux de Noël. Fonds de l'hôpital Fr. 11,154. 62	11,154	62		_
941,850	01	Augmentation nette.	A reporter *) Compte de 1909.	19,643,685	19	2,379,501	54

SITU	ATI	ON DE LA	1 F(	ORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MODIFICATIO	NS	
Actif	:	Passi	f.	Fonds spéciaux.	-	Recette	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	(
19,498,152	56	2,418,930	60	Report		1,126,811	7
24,939	65			48. Fonds de l'hôpital de l'Ile. e. Fonds Zeerleder. Fonds de l'hôpital Fr. 24,939. 65	Intérêts	997	_
100,820				f. Fonds des viatiques. Fonds de l'hôpital Fr. 100,820. —	Intérêts	4,032	
10,817	70			g. Fonds Isenschmid. Fonds de l'hôpital Fr. 10,817. 70	Intérêts	432	
43,128	40	_		h. Fonds Gibollet et Imhoof. Fonds de l'hôpital Fr. 43,128. 40	Intérêts	1,725 2,236 500 4,461	
21,488	20	_		i. Fonds Sara. Fonds de l'hôpital Fr. 21,488. 20	Intérêts	859 14 — 874	
9,699,346	51	2,418,930	60	A reporter		1,137,610	

	DE	LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE A	U 31 DECH	EMB	RE 1910.	
)épens	ses			Fonds spéciaux.	Actif		Passi	f.
fr.	ct.			t in the second	fr.	ct.	fr.	ct.
941,850	01			Report	19,643,685	19	2,379,501	54
- 155 155 842		Secours.  Total des diminutions. Augmentation nette.		Fonds de l'hôpital de l'Ile. e. Fonds Zeerleder. Fonds de l'hôpital Fr. 25,782. 25	25,782	25		
2,743	85 95 80	Secours aux malades de l'hôpital. Subventions. Total des diminutions.		f. Fonds des viatiques. Fonds de l'hôpital Fr. 100,820. —	100,820			
400 400 32	- - 70	Récompenses aux garde- malades. Total des diminutions. Augmentation nette.		g. Fonds Isenschmid. Fonds de l'hôpital Fr. 10,850. 40	10,850	40	_	
3,405 3,405	<b>5</b> 0	Appareils pour des malades indigents.  Total des diminutions.	. 1	h. Fonds Gibollet et Imhoof. Fonds de l'hôpital Fr. 44,184. 55	44,184	55	_	
	95 95	Augmentation nette.  Secours aux malades.  Total des diminutions.		i. <i>Fonds Sara</i> . Fonds de l'hôpital Fr. 21,679. 25	21,679	25	_	
950,526	05	Augmentation nette.		A reporter	19,847,001	64	2,379,501	54

CO	)M]	PTES DE		FONDS SPÉCIAUX DU CANTO	N DE BERNE POUR 1910.
SITU	ATI	ON DE LA	FC	RTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MODIFICATIONS
Actif	Actif.		f.	Fonds spéciaux.	Recettes.
fr.	ct.	fr.	ct.		fr. c
19,699,346	51	2,418,930	60	Report	1,137,610 4
85,621	15			49. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière.	Contributions des ouvriers         9,035         6-           Intérêts         3,438         1           Subvention de l'Etat         5,000         -
				Caisse hypothécaire Fr. 85,621. 15	Total des augmentations . 17,473 78
21,215	25			50. Fonds de bibliothèque Ruppaner. Caisse hypothécaire Fr. 21,215. 25	Intérêts
					Total des augmentations . 835 6
6,801	80	_	_	51. Fonds de secours de la maison dis- ciplinaire de Trachselwald. Caisse hypothécaire Fr. 6,801. 80	Intérêts
					Total des augmentations . 272
44,648	20		_	52 Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil.	Intérêts
				Caisse hypothecaire Fr. 44,648. 20	Total des augmentations . 4,883 70
19,857,632	91	2,418,930	60	A reporter	1,161,075 55

			PÉCIAUX DU CANTON DE BER				
		LA FORTUNE.	SITUATION DE LA FORTUNE A			,	
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif	•	Passi	f.
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
950,526	26		Report	19,847,001	64	2,379,501	54
8,199	45	Indemnités.	49. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière.	94,895	45		-
8,199 9,274	45 30	Total des diminutions. Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 94,895. 45	v.			
711		Entretien de la bibliothèque.  Total des diminutions.	50. Fonds de bibliothèque Ruppaner. Caisse hypothécaire Fr. 21,339. 75	21,339	75	_	
124		Augmentation nette.					
		— Total des diminutions.	51. Fonds de secours de la maison dis- ciplinaire de Trachselwald. Caisse hypothécaire Fr. 7,073. 80	7,073	80	<b>-</b>	
272		Augmentation nette.					
500 500 4,383		Indemnités.  Total des diminutions. Augmentation nette.	52. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil. Caisse hypothécaire Fr. 49,031.90	49,031	90	_	
959,936	86		A reporter	20,019,342	54	2,379,501	5

			FONDS SPÉCIAUX DU CANTON		<del></del>	
SITUAT			ORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MODIFICATIO		
Actif.	Passi		Fonds spéciaux.	]	Recette	
fr. et 19,857,632 91		et.	Report		fr. 1,161,075	5
618,167 —			53. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité. Caisse hypothécaire Fr. 618,167. — Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000. —	Versement prélevé sur les crédits de l'assistance publique Intérêts	44,433 23,279	20
			•	Total des augmentations. Diminution nette	67,712 44,203	29 50
36,590 70	_		54. Fonds de bibliothèque Zehender. Caisse hypothécaire Fr. 36,590. 70	Intérêts	1,441 1,441 58	10
20,512,390 61	2,418,930	60	A reporter		1,230,228	90

	DE	LA FORTUNE.	SITUATION DE LA FORTUNE	AU 31 DÉCE	MB	RE 1910.	
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif		Passif	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct
959,936	86		Report	20,019,342	54	2,379,501	54
11,915 39,000 27,000 10,000 16,000 5,000 3,000	75 	Subventions aux établissements ci-après: Hospice de Riggisberg. Orphelinat de Delémont. Etablissement d'enfants faibles d'esprit de Berthoud. Asile «Gottesgnad» de Spiez. Asile « Mon repos » de Neuveville. Hôpital de Zweisimmen. Maison d'éducation , « Victoria » à Wabern.	<ul> <li>53. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité.         Caisse hypothécaire Fr. 573,963. 50     </li> <li>Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000. —</li> </ul>		50	-	
111,915	75	Total des diminutions.					
						,	
1,500 — 1,500		Rente viagère. Entretien de la bibliothèque. Total des diminutions.	54. Fonds de bibliothèque Zehender. Caisse hypothécaire Fr. 36,531. 80	36,531	80	_	
						,	_

	MIT	LES DE	S 1	ONDS SPÉCIAUX DU CANTON			
SITU	ATI	ON DE LA	A F	ORTUNE AU 31 DECEMBRE 1909.	MODIFICATIO	NS	
Actif.		Passi	ſ.	Fonds spéciaux.	-	Recette	s.
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
20,512,390	61	2,418,930	60	Report		1,230,228	90
521,475	<b>5</b> 0	_	_	55. Fonds d'assurance du bétail. Caisse hypothécaire Fr. 521,475. 50	Intérêts	21,562 57,615	
					Total des augmentations. Diminution nette	<b>79,177</b> 1,980	
2,497,836		_		<ul><li>56. Caisse d'assurance des instituteurs bernois.</li><li>a. IIIe section.</li></ul>	Subvention de l'Etat	130,000	) _
				Caisse hypothécaire Fr. 2,497,836. —	Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires Intérêts	416,250 106,979	
					Total des augmentations .	653,229	9(
255,112	30	_	_	b. IIº section. Caisse hypothécaire Fr. 255,112. 30	Primes	2,000 10,204	
					Total des augmentations .	12,205	-
_	_	_	_	c. Ire section.	Subvention de la II <sup>e</sup> section	3,500	-
					Total des augmentations .	3,500	-
30,255	80			d. Fonds de secours. Caisse hypothécaire Fr. 30,255. 80	Dons	525 1,210	
					Total des augmentations.	1,735	2
10,466	60	_	-	57. Fonds Edouard-Adolphe Stein. Caisse hypothécaire Fr. 10,466.60	Intérêts	418	3 7
					Total des augmentations.	418	7
118,786	80		_	58. Fonds Jean Aebi. Caisse hypothécaire Fr. 77,786. 80	Intérêts	4,792	-1
				Fonds publics + 11,786. 80 Fr. 118,786. 80	Total des augmentations.	4,792	9
ar .							
23,946,323	61	2,418,930	60	A reporter		1,985,288	2

	DE	LA FORTUNE.	SITUATION DE LA FORTUNE	AU 31 DÉCI	EMB:	RE 1910.	
Dépen	se	S.	Fonds spéciaux.	Actif	Passif.		
f <b>r.</b>	ct.			fr.	ct.	fr.	C
1,073,352	61		Report	20,629,837	84	2,379,501	5
4,137 77,020 <b>81,157</b>	05 70 75	Frais des certificats. Contribution à l'assurance du bétail. Total des diminutions.	55. Fonds d'assurance du bétail. Caisse hypothécaire Fr. 519,495. 40	519,495	40	_	-
60,824 16,265 11,275 88,365	15	Pensions. Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse. Frais d'administration. Total des diminutions.	56. Caisse d'assurance des instituteurs bernois. a. IIIe section. Caisse hypothécaire Fr. 3,062,700. 70	3,062,700	70	_	_
5,500 3,500	70	Augmentation nette.  Capitaux échus versés. Subvention à la Ire Section.	b. IIo section. Caisse hypothecaire Fr. 258,317. 30	258,317	30	_	
9,000 3,205		Total des diminutions. Augmentation nette.					
3,500 3,500		Pensions.  Total des diminutions.	c. Ire section.	_	_		-
1,375	-	Secours.	d. Fonds de secours. Caisse hypothécaire Fr. 30,616. —	30,616		-	-
1,375 360		Total des diminutions. Augmentation nette.					
		Prix.  Total des diminutions.	57. Fonds Edouard-Adolphe Stein. Caisse hypothécaire Fr. 10,885. 30	10,885	30		-
418	70	Augmentation nette.	58. Fonds Jean Aebi.	123,579	70	_	-
4,792	90	Total des diminutions. Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 82,579. 70 Fonds publics	220,010			
,256,750	56		A reporter	24,635,432	24	2,379,501	E

SITU	TI	ON DE LA	FO	RTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1909.	MODIFICATIO	NS.	
Actif		Passi	f.	Fonds spéciaux.		Recette	28
fr.	et.	fr.	ct.			fr.	0
3,946,323	61	2,418,930	60	Report		1,985,288	2
2,126	15	. * *		59. Legs Volz. Caisse hypothécaire Fr. 2,126. 15	Intérêts	82	5
					Total des augmentations. Diminution nette	82 43	
26,972	40			60. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par	Quote-part des redevances pour forces hydrauliques	. 11 504	
				les éléments. Caisse hypothécaire Fr. 26,972. 40	et émoluments de concessions Intérêts	11,584 1,078	
					Total des augmentations.	12,663	-1-
32,945	95		_	61. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose. Caisse hypothécaire Fr. 32,945. 95	Versement	23,777 1,317	
,				Calesce hypothecano F1. 52,345, 55	Total des augmentations.	25,095	1
1				62. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau.	Legs	200,000 8,595	
					Total des augmentations.	208,595	
		— . : .		63. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra.	Subside de l'Etat Contributions des propriétaires de vignes Intérêts Subside fédérale pour la reconstruction de vignes	10,000 2,270 243 392	
		* ;			Total des augmentations.	12,907	
		_		64. Fonds du Technicum de Bienne.	Capitaux cédés par la com- mune municipale de Bienne Intérêts	38,540 1,424	
					Total des augmentations.	39,964	-1-
,008,368	11	2,418,930	60	Somme totale de l'actif et du passif.	Somme totale des augmentations	2,284,597	-
>		21,589,437	51	Actif net.	Commo coesto des sugmentstions	4,40±,001	-
ā							
						8	

DE	LA FORTUNE.	SITUATION DE LA FORTUNE A	U 31 DECE	<b>EM</b> B	RE 1910.	
Dépenses		Fonds spéciaux.	Actif	Passif.		
fr. ct.			fr.	ct.	fr.	ct
1,256,750 56		Report	24,635,432	24	2,379,501	54
126 15	Prix.	59. Legs Volz. Caisse hypothécaire Fr. 2,082. 55	2,082	55	_	-
126 15	Total des diminutions.	<b></b>				
_  -		60. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments.	39,636	15		-
	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 39,636. 15		i		
12,663 75	Augmention nette.	e element			* • •	
-  -		6l. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose.	58,041	30		-
	Total des diminutions. Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 58,041.30		÷		
_  -	_	62. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau.	208,595	<b>6</b> 0		-
208,595 60	Total des diminutions. Augmentation nette.	Caisse hypothécaire F. 208,595. 60			e e	
785 10 133 —	Subsides pour la recons- truction de vignes. Frais d'adminitration	63. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra. Caisse hypothècaire Fr. 11,989.05	11,989	05		_
918 11,989 05	Total des diminutions. Augmentation nette.					
1,424 10	Versement au Technicum de Bienne.	64. Fonds du Technicum de Bienne. Valeurs Fr. 38,540. 40	38,540	40		-
1,424 38,540 40	Total des diminutions. Augmentation nette.					
,259,218 91	Somme totale des diminutions.	Somme totale de l'actif et du passif .	24,994,317	29	2,379,501	5
,025,378 24	Augmentation nette.	Actif net			22,614,815	7
		e .				

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 1910 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

Berne, le 21 mars 1911.

Le contrôleur des finances, E. Jung.

## RAPPORT

CONCERNANT

## LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE

### PENDANT L'EXERCICE DE 1910.

Monsieur le directeur des finances,	Actif
Le contrôle des finances a l'honneur de vous pré- senter, à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand	Fortune nette fr. 61,578,647.73
Conseil, les comptes de l'administration des finances pour l'année 1910.	Les augmentations portent sur
Suivant ces comptes, la fortune de l'Etat se com-	l'actif, par fr. 16,840,708.41
posait, y compris l'actif et le passif de la Caisse hypo-	et sur le <i>passif</i> , par » 15,420,112.47
thécaire et de la Banque cantonale, des éléments suivants:         Actif	ce qui fait que la fortune nette a augmenté elle-même de fr. 1,420,595.94
Fortune nette de l'Etat fr. 62,999,243.67	L'augmentation de l'actif et du passif affectait tous les éléments de la fortune sauf la Caisse des domaines

Le 1er janvier 1910, elle se composait comme il suit:

L'augmentation de l'actif et du passif affectait tous les éléments de la fortune sauf la Caisse des domaines et le Capital de roulement de la Caisse de l'Etat, dont l'actif et le passif ont diminué.

# I. Compte de la fortune nette.

A. Compte de profits et pertes.	Diminutions.
	Administration courante, dépenses . fr. 52,556,409.91
Le compte de profits et pertes accuse les résultats	Forêts:
suivants:  Augmentations.	Excédents du prix d'achat » 14,903.65
Administration courante, recettes . fr. 52,054,464.28	Rectifications de la valeur estimative » 370. — Rachat de servitudes » 50,325. —
Forêts:	Domaines:
Plus-values de ventes » 7,601.50	Moins-values de ventes » 11,310. —
Subvention de la Confédération	Excédents du prix d'achat » 19,218.80
pour l'achat de terrains de re- boisement	Rectifications dela valeur estimative » 81,000. —
Rectifications de la valeur estimative » 883,438.	Cession de domaines curiaux » 37,090. —
Cession de droits	Inventaire du mobilier:
Coppion do distribution in the contract of the	Diminutions
Domaines:	Total des diminutions fr. 52,804,411.08
Plus-values de ventes » 23,410.50	-
Infériorités du prix d'achat » 90. —	Augmentation nette de la fortune . fr. 1,420,595.94
Cession de droits » 42,628.75	à savoir:
Rectifications de la valeur estimative » 905,600. —	Augmentations résultant de recti-
Inventaire du mobilier:	fications faites en vertu de l'art. 31
Augmentations	de la loi du 31 juillet 1872 fr. 1,922,541.57
Total des augmentations fr. 54,225,007. 02	A reporter fr. 1,922,541.57
Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.	78

Report fr. 1,922,541.57	Les recettes et les dépenses dépassent donc les
Diminution résultant de l'excédent	prévisions,
des dépenses de l'administration courante	les recettes, de fr. 2,590,500.76
	et les <i>dépenses</i> , de
Augmentation nette, comme ci-dessus fr. 1,420,595.94	Résultat plus favorable fr. 2,151,818.37
Les augmentations de la valeur estimative des forêts	Les différences entre les dépenses et les recettes
concernent par 713,628 fr. des modifications survenues	effectives et celles qui étaient prévues au budget portent
en 1909 dans l'état des forêts et qui n'avaient pas pu	sur les services suivants:
être mentionnées dans les comptes pour 1909 parce	Recettes en plus.
qu'elles n'avaient pas été communiquées au contrôle des	
finances. Les autres augmentations, qui s'élèvent à	XXV. Emoluments fr. 874,940. 15 XXXII. Impôts directs
169,810 fr., ainsi que les réductions, au montant de 370 fr — sont des rectifications auxquelles il a été	XXXII. Impôts directs » 769,437.63 XXVI. Impôt des successions et
procédé à l'occasion de la confection d'un nouvel état	donations
des forêts. La valeur estimative a été mise partout en	XXIV. Timbre et impôt sur les
harmonie avec l'estimation foncière.	billets de banque » 210,204.75
Parmi les augmentations au chapitre des domaines	XVIII. Caisse hypothécaire » 114,488.19
figure une somme de 530,000 fr. pour les bâtiments du	XXIX. Part de la recette de l'alcool » 110,462. 95
technicum et de l'école d'horlogerie, qui ont été cédés	XXIII. Régie des sels » 68,995. 10
à l'Etat, tandis que les autres concernent soit des bâti-	XV. Forêts domaniales » 54,761. 32 XXXI. Taxe militaire » 45,630. 15
ments neufs ou des transformations, soit de simples	XXXI. Taxe multaire
rectifications. Nous signalerons les suivantes:	XX. Caisse de l'Etat » 19,581.89
Pénitencier de St-Jean, construction	XXVII. Redevances pour forces
d'une grange fr. 29,400. — Pénitencier de Witzwil, constructions	hydrauliques
neuves	XXII. Régales de la chasse, de la
Ancien corps de garde de Berne, trans-	pêche et des mines » 13,131.90
formation	XXVIII. Patentes d'auberge et permis
Asile d'aliénés de la Waldau, nouvelle	de vente des spiritueux . » 13,069. 23 XVII. Caisse des domaines » 12,628. 52
porcherie	XXX. Part au bénéfice de la
Asile d'aliénés de Bellelay, constructions	Banque nationale Suisse . » 12,008.85
neuves et rectifications » 43,890. —	XXI. Amendes et confiscations . » 801.69
Domaine du château de Kœniz, transformations	Total des recettes en plus fr. 2,591,550.76
Asile de sourds-muets de Munchenbuch-	-
see, écurie, poulaillier, etc » 14,200. —	Dépenses en plus.
Palais de justice de Berne, rectification » 56,000. —	VIII. Assistance publique fr. 191,958.52
L'augmentation de fortune provenant de l'inventaire	XXXIII. Imprévu
du mobilier concerne par 192,546 fr. 05 le mobilier	X. Travaux publics » 145,133.46 VI. Instruction publique » 70,462.63
du technicum et de l'école d'horlogerie de Bienne, qui	IX <sup>b</sup> . Service sanitaire » 31,675.76
a passé à l'Etat, et se répartit pour le reste sur les	XII. Finances
différents établissements de l'Etat.	XI. Emprunts
	III <sup>a</sup> . Justice
B. Compte de l'administration courante.	Total des dépenses en plus fr. 592,793.04
b. compte de l'administration courante.	Dépenses en moins.
Les comptes de l'administration courante accusent	IV. Affaires militaires fr. 37,282.68
les chiffres suivants (page 9):	XIII. Agriculture
Recettes fr. 52,054,464. 28	V. Cultes
Dépenses	II. Administration judiciaire . » 21,463.33
Excédent des dépenses fr. 501,945.63	XIV. Economie forestière » 9,410.15
11. 501,540. 05	III <sup>b</sup> . Police
ou, si l'on ne considère que les recettes et dépenses	IX <sup>a</sup> . Economic publique » 4,230.43 I. Administration générale . » 1,208.53
nettes des différents services de l'administration:	VII. Affaires communales
Recettes fr. 21,788,920. 76	
Dépenses	Total des dépenses en moins fr. 153,060.65
Excédent des dépenses fr. 501,945.63	Recettes en plus fr. 2,591,550.76
	Dépenses en moins
Au budget pour 1910, on avait évalué les	fr. 2,744,611.41
recettes à fr. 19,198,420. —	Dépenses en plus
et les dépenses à	Résultat plus favorable, comme ci-
Excédent des dépenses fr. 2,653,764.	dessus <u>fr. 2,151,818.37</u>

Il appeit de cette comparaison du compte avec le budget que les recettes en plus et les dépenses en moins, qui s'élèvent ensemble à 2,744,611 fr. 41, dépassent de 90,847 fr. 41 le déficit de 2,653,764 fr. prévu au budget et que par conséquent le déficit qu'accuse le compte provient uniquement de dépenses en plus. Certaines de ces dépenses, qui ont le caractère de dépenses extraordinaires et ne pouvaient être prévues au budget, s'élèvent à la somme totale de 335,000 fr., à savoir: Versement de 150,000 fr. dans la réserve destinée à couvrir les frais de revision du registre foncier; 50,000 fr. pour dépenses en plus pour des constructions neuves; 65,000 fr. pour augmentation des subventions allouées à l'hôpital de l'Ile en vertu de la nouvelle convention passée avec la corporation de l'Ile, et 70,000 fr. pour dépenses en plus causées par les inondations. Si le compte n'avait pas été grevé de ces dépenses extraordinaires, il y aurait eu un excédent de recettes de 166,945 fr. 63. Il ne faut pas oublier de remarquer qu'en 1910, comme déjà en 1909, le produit des émoluments, qui a dépassé de 702,064 fr. 58 les prévisions budgétaires, a été particulièrement élevé.

Comparé au compte pour 1909, celui de 1910 accuse les différences suivantes:

#### Dépenses en plus.

VI. Instruction publique		• 1	fr.	479,016.54
X. Travaux publics			»	203,169.19
IX <sup>a</sup> . Economie publique .			»	125,849.78
VIII. Assistance publique.	•	•	»	92,220. 29
IX <sup>b</sup> . Service sanitaire .	•	٠	»	43,750. 98
	•	•	"	
XIII. Agriculture			>>	<b>35</b> ,061. 85
III <sup>b</sup> . Police			<b>»</b>	32,231.61
IV. Affaires militaires .			»	23,374.46
V. Cultes			»	17,024. —
XI. Emprunts			»	6,337.52
III <sup>a</sup> . Justice			>>	3,910.30
XIV. Economie forestière.			»	1,767.93
XII. Finances			»	258. 81
	_	-		1.000.000.00
Total des dépenses en	$\mathbf{pl}$	us	fr.	1,063,973. 26
				82
Dépenses en	mo	ins.		
_ · F · · · · · ·				
VVVIII Immedana			fr	192,862. 91
XXXIII. Imprévu	•	•	11	
I. Administration génér	ale		>>	34,290.81
				8,157.14
II. Administration judici	uir	ь.	>>	0,191.14

677. -

235,987.86

Total des dépenses en moins

VII. Affaires communales

Recettes en plus.		
XXXII. Impôts directs	fr.	369,868. 29
XXIX. Part de la recette de l'al- cool	»	79,773. 40
XXVI. Impôt des successions et	,,	,
donations	»	46,794.44
XVII. Caisse des domaines	»	29,999.27
XXX. Part au bénéfice de la Ban-		
que nationale Suisse	»	28,246.65
XVI. Domaines de l'Etat	<b>»</b>	24,616. 21
XV. Forêts domaniales	»	16,201.49
XVIII. Caisse hypothécaire	»	6,575. 72
A reporter	fr.	602,075.47

Report	fr.	602,075.47
XXI. Amendes et confiscations .	»	681.59
XXVIII. Patentes d'auberge et permis		
de vente des spiritueux .	<b>»</b>	380. 70
XXII. Régales de la chasse, de la		
$p$ êche et $d$ es $m$ ines $\_$	>	310.81
Total des recettes en plus_	fr.	603,448. 57
Recettes en moins.		
XX. Caisse de l'Etat	fr.	162,027.67
XXV. Emoluments	>>	32,331.09
XXIII. Régie des sels	>>	15,646.86
XXIV. Timbre et impôt sur les		
billets de banque	<b>»</b>	9,794.60
XXVII. Redevances pour forces hy-		
drauliques	>	2,528.60
XXXI. Taxe militaire	<b>»</b>	1,411.55
Total des recettes en moins_	fr.	223,740. 37
Dépenses en plus fr. 1,063,973. 26		
Dépenses en moins » 235,987.86		
	fr.	827,985.40
Recettes en plus fr. 603,448.57		,
Recettes en moins » 223,740.37		
	<b>x</b> >	379,708. 20
Résultat moins favorable en 1910	fr.	448,277. 20

Si dans les deux comptes on met à part les dépenses extraordinaires, le résultat du compte de 1910 est de 124,190 fr. 42 moins favorable et la différence s'élève alors à 572,467 fr. 62. Cet excédent provient surtout d'une part des dépenses en plus pour l'instruction publique et des recettes en moins de la Caisse de l'Etat.

En ce qui concerne les différences entre le budget et le compte définitif, les Directions donnent chacune pour ce qui la concerne les renseignements désirables dans leurs rapports de gestion, et les dépassements de crédit font l'objet d'un rapport spécial au Grand Conseil.

#### I. Administration générale.

Les dépenses pour le Grand Conseil, les frais de bureau de la Chancellerie d'Etat, les dépenses pour la revision de recueil des lois et les frais de bureau des secrétaires de préfecture dépassent ensemble de 19,162 fr.65 les crédits respectifs. En revanche il a été réalisé des économies s'élevant au total à 12,794 fr. 93 sur différents articles et le produit des deux feuilles officielles est de 7,610 fr. 05 supérieur aux prévisions. En somme les dépenses pour l'administration générale sont de 1,208 fr. 53 au-dessous des crédits et de 34,290 fr. 81 inférieures à celles de 1909. Cette différence par rapport à l'exercice précédent porte surtout sur les articles Grand Conseil, Crédit du Conseil-exécutif, Indemnités des vice-préfets et par 14,674 fr. 88 sur les frais d'impression de la Chancellerie d'Etat.

#### II. Administration judiciaire.

Les dépenses de l'administration judiciaire sont restées de 21,463 fr. 33 au-dessous du crédit. Celles de la Cour suprême et des Offices des poursuites et des faillites ont dépassé de 1,538 fr. 70 les prévisions. Les frais d'ameublement du palais de justice, que se sont élevés à 7,382 fr. 75, n'avaient pas été prévus au budget. D'un autre côté il a été fait sur les autres rubriques des économies s'élevant au total à 30,384 fr. 78, notamment: Tribunaux de district, 5,293 fr. 25; Cours d'assises, 9,475 fr. 62; Iribunal administratif, 9,746 fr. 85. D'une façon générale les dépenses en moins concernent les articles Traitements des présidents de tribunal, Indemnités des jurés, Frais de voyage et d'entretien de la Cour d'assises; à la rubrique Tribunal administratif, les articles Traitements des fonctionnaires et de l'employé et Indemnités des membres du tribunal. Il y a eu sur onze articles des dépassements s'élevant en tout à 17,006 fr. 13, à savoir: Traitements des employés des offices des poursuites et des faillites, 7,270 fr.; Frais de bureau des Cours d'assises, 2,167 fr. 83; Frais de bureau du tribunal administratif, 2,429 fr. 25. Ces deux derniers dépassements proviennent de ce qu'il a été acheté du mobilier. Les dépenses pour l'administration judiciaire sont de 8,157 fr. 14 inférieures à ce qu'elles étaient pour l'exercice précédent. Il a été dépensé en moins pour l'ameublement du Palais de justice 56,174 fr. 89 et réalisé des économies de 3,891 fr. 47 à l'article Cours d'assises et de 101 fr. 15 au compte Conseils de prud'hommes. En revanche les autres dépenses ont été de 31,757 fr. 22 supérieures par rapport à 1909 et la création du Tribunal administratif a causé pour 20,253 fr. 15 de nouvelles dépenses.

#### IIIa. Justice.

Les dépenses dépassent ici de 470 fr. 10 les crédits. Les Frais de bureau de la Direction sont de 3,853 fr. et les Frais de justice de 667 fr. 40 supérieurs aux crédits respectifs. Le premier de ces excédents est dû à l'achat de mobilier pour la commission cantonale des recours et pour le Tribunal administratif. Il a été réalisé une économie de 3,127 fr. 20 sur le crédit Apprentissages, qui avait été fixé à 4,000 fr.

#### IIIb. Police.

Les dépenses sont restées de 8,544 fr. 57 au-dessous des crédits. La plupart des rubriques accusent des dépenses en moins plus ou moins considérables, sauf les *Etablissements pénitentiaires*, pour lesquels il a été dépensé 10,118 fr. 80 de plus que les prévisions. Les dépassements affectent les articles suivants: Traitements des employés de la Direction, 255 fr. 75; Loyers, Indemnités de logement et de mobilier, Soins médicaux et Frais divers d'administration, 4,080 fr. 32; Frais divers d'entretien des prisons, 3,321 fr. 86; Pénitencier de Witzwil, 13,558 fr. 91; Maison disciplinaire de Trachselwald, 1,624 fr. 32; Frais de justice et de police, 4,623 fr. 49. A cela il faut ajouter les articles Grèves, Frais extraordinaires de police, 141 fr. 05 et Chambres de conciliation, 1,409 fr. 87, articles pour lesquels il n'y avait rien au budget. A propos des dépenses en plus du pénitencier de Witzwil, il y a lieu de relever que l'agriculture a beaucoup souffert des pluies continuelles de l'été et n'a pas produit ce que l'on attendait. D'autre part le budget de l'établissement s'est trouvé grevé d'une somme extraordinaire de 22,723 fr. pour l'achat de l'outillage et du mobilier du domaine des Tannes. Les émoluments et remboursements des frais ont donné 12,895 fr. 56 de moins qu'on ne l'avait admis. Par rapport à l'année précédente, il y a une augmentation totale de dépenses de 32,231 fr. 61. Les différences les plus considérables concernent notamment le Corps de police, où figure un excédent de dépenses de 43,782 fr. 15, et les Frais de police criminelle, qui sont restés de 11,213 fr. 17 inférieurs aux prévisions.

#### IV. Affaires militaires.

Les dépenses de l'administration militaire sont restées de 37,282 fr. 68 inférieures au crédit. Les économies portent notamment sur les rubriques suivantes: Conservation et entretien du matériel de guerre, 18,563 fr. 69; Dépenses militaires diverses, 6,960 fr. 96. Il y a eu une recette en plus de 8,594 fr. 86 à la rubrique Confection des effets d'habillement et d'équipement. Les comptes accusent un dépassement de crédit de 600 fr. à l'article Traitements des commandants d'arrondissement, et de 3,550 fr. 35 à l'article Service auxiliaire. Cette dernière dépense n'avait d'ailleurs pas été prévue au budget Comparativement à 1909, les dépenses militaires ont, en somme, augmenté de 23,374 fr. 46. L'augmentation porte surtout sur les Dépenses militaires diverses, l'administration des arrondissements et la conservation et l'entretien du matériel de guerre.

#### V. Cultes.

Les crédits pour les frais d'administration de la Direction ont été dépassés de 379 fr. 50. Toutes les autres dépenses sont restées dans les limites du budget. Il a été réalisé ici et là quelques économies. Celles-ci s'élèvent en tout à la somme de 35,042 fr. 95, dont 26,904 fr. 90 concernent les trois articles Traitements des ecclésiastiques. Par rapport au budget, il y a, pour tout le chapitre, 34,642 fr. 80 de dépenses en moins mais un excédent de dépenses de 17,024 fr. par rapport à l'exercice précédent. Cet excédent provient presque entièrement du rachat de l'obligation de verser une indemnité de logement au second pasteur de Tavannes.

#### VI. Instruction publique.

Les comptes accusent des dépenses en plus de 77,152 fr. 23 pour l'Université, de 19,180 fr. 95 pour les écoles moyennes et de 1,191 fr. pour les établissements de sourds-muets. En revanche une économie de 16,671 fr. 25 à la rubrique écoles primaires et de 10,390 fr. 30 en tout sur différentes autres rubriques. Les dépenses en plus pour l'université portent sur les articles suivants: Pensions, 4,533 fr. 30; Subside aux cliniques de l'hôpital de l'Ile, 15,000 fr.; contribution unique destinée à couvrir les déficits des cliniques jusqu'en 1909, 50,000 fr.; Clinique oto-laryngologique, installation et exploitation en 1909 et 1910, 19,127 fr. 25. Toutes ces dépenses en plus, dont deux, celles de 15,000 et 50,000 sont la conséquence de la nouvelle convention passée avec l'hôpital de l'Ile - n'étaient pas prévues au budget. Les dépenses en plus des écoles moyennes se répartissent sur les articles, École cantonale de Porrentruy, subvention, 1,750 fr.; Subsides de l'Etat aux écoles secondaires, 13,430 fr. 60; Pensions à des maîtres d'écoles moyennes, 7,263 fr. 35. Les autres dépassements de crédits portent sur les articles: Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de voyage, 1,082 fr. 50; Traitement des employés (université), 1,401 fr. 30; Suppléments aux traitements des maîtres primaires, 8,032 fr. 45; Ecoles de coutures, 527 fr. 10; enseignement par sections de classe, 225 fr.; remplacement des instituteurs malades, 279 fr. 15; Ecole normale de Delémont, 95 fr. 08; Glossaire des dialectes de la Suisse, 228 fr. En somme les dépenses pour l'instruction publique ont dépassé de 70,462 fr. 63 les prévisions budgétaires et de 479,016 fr. 54 celles de 1909. L'augmentation des dépenses par rapport à l'année précédente porte sur toutes les rubriques, mais notamment sur les suivantes; Ecoles primaires, 257,050 fr.; Université, 88,118 fr. 46; Ecoles moyennes, 65,124 fr. 40; Institutions de sourds-muets, 45,411 fr. 30.

#### VII. Affaires communales.

Il y a à ce chapitre une dépense en moins de 959 fr. 75, qui porte presque entièrement sur l'article: Traitement du secrétaire.

#### VIII. Assistance publique.

Les dépenses en plus qu'accuse ce chapitre et qui s'élèvent en tout à la somme de 191,958 fr. 52, affectent les rubriques suivantes: Frais d'administration de la Direction, 389 fr. 60; Commission et inspecteurs de l'assistance publique, 3,576 fr. 25; Assistance des indigents, 182,732 fr. 88; Hospices régionaux et communaux d'invalides, subsides, 725 fr.; Maisons cantonales d'éducation, 4,514 fr. 24; Subventions diverses, 20 fr. 55. Les dépassements se répartissent comme suit sur les différents articles: Traitements des employés de la Direction, 675 fr. 30; Traitements et frais de déplacement de l'inspecteur cantonal et de son adjoint, 2,352 fr. 20 et 1,603 fr. 20; Subsides pour l'assistance permanente, 109,144 fr. 04; Subsides pour l'assistance temporaire, 59,628 fr. 08; Subsides suivant les art. 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique, 36,297 fr. 82; Crédits pour les maisons cantonales d'éducation de Landorf, Aarwangen, Kehrsatz, Bretièges et Sonvilier, 7,493 fr. 67. L'assistance hors du canton a absorbé 22,337 fr. 06 de moins que les prévisions. Il a pu être prélevé sur les crédits pour Subsides extraordinaires aux communes une somme de 44,433 fr. qui a été versée au Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité. L'impôt de l'assistance publique a produit, sans déduction des frais de perception, 1,796,778 fr. 15 (1,572,393 fr. 40 dans l'ancien canton et 234,385 fr. 45 dans le Jura). En revanche, sous le régime de la nouvelle loi sur l'assistance publique, l'augmentation des dépenses s'est élevée à 2,016,208 fr. 47. En 1910, les dépenses de l'assistance publique sont de 92,220 fr. 29 plus élevées qu'en 1909. L'augmentation touche, à l'exception des Subventions diverses, qui ont diminué de 9,437 fr. 25 (article: assistance hors du canton), toutes les rubriques. L'assistance des indigents entre dans cette augmentation pour 88,231 fr. 10.

#### IXa. Economie publique.

Il y a ici une dépense en moins de 4,230 fr. 43, les crédits pour Commerce et Industrie, Technicum cantonal de Berthoud, Poids et mesures, Police de denrées alimentaires et Police de feu n'ayant pas été complètement épuisés. En revanche il y a un excédent de dépenses aux articles Frais de bureau de la Direction, 3,154 fr. 65; Ecoles professionnelles et industrielles, 3,367 fr.; Frais de bureau et de voyage de la Chambre du commerce et de l'industrie, 226 fr. 87; Frais de voyage et de bureau des experts des denrées alimentaires, 1,501 fr. 85 et Cours d'instruction, 200 fr. D'autre part, les dépenses pour le technicum de Bienne dépassent de 748 fr. 20 les prévisions. Comparativement à l'exercice précédent, il y a un excédent de dépenses Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

de 125,849 fr. 78, qui porte principalement sur les articles suivants: Subvention à l'Exposition nationale Suisse, Berne 1914; Ecoles professionnelles et industrielles, Technicum de Bienne.

#### IXb. Service sanitaire.

Les comptes de la Maternité accusent un dépassement de crédit de 23,910 fr. 95. De même les asiles d'aliénés de la Waldau et de Münsingen; le dépassement est de 24,318 fr. 89 pour le premier de ces établissements, et de 4,535 fr. 60 pour le second. L'asile de Bellelay a réalisé par contre une économie de 4,566 fr. 08 sur son crédit. Cette économie ainsi que les dépenses en moins de 16,523 fr. 60 au total réalisées aux rubriques Administration, Service sanitaire en général et Cours d'instruction des sages-femmes, font que l'excédent des dépenses se réduit pour l'ensemble du chapitre à 31,675 fr. 76. Par rapport à 1909, l'excédent est de 43,780 fr. 98; accusent une augmentation de dépenses: les comptes de la Maternité, 26,176 fr. 88, de l'asile des aliénés de la Waldau, 11,272 fr. 52 et de celui de Münsingen, 15,260 fr. 13. Les dépenses de l'asile des aliénés de Bellelay ont en revanche diminué de 10,829 fr. 15.

#### X. Travaux publics.

Le dépassement de crédit, qui s'élève au total à 145,133 fr. 46, provient principalement de ce qu'il y a eu pour 49,993 fr. 65 de dépenses en plus à la rubrique Constructions nouvelles de bâtiments, 69,999 fr. 54 ct. à l'article Travaux de réfection et digues et de ce que les Emoluments de concessions de forces hydrauliques ont donné 38,028 fr. 40 de moins qu'on ne s'y attendait. Il y a une dépense en plus de 360 fr. à l'article Loyers des autorités de district. Sur les dépenses pour les Levés topographiques entrepris ces dernières années à Siegriswil et à Kandergrund, cette dernière commune a effectué un premier versement de 3,240 fr. 45. Par rapport à 1909, il y a augmentation de dépenses aux rubriques Constructions nouvelles de bâtiments, 49,986 fr. 75 cts.; Entretien des ponts et chaussés, 135,453 fr. 46. Il y a eu une économie de 7,011 fr. 75 à la rubrique Entretien des bâtiments de l'État et de 9,480 fr. 18 à la rubrique Travaux géodésiques. Les avances pour Constructions nouvelles de ponts et chaussées et Travaux hydrauliques sont restées stationnaires. Les obligations de l'Etat pour des projets approuvés mais non encore exécutés étaient au 31. décembre 1910 les suivantes:

#### XI. Emprunts.

L'article Commissions, frais de transport et agio a été grevé d'une somme de 5,317 fr. pour le renouvellement des feuilles de coupons pour les obligations de l'emprunt à 3% de 1895. Le crédit a aussi été dépassé de 1,517 fr. 62.

#### XII. Finances.

Les dépenses en plus de 2,326 fr. résultent des différences suivantes: il a été réalisé une économie de

1,663 fr. 45 aux articles Frais de bureau et de déplacement de la Direction et Traitements des employés du Contrôle des finances. Il y a eu une dépense imprévue de 318 fr. 80 à l'article Frais judiciaires. Enfin, le crédit a été dépassé de 662 fr. 95 à l'article Frais de bureau du Contrôle des finances, de 90 fr. à l'article Frais d'impression et de reliure, de 840 fr. 75 à l'article Traitements des receveurs de district et de 2,076 fr. 95 à l'article Frais de bureau des recettes de district. Les dépenses totales pour 1910 sont de 258 fr. 81 supérieures à celles pour 1909.

#### XIII. Agriculture.

Il a été dépensé pour l'Agriculture 35,318 fr. 41 de moins qu'on ne l'avait prévu. On a réalisé une économie de 18,729 fr. 85 à la rubrique *Economic* rurale, de 13,460 fr. 06 à la rubrique Ecole d'agriculture de la Rütti, de 4,180 fr. 48 à la rubrique Ecole d'industrie laitière, et de 1,329 fr. 79 à la rubrique Ecoles d'agriculture d'hiver. Les dépenses pour l'inspection des viandes ont dépassé de 2,387 fr. 40 les prévisions budgétaires. Les dépenses en moins proviennent dans l'essentiel d'économies réalisées aux articles Encouragement à la viticulture, 6,869 fr. 03; Primes pour la destruction des hannetons, 2,218 fr. 45; Assurance contre la grêle, 1,839 fr. 68 et Assurance du bétail, 5,664 fr. 40. Les dépenses en moins de l'école d'agriculture de la Rütti proviennent d'une plus-value du rendement du domaine, laquelle s'élève à 17,521 fr. 07 et celles de l'école d'industrie laitière par une plus-value de 6,299 fr. 37 de la laiterie. Malgré ces différentes économies il y a un dépassement de crédit aux articles suivants: Mesures contre le phylloxéra, 892 fr. 93; Elève du petit bétail, 207 fr. 30; Succursale de Langenthal, 897 fr. 52; Succursale de Münsingen, 774 fr. 98. Les dépenses totales pour l'agriculture sont de 35,061 fr. 85 plus élevées qu'en 1909. La dépense en plus porte surtout sur la rubrique Economie rurale.

#### XIV. Economie forestière.

Il a été réalisé une économie de 9,410 fr. 15. Elle concerne presque exclusivement la rubrique Police forestière, dont les dépenses sont restées de 3,394 fr. 15 au-dessous des prévisions budgétaires, tandis que la Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux frais des inspecteurs forestiers les a dépassées de 5,477 fr.

#### XV. Forêts domaniales.

Les produits principaux et les produits intermédiaires ont donné 50,427 fr. de plus que les prévisions et les produits accessoires 505 fr. 75 de moins. Les frais d'aménagement sont restés de 8,566 fr. 63 audessous des prévisions bien qu'il y ait eu des dépassements aux articles suivants: Frais de façonnage, 4,737 fr. 70; Frais de justice, 153 fr. 75; Plantations au Grand Marais, 102 fr. 60. Les Charges ont été de 1,750 fr. 44 inférieures aux prévisions bien que l'article Contributions communales accuse un dépassement de 1,311 fr. Parmi les Frais d'administration, la Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux frais des inspecteurs forestiers a dépassé de 5,477 fr. les prévisions. Le rendement net des forêts domaniales dépasse de 54,761 fr. 32 les prévisions et de 16,201 fr. 49 celui de 1909.

#### XVI. Domaines de l'Etat.

Le rendement des domaines dépasse de 13,830 fr. 86 les prévisions. Il y a une dépense en moins de 10,722 fr. 70 à la rubrique Frais d'aménagement et de 9,271 fr. 24 à celle des Charges. En somme le produit net dépasse de 33,824 fr. 80 les prévisions et de 24,616 fr. 21 celui de 1909.

#### XVII. Caisse des domaines.

Les intérêts des créances dépassent de 16,488 fr. 57 les prévisions budgétaires et les intérêts des dettes sont de 3,860 fr. 05 supérieures au crédit. Il s'ensuit que la caisse des domaines accuse une recette de 11,578 fr. 52 tandis que le budget prévoyait une dépense en plus de 1,050 fr.

#### XVIII. Caisse hypothécaire.

Le produit de la Caisse hypothécaire dépasse de 114,488 fr. 19 les prévisions et de 6,575 fr. 92 celui de l'exercice précédent. Le produit brut a augmenté de 20,767 fr. 02 par rapport à 1909. Il y a également une augmentation de 14,191 fr. 30 à la rubrique Frais d'administration. Afin d'accélérer l'amortissement des frais d'emprunts, il a été dépensé de ce chef 49,963 fr. de plus que ne le prévoyait le budget. En revanche il n'a été versé au fonds de réserve que 30,000 fr. au lieu de 50,000.

#### XIX. Banque cantonale.

Le bénéfice net réalisé par la Banque cantonale atteint juste le chiffre prévu au budget; il est le même que pour 1909. Les comptes accusent cependant quelques différences soit par rapport à ceux de 1909, soit par rapport au budget. Par rapport à l'exercice 1909, les principales différences sont les suivantes: Produit du compte d'effets de change, recette en plus, 271,001 fr. 21; Intérêts divers, recette en moins, 113,860 fr. 62; Commissions et droits de garde, recette en moins, 96,645 fr. 46; Bénéfice réalisé sur la vente d'effets publics, recette en moins, 43,909 fr. 54; Amortissement des frais de l'emprunt de 1899, dépense en moins, 75,000 fr.; Impôt sur les billets de banque, dépense en moins, 39,425 fr. 05; Impôts, dépense en plus, 12,780 fr. 32; Pertes, dépenses en plus, 110,073 fr. 68; Frais d'administration, augmentation, 101,103 fr. 10; Versement aux fonds de réserve, dépense en moins, 86,663 fr. 11.

#### XX. Caisse de l'Etat.

Le produit net est de 162,027 fr. 67 au-dessous de celui pour 1909, mais de 19,581 fr. 89 supérieur aux prévisions. Les intérêts des créances dépassent de 111,620 fr. 53 les prévisions. Les intérêts des dettes les dépassent également de 92,038 fr. 64. Les recettes en plus portent sur le Dépôt à la Banque cantonale, par 10,620 fr. 86, pour lequel on n'avait pas prévu d'intérêt, par 44,399 fr. 37 sur les Actions, dont plusieurs ont donné un dividende plus élevé que celui auquel on s'attendait; par 71,959 fr. 45 sur les administrations spéciales, principalement par suite des intérêts pour les avances faites au Musée historique bernois; par 12,157 fr. 23 sur les entreprises d'utilité publique, et enfin par 3,561 fr. 77 sur les recettes diverses. Les recettes provenant d'intérêts d'obligations sont restées par suite de la vente des obligations de l'Etat de Berne

à 3 % de 31,097 fr. 95 au-dessous des prévisions. Les dépenses en plus pour intérêts des dettes portent pour la plus grosse part sur l'article Administrations spéciales et concernent le dépôt de la Caisse hypothécaire à la Caisse de l'Etat.

#### XXI. Amendes et confiscations.

Le produit des amendes dépasse de 30,931 fr. 46 les prévisions et de 18,124 fr. 64 celui de 1909. Même augmentation à la rubrique Emploi des amendes. Il a été attribué au Service sanitaire et aux communes 12,366 fr. 10 de plus que ne le portait le budget. Les indemnités et confiscations ont donné 801 fr. 69 de plus que les prévisions.

## XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Pour la chasse et la pêche, il y a une plus-value de 8,364 fr. 20 et de 5,652 fr. 43. En revanche le produit des mines est resté de 784 fr. 73 au-dessous des prévisions. Les patentes de chasse ont dépassé de 7,790 fr. 50 les prévisions, mais elles ont donné 3,601 fr. 60 de moins qu'en 1909. Les recettes provenant de la ferme de la pêche sont de 2,991 fr. 35 supérieures à celles de 1909 et dépassent de 4,947 fr. les prévisions. Les articles droits d'exploitation du minerai de fer et Carrière de Stockern, exploitation accusent des moinsvalues de 984 fr. 48 et de 866 fr. 57. Le crédit pour frais de surveillance et de perception a été dépassé de 175 fr. 35. En somme les droits régaliens ont produit 13,131 fr. 90 de plus qu'on ne l'avait prévu et 310 fr. 81 de plus qu'en 1909.

#### XXIII. Régie des sels.

Il y a, par rapport au budget, une recette en plus de 68,995 fr. 10 et une diminution de 15,646 fr. 86 par rapport à 1909. Le produit de la vente de sel est de 72,231 fr. 99 supérieur aux prévisions. Les frais d'exploitation dépassent de 3,340 fr. 99 le crédit. La consommation de sel a été en 1910 de 10,735,600 kg et a dépassé de 196,600 kg celle de 1909.

#### XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque.

Les recettes dépassent de 210,204 fr. 75 les prévisions budgétaires, mais elles sont de 9,794 fr. 60 inférieures à celles de l'exercice précédent. La diminution concerne l'impôt sur les billets de banque, qui a donné 33,792 fr. 90 de moins qu'en 1909 et 4,575 fr. 70 de moins qu'on ne l'avait prévu. Les droits de timbre ont dépassé de 24,859 fr. 70 le chiffre de 1909 et de 214,611 fr. 70 les prévisions budgétaires. Les commissions des débitants dépassent, avec les recettes en plus provenant des droits de timbre, de 3,189 fr. 90 le crédit.

#### XXV. Emoluments.

Les émoluments ont donné 32,331 fr. 09 de moins qu'en 1909. Cette moins-value concerne surtout l'article *Emoluments des secrétariats de préfecture*, qui ont diminué de 51,478 fr. 51. Mais sur le chapitre entier, il y a une plus-value totale de 875,050 fr. 15 par rapport aux prévisions. Cette somme se répartit comme il suit sur les différents articles: *Emoluments proportionnels des secrétaires de préfecture*, 700,064 fr. 58; *Emolu-*

ments fixes des secrétaires de préfecture, 27,977 fr. 20; Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites, 69,989 fr. 05; Patentes des commis-voyageurs, 27,950 fr.; Permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles, 25,309 fr. 24. Il a été prélevé sur les émoluments des secrétaires de préfecture une somme de 150,000 fr. qui a été versée au fonds pour la revision des registres fonciers. L'opération a été inscrite au chapitre XXXIII, 3.

#### XXVI. Impôt sur les successions et les donations.

Le produit de cet impôt est de 46,794 fr. 44 supérieur à celui de 1909 et dépasse de 223,643 fr. 99 les prévisions.

#### XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Le produit brut des redevances pour forces hydrauliques est de 113,000 fr. 50, somme dont il faut déduire 18,602 fr. pour restitutions, ce qui fait que le produit net est de 94,398 fr. 50, soit 14,398 fr. 50 de plus que les prévisions, mais 2,849 fr. 80 de moins qu'en 1909. La part du fonds de secours est ainsi de 1,439 fr. 85 supérieure à la somme inscrite au budget. Il a été réalisé une économie de 981 fr. sur les frais de perception. Le produit net des redevances dépasse de 13,939 fr. 65 les prévisions mais il est de 2,528 fr. 60 au-dessous de celui de 1909.

## XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente de spiritueux.

Les patentes d'auberges et les permis de vente des spiritueux ont produit 380 fr. 70 de plus qu'en 1909 et dépassent de 13,069 fr. 23 les prévisions. Les patentes d'auberge accusent une plus-value de 7,090 fr. 40 par rapport à 1909 et les permis de vente des spiritueux une moins-value de 3360 fr. 10.

#### XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.

La part du produit du monopole de l'alcool est de 122,736 fr. 60 supérieure aux prévisions et dépasse de 88,637 fr. 10 celle de 1909. Par suite de cette plus-value la part destinée aux Mesures propres à combattre l'alcoolisme a été portée de 100,000 à 112,273 fr. 65. Comme la répartition s'est faite avant que fût connu le résultat des comptes de l'administration fédérale de l'alcool, il n'a été dépensé que 99,571 fr. 90; le reste, soit 12,701 fr. 75 a été versé dans la réserve de la dîme de l'alcool. Cette réserve a augmenté aussi de l'intérêt de cette somme, soit de 259 fr. 25, mais a diminué d'une somme de 4,000 fr. allouée à l'orphelinat d'Oberbipp et s'élevait en conséquence, à la fin de 1910, à la somme de 17,752 fr. 65. Il a été prélevé sur le Fonds de secours et de patronage qui avait été constitué jadis au moyen de la dîme de l'alcool, une somme de 20,000 fr. en faveur du refuge Tannenhof.

#### XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.

Le résultat dépasse de 12,008 fr. 85 les prévisions et de 28,246 fr. 65 celui de l'exercice précédent.

#### XXXI. Taxe militaire.

Le rendement net de la taxe militaire dépasse de 45,630 fr. 15 les prévisions, mais il est de 1,411 fr. 55

inférieur à celui de 1909. Le rendement brut est de 73,017 fr. 55 supérieur au chiffre inscrit au budget, et de 36,508 fr. 80 après déduction de la part de la Confédération. Les Frais de taxation et de perception sont restés de 9,121 fr. 35 au-dessous des crédits; il a été réalisé, en effet, une économie de 5,963 fr. 60 à l'article Frais de perception, d'impression et de poursuites et la Part de la Confédération a dépassé de 2,920 fr. 70 les prévisions.

#### XXXII. Impôts directs.

Les impôts directs ont donné 369,868 fr. 29 de plus qu'en 1909. L'impôt sur la fortune a produit 92,425 fr. 14 de plus et celui sur le revenu 290,369 fr. 09. Tous les articles participent à la plus-value sauf l'Impôt foncier dans l'ancienne partie du canton et l'Impôt du revenu de I'e classe dans le Jura, qui accusent des diminutions de 11,775 fr. 71 et de 23,053 fr. 06. Les Frais de taxation et de perception ont augmenté de 13,225 fr. 22 par rapport à 1909. Les provisions ont augmenté également de 10,719 fr. 05, tandis que les Frais divers de perception ont diminué de 2,724 fr. 93. Nouvelle est la dépense de 6,253 fr. 90 pour la commission cantonale des recours. Les Frais d'administration ont été en 1910 de 299 fr. 28 au-dessous de ce qu'ils furent pour 1909.

Le rendement des impôts directs dépasse de 769,437 fr. 63 les prévisions. Cette somme se décompose comme il suit: Plus value de l'impôt sur la fortune, 235,057 fr. 66; plus-value de l'impôt sur le revenu, 509,384 fr. 32; économies réalisées sur les Frais de taxation et de perception, 22,233 fr. 62 et sur les

Frais d'administration, 2,762 fr. 03. La plus-value de l'impôt sur la fortune porte sur tous les articles, à savoir: Impôt sur la fortune dans l'ancienne partie du canton, 137,778 fr. 86; Recouvrements complémentaires, 56,930 fr. 03; Amendes, 32,197 fr. 11. L'excédent signalé à la rubrique Impôt du revenu porte principalement sur l'article Impôt du revenu de Ire classe dans l'ancienne partie du canton, 311,109 fr. 17; Impôt du revenu de IIIe classe dans l'ancienne partie du canton, 116,483 fr.67; Recouvrements complémentaires, 42,733 fr.44 et Amendes, 39,686 fr. 01. L'impôt du revenu de I<sup>re</sup> classe dans le Jura est resté de 13,319 fr. 15 audessous du chiffre admis au budget. Les crédits suivants ont été dépassés: Frais de perception de l'impôt sur la fortune, 11,205 fr. 06; Frais de perception de l'impôt sur le revenu, 20,823 fr. 81; Frais divers de perception, 615 fr. 71; Traitements des fonctionnaires, 1,000 fr. D'autre part il a été réalisé des économies s'élevant à la somme totale de 58,550 fr. 23, qui proviennent surtout de ce que le crédit de 20,000 fr. pour les Frais de revision de la loi sur l'impôt n'a pas été touché et de ce qu'il est resté un solde actif de 33,746 fr. 10 du crédit ouvert pour la Commission cantonale des recours.

#### XXXIII. Imprévu.

L'Etat a recueilli quatre successions en déshérence représentant une somme totale de 318 fr. 25. Il a été adressé au fisc par un anonyme 400 fr. à titre de restitution. C'est à ce chapitre qu'ont été inscrits les 150,000 fr. versés comme réserve pour couvrir un partie des frais de revision des registres fonciers.

### II. Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et 79 à 93.

La fortune nette de l'Etat, laque compte à 62,999,243 fr. 67, se compassif suivant (v. page 5):	
Actif:	
Forêts	fr. 16,293,570. —
Domaines	» 31,323,973.—
Caisse des domaines	» 1,995,039. 36
Caisse hypothécaire	» 264,684,287.33
Banque cantonale	» 194,302,157. 93
Capitaux de chemins de fer:	,
Fonds capital	» 22,039,260. —
Caisse de l'Etat	» 20,337,633. 80
Caisse de l'Etat	» 24,102,865.51
Inventaire du mobilier	» 5,907,090.67
Total de l'actif	fr. 580,985,877. 60
Passif:	
Caisse des domaines	fr. 2,246,187.50
Emprunts	» 78,629,500. —
Autres dettes	» 166,054,787.33
A reporter	fr. 246,930,474. 83

Report fr. 246,930,474. 83
Banque cantonale:
Émprunts
Autres dettes
Emprunts:
Fonds capital » 51,597,220. —
Caisse de l'Etat
Fonds d'amortissement des subven-
tions aux chemins de fer » 315,600. —
Caisse de l'Etat
Administration courante, solde de
compte » 542,049. 90
•
Total du passif <u>fr. 517,986,633.93</u>
Fortune nette, comme ci-dessus . fr. 62,999,243.67
Le mouvement de l'actif et du passif atteint les sommes suivantes (pages 4 et 5):
Doit:
Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 11,448,670,637. 98
Avoir:
Diminutions de l'actif et augmen-
tations du passif » 11,447,250,042.04
Augmentation nette de la fortune fr. 1,420,595. 94

Les différences sont sensiblement plus considérables que pour l'exercice précédent. Cela provient de ce que la Caisse hypothécaire et la Banque cantonale ont eu un mouvement d'affaires supérieur à ce qu'il était en 1909.

#### I. Fonds capital.

Les modifications subies par	le F	onds capital sont
les suivantes (page 4 et 5):		
Augmentations	fr.	2,736,113,616.15
Diminutions	*	2,734,459,222.85
Augmentation nette	fr.	1,654,393. 30
Au commencement de l'année		
le fonds capital était de	<b>»</b>	55,838,441.56
Il s'élevait au 31 décembre à	fr.	57,492,834. 86
Ces modifications sont toutes	des	rectifications an

Ces modifications sont toutes des rectifications au sens de la loi du 31 juillet 1872, article 31.

Augmentations:		
Forêts:		
Plus-value de ventes	fr.	7,601.50
mative	»	883,068. —
Cession de droits	*	<b>690.</b> —
de terrains de boisement	»	5,152. —
Domaines:		
Plus-values de ventes	<b>»</b>	23,410.50
Infériorités de prix d'achat	>>	90. —
Cession de droits	*	42,628.75
mative	<b>»</b>	824,600. —
Total des augmentations	fr.	1,787,240. 75
Diminutions:		

-		
Diminutions:		
Forêts:		
Excédents de prix d'achat	fr.	14,903.65
Rachats de servitudes		50,325. —
Domaines:		
Moins-values de ventes	*	11,310. —
Excédents de prix d'achat		19,218.88
Cession de domaines curiaux		37,090. —
Total des diminutions	fr.	132,847. 45
Augmentation nette, comme ci-dessus	fr.	1,654,393. 30

#### A. Forêts.

La valeur estimative des forêts a augmenté de 894,898 fr. Elle s'élevait au 31 décembre à 16,293,570 fr. contre 15,398,672 fr. au commencement. L'augmentation résulte des modifications suivantes:

#### Augmentations .

Augmentations:		
Achats	»	883,438. —
Diminutions:		,
Rectifications de la valeur estimative .	fr.	370. —
Augmentation nette, comme ci-dessus .	fr.	894,898. —
Annayes an Bulletin du Grand Conseil	191	1

Les dépenses pour achats de forêts, qui s'élèvent à 77,058 fr. 65, dépassent de 65,228 fr. 65 l'estimation foncière, qui n'était que de 11,830 fr. Cet excédent provient de ce que le prix d'achat a dépassé de 14,903 fr. 65 l'estimation cadastrale et de ce qu'il a été payé 50,325 fr. pour le rachat de servitudes.

Les objets vendus n'avaient pas d'estimation cadastrale. Les recettes de 13,443 fr. 50 proviennent d'un excédent de prix de vente de 7,601 fr. 50, d'une indemnité de 690 fr. pour cession de droits et d'une subvention de 5,152 fr. pour l'achat de terrains de boisement.

Il a été parlé plus haut des raisons justifiant une augmentation des estimations.

#### B. Domaines.

La valeur estimative des domaines a augmenté de 900,108 fr. et s'élevait à la fin de l'année à 31,323,973 fr., à savoir: estimation cadastrale, 41,323,973 fr. et déduction sommaire, 10,000,000 fr. L'augmentation résulte des modifications ci-après:

Augmentations.	•
TINGINOUNCECON	•

Acquisitions . . . . . . . . . .

Rectifications		•	٠	٠	•	٠	٠		*	905,600. —
$\mathbf{T}$	otal	de	es a	aug	me	nta	tio	ns_	fr.	1,044,060. —
			$\boldsymbol{L}$	)im	inı	itio	ns:			
Ventes									fr.	25,862. —
Rectifications			٠						>>	118,090. —
	To	tal	de	s (	dim	inu	ıtio	ns	fr.	143,952. —
Augmentation	net	te,	co	mn	ie o	ei-d	ess	us	fr.	900,108. —

Les estimations cadastrales des domaines achetés s'élèvent à 138,460 fr. et les prix d'achat à 157,588 fr. 80. La différence de 19,128 fr. 80 se décompose comme il suit: excédent du prix d'achat, 19,218 fr. 80 et infériorités du prix d'achat, 90 fr.

Les domaines vendus représentaient en tout une estimation cadastrale de 25,862 fr. Ils ont produit la somme de 80,591 fr. 25, soit donc un excédent de 54,729 fr. 25. Il y a eu sur une partie des domaines vendus en plus-value de 23,410 fr. 50 et sur l'autre une perte de 11,310 fr. Il a été encaissé pour la cession de droits 42,628 fr. 75. En sus des réductions d'estimation, qui s'élèvent à 81,000 fr., une réduction de 37,090 fr. provenant de l'abandon gratuit de domaines curiaux. La raison des augmentations des estimations a été indiquée plus haut.

#### C. Caisse des domaines.

La dette nette de la Caisse des domaines a augmenté de 140,612 fr. 70 et s'élevait, à la fin de l'année, à 251,148 fr. 14. Cette augmentation résulte des modifications ci-après:

#### Nouvelles dettes:

Achats	$\mathbf{d}\mathbf{e}$	forêts								fr.	77,058.65
Achats	de	domain	es						•	*	157,588. 80
							$\mathbf{T}_{0}$	ot	al_	fr.	234,647.45
			N	ouv	elle	s cr	·éa:	nc	es:		
Ventes	de	forêts								fr.	13,443.50
		domair	es							v	80,591. 25
							$\mathbf{T}$	ot	al	fr.	94,034. 75
Αι	ıgm	entation	n	ette	e d	e la	d	et	te_	fr.	140,612.70
											80

#### D. Caisse hypothécaire.

L'actif et le passif de la Caisse hypothécaire ont augmenté l'un et l'autre de 12,692,380 fr. 65 et le fonds capital de 20 millions est resté le même. Le 31 décembre l'actif était de 264,684,287 fr. 33 et le passif de 244,684,287 fr. 33. L'augmentation de l'actif concerne pour la plus grosse part les prêts hypothécaires, et l'augmentation du passif les dépôts contre bons de caisse et les dépôts en compte-courant. Le mouvement total des capitaux s'élève, au doit comme à l'avoir, à 172,091,428 fr. 71.

#### E. Banque cantonale.

Le fonds capital de la Banque cantonale n'a pas non plus subi de modification. L'actif et le passif ont l'un et l'autre augmenté de 3,523,436 fr. 28. La plupart des rubriques accusent des différences. A l'actif, l'augmentation porte principalement sur les articles Etablis sement central et succursales, accrédités, valeurs et prêts. Il y a une diminution à l'article Correspondants. Au passif, ce sont les articles Etablissement central et succursales, Carnets d'épargne et Bons de caisse qui accusent les plus fortes augmentations L'article Correspondants accuse une forte diminution et l'article émission de billets de banque a complètement disparu. Le chiffre d'affaires de l'établissement a atteint, tant au doit qu'à l'avoir, 2,560,450,230 fr. 49. A la fin de l'exercice, l'actif était de 194,302,157 fr. 93 et le passif de 174,302,157 fr. 93.

#### F. Emprunts.

Il a été remboursé en 1910 563,500 fr. sur l'emprunt à 3 % de 1895. Cette somme a été portée par 357,000 fr. au compte du Fonds capital et par 206,500 fr. à celui de la Caisse de l'Etat. Celle-ci a versé à celui-là une somme de 192,960 fr. pour compenser l'augmentation des capitaux de chemins de fer qui ont été transférés au Fonds capital. La dette résultant des emprunts versés au Fonds capital a donc diminué de 164,040 fr. et s'élevait au 31 décembre à 51,597,220 fr. La dette résultant des emprunts de la Caisse de l'Etat, au montant de 32,150,280 fr., y comprise, le total des dettes provenant des emprunts de l'Etat s'élève à 83,747,500 fr.

Il a été remboursé 470,500 fr. sur l'emprunt à 3 % de 1897 contracté par la Caisse hypothécaire et 385,000 fr. sur celui à 3½ % contracté en 1899 par la Banque cantonale. Le total des emprunts dus par le premier de ces deux établissements était, à la fin de 1910, de 78,629,500 fr. A cette même date le second devait 14,615,000 fr.

#### Ga. Capitaux de chemins de fer.

Les capitaux de chemins de fer ont augmenté de 192,960 fr. par suite du versement de cette somme, qui représente la subvention de l'Etat en faveur de l'électrification de la ligne Berne-Worb, entre les mains de la compagnie de ce nom. Ils ont diminué d'autre part de 41,400 fr. par suite de l'amortissement du 20 % sur la première subvention allouée pour cette même ligne. Le 31 décembre, les capitaux de chemins de fer du fondscapital s'élevaient à 22,039,260 fr. A cette même date l'état des capitaux engagés dans les entreprises de chemins de fer, lesquels s'élèvent à 42,376,893 fr. 80, était le suivant:

Canitana annantonant an fondo canital.
Capitaux appartenant au fonds-capital:
Huttwil-Wolhusen fr. 160,000
Hasle-Konolfingen-Thoune » 2,151,500. — Spiez-Erlenbach
Spiez-Erlenbach
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds . » 358,560. — 350,000. —
Porrentruy Bonfol » 550,000. — Chemin de fer de la vallée de la Gürbe » 1,724,500. —
Fribourg-Morat-Anet
Erlenbach-Zweisimmen » 3,120,000. —
Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie) » 500,000. —
Ligne de la vallée de la Singine . » 807,200. —
Montreux-Oberland bernois » 2,050,000. —
Berne-Schwarzenbourg » 980,000.—
Chemin de fer des Alpes bernoises » 1,980,000. —
Moutier-Soleure
Langenthal-Jura
Ramsei-Sumiswald-Huttwil » 1,768,500. —
fr. 22,039,260. —
Capitaux appartenant à la Caisse de
l'Etat:
Subventions: fr.
Chemin de fer des alpes
bernoises 14,000,000. —
Tramelan-Les Breuleux-
Le Noirmont 161,400. —
Bonfol - Frontière alsa-
cienne
Zweisimmen-La Lenk . 400,000. —
Berne - Zollikofen - Worb-
laufen
14,867,200. —
Avances:
Porrentruy-Bonfol 108,000. — Berne - Muri - Worb 20,000. —
Berne-Muri-Worb 20,000. — Ligne de la vallée de la
Singine 125,184. —
Berne-Neuchâtel 1,000,000. —-
Langenthal-Jura 148,000.—
1,401,184. —
Valeurs:
Chemins de fer de l'Ober-
land bernois 90,020. —
Chemin de fer du Lac de
Thoune 2,260,700.80
Spiez-Erlenbach 301,950. —
Ligne de l'Emmenthal . 790,000. —
Langenthal-Huttwil 400,000.—
Tramelan-Tavannes 50,000. —
Saignelégier - La Chaux-
Saignelégier - La Chaux- de-Fonds 200. —
Saignelégier - La Chaux- de-Fonds
Saignelégier - La Chaux-       200. —         de-Fonds
Saignelégier - La Chaux- de-Fonds
Saignelégier - La Chaux- de-Fonds
Saignelégier - La Chaux-de-Fonds
Saignelégier - La Chaux- de-Fonds

Report fr. 158,260. — Zweisimmen-La Lenk, IIIe et IVe ver-	Le fonds d'administration se décomposait à la fin de l'année comme il suit:
sement	
Berne-Zollikofen-Worblaufen » 58,600. —	Actif:
Ligne de la Vallée de la Singine . » 30,000	Avoir de la Caisse de l'Etat fr. 44,440,499.31
Langenthal-Jura	Inventaire du mobilier » 5,907,090.67
de projets	Total de l'actif fr. 50,347,589.98
Achat d'actions (Ligne du lac de	Passif:
Thoune)	Dettes de la Caisse de l'Etat fr. 44,299,131.27
Actions de la compagnie Louèche-	Solde du compte de l'adminis-
les-Bains	tration courante » 542,049.90
Total fr. 621,951.80	Total du passif fr. 44,841,181.17
Remboursements d'amortissements:	Fortune nette, comme ci-dessus fr. 5,506,408.81
Porrentruy-Bonfol, Remboursement . fr. 8,288. —	Tortune nette, comme craessus 11. 5,500,403. 31
Berne-Worb, amortissement de la	
première subvention	H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.
Total fr. 49,688. —	Le fonds de roulement net de la Caisse de l'Etat
Augmentation nette, comme ci-dessus fr. 572,263.80	se compose de:
Au 31 décembre 1910 les engagements de l'Etat	Augmentations:
pour subventions votées étaient les suivants:	Administrations spéciales, nouvelles
Chemin de fer des Alpes bernoises. fr. 3,500,000.	avances et remboursements de
Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont » 645,600. —	dépôts fr. 18,340,778.90
Bonfol-frontière alsacienne » 61,800. —	Placements, nouveaux dépôts » 46,356,978.68
Zweisimmen-La Lenk » 100,000.— Berne-Zollikofen-Worblaufen » 234,400.—	Administration courante, nouvelle
	avance
Total fr. 4,541,800. —	Entreprises d'utilité publique, nouvelles avances et rembourse-
G <sup>b</sup> . Fonds d'amortissement des capitaux de	ments de dépôts » 3,696,351.27
chemins de fer.	Dépôts à la caisse de l'Etat, rem-
	boursements
Il est resté de la somme destinée à l'amortissement de l'emprunt, après avoir payé le solde du compte	Emprunts, remboursement et
d'amortissement (H. C. 2) 357,000 fr. Le Conseil exé-	transfert
cutif a décidé de payer là-dessus l'amortissement de	Caisse, recettes et décompte » 2,875,227,747. 33
41,400 fr. de la première subvention allouée au Berne-	Restes actifs, nouveaux mandats de perception
Worb et de porter le reste, soit 315,600 fr., à un	Restes passifs, paiement de man-
fonds pour l'amortissement des capitaux de chemin de	dats (dépenses) 2,875,317,712. 12
fer. A ce fonds seront versés, suivant l'arrêté dont il	Total des augmentations fr. 8,712,255,089. 84
s'agit, les sommes destinées aux futurs amortissements. Quand il aura atteint une certaine somme, on s'en ser-	
vira pour l'amortissement des capitaux de chemins de fer.	Diminutions (Passif):
	Administrations spéciales, rem-
	boursements d'avances et nou-
II. Fonds d'administration.	veaux dépôts fr. 18,981,032.15
	Placements, retraits » 47,773,089. 20
Le fonds d'administration qui était au 1er janvier	Administration courante, amortissement
de 5,740,206 fr. 17, a diminué de 233,797 fr. 36 et	Entreprises d'utilité publique, rem-
s'élevait au 31 décembre à 5,506,408 fr. 81. Il accuse	boursements d'avances et nou-
les modifications suivantes (voir pages 4 et 5):	veaux dépôts » 2,946,968. 24
Augmentations:	Dépôts à la Caisse de l'Etat, nou-
Caisse de l'Etat fr. 8,712,255,089. 84	veaux dépôts » 16,596,724. 61
Inventaire du mobilier » 301,931.99	Caisse, dépenses et décompte » 2,875,317,712.12
Total des augmentations fr. 8,712,557,021.83	Restes actifs, perception de man- dats (recettes) » 2,875,227,747.33
Diminutions:	dats (recettes) » 2,815,221,741.33  Restes passifs, nouveaux mandats
	de naiement

fr. 8,712,255,089.84

fr. 8,712,790,819. 19

501,945.63

33,783.72

233,797.36

Caisse de l'Etat . .

Inventaire du mobilier .

tration courante

Solde du compte de l'adminis-

Diminution nette . . . . .

Total des diminutions

Les augmentations et les diminutions se balancent et le fonds net de roulement de la Caisse de l'Etat est resté le même. Il s'élève à 141,368 fr. 04 et se décompose comme il suit:

Total des diminutions fr. 8,712,255,089. 84

de paiement . . . . . .

» 2,875,205,316.19

Actif.	Report	fr.	275,157.76
Avances:	Commission de patronage	<b>»</b>	488. 08
Aux administrations spéciales . fr. 23,350,527.56	Circulation des automobiles et des vélocipèdes, plaques et permis	<b>»</b>	12,150. —
A l'administration courante . » 542,049.90 A des entreprises d'utilité pu-	Affaires militaires:		,
blique	Commissariat cantonal des guerres,		
Placements	compte courant	*	13,000. —
Caisse, soldes actifs	Confection d'habillements militaires, fonds d'exploitation	»	838,698.90
non encore encaissés » 3,532,986.80	Administration de l'arsenal, compte		
Paiements pour le compte de 1911 » 1,200.50	courant	<b>»</b>	38,288. 11
Total de l'actif fr. 44,440,499.31	d'exploitation	<b>»</b>	6,046.25
Passif.	Dépôt de Tavannes, avance pour frais	»	1,600. —
Dépôts: Administrations spéciales fr. 5,572,491.80	Instruction publique:		2,000
Caisse hypothécaire » 4,647,649.94	Etablissements d'instruction, compte		
Entreprises d'utilité publique » 126,916. 45 Consignations judiciaires et autres	courant	»	4,960. 16 19'375. 42
dépôts 995,001.30	Hôpital vétérinaire, compte courant Librairie de l'Etat, compte courant	» »	189,552.05
Emprunts	Musée historique, subvention	»	10,,797. 80
Caisse, soldes passifs » 246,336.22	Musée historique, avance pour la		"
Recettes pour le compte de 1911 . » 85.54	collection ethnographique	»	1,350. —
Restes passifs, mandats d'encaissement non encore touchés » 560,370.02	Atlas scolaire suisse	»	20,000. —
Total du passif fr. 44,299,131. 27	avances	»	365,032.40
-	Subvention fédérale en faveur de		,
Fonds de roulement net, comme cidessus fr. 141,368.04	l'école primaire, subvention de 1910	»	353,659.80
L'actif et le passif ont diminué chacun de 1,446,607 fr. 59.	Clinique ophtalmologique, part des	"	<i>303</i> ,000.00
La diminution porte pour l'actif principalement sur les	frais	»	157,500. —
placements et pour le passif sur le dépôt de la Caisse	Assistance publique:		
hypothécaire.	Maisons d'éducation, compte cou-	_	3,138. —
A. Administrations spéciales.	rant	*	5,156. —
Les nouvelles avances et les remboursements de dépôts	Economie publique: Technicum de Berthoud, compte		
aux administrations spéciales s'élèvent à 18,340,778 fr. 90,	courant	<b>»</b>	4,901.50
les nouveaux dépôts et les remboursements d'avances à 18,981,032 fr. 15. Par ce mouvement d'affaires, l'actif s'est	Technicum de Bienne, subvention		95 000
augmenté de 229,888 fr. 11 et le passif de 870,141 fr. 36.	pour constructions Ecoles professionnelles et indus-	»	2 <b>5</b> ,000. —
Le 31 décembre, l'actif était de 23,350,527 fr. 56 et le passif de 5,572,491 fr. 80. En voici le détail:	trielles	<b>»</b>	2,085. —
		_	44,170. —
Avances : Administration générale :	avances	»	44,110.
Secrétaires de préfecture, estam-	Hôpitaux, compte courant	»	14,267.65
pilles fr. 51,500. —	Extension du service des aliénés	<b>»</b>	1,890,716.15
Archiviste cantonal, avances pour débours	Travaux publics:		
débours	Relief des Alpes bernoises (Simon)	»	<b>25,</b> 000. —
Greffiers, estampilles » 20,200. —	Assurance ouvrière contre les accidents	<b>»</b>	9,440. 78
Préposés aux poursuites et aux	Triangulation du IVe ordre	»	36,867. 31
faillites	Secrétariats de préfecture, agran-		
Justice:	dissements de bureau (revision des registres fonciers)	<b>»</b>	15,510.60
Contestations en matière de responsabilité civile » 1,484.47	Chemins de fer:		
Repertoires pour les notaires	Subventions	»	14,867,200. —
Revision des registres fonciers, frais > 148,190.60	Avances à six compagnies	»	1,401,184. —
Police:	Etudes préparatoires	»	64,994. 85
Pénitenciers, compte courant » 30,337. 01	Finances:		<b>*</b> ^ ^
Affaires litigieuses, frais » 652.33	Amortissement d'emprunt		500. —
Bureau des patentes » 2,000.—	Frais d'emprunts		552,178. —
A reporter fr. 275,157.76	A reporter	ır.	21,264,810.57

-	_		
Report		21,264,810.57	Report fr. 493,056.43
Avances pour menues dépenses . Domaines de Monsemier	»	2,560. — 6,000. —	Service sanitaire:
Commerce du sels, fonds d'exploi-	»	0,000. —	Hôpitaux, compte courant » 32,930.90
tation	»	400,000. —	Travaux publics:
Avances pour l'achat d'estampilles	»	9,846. —	Cautionnements
Witzwil, distillerie	>>	39,304.80	Finances:
Administration fédérale de l'alcool	<b>»</b>	<b>453,036.60</b>	Emprunts, amortissement » 584,277.50
Bureau des chèques postaux, Berne	<b>»</b>	96,922. 41	Emprunts, intérêts » 1,095,826. 25
Succession Otz, New-York	<b>»</b>	3,450. —	Commerce du sel, compte courant » 215,224. 10
Pré de la cure de Belp, amélioration du terrain	»	4,816.25	Dessèchement de la vallée du Hasli » 336. 85 Magasin des sels de Berne » 7,998. 45
Banque nationale suisse, part du	"	4,010. 20	Réserve spéciale pour les déficits
bénéfice pour 1910	»	272,173.85	de l'administration courante . » 800,000.—
Salines suisses du Rhin réunies,			Banque cantonale, compte spécial » 525,265.78
part du canton de Berne au			Réserve pour les frais de la revision
fonds capital	<b>»</b>	370,000. —	des registres fonciers » 500,000. —
Revision des registres fonciers,		50.010.51	Agriculture:
frais pour les domaines de l'Etat Pré du château de Münsingen .	» »	52,019. 51 6,434. 45	Restitutions de primes en 1910 . » 10,697.05
		0,404.40	Viticulture, mesures destinées à
Agriculture:			venir en aide aux sinistrés » 6,114.90
Etablissements agricoles, compte		E4 500 01	Economie forestière:
courant	<b>»</b>	74,789. 21	Forêts domaniales, compte courant » 971,329. 98
Economie forestière:			Nouveau compte d'aménagement
Nouveau compte d'aménagement			(1911)
$(1911) \dots \dots \dots$	<b>»</b>	153,739. 05	Administration du timbre:
Forêts domaniales, compte courant	»	79,994. 10	Estampilles et timbres » 15,041.40
Avances pour l'achat d'estampilles Plans d'aménagement	» »	12,922. 40 2,821. 53	Total des dépôts fr. 5,572,491.80
Assurance contre les accidents .	»	1,141.25	-
Bains de Længeney	<b>»</b>	15,110.55	Les frais de la revision des registres fonciers, frais
Revision des registres fonciers,		,	pour le paiement desquels il y a une réserve de
frais pour les forêts domaniales	»	15,231. 17	500,000 fr., s'élevaient au 31 décembre 1910 à
		,	990 051 F. QQ
Correction de la Sarine, part des		,	230,951 fr. 88.
Correction de la Sarine, part des frais	»	12,590. 61	230,951 fr. 88. B. Placements.
Correction de la Sarine, part des frais	»	12,590.61	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de
Correction de la Sarine, part des frais	»	,	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr.52
Correction de la Sarine, part des frais	» »	12,590. 61 813. 25	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette
Correction de la Sarine, part des frais	» »	12,590. 61 813. 25	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en
Correction de la Sarine, part des frais	» »	12,590. 61 813. 25	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes com-
Correction de la Sarine, part des frais	» »	12,590. 61 813. 25	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en
Correction de la Sarine, part des frais	» fr.	12,590. 61 813. 25 23,350,527. 56	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entre-
Correction de la Sarine, part des frais	» fr.	12,590. 61 813. 25	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.
Correction de la Sarine, part des frais	» fr.	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entre-
Correction de la Sarine, part des frais	» fr.	12,590. 61 813. 25 23,350,527. 56	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.
Correction de la Sarine, part des frais	» fr.	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.
Correction de la Sarine, part des frais	» fr.	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale. fr. 35,824,349.85
Correction de la Sarine, part des frais	» fr.	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale. fr. 35,824,349. 85 Retraits de la Caisse hypothécaire. » 9,203,572. 03
Correction de la Sarine, part des frais	» fr.	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale. fr. 35,824,349.85
Correction de la Sarine, part des frais	» fr.	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68  45,607. 70	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale. fr. 35,824,349.85 Retraits de la Caisse hypothécaire. 39,203,572.03 Achat de valeurs et bénéfices réalisés sur les cours
Correction de la Sarine, part des frais	» fr. fr. »	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale . fr. 35,824,349. 85 Retraits de la Caisse hypothécaire . Achat de valeurs et bénéfices réalisés sur les cours
Correction de la Sarine, part des frais	» fr. fr. »	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68  45,607. 70	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale. fr. 35,824,349.85 Retraits de la Caisse hypothécaire. 39,203,572.03 Achat de valeurs et bénéfices réalisés sur les cours
Correction de la Sarine, part des frais	» fr. fr. »	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68  45,607. 70	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale . fr. 35,824,349.85 Retraits de la Caisse hypothécaire . 9,203,572.03 Achat de valeurs et bénéfices réalisés sur les cours
Correction de la Sarine, part des frais	fr.	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68  45,607. 70  3,798. 28	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale . fr. 35,824,349.85 Retraits de la Caisse hypothécaire . 9,203,572.03 Achat de valeurs et bénéfices réalisés sur les cours
Correction de la Sarine, part des frais	fr.	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68  45,607. 70 3,798. 28  79,790. 55	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale . fr. 35,824,349.85 Retraits de la Caisse hypothécaire .
Correction de la Sarine, part des frais	* fr.  fr.  * * * * * * * * * * * * * * * * * *	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68  45,607. 70  3,798. 28	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale . fr. 35,824,349. 85 Retraits de la Caisse hypothécaire . 9,203,572. 03 Achat de valeurs et bénéfices réalisés sur les cours
Correction de la Sarine, part des frais	* fr.  fr.  * * * * * * * * * * * * * * * * * *	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68  45,607. 70 3,798. 28  79,790. 55	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale . fr. 35,824,349.85 Retraits de la Caisse hypothécaire .
Correction de la Sarine, part des frais	** fr.  fr.  **  **  **  **  **  **  **  **  **	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68  45,607. 70 3,798. 28  79,790. 55  2,697. 38	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale . fr. 35,824,349. 85 Retraits de la Caisse hypothécaire . 9,203,572. 03 Achat de valeurs et bénéfices réalisés sur les cours
Correction de la Sarine, part des frais	** fr.  fr.  **  **  **  **  **  **  **  **  **	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68  45,607. 70 3,798. 28  79,790. 55  2,697. 38	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale . fr. 35,824,349. 85 Retraits de la Caisse hypothécaire . 9,203,572. 03 Achat de valeurs et bénéfices réalisés sur les cours
Correction de la Sarine, part des frais	» fr.  fr.  » » »	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68  45,607. 70 3,798. 28  79,790. 55  2,697. 38	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale . fr. 35,824,349. 85 Retraits de la Caisse hypothécaire . 9,203,572. 03 Achat de valeurs et bénéfices réalisés sur les cours
Correction de la Sarine, part des frais	** fr.  fr.  **  **  **  **  **  **  **  **  **	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68  45,607. 70 3,798. 28  79,790. 55  2,697. 38  267,315. 34  14,000. —	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale . fr. 35,824,349.85 Retraits de la Caisse hypothécaire . * 9,203,572.03 Achat de valeurs et bénéfices réalisés sur les cours
Correction de la Sarine, part des frais	** fr.  fr.  **  **  **  **  **  **  **  **  **	12,590. 61  813. 25  23,350,527. 56  1,167. —  4,123. 50  74,556. 68  45,607. 70 3,798. 28  79,790. 55  2,697. 38  267,315. 34  14,000. —  493,056. 43	B. Placements.  Les placements, qui s'élevaient au commencement de l'année à 9,965,821 fr. 42, ont diminué de 1,416,110 fr. 52 et étaient au 31 décembre de 8,549,710 fr. 90. Cette diminution provient du paiement de subventions en faveur de chemins de fer, d'avances à différentes compagnies s'élevant en tout à 608,335 fr., de l'excédent de l'administration courante de 501,945 fr. 63, et de l'augmentation de 749,383 fr. 03 des avances aux entreprises d'utilité publique.  Le mouvement a été le suivant:  Doit.  Versements à la Banque cantonale . fr. 35,824,349. 85 Retraits de la Caisse hypothécaire . 9,203,572. 03 Achat de valeurs et bénéfices réalisés sur les cours

million d'actions de la Société des forces motrices bernoises, ce qui fait que l'Etat en possède, désormais, pour 3,400,000 fr.

L'état des placements était au 31 décembre le suivant: Banque cantonale, dépôt . . . . fr. 2,854,510.89 Valeurs . . . . . . » 10,342,849. 95 fr. 13,197,360.84

dont il faut déduire l'avoir de la Caisse hypothécaire . . . . 4,647,649.94 > Il reste net . . . . . . . . . fr. 8,549,710.90

#### Etat des valeurs à la fin de 1910.

Obligations.	Intérêt °/o	Valeur nominal fr.	e °/o	Estimation fr.
Canton de Fribourg,			,	
1892	3	184,000	82	150,880. —
Rente fédérale, 1900.	4	30,000	100	30,000. —
Chemins de fer fédé-		,		
raux, 1901	$3^{1/2}$	20,000	96	19,200. —
Chemins de fer fédé-		,		,
raux, 1903	$3^{1/2}$	637,000	96	611,520. —
Chemins de fer de		,		,
l'Oberland, 1895 .	$3^{1/2}$	73,000	90	65,700. —
Commune de Cernier,		,		
1894	$3^{8}/_{4}$	65,000	92	59,800. —
Société du crématoire	•	,		ŕ
de Berne	4	10,000	100	10,000. —
Cédule E. Waser-Sytz,				,
Zürich	4	315,000	100	315,000. —
Actions.	Valeur no fr.	minale Par fr	titre	Estimation fr.
	Ir.	11		11.

Cédule E. Waser-Sytz,		,000 100	10,000. —
Zürich	4 315,	,000 100	315,000. —
Actions.	Valeur nominale fr.	Par titre fr.	Estimation fr.
Chemin de fer du lac			
de Thoune	2,259,000	300.22	2,260,700.80
Spiez Erlenbach	342,500	440.80	301,950. —
Chemins de fer de	•		,
l'Oberland bernois.	19,000	640	<b>24,320.</b> —
Ligne de l'Emmenthal,	,		,
actions privilégiées .	390,000	500. —	390,000. —
Ligne de l'Emmenthal,	,		,
subvention	400,000	500. —	400,000.—
Langenthal-Huttwil .	400,000	500. —	400,000
Tramelan-Tavannes .	150,000	66.66	
Saignelégier-La Chaux-	100,000	00.00	00,000.
de-Fonds	2,000	20. —	200.—
Berthoud-Thoune			
	5,000	325. —	3,250. —
Forces motrices ber-	9.400.000	F00	9 400 000
noises	3,400,000	500. —	3,400,000. —

gation des lacs de Brienz et de Thoune 171,500 300.70 103,134.15 Chemin de fer électrique Louèche - les Bains . . . . . 5,000 250. — 5,000. — Total 10,342,849.95

Banque nationale suisse 3,555,500 495. -\*) 1,742,195. —

La cédule hypothécaire E. Waser-Sytz, à Zurich, a été cédée à la Caisse de l'Etat par le Musée historique bernois à titre de payement du prêt consenti à ce dernier en vue de l'acquisition des domaines appartenant à la succession Challande.

#### C. Administration courante.

Par suite de l'excédent de dépenses de l'administration courante, la dette de celle-ci à la caisse de

Compagnie de navi-

l'Etat s'est augmentée de 501,945 fr. 63. Elle s'élevait à la fin de l'année à 542,049 fr. 90.

Le compte d'amortissement a été complètement liquidé.

#### D. Entreprises publiques.

Les nouvelles avances aux entreprises publiques et les remboursements de dépôts s'élèvent à 3,696,351 fr. 27, les nouveaux dépôts et remboursements d'avances à 2,946,968 fr. 24. Les avances ont ainsi augmenté de 409,135 fr. 27 et les dépôts ont diminué de 340,247 fr. 76. Ces modifications portent surtout sur les articles suivants: Avances pour travaux du cadastre, compte courant de l'établissement cantonal d'assurance immobilière, et Avances diverses. Les avances pour les constructions de routes et pour les ouvrages hydrauliques sont restées ce qu'elles étaient.

#### E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.

Les dépôts à la Caisse de l'Etat ont diminué de 93,117 fr. 88 et s'élèvent à la fin de l'année à 995,001 fr. 30. Les versements se montent à 16,596,724 fr. 61 et les remboursements à 16,689,842 fr. 49.

#### F. Emprunts.

La dette provenant des emprunts de la Caisse de l'Etat a diminué de 206,500 fr. par suite de remboursements et de 192,960 fr. par suite de transfert au compte d'emprunt du fonds capital, soit de 399,460 fr. en tout. A la fin de l'année, elle était de 32,150,280 fr

#### G. Caisse.

Les encaissements des Recettes de district s'élèvent à 37,051,125 fr. 07 et les dépenses à 37,141,089 fr. 96. Il faut ajouter à cela les recettes et les dépenses par compensation (sans mouvement de fonds) soit 2,838,176,622 francs 16, de sorte que le total des recettes est de 2,875,227,747 fr. 33 et celui des dépenses de 2,875,317,712 francs 12.

#### H. Restes.

#### a. Restes actifs:

Les recettes mandatées par les diverses administrations en 1910 se décomposent comme il suit:

nous en 1910 se decomposei	ii coi	пше	ii buit.
	Page		
A. Forêts	81	fr.	79,042. 15
B. Domaines	81	<b>»</b>	229,210.05
C. Caisse des domaines .	81	<b>»</b>	1,059,351.45
D. Caisse hypothécaire.	83	<b>»</b>	172,091,428.71
E. Banque cantonale	83	<b>»</b>	2,560,450,230.49
$\mathbf{F.}$ $Emprunts$	85	<b>»</b>	192,960. —
G a. Capitaux de chemins de			
fer	85	»	41,400. —
G b. Fonds d'amortissement			
des chemins de fer .	87	<b>»</b>	315,600. —
H. Caisse de l'Etat (AE).	93	<b>»</b>	86,504,314. 20
J. Solde du compte de l'ad-			
ministration courante	93	»	501,945.63
K. Inventaire du mobilier	93	<b>»</b>	33,783.72
L. Profits et pertes	8 _	»	54,225,007.02
Total des nouveaux restes a	ctifs	fr	2,875,724,273. 42
Restes actifs au 1er janvier			3,038,397.86
ricorco acino au 1 janvier		2)	0,000,001.00

Total fr. 2,878,762,671.28

<sup>\*)</sup> Versement 50 %.

Ont été <i>réglés</i> par des recettes en 1909 pour 1910 en 1910 fr. 2,875,227,747. 33	fr.	2,022. 69
dont pour 1911 . » 85.54	<b>»</b>	2,875,227,661.79
Total	fr	2,8 > 5,229,684.48
Restes non réglés au 31 décembre	fr.	3,532,986. 80
Restes passif Les dépenses mandatées pend		Pannás as dásan

-	•		· ·
Les dépenses mandatées	pend	ant	l'année se décom-
posent comme il suit:	Page		
A. Forêts	80	fr.	973,940. 15
B. Domaines	80	*	1,129,318.05
C. Caisse des domaines .	80		918,738.75
D. Caisse hypothécaire	82	<b>»</b>	172,091,428.71
E. Banque cantonale	82	<b>»</b>	2,560,450,230.49
$\mathbf{F}.$ $Emprunts$	84	»	357,000. —
G a. Capitaux de chemins de			
$fer \dots \dots$	84	>>	192 <b>,</b> 960. —
H. Caisse de l'Etat	92	>>	85,985,356.97
K. Inventaire du mobilier	92	<b>»</b>	,
L. Profits et pertes	8	»	52,804,411.08
Total des nouveaux restes par	ssifs	fr.	2,875,205,316.19
Restes passifs au 1er janvier		>>	673,024. 25
Total des restes passifs .	٠.	fr.	2,875,878,340.44

Ont été réglés par des dépens	es:	
en 1909 pour 1910		1,458.80
en 19.0 fr. 2,875,317,712.12		,
d nt pour 1911 . » 1,200.50		0.075.916.511.60
	*	2,875,316,511.62
Total	fr.	2,875,317,970. 42
Restes passifs non réglés à la fin		
de l'exercice	fr.	560,370.02

#### du compte de l'administration courante.

Par suite de l'excédent de dépenses de 501,945 fr. 63, la dette de l'administration courante à la Caisse de l'Etat, laquelle était de 40,104 fr. 27, est montée à 542,049 fr. 90. (Voir sous H. C. 1.).

#### K. Inventaire du mobilier.

Par suite de revisions, la valeur estimative de l'inventaire de l'administration générale a augmenté de 2,497 fr. 35 et celle de l'inventaire des établissements de l'Etat de 291,433 fr. 89. En revanche l'inventaire du matériel de guerre accuse une diminution de 25,782 fr. 97 ct. Dans l'augmentation de l'inventaire des établissements de l'Etat figurent le technicum et l'école d'horlogerie de Bienne, par 192,546 fr. 05. A la fin de l'exercice, l'inventaire du mobilier présente un total de 5,907,090 fr. 67.

### III. Bilan.

Pages 4 et 5.

Les différentes subdivisions du compte d'Etat sont précédées d'une récapitulation sommaire et du bilan. Ce dernier établit la concordance entre le compte de la fortune nette et le compte des éléments de la fortune au moyen des équations suivantes:

#### a. Balance des opérations.

$\boldsymbol{T}$	- :1	-
	MT.	•

Augmentatio	ns	des	s éléme	nts	C	le		
la fortune							fr.	11,448,670,637.98
Diminutions	de	la	fortune			•	>>	52,804,411.08
				To	to	1	fr	11 501 475 049 06

fr. 11,501,475,049.

#### Avoir

Diminutions	des	élén	ients	de la			
fortune .					fr.	11,447,250,04	
Augmentatio	n de	la fo	rtune	nette	>	54,225,00	7.02
	_			_			

Total comme ci-dessus fr. 11,501,475,049.06

#### b. Balance de sortie.

#### Doit:

Total de l'actif		•	•	•	•	•	fr.	580,985,877. 60
A voir:								
Total du passif							<b>»</b>	517,986,633.93
Fortune nette.								62,999,243. 67
Tot	al	ég	al	àl	ac	tif	fr.	580,985,877. 60

## IV. Fonds spéciaux.

Pages 95 à 127.

Recettes des fonds spéciaux			fr.	2,284,597. 15
Dépenses			*	1,259,218. 91
L'avoir des fonds spéciaux	a	donc		
augmenté de			fr.	1,025,378. 24

Il a été constitué en 1910 quatre nouveaux fonds, à savoir: le fonds du jubilé de l'institution Victoria, le legs Lory de l'asile de la Waldau, le fonds cantonal du phylloxéra et le fonds du technicum de Bienne. Ce

dernier a été formé par les capitaux o	le technicum	Institution Victoria	fr.	46,275. 25
versés à l'Etat par la commune de Bienn	e.	Fonds de secours pour les hôpitaux et		
-		les établissements de charité	»	44,203.50
Les augmentations les plus important	es concernent	Hôpital de l'Ile	»	27,891.01
les fonds suivants:		Fonds de secours et de patronage.		19,461.40
Caisse d'assurance des instituteurs				
	564,864.70	Fonds d'assurance du bétail	<b>»</b>	1,980. 10
bernois, IIIe section fr.	304,004. 10		<b>»</b>	58. 90
Legs Lory à l'asile d'aliénés de la	000 505 00	Fonds de secours pour des indigentes		100 000
Waldau	208,595.60	de la maternité	<b>»</b>	<b>4</b> 8. <b>5</b> 0
Fonds spécial de réserve de la Banque		Legs Volz		<b>43.</b> 60
cantonale »	83,251.69	Médaille Haller		43. 35
Fonds de la Waldau »	50,696.05	La diminution du fonds de l'insti		Victoria a
Fonds du technicum de Bienne »	38,540.40			
Fonds pour la lutte contre la tuber-		été causée par des constructions nouve		
culose	25,095.35	fonds de secours et de patronage par l		
		somme de 20,000 fr. à la Ferme des	sapin	s (Tannen-
Fonds Moser	16,860. 70	$\mathbf{hof}$ ).		
Fonds destiné à allouer des secours		Le passif du Fonds pour l'extension	n du	service des
en cas de dommages ou de dangers		aliénés a diminué de 56,158 fr. et s'él		
imminents causés par les éléments »	12,663.75	l'année à 1,890,716 fr. 15.		<b>a</b> 10 111 ao
Fonds cantonal du phylloxéra »	11,989.05			
	,	L'avoir net des fonds spéciaux rep	oresen	tait à la fin
Nous avons en revanche à consigner u	ne diminution	de l'année une somme de 22,614,815		
de fortune pour les fonds suivants:		Actif 24,994,317 fr. 29, Passif 2,379,5	501 fr	. 54.

Le soussigné prie Monsieur le directeur des finances de proposer au Conseil-exécutif et au Grand Conseil, sous réserve des dépassements de crédit, l'approbation du présent compte.

Berne, le 27 avril 1911.

Le contrôleur des finances, E. Jung.

## Rapport et propositions

de la

### commission d'économie publique

concernant

# le rapport sur l'administration de l'Etat, le compte d'Etat et les crédits supplémentaires

#### pour l'année 1910.

(Août 1911.)

Comme d'habitude, la commission d'économie publique s'est divisée, pour l'examen des rapports de gestion des différentes Directions, du compte d'Etat et des demandes de crédits supplémentaires pour 1910, en sous-commissions de deux membres. Le petit tableau qui suit indique comment ces sous-commissions étaient composées et le rapport attribué à chacune d'elles :

I. Présidence du gouvernement et chancellerie: MM. Steiger et Jenny.

II. Justice: 

Jobin et Steiger.

III. Police:

Neuenschwander et Bühler.

IV. Affaires militaires: 

Number 2 Rufener et Steiger.

Number 2 Rufener et Rufener.

V. Cultes:

» Marti et Rufener.

VI. Instruction publique:

» Jenny et Fæhndrich.

VII. Affaires communales: » Jenny et Fæhndrich.
VII. Affaires communales: » Fæhndrich et Marti.

VIII. Assistance publique: » Marti et Steiger.

IX. Intérieur : 

» Fæhndrich et Stauffer.

X. Affaires sanitaires: » Bühler et Rufener.

XI. Travaux publics et chemins de fer: 

Jobin et Neuen-

xII. Finances:

\*\* Schwander.

\*\* Neuenschwander et Fæhndrich.

XIII. Agriculture: » Stauffer et Jenny.

XIV. Forêts: » Jenny et Stauffer.

XV. Compte d'Etat et Crédits supplémentaires: » Rufener et Steiger. Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

#### Présidence du Gouvernement.

La commission d'économie publique a constaté dans son rapport pour l'année 1909 que pour les transformations et constructions qu'il y a lieu de faire à l'Hôtel de ville, — agrandissement de la salle du Grand Conseil, transformation de la maison Nº 70 de la rue de la Poste, construction de nouveaux locaux — ainsi que pour la construction d'un bâtiment administratif à la rue des Ministres, il serait établi un programme, de façon que les travaux puissent être exécutés successivement et suivant un plan général tenant compte de tous les besoins. Ce programme n'a pas encore été élaboré et il n'a été pris encore aucune mesure bien que certaines des constructions prévues soient absolument urgentes. Nous prions donc le Gouvernement de bien vouloir nous dire comment il compte procéder à cet égard.

Tous les locaux occupés jadis pas la Cour suprême sont maintenant transformés et adaptés à leur nouvelle destination. Ils ont été répartis entre le tribunal administratif, la commission cantonale des recours et la chancellerie d'Etat. Il est nécessaire de trouver de nouveaux locaux pour les archives, car ceux dont on se sert actuellement ne répondent pas aux besoins.

La commission d'économie publique espère que les rapports et propositions qui ont été demandés au Gouvernement sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de réduire le nombre des membres de Grand Conseil ainsi que sur celle de la revision des dispositions concernant les votations et élections ne se feront pas attendre trop longtemps.

#### Direction de la justice.

(Texte original.)

Afin de faciliter l'application du Code civil suisse qui doit entrer en vigueur dès 1912, la Direction de la Justice a pris des mesures en vue d'initier le mieux possible les magistrats, avocats et notaires, aux modifications, importantes parfois, surtout pour l'ancien canton, que ce code apporte à la législation actuelle.

A cet effet M. le conseiller national Bühlmann a été chargé de la publication d'un manuel explicatif et le gouvernement subventionne les cours spéciaux que les intéressés jugent à propos d'organiser dans les différentes parties du canton.

D'une façon générale, l'administration de ce département est fort satisfaisante si l'on considère le travail considérable qu'imposait la constitution du registre foncier conformément aux exigences légales.

Dès que la revision du Code civil sera chose accomplie, on examinera la question de savoir si le Code de procédure doit être entièrement refondu ou si l'on veut se borner à une adaptation notamment des dispositions relatives à la maxime eventuelle.

La Direction étudie les moyens pratiques de donner suite à la motion de MM. Boinay et consorts, relative à la répression de la propagande pornographique. La Commission d'Economie publique invite M. le directeur à examiner la question d'une entente entre les cantons afin de pouvoir poursuivre et punir rigoureusement les malfaiteurs qui poussent l'impudence jusqu'à adresser directement à la jeunesse, et sous pli fermé, leurs immondes publications.

Suivant les communications de la Direction de la justice, la procédure devant le tribunal de commerce pourra être réglée dans le décret prévu dans la loi introductive du Code civil suisse. Il y a donc des raisons de penser que ce tribunal pourra entrer en fonction dans un avenir prochain.

#### Direction de la police.

Les maisons de travail ainsi que les prisons et pénitenciers sont très bien dirigés, et malgré le temps déplorable de 1910, on est arrivé, en ce qui concerne les exploitations agricoles qui dépendent de ces établissements, à des résultats très satisfaisants. On en peut dire autant des petites industries qui s'y exercent.

Ainsi que nous l'avons appris, le Conseil-exécutif étudie la question du transfert à Witzwil du pénitencier de Thorberg. Il serait désirable que le projet fût soumis au Grand Conseil dans le courant de l'exercice en cours. On parle également de transporter la maison de réclusion et de détention correctionnelle de femmes de St-Jean, au Grand Marais, au lieu dit l'Isleren, qui est à une assez grande distance de l'établissement de Witzwil. Nous applaudissons à cette solution. Une maison de détention pour femmes ne doit pas être dans le voisinage immédiat d'une maison de travail pour hommes. L'incendie qui a eu lieu récemment à St-Jean fait que la question devra être résolue à bref délai. Il est question, nous dit-on,

d'examiner en même temps celle de transporter aussi au Grand Marais la maison de travail des femmes de Hindelbank.

Le pénitencier de Witzwil a un caractère intercantonal, les cantons de Neuchâtel et de Genève y envoyant un certain nombre de leurs détenus. Il se pourrait que ce caractère fût accentué encore et que l'établissement devienne avec le temps un pénitencier régional, subventionné par la Confédération mais administré, comme jusqu'à présent, par des organes relevant de l'Etat de Berne. Le Conseil-exécutif présentera prochainement au Grand Conseil un rapport à ce sujet. En même temps que s'opèreront ces modifications dans l'organisation et l'administration de nos pénitenciers, on se propose de réformer le régime de la détention et de le mettre en harmonie avec les théories qui prévalent actuellement.

Le colportage sera réglé dans la nouvelle loi sur l'industrie et le commerce d'une façon plus rationnelle qu'il ne l'est aujourd'hui. Nous en éprouvons une vive satisfaction car il est urgent de mettre fin aux abus qui règnent présentement et qui font beaucoup de tort aux commerçants établis dans le pays.

Bien que le Conseil-exécutif ait promis de prendre des mesures pour que diminue le nombre des fêtes et réjouissances publiques, et malgré le mauvais rendement des récoltes, les occasions de dépenses n'ont pas été moins nombreuses en 1910 que précédemment. Il faudrait que les sociétés elles-mêmes prissent l'initiative d'une réforme ou décident que leurs fêtes périodiques, fêtes cantonales et fêtes fédérales comprises, ne seront célébrées à l'avenir qu'à de plus longs intervalles.

Nous estimons de notre devoir de signaler au Grand Conseil l'état déplorable des locaux où est logée la Direction de la police, dans l'ancien hôtel des postes. L'entrée est particulièrement déplaisante et il serait vivement à souhaiter que les Directions qui se trouvent dans ce vieux bâtiment soient transportées ailleurs. La construction d'un bâtiment d'administration s'impose.

#### Direction des affaires militaires.

En comparant les chissres indiqués dans le rapport de gestion pour 1910 avec ceux pour 1909, on constate que le nombre des demandes de dispense a augmenté de 217. On constate en outre que d'après les résultats de l'examen sanitaire, le 68,6 % des recrues ont été déclarées aptes au service, tandis qu'il n'y en avait que le 66 % en 1909.

Une partie de l'aile sud-est de l'arsenal de Berne a été transformée de façon à pouvoir y remiser les rouleaux compresseurs que l'Etat de Berne a achetés. Tout près se trouvent les ateliers de serrurerie et la forge de l'arsenal. Les six rouleaux de l'Etat ainsi que l'automobile qui a été mise à la disposition de la Direction des travaux publics sont ainsi dans un local bien approprié à sa destination.

Conformément aux dispositions de la nouvelle organisation militaire, le nombre des fourgons attribués à chaque bataillon de l'élite est maintenant de 19. Cette augmentation de matériel exige que les locaux où on le remise soient agrandis. La Direction des affaires militaires devra faire le nécessaire à cet égard.

La solution de cette question ne présentera sans doute aucune difficulté attendu que la Confédération construit actuellement un nouvel arsenal et que les locaux qu'elle occupait à l'arsenal cantonal du Beundenfeld seront prochainement disponibles. M. le colonel Hans Dasen, qui a rempli pendant de longues années les fonctions d'intendant der arsenaux a demandé à en être relevé pour la fin de juin 1911. Le Conseil-exécutif a fait droit à cette requête et a adressé à M. le colonel Dasen ses remerciements pour les services rendus. La situation n'étant plus ce qu'elle était jadis, le gouvernement ne repourvoira pas ce poste pour le moment. Il a l'intention de procéder, de concert avec les organes de l'administration fédérale, à une réorganisation de l'intendance des arsenaux. La commission d'économie publique approuve sans réserve les intentions du Conseil-exécutif. Le rapport de la Direction des affaires militaires ne donne pas lieu à d'autres observations.

#### Direction des cultes.

Il est parvenu à la Direction des cultes quelques requêtes tendant à la création de secondes places de pasteur dans différentes paroisses réformées et qui n'ont pu être liquidées en 1910. Elles seront examinées par le gouvernement dans le courant de 1911.

Il a été entamé des pourparlers avec le gouvernement de Soleure en vue du rétablissement d'un poste

de suffragant à Büren.

Il a été résolu pendant l'année un certain nombre de questions relatives à l'augmentation de différentes indemnités pour logements et bois de chauffage et alloué des contributions pour la construction d'églises nouvelles.

Les paroisses catholiques romaines rétablies en vertu du décret du 9 octobre 1907 sont toutes pourvues d'un curé. Il a été liquidé en outre un certain nombre de questions relatives à leur organisation.

Le différend qui s'était élevé entre la paroisse catholique chrétienne et la paroisse catholique romaine de St-Imier au sujet du partage de leurs biens a été aplani par un arrangement amiable.

#### Direction de l'instruction publique.

Suivant les dispositions de la loi du 31 octobre 1909 sur les traitements des instituteurs primaires, la Direction de l'instruction publique dispose pour l'allocation de subventions extraordinaires aux communes ayant de lourdes charges d'une somme de 150,000 fr., à quoi viennent s'ajouter 50,000 fr. prélevés sur la subvention scolaire fédérale. La répartition s'effectue suivant les articles 2, 3 et 4 du décret du 25 novembre 1909. Il est laissé au Conseil-exécutif une somme de 60,000 fr. qui doit être partagée en tenant compte de certaines circonstances dont l'appréciation lui appartient. Le mode de répartition établi dans le décret précité a donné, en général, de bons résultats. Cependant il présente encore des imperfections qui font que l'autorité compétente devra examiner une fois encore à fond la question. On devra notamment voir si les inégalités qui se produisent sont inhérentes au mode de répartition ou si elles proviennent de ce que

la base suivant laquelle se fait la répartition n'est pas établie partout conformément aux prescriptions de l'article 2.

Le 1<sup>er</sup> juin 1910 est entré en vigeur le règlement concernant les inspections des écoles primaires et secondaires. Il constitue une innovation des plus heureuses. Il tient compte de toutes les appréciations formulées au cours de la discussion de la question de l'inspectorat et contribuera certainement à faire disparaître les divergences d'opinion qui se sont manifestées à ce sujet.

Nous avons pris connaissance de la communication de la Direction de l'instruction publique portant qu'il a été entamé des pourparlers avec la commune municipale de Porrentruy afin qu'elle augmente la subvention annuelle qu'elle verse en faveur de l'école cantonale. La requête adressée à la commune de Porrentruy est fondée en droit sur les dispositions de la loi du 26 juin 1856 sur les écoles cantonales. D'ailleurs une participation pécuniaire un peu plus élevée de la commune est justifiée par les circonstances et par le chiffre des dépenses, qui vont sans cesse en augmentant. Il y a donc lieu d'espérer que la question sera réglée sans retard et à la satisfaction des intéressés.

Déjà dans des précédents rapports, il avait été demandé au gouvernement de présenter des propositions sur la question de savoir quelles mesures il conviendrait de prendre afin que le compte des avances pour construction d'écoles n'augmente pas dans une trop forte mesure. En 1910, la dépense totale s'est élevée à 99,128 fr. 20. Le crédit n'étant que de 40,000 fr., il y a eu ainsi un dépassement de 59,128 fr. 30, ce qui fait que, au 1er janvier 1911, le compte des avances accusait 365,032 fr. 40. En présence de cette situation nous croyons devoir insister pour que la question précédemment soulevée soit examinée sans plus de retard.

Le synode s'est occupé de la question de l'enseignement des travaux domestiques aux jeunes filles, lequel doit, selon lui, être complété et encouragé. Nous sommes, nous aussi, d'avis que l'école complémentaire, qui répond précisément à ce but, doit être l'objet de toute la sollicitude des autorités. Comparativement à certains autres cantons, qui ont consacré une partie de la subvention fédérale au perfectionnement de cet enseignement, notre canton est sensiblement en retard. Et cependant chacun sait combien il est à souhaiter, aussi bien du point de vue social que du point de vue économique, que nos jeunes filles soient à cet égard bien préparées à la tâche qui leur incombera une fois entrées dans la vie pratique. Plus notre pays s'industrialise, moins elles ont l'occasion de se familiariser avec les travaux du ménage. N'est-ce pas dans l'ignorance où se trouvent souvent les femmes d'aujourd'hui des travaux domestiques qu'il faut chercher les causes de la gêne et du mécontentement qui sévissent dans tant de familles. C'est ici qu'il faut porter le fer rouge. Là où la famille ne peut pas faire le nécessaire, c'est l'école qui doit intervenir. Nous joignons donc nos vœux à ceux exprimés par le Synode scolaire en invitant le Conseil-exécutif à élaborer un règlement destiné à encourager la création des cours de fravaux domestiques à l'école complémentaire et à fayoriser la formation de maîtresses bien qualifiées pour cet enseignement.

La question de la réorganisation des écoles normales pour institutrices préoccupe toujours davantage le public. Dans les milieux intéressés on se demande si l'on ne devrait pas porter de 3 à 4 le nombre des années d'études. Sans nous prononcer encore sur les questions de détail, nous reconnaissons que la réorganisation de nos écoles normales s'impose. L'organisation de l'école normale d'Hindelbank, qui ne permet l'admission de nouvelles élèves que tous les trois ans, est absolument intenable. Les locaux de l'école de Delémont sont dans un état lamentable. Si la réorganisation s'effectue en tenant compte de ce qui existe déjà, si l'on veut bien se borner à ce qui est nécessaire, tout en prévoyant la possibilité de satisfaire les besoins qui se produiront encore, on pourra l'entreprendre avec la certitude de la voir aboutir dans un avenir très prochain et sans imposer à l'Etat des sacrifices pécuniaires trop considérables. Nous croyons que le moment est venu pour le gouvernement de s'occuper de cette importante question et l'invitons à nous communiquer bientôt la résultat des études préliminaires.

La nouvelle loi postale, en restreignant la franchise de port, occasionne à l'exposition scolaire permanente un surcroît de dépenses de 1600 fr. Comme cette charge nouvelle risquerait de mettre cet établissement, dont le budget est très serré, hors d'état de répondre, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent, à toutes les demandes qui lui sont adressées, nous estimons que la Direction de l'instruction publique devra faire le nécessaire pour que la confédération et le canton couvrent ce déficit.

L'établissement de sourds-muets, de Munchenbuchsee, souffre depuis plusieurs années des changements continuels qui se produisent dans le personnel ensoignant. On ne pourra remédier à ce fâcheux état de choses qu'en améliorant les traitements des maîtres.

La question des absences continue à préoccuper ceux qui s'intéressent à la prosperité de l'école publique. Elles sont surtout nombreuses dans le Jura. Il y a eu en effet dans la nouvelle partie du canton 1500 dénonciations, soit le double de celles qu'accuse le reste du canton. Ce phénomène provient en partie de ce que dans les régions industrielles les enfants sont employés de bonne heure dans les ateliers et aussi sans doute de ce que les sanctions prévues par la loi ne sont pas appliquées avec assez de sévérité.

La ville de Berne continue à tenir la tête en ce qui concerne le nombre des absences aux écoles complémentaires. Toutefois la fréquentation est un peu meilleure que les années précédentes.

Les efforts faits par les maîtres des écoles moyennes en vue d'améliorer leur situation n'ont pas été vains. Le compte d'Etat pour 1910 accuse une augmentation de dépenses de 65,000 fr.

Les études entreprises par la Direction de l'instruction publique dans le but d'améliorer les traitements des professeurs de l'Université se poursuivent.

#### Direction des affaires communales.

La commision d'économie publique a demandé à réitérées fois déjà dans ses derniers rapports que soit déposé bientôt un projet de revision de la loi sur l'organisation communale. La Direction annonce dans son rapport pour 1910 que le projet élaboré par elle ne pourra être mis au point et devenir ainsi dé-

finitif qu'après que le peuple se sera prononcé sur la loi sur l'impôt. Comme cela ne saurait tarder beaucoup, nous pouvons nous abstenir d'insister à nouveau ici sur la nécessité de donner suite sans plus de retard au vœu exprimé précédemment par nous.

Toutes les nouvelles paroisses catholiques romaines du Jura, sauf une seule, ont effectué le partage

de leurs biens.

Il ressort du tableau qui figure à la page 5 du rapport qu'il a été adressé en 1910 344 plaintes aux préfets contre des communes et des décisions communales. Cette constatation ne donne lieu en soi à aucune observation, encore que les différences entre les différents districts imposent certaines conclusions (par exemple, dans chacun des districts de Bienne, Cerlier et Schwarzenbourg il n'y en a eu que deux; il y en a eu 20 dans celui de Thoune, 27 dans celui d'Aarwangen, 28 dans celui des Franches-Montagnes, 32 dans celui de Moutier, 38 dans celui de Delément et 41 dans celui de Porrentruy).

Les 207 admissions à la bourgeoisie se répartissent sur 42 communes (11 communes bourgeoises, 24 communes municipales et 8 communes mixtes). Il a été admis 66 Bernois, 41 Confédéres et 100 étrangers. Si l'on songe que dans le cours de l'année 1910 1154 confédérés ont quitté le canton de Berne pour aller s'établir dans des pays d'outre-mer, on sent combien il est nécessaire que soit dressée une statistique fidèle concernant l'émigration.

Le rapport de gestion de la Direction des affaires communales constate qu'il n'a été fait depuis trois ans aucune inspection des secrétariats communaux du district de Courtelary, alors que l'ordonnance de 1860 prescrit formellement que les livres et écritures des communes doivent être examinés par la préfecture au moins une fois tous les deux ans. Les « circonstances diverses » qu'invoque le préfet en cause ne seront considérées à l'avenir comme une excuse suffisante ni par le Gouvernement ni par le Grand Conseil.

Nous considérons comme très désirable que la Direction des affaires communales engage un fonctionnaire chargé de tenir la comptabilité des communes qui ne réussissent pas à trouver elles-mêmes une personne qualifiée pour ces fonctions. Actuellement il n'y a à la dite Direction qu'un secrétaire et un employé qui sont l'un et l'autre surchargés de besogne. La dépense qui résulterait de la création de ce poste serait amplement couverte par les économies que permettrait de réaliser un contrôle régulier. Quant à l'Etat, il y gagnerait sous tous les rapports. Les faits mentionnés dans le rapport exigent que l'on exerce un contrôle régulier et systématique et que des instructions strictes soient données à ce sujet.

#### Direction de l'assistance publique.

Le projet de loi concernant les mesures de police en matière d'assistance publique a été transmis au Grand Conseil qui l'a traité en première lecture.

Nous demandons à la Direction de prendre à l'égard des communes qui n'ont pas encore édicté de règlements concernant l'assistance et l'établissement, les mesures de rigueur prévues par la loi.

Le 1er mai 1910 M. Loertscher, ancien pasteur, est entré en fonctions comme adjoint de l'inspecteur cantonal de l'assistance.

Les dépenses totales pour l'assistance ont augmenté a nouveau en 1910 d'environ 100,000 fr. et dépassent de 205,000 le chiffre indiqué au budget. Comme ces dépenses sont, pour la plupart, fixées par des dispositions légales, nous désirerions que l'on portât au budget des sommes suffisantes de façon à éviter des dépasse-

ments trop élevés.

L'assistance par la commune de domicile est satisfaisante; sauf quelques exceptions, les communes remplissent consciencieusement leurs obligations; elles ont dans la personne des inspecteurs de précieux colla-borateurs. En revanche le patronage n'est pas encore du nombre des institutions qui sont familières aux populations, et la Direction doit adresser à ce sujet de nombreuses sommations. Le vœu que nous avons formulé dans notre précédent rapport relativement aux inspections des maisons d'éducation et des hospices, que nous trouvions trop rares, a été réalisé. Ces inspections sont faites maintenant par l'adjoint de l'inspecteur cantonal. On n'a pas encore remédié à l'état des dortoirs à la maison d'éducation de Cerlier, que nous avons déjà signalés plusieurs fois comme insuffisants. L'assistance extérieure continue à donner beaucoup de travail. Les correspondances et les demandes de secours sont si nombreuses qu'il est souvent impossible d'y répondre au fur et a mesure et qu'elles restent longtemps en suspens. Il faudrait engager le personnel nécessaire afin que cela ne se produise plus. Nous approuvons le système adopté pour les visites des indigents demeurant en dehors du canton. C'est l'adjoint, M. Loertscher, qui en est chargé, et il s'acquitte de cette tâche à la satisfaction générale.

#### Direction de l'intérieur.

A la fin de 1910 les communes qui ont reçu des avances afin de venir en aide aux ouvriers horlogers atteints par la crise avaient encore à rembourser une somme totale de 44,170. Heureusement que la situation s'est sensiblement améliorée. Au regard de 1909, l'augmentation de l'exportation a été de 21,041,897 fr. En présence du fait aujourd'hui dûment constaté que la concurrence étrangère devient de plus en plus forte, la section d'horlogerie de la Chambre de l'industrie et du commerce recommande aux fabricants de chercher à perfectionner toujours plus leurs produits, à créer sans cesse des modèles nouveaux, à n'accorder des crédits aux étrangers qu'à bon escient, à découvrir de nouveaux débouchés et à introduire dans le pays de nouvelles industries. Le placement des billets de la loterie autorisée par le gouvernement en vue de créer une caisse de chômage s'est fait avec beaucoup de difficultés.

En ce qui concerne la question de la revision de la loi sur les apprentissages, nous pouvons renvoyer à ce que la commission d'économie publique a déjà dit ailleurs. En outre il y a lieu de prendre en considération que l'on s'occupe activement d'une loi fédérale sur cette matière. Nous désirerions vivement que les autorités communales et judiciaires montrassent un peu plus de bonne volonté à l'égard des commissions d'apprentissage. A la fin de 1910 il existait 5804 contrats inscrits dans le canton de Berne (Oberland 596, Mittelland 2190, Emmenthal et Haute-Argovie 1067, Seeland 1006, Jura 945) dont 1143 concernent des apprenties. Le nombre des mem-

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

bres des 38 commissions s'élevant au total de 384, chacun d'eux avait ainsi à surveiller 15 apprentissages. La dépense nette a été de 1556 fr. 63 au-dessous du crédit, qui était de 42,000 fr. Les bourses d'apprentissages sont accordées avec une regrettable parcimonie. Si l'on se montrait un peu plus large, plus d'un jeune homme intelligent mais appartenant à une famille pauvre pourrait acquérir l'instruction sans laquelle il est impossible de faire aujourd'hui convenablement son chemin.

L'école technique cantonale de Bienne a été réorganisée en 1910. Elle compte 474 élèves. Les autorités devront s'occuper dans un avenir très prochain de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'école d'horlogerie. Les locaux du technicum de Berthoud laissent aussi beaucoup à désirer et il parait urgent de les améliorer.

En 1910 on comptait dans le canton de Berne 50 écoles complémentaires professionnelles et 15 écoles complémentaires commerciales.

L'application de la loi sur le travail dans les fabriques et de la loi sur la reponsabilité civile des fabricants

continue à laisser à désirer.

L'application de la loi sur la protection des ouvrières, à laquelle sont soumises 863 exploitations comprenant en tout 1800 ouvriers, est plus défectueuse encore. La Direction de l'intérieur nous dit dans son rapport qu'elle ne sait pas encore grand'chose sur les effets produits. Une première inspection, qui avait été confiée à des experts (MM. Ollivier à Bienne et Regli à Berne), a été faite dans 63 communes. Nous renvoyons à ce sujet au rapport de gestion qui est très clair. Les crédits de 1000 et 1500 fr. destinés à couvrir les frais de l'inspection sont absolument insuffisants. Nous estimons avec la Direction que la loi ne pourra être réellement exécutée que lorsqu'on aura un inspecteur permanent, ainsi d'ailleurs que la chose est prévue en l'art. 30.

La commission d'économie publique approuve sans réserve les mesures prises au sujet de l'installation et de l'exploitation des cinématographes, dont le nombre va sans cesse en augmentant. L'intérêt public exige que ces établissements, qui sont loin de ne présenter que des avantages, soient régis par des dispositions légales précises. Nous espérons qu'il sera possible de remédier, dans le projet de loi sur l'industrie et le commerce actuellement en chantier, à tous les abus constatés jusqu'ici.

La conférence intercantonale pour la nationalisation de l'assurance mobilière ayant décidé d'interrompre ses travaux et la motion déposée à ce sujet au Conseil national ne paraissant par devoir aboutir à un résultat positif, il serait désirable que le projet de la Direction de l'intérieur fût enfin soumis au Grand Conseil.

Nous ne pouvons qu'approuver les mesures prises par la Direction de l'intérieur et par le gouvernement en vue de mettre fin aux ravages du schnaps. L'une d'elles consiste à accorder aux aubergistes qui consentent à ne pas tenir du schnaps non seulement une réduction du prix de leur patente mais encore à prélever en leur faveur une modeste prime sur le produit de la dîme. 16 communes jurassiennes, comptant en tout 63 auberges, ont déjà renoncé à la vente de l'alcool. Les expériences faites à cet égard sont excellentes. Malheureusement il en est de ces mesures comme de la loi sur les apprentissages: les autorités judiciaires rendent souvent des jugements

qui constituent un véritable obstacle à leur exécution, bien que l'industrie des auberges ne puisse s'exercer qu'après avoir obtenu une patente délivrée par l'Etat. Le canton de Berne comptait à la fin de 1910 2637 hôtels et restaurants. Le tableau qui figure dans le rapport contient certains renseignements fort intéressants. Il nous indique, par exemple, le chiffre de la population par auberge. En voici quelques-uns: Thoune, 111; Porrentruy-campagne, 122; Franches-Montagnes, 140; Laufon, 149; Bienne, 179; Courtelary, 200; Thoune-campagne et Berthoud, 343; Seftigen, 354; Signau, 405; Schwarzenbourg et Berne-ville, 410. Les patentes ont rapporté 1,155,628 fr. 20 (après déduction de l'abonnement à la Feuille officielle et des droits de trabolinement à la fetime confection et des droisses de timbre). Comme il a été versé aux communes le 10 %, ce qui fait, à raison de 19 centimes par tête de population, 111,992 fr. 27, l'Etat a touché 1,043,635 fr. 93, soit 25,635 fr. de plus que la somme prévue au budget. Il y a lieu d'ajouter à cela 312 patentes pour la vente en détail de spiritueux (Berne 110) qui ont produit ensemble 32,975 fr.

La nouvelle loi sur le commerce des denrées alimentaires exige une surveillance très suivie et qui n'est pas facile à exercer. On demande que le nombre des inspecteurs cantonaux soit augmenté et que les experts locaux, dont la tâche est si malaisée, soient secondés. Une inspection tous les 18 mois, c'est évidemment insuffisant. Les visites des inspecteurs devraient être annoncées aux organes de la police alimentaire. On est surpris que sur 407 échantillons de lait, 131 aient été retenus et que dans cinq cas le lait ait été additionné de 50 % d'eau. Six fraudeurs ont été condamnés de 2 à 40 jours de prison. Nous approuvons l'idée de faire établir une statistique de l'industrie laitière. Elle donnera certainement des renseignements qui ne manqueront pas d'intérêt au point

de vue de l'économie générale du pays.

Le projet de loi sur l'assurance des bâtiments contre le feu est entre les mains de la commission du Grand Conseil. Au 1<sup>er</sup> janvier 1911, il y avait 165,860 bâtiments assurés, représentant une somme de 1,501,395,500 fr. Les contributions se sont élevées à 2,051,924 fr., les dommages à 1,175,000 fr. (341 sinistres concernant 406 bâtiments). Le capital réassuré était de 161,942,563 fr. (Diminution 91,919,076 fr.); le service des secours contre l'incendie a absorbé 279,074 fr. 60, soit 100,974 de plus que le crédit. Le solde actif était au 1<sup>er</sup> janvier 1911 de 9,594,531 fr. 78. Il y a donc eu une augmentation de fortune de 658,094 fr. 39. Le 1<sup>er</sup> janvier 1911 l'association suisse pour la réassurance, dont le siège est à Berne, a commencé ses opérations.

Les locaux de la Direction de l'intérieur laissent beaucoup à désirer. Il n'y a plus de place. On ne

dispose pas même d'une antichambre.

#### Direction des affaires sanitaires.

(Texte original.)

Comparativement à 1909, l'exercice écoulé présente des résultats plus favorables en ce qui concerne les épidémies.

Les transformations urgentes prévues pour l'hôpital de la maternité et décidées par le Grand Conseil ont été entreprises et approchent de leur réalisation pour le plus grand profit des malades et des étudiants ainsi que pour le soulagement du personnel.

Il a été construit à l'asile de la Waldau et l'on termine à l'asile de Münsingen, deux pavillons pour chacun de ces établissements, grâce auxquels on estime pourvoir faire face aux exigences actuelles du service des aliénés.

Les constructions nouvelles et spécialement les installations de salles d'opérations dans plusieurs hôpitaux de district ont en l'heureux résultat, prévu d'ailleurs, de diminuer l'encombrement dont souffrait l'hôpital de l'Isle. Il faut s'en féliciter.

#### Direction des travaux publics et des chemins de fer.

#### I. Travaux publics. C. Bâtiments.

Nous ne pouvons nous abstenir d'appeler l'attention de qui de droit sur l'état défectueux de certains tribunaux. Le nombre des affaires allant sans cesse en augmentant, il faut que les locaux et les installations soient suffisants.

D. Ponts et chaussées. Suivant le rapport de la Direction des travaux publics, toute une série de projets de route sont à l'étude. Le gouvernement est invité à faire le nécessaire en vue de leur réalisation. Les autorités fédérales sont actuellement saisies du projet concernant la route du Susten.

L'entretien des routes continue à laisser à désirer. Il faudra absolument augmenter le crédit destiné à

ce service.

Dès que les négociations actuellement en cours concernant la revision du concordat intercantonal sur la circulation des automobiles seront terminées, la Direction des travaux publics soumettra au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, un projet de décret réglant cette question.

E. Travaux hydrauliques. Les pluies continuelles de 1910 ont causé dans tout le canton des ravages considérables. Le crédit prévu pour les ouvrages hydrauliques a été sensiblement dépassé. Les subventions extraordinaires et les dépenses imprévues qui en ont été la conséquence se sont élevées à environ un million de francs.

Nous avons appris avec satisfaction qu'ont été repris les pourparlers avec les autorités fédérales en vue de l'établissement d'un projet de correction de la Langeten. Nous espérons que l'on arrivera à une solution rationnelle qui parera à tous les dangers d'inondation.

#### II. Chemins de fer.

Nous constatons que, peu à peu, les lignes subventionnées arrivent à couvrir leurs frais d'exploitation ce qui fait qu'on entrevoit le moment où disparaîtront les déficits. L'observation que nous avons présentée l'année dernière au sujet de l'exploitation de la ligne de la Singine par la compagnie elle-même était juste et l'expérience a donné les résultats attendus. Cela montre que l'exploitation de nos différentes lignes selon un type unique n'est pas toujours une solution très heureuse mais qu'il faudrait au contraire qu'elle fût autant que possible adaptée aux besoins locaux.

#### Direction des finances.

Un des faits les plus réjouissants parmi ceux que nous signale la Direction des finances est le développement et la prospérité de la société des salines suisses réunies, du Rhin. Cette entreprise intercantonale, à la création de laquelle notre Direction des finances a énergiquement travaillé, a non seulement donné des résultats financiers très favorables, mais elle constitue au point de vue économique une affaire excellente puisqu'elle assure à notre canton, pour de longues années à venir, tout le sel dont il a besoin.

En ce qui concerne l'administration, nous constatons avec plaisir que les paiements et encaissements se font de plus en plus au moyen du chèque postal. Nous espérons que ce système, qui est à la fois simple, rationnel et sûr, sera bientôt le seul employé non seulement dans nos Directions mais encore dans toutes les recettes de district.

Le fonds de roulement net de la Caisse de l'Etat n'est suivant le rapport que de 141,368 fr. 04, ce qui est bien peu si l'on songe aux opérations considérables dont cette caisse est chargée. L'arrêté populaire de mai 1911 concernant la conclusion d'un emprunt de 30 millions permettra de remédier à cet état de choses.

Au chapitre administration de l'impôt, nous avons constaté avec quelque surprise que 2042 recours étaient encore pendants le 20 avril 1911 devant la commission cantonale. Nous désirerions que celle-ci fît table rase dans le plus trop bref délai possible. Il serait également à souhaiter que les commissions de l'impôt fissent ce qui dépend d'elles pour diminuer le nombre des recours. Elles arriveraient sans doute à ce résultat si elles voulaient bien entendre les contribuables qui se croient taxés trop haut. C'est une manière de procéder qui est d'ailleurs prévue dans la loi. Nous sommes certains que nombre de contribuables s'abstiendraient de recourir si l'on avait soin de les entendre et cas échéant de les renseigner.

#### Direction de l'agriculture.

Nous relevons avec une grande satisfaction les nombreuses récompenses remportées par l'agriculture bernoise à l'exposition d'agriculture de Lausanne. Nous comptons fermement que ces succès engageront nos agriculteurs et éleveurs à participer nombreux à l'Exposition nationale de 1914, qui, comme on le sait, aura lieu dans la capitale de notre canton.

L'application de la loi et des ordonnances concernant la police des denrées alimentaires, particulièrement pour ce qui est de l'inspection des viandes, ainsi que l'accroissement constant du nombre des caisses d'assurance du bétail — pour ne citer que ces deux facteurs - ont occasionné au vétérinaire cantonal, ces dernières années, un fort surcroît de travail, de sorte que malgré tout son zèle et sa bonne volonté, il ne peut plus régler à temps un bon nombre d'affaires, qui cependant sont urgentes. Il faut absolument remédier à cet état de choses, qui ne saurait durer. Le mieux à cet effet serait de donner au vétérinaire cantonal un employé de 1re classe, lequel serait chargé des travaux qui, bien que ne concernant pas directement la médecine vétérinaire, doivent être faits par le fonctionnaire sus-désigné ou sous sa surveil-lance et sa responsabilité. Le vétérinaire cantonal serait, par le fait, déchargé d'une quantité d'affaires qu'un employé pourrait très bien expédier, et il serait à même de se consacrer entièrement à ses fonctions spéciales. C'est ainsi qu'on pourrait, entre

autres, faire tenir aux caisses d'assurance du bétail les mandats pour le paiement des subventions fédérales et cantonales un ou deux mois plus tôt que ce n'est le cas actuellement, ce qui leur rendrait un réel service.

Le bureau du vétérinaire cantonal est beaucoup trop petit; il en est de même de celui du secrétariat de la Direction. Il est dans l'intérêt de l'administration de porter remède le plus tôt possible à cette fâcheuse situation.

Le crédit de 50,000 fr. affecté aux améliorations du sol est tout à fait insuffisant, si l'on considère que les projets approuvés en 1910 accusent une somme de 134,692 fr. L'augmentation de ce crédit est pleinement justifiée, pour les motifs suivants: le crédit de un million de francs affecté par la Confédération aux améliorations du sol sera très probablement porté à un million et demi. Il serait donc absolument incompréhensible que le canton de Berne ne voulût pas profiter de cette augmentation dans une juste mesure. Mais il y a un facteur encore plus important: le renchérissement général des vivres. Notre canton compte encore nombre de régions marécageuses, improductives ou inaccessibles qui, si on en améliorait le sol, pourraient être cultivées et mises en état de produire. Or, l'Etat a le devoir de faire, par l'allocation de subventions, que le plus de terrain possible soit acquis à la culture. Il y a là pour lui un moyen très efficace de lutter contre le renchérissement des produits les plus nécessaires à la vie; et tout en augmentant ainsi la prospérité générale, il augmente ses propres ressources, chaque amélioration du sol en augmentant la valeur vénale et, par suite la valeur imposable. C'est un facteur très important qui augmente ainsi le produit de l'impôt.

L'élevage du cheval est en progrès dans notre canton; le nombre des juments employées à la reproduction augmente d'année en année. Les résultats réjouissants auxquels est arrivé notre canton — qui est resté le centre de l'élevage du cheval en Suisse — sont dus dans une certaine mesure à la loi du 17 mai 1908, mais principalement à ce qu'en 1910 le Conseil fédéral a concédé au canton de Berne le droit d'approuver les étalons qualifiés pour la reproduction et de faire délivrer pour eux des registres fédéraux de saillies. Nous espérons que l'Association des syndicats bernois d'élevage du cheval parviendra, avec l'aide de la Direction cantonale de l'agriculture, à obtenir le maintien définitif du nouveau régime, qui n'est encore que provisoire.

#### Direction des forêts.

Le temps anormal de l'année passée a eu un fâcheux effet sur la sylviculture. Les tempêtes et les neiges ont causé des dommages considérables aux forêts. Il en est résulté, en ce qui concerne celles de l'Etat comme celles des communes et des corporations, de fortes anticipations, qu'il faudra compenser au cours des prochaines années.

Pour ce qui est des forêts domaniales, l'excédent d'exploitation est de 12000 m³ par rapport à 1909. Le total des exploitations accuse 76254 m³ et un produit net de 1,245,064 fr. Le produit moyen par m³ a été de 16 fr. 33 pour le bois de feu et le bois de construction, ce qui fait environ 2 fr. de plus

que l'année dernière. Cette augmentation est due — les frais de façonnage et de transport étant restés à peu près les mêmes qu'en 1909 — au renchérissement du bois de construction et au bon triage des bois.

Nous approuvons les efforts que fait la Direction des forêts pour se procurer un personnel forestier permanent. Ce personnel, qui trouve dans l'exploitation forestière un emploi régulier et rémunérateur, peut aussi être employé très utilement, en été, à la construction de chemins. On pourrait, à ce dernier égard, faire davantage encore en bien des endroits. Les dépenses pour l'établissement ou l'amélioration de chemins sont plus que couvertes par l'augmentation du produit des bois; l'Etat a donc tout intérêt à affecter un plus fort crédit à ces travaux.

La pêche a produit 3000 fr. de plus que l'an dernier. Nous approuvons entièrement la Direction des forêts de mettre dans le régime de la pêche plus d'ordre qu'il n'y en avait jusqu'ici. La pêche en temps de frai en particulier, devrait se faire sur une autre base que maintenant. Elle n'est, il est vrai, permises qu'aux possesseurs de permis et seulement pour les besoins de la pisciculture; toutefois, la surveillance est insuffisante actuellement et il peut se produire maints abus. Cette pêche devrait donc être mise entièrement sous le contrôle de l'Etat, c'est-à-dire qu'elle devrait être soumise à la surveillance directe des garde-pêche.

Ce n'est pas à tort que les propriétaires de terrains situés le long des cours d'eau se plaignent des dommages auxquels le va-et-vient des pêcheurs expose leurs cultures. Divers riverains de la Suze ont à cet égard demandé la protection de l'Etat. Nous sommes d'avis qu'à teneur de la loi sur la pêche du 26 février 1833, les propriétaires fonciers ont le droit de réclamer la réparation des dommages causés à

leurs cultures.

#### Compte d'Etat.

Comme de coutume, le compte d'Etat a été vérifié par deux membres de la commission. Il résulte de cet examen qu'il y a concordance parfaite d'une part entre le compte imprimé et les registres de visas, d'autre part entre les inscriptions et les pièces justificatives. La tenue des livres et des pièces justificatives ne laisse rien à désirer.

La fortune nette de l'Etat était au 1er janvier 1910
de fr. 61,578,647.85
et à la fin de l'année de » 62,999,243.67
Elle a donc augmenté de
En 1909 l'augmentation était de . fr. 513,770.47
Cette augmentation s'établit ainsi qu'il suit:

#### Augmentations:

					U							
Rectific												
										831,2		
Don	naine	s.							>>	823.1	10.4	Į5
Inve	entair	e d	e l	ac	lmin	istra	atic	n.	>>	268,1	48. 2	?7
Total d	es au	ıgm	ent	at	ions.				fr.	1,922,5	41.5	7

#### Diminutions:

Excédent de dépenses	de	ľa	dm	ini	s-		
tration courante .							
Total des augmentation	ns					» 1	,420,595. 94

La plus grosse part de cette augmentation porte sur la caisse d'assurance des instituteurs bernois et le legs de 208,595 fr. 60 fait par M. Lory à l'asile d'aliénés de la Waldau. Il y a lieu de mentionner aussi que par suite d'agrandissements, le Fonds Victoria a diminué, par rapport à l'année précédente, de 46,275 fr. 25.

Nous constatons avec satisfaction la création d'un fonds d'amortissement pour les chemins de fer (G<sup>b</sup>), qui a été doté en 1910 d'une somme de fr. 357,000 et qui accusait au 31 décembre un solde actif de 315,600 fr. Il sera prélevé sur le fonds les sommes nécessaires à l'amortissement successif des subventions allouées pour la construction de lignes qui sont hors d'état de servir un intérêt à leur capital-action.

Le compte de l'administration courante présente un déficit de . . . . . . . . . . . . . fr. 501,945.63

Comparativement au budget, les recettes en plus et les dépenses en moins s'élèvent à fr. 2,744,611.41 et les dépenses en plus à . . . . » 592,793.04

ce qui fait un résultat plus favorable

de . . . . . . . . . . . <u>fr. 2.151,818.37</u>

Les recettes en plus proviennent en majeure partie d'un plus fort rendement des émoluments, des impôts directs, du produit des impôts sur les successions et donations, de l'impôt sur le timbre et les billets de banque, de la caisse hypothécaire ainsi que de la part au produit du monopole de l'alcool, le tout s'élevant à environ 2,300,000 fr., tandis que les dépenses en plus concernent en première ligne l'assistance publique, les travaux publics, notamment les bâtiments pour 50,000 fr., les ouvrages hydrauliques — conséquence des inondations — par 70,000 fr. En outre il a été mis de côté sous la rubrique «Imprévu» une somme de 150,000 fr. destinée à la revision du registre foncier, ce qui fait que le fonds constitué à cette fin est de 500,000 fr.

En comparant le compte de 1910 avec celui des exercices précédents, on constate que celui de 1906 accusait un excédent actif de 2042 fr. et celui de 1907 également un excédent actif de 3369 fr. c'est en 1908 qu'on se trouve pour la première fois en présence d'un déficit. Il n'était alors que de 53,668 fr. Aujourd'hui il s'élève à 501,945 fr. 63. Cette augmentation considérable du déficit impose aux autorités de l'Etat le devoir de s'abstenir de toute dépense extraordinaire qui ne s'impose pas absolument. Pour ramener l'équilibre dans le budget, il faut d'autre part créer de nouvelles ressources, d'abord en faisant aboutir le projet de loi sur l'impôt qui est actuellement en chantier et ensuite en revisant la loi sur les successions et donations.

Pour ce qui est des indemnités de déplacement à allouer aux fonctionnaires et employés de l'Etat, dont nous avons demandé précédemment déjà la revision, il a été élaboré un projet qui sera mis prochainement en discussion.

#### Proposition.

La commission d'économie publique propose au Grand Conseil d'approuver sous les réserves habituel-

les, c'est-à-dire sauf erreurs ou omissions, le compte d'Etat de 1910.

#### Crédits supplémentaires.

Les crédits supplémentaires ont été divisés, comme

d'habitude, en trois catégories:

1. Les dépassements de crédits qui sont la conséquence de l'exécution d'arrêtés du Grand Conseil ou qui ont été approuvés par cette autorité. Ils peuvent être considérés comme réglés et ne nous donnent lieu à aucune observation. La différence de 940 fr. 39 a été payée sur le crédit du Conseil-exécutif.

II. Les dépassements de crédits pour les dépenses faites en application des dispositions légales, de tarifs ou de conventions, et qui n'ont donc pas besoin d'être motivés. Les dépassements de cette catégorie ont atteint en 1910 la somme de 490,899 fr. 70 contre 715,797 fr. 29 en 1909. A cette augmentation participe en particulier, et par suite de l'insuffisance du budget, l'assistance publique, par 205,069 fr. 94. Les dépassements de crédits des autres administrations sont peu élevés.

Nous exprimons ici le ferme espoir qu'à l'avenir les dépenses de l'assistance publique seront supputées au moins au chiffre atteint dans l'exercice précédent. C'est le seul moyen d'éviter un trop gros dépassement. Si la même règle est appliquée par les autres Directions, les dépassements deviendront insignifiants.

III. La troisième catégorie comprend tous les dépassements de crédit qui, bien que s'appuyant sur des dispositions légales, ont besoin d'être justifiées. Ces dépassements s'élèvent pour 1910 à 301,654 fr. 08 contre 218,156 fr. 92 en 1909. Les travaux publics y participent pour une somme de 120,569 fr. 49, par suite des nombreux travaux extraordinaires nécessités par les hautes eaux.

Les dépassements de crédits des trois catégories font au total une somme de 798,996 fr. 14, ce qui représente le 3,5 % des dépenses nettes (4,6 % en

1909).

#### Proposition.

Vu ce qui précède, il est proposé au Grand Conseil d'approuver:

Les dépassements de crédit de l'exercice 1910 1. de la seconde catégorie par . . . fr. 490,899.70 2. de la troisième catégorie par . . » 301.654.08

Total . fr. 792,553.78

Berne, le 18 août 1911.

Au nom
de la commission d'économie publique:

Le président,

Steiger.

## Dépassements de crédits pour 1910.

\*\*\*\*

## Rapport et propositions de la Direction des finances

au Conseil-exécutif,

pour être transmis au Grand Conseil.

(Juin 1911.)

La Direction des finances adresse au Conseil-exécutif le rapport suivant en vue d'obtenir les crédits supplémentaires qui sont nécessaires pour couvrir les dépassements survenus au cours de l'année 1910.

Les dépassements de crédits pour l'année 1910 se divisent, comme d'habitude, en trois catégories:

I. Les dépassements de crédits qui ont été occasionnés par l'exécution de décisions spéciales du Grand Conseil ou qu'il a approuvés et qui doivent être considérés comme liquidés.

II. Les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses prévues par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions et qui n'ont en conséquence besoin d'aucune justification spéciale.

III. Les autres dépassements de crédits.

T.

II. J. 1. Palais de justice; ameublement; dépenses en 1910 . . . . . fr. 6,442.36

Le 24 novembre 1908 le Grand Conseil a voté pour l'ameublement du Palais de justice un crédit de 70,000 fr. Comme il n'a été dépensé en 1909 que 63,557 fr. 64, il restait encore à disposition une somme de 6,442 fr. 36. En réalité il a été dépensé 7,382 fr. 75. La différence de 940 fr. 39 doit donc être couverte au moyen d'un crédit supplémentaire qui est demandé ci-après.

II.

A la deuxième catégorie appartiennent les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses prévues, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions, d'une part, et par des facteurs qui ne dépendent ni des diverses administrations ni du Conseil-exécutif, d'autre part. Ces dépassements de crédits sont les suivants:

#### I. Administration générale.

Α.	1.	Grand Conse	eil;	ind	lem	nite	és	de		
		séance et d	e voj	yag	e, 1	rai	s d			
		commission	8.		٠	•	٠	•	fr.	15,776.55

#### II. Administration judiciaire.

A.	2.	Indemnités des juges suppléants	fr.	1,272. —
C.		Indemnités des vice-présidents	>>	953. 70
D.	3.	Traitements des employés	>	867.45
G.	3.	Indemnités des remplacants .	*	731, 95

#### 

#### IIIb. Police.

G.	1. Frais	de	police	criminelle		•	fr.	4,623. 49
----	----------	----	--------	------------	--	---	-----	-----------

#### VI. Instruction publique.

	Subvention aux cliniques	fr.	15,000. —
	Subvention destinée à couvrir les déficits jusqu'en 1909 . Subvention de l'Etat aux écoles	»	50,000. —
0. 0.	secondaires	*	13,430.60

#### VIII. Assistance publique.

C. 1. a. Subventions pour l'assistance permanente . . . . . fr. 109,144.04

A reporter fr. 228,133.48

C. 1. b. Subventions pour l'assistance temporaire	En ce qui concerne les dépassements au chapitre de l'assistance publique, lesquels s'élèvent ensemble à la somme de 205,069 fr. 94, ils montrent la nécessité d'augmenter dans la même proportion les crédits dont il s'agit.  III.
munaux d'invalides, subven- tions	La troisième catégorie comprend les dépassements de crédits dont la justification a besoin d'être établie. Toutefois la plus grande partie de ces dépenses sont aussi motivées et déterminées par des prescriptions légales.
D. 3. Contributions communales . fr. 1,311. —	I. Administration générale.
XVII. Caisse des domaines.	D. 2. Commissaires fr. 299.85 E. 3. Frais de bureau de la chan-
B. Intérêts des dettes fr. 3,860.05	H. cellerie d'Etat » 1,129.45 Revision du recueil des lois et
XX. Caisse de l'Etat.	décrets
B. 1. a. Administrations spéciales fr. 83,183.31	de préfecture
B. 1. b. Consignations judiciaires	Total fr. 3,685.95
B. 2. Escomptes pour paiements au comptant	Ad D. 2. Le dépassement a été causé par l'enquête concernant le curé de Courfaivre, laquelle a coûté 389 fr. 15.
XXIII. Régie des sels.	Ad E. 3. Provient de ce que l'on a dû acheter
B. 2. Frais de transport fr. 807.09 B. 3. Commissions des débitants . » 1,350.82	différents objets pour meubler les deux nouvelles pièces qui ont été attribuées aux archives.
B. 5. Escompte pour paiements au comptant	Ad H. En 1910 ont été imprimés les deux derniers volumes de l'édition française du nouveau bulletin
XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque.	des lois. Les dépenses ont été un peu supérieures aux prévisions. En outre le crédit a été grevé d'une somme
C. 2. Commissions des débitants . fr. 3,189.90	de 560 fr. pour le paiement au Département fédéral de justice et police des exemplaires de l'ouvrage in-
XXVI. Impôt sur les successions et les donations.	titulé « La législation fédérale » qu'il a fournis à l'Etat de Berne.
A. 2. Part des communes, 10 % . fr. 25,034.17	Ad K. 4. Le dépassement de crédit provient de
B. 1. Commissions des percepteurs » 3,034.65	ce qu'il a été alloué une subvention de 300 fr. aux fonctionnaires du district de Laupen pour l'acquisition
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.	d'une machine à écrire, de 170 fr. pour l'acquisition de mobilier pour la préfecture de Thoune, de 220 fr.
A. 2. Part du fonds de secours en cas de dommage ou de dangers imminents causés par les éléments, 10% fr. 1,439.85	aux héritiers de feu M. le notaire Rem, à Laufon, afin qu'ils cèdent un local pour conserver les nombreux documents laissés par le prénommé, et de 125 fr. 15 comme contribution aux dépenses en plus pour le chauffage et l'éclairage des préfectures de Berne et
XXXII. Impôts directs.	de Bienne.
C. 2. a. Provisions de perception pour	II. Administration judiciaire.
l'impôt sur la fortune fr. 11,205.06 C. 2. b. Provisions de perception pour	C. 4. Frais de bureau des tribunaux de district fr. 531.05
Vimpôt du revenu » 20,733 81  Total fr 490,899.70	D.4. Frais de bureau des greffes » 116.30 F.4. Frais de bureaux des Cours d'assises » 2,167.83
Parmi les dépassements de cette catégorie, ceux qui figurent sous VI. B. 13. a. et VI B. 13. f. et qui s'élèvent au total de 65,000 fr., sont la conséquence d'une décision prise par le Grand Conseil après l'établissement du budget (convention du 28 novembre 1910 avec la corporation de l'hôpital de l'Île). Les dépenses en plus consignées sous la rubrique II. G. 4, ainsi qu'aux chapitres XXIV, XXVI, XXVII et XXXII, soit en tout 71,907 fr. 44, sont motivées par des recettes en plus. C'est partiellement le cas	F. 5. Loyers des Cours d'assises

- Ad D. 4. L'excédent provient de qu'il a été acheté une machine à écrire pour le greffe du tribunal de Bienne.
- Ad F. 4. Les locaux de la Cour d'assises de Delémont ont été remis en état par la commune qui en est propriétaire. Il a fallu remplacer l'ameublement. Le Conseil-exécutif a alloué à cette fin un crédit de 3,500 fr. qui, cependant, n'a pas été complètement absorbé.
- Ad F. 5. La commune de Delémont a augmenté de 200 fr. le prix du loyer des locaux qu'elle met à la disposition de l'Etat pour la Cour d'assises. Il n'avait pas été tenu compte de cette augmentation dans le budget.
- Ad G. 8. On a dû louer des locaux pour l'office des poursuites de Frutigen attendu qu'il n'y avait plus de place à la préfecture. Le prix du loyer est de 500 fr. Le surplus de dépense s'élève ainsi à 466 fr. 60.
- Ad J. 4. Le tribunal administratif, qui est entré en fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 1910, a dû être pourvu du matériel de bureau nécessaire, de différents imprimés et d'une bibliothèque. On a dû acheter aussi une machine à écrire. Il a été payé pour le service, l'éclairage et le chauffage des locaux 810 fr. Il n'y avait rien au budget pour ces dépenses, dont quelquesunes ne se renouvelleront pas.
- Ad K. 1. Le Grand Conseil a voté le 24 novembre 1908 un crédit de 70,000 fr. pour l'ameublement du Palais de justice. Cette somme n'a pas suffi et cela à cause que le nombre des juges a été augmenté de 3. Le Conseil-exécutif s'est vu dans la suite obligé d'allouer pour l'ameublement des locaux destinés aux trois nouveaux juges une somme de 2,160 fr., sur laquelle il avait été imputé à la fin de 1910 pour 940 fr. 39 de dépenses.

#### IIIa Justice.

A.	2.	Traite	me	nts	de	s	em	plo	yés	d	e	la		
	ì	Dir	ecti	on	de	la	ju	stic	e				$\mathbf{fr}$ .	186.30
A.														3,853. —
A.	4.	Frais	de	jus	stice	,							>	667.40
*										7	Го	tal	fr.	4,706.70

- $Ad\ A.\ 2.$  Le budget prévoyait un traitement de 2,400 fr. pour l'employé auxiliaire, qui a touché en réalité 2,640 fr.
- Ad A. 3. Le dépassement concerne par 1,315 fr. 85 le reste du mobilier qu'on a dû acheter pour le tribunal administratif, par 2,273 fr. celui pour les locaux de la commission des recours, par 117 fr. 80 des achats d'outils pour le chauffeur de la préfecture de Berne et par 146 fr. 35 les frais de bureau de la Direction.
- Ad A. 4. La dépense en plus provient des frais causés par des études et des rapports demandés à des experts sur différentes questions.

#### IIIb Police.

A.	2. Traitements	des	ei	mp	loy	és	de	la		
	Direction								fr.	255.75
C.	7. Loyers								>	<b>325.</b> 30
								_	-	581.05

Report	fr.	581.05
C. 8. Indemnités de logement et de		
mobilier	>>	658.45
C. 9. Soins médicaux	>	2,805.45
C. 10. Frais divers d'administration .	>	291. 12
D. 1 b. Frais divers d'entretien (prisons		
de la ville de Berne)	>>	792.20
D. 2 b. Frais divers d'entretien (prisons		
des districts)	>	2,529.66
E. 3. Pénitencier de Witzwil	>>	13,558. 91
E. 4. Maison disciplinaire de Trach-		
selwald	*	1,624. 32
G. 7. Grèves, frais extraordinaires de		
police	>>	141.05
G. 8. Chambres de conciliation	>>	1,409.87
Total	fr.	24,392.08

- Ad A. 2. Le dépassement provient de ce qu'il a été payé à la veuve d'un employé décédé pendant trois mois le traitement que touchait celui-ci Sans cela il y aurait eu à cet article une économie de 494 fr. 25.
- Ad C. 7. Le dépassement est motivé par l'augmentation du nombre des postes de gendarmes dans le district de Frutigen, augmentation que rend nécessaire le grand nombre d'ouvriers occupés au percement du Lœtschberg.
- Ad C. 8. L'excédent est la conséquence de la création de deux nouveaux postes de plantons; un de ces plantons est attaché au tribunal administratif et l'autre à la cour d'assises.
- Ad C. 9. Depuis nombres d'années on avait l'habitude de reporter sur l'exercice suivant les comptes pour soins médicaux qu'on ne pouvait pas régler parce que le crédit était épuisé. On a abandonné cette manière de faire. De là l'excédent, auquel a contribué aussi le fait que les dépenses pour soins médicaux aux gendarmes ont également augmenté.
- Ad C. 10. Il a été dépensé 157 fr. 70 pour un second local à la préfecture de Bienne destiné au corps de garde. Le reste du dépassement se répartit sur les différents articles qui figurent sous cette rubrique.
- Ad D. 1. b. Il a été acheté 36 paillasses de bourre, 50 gamelles, ce qui a causé une dépense totale de 354 fr. 50. En outre, les frais de chauffage ont été de 500 fr. supérieurs à ce qu'ils furent pour 1909.
- Ad D. 2 b. Il y a eu à cette rubrique des dépenses en plus pour l'achat de différents effets et pour les soins médicaux; en outre les dépenses extraordinaires suivantes: 462 fr. pour les soins donnés à une détenue malade qui était dans la prison d'Interlaken; 200 fr. payés à la commune de Saignelégier pour consommation d'eau et 284 fr. d'indemnité au geôlier de Bienne pour le surcroît de dépenses résultant de l'installation du chauffage central.
- Ad E. 3. Par suite des pluies diluviennes de 1910, le produit de l'agriculture a été de 21,683 fr. 62 audessous des prévisions. En outre le budget a été grevé d'une somme de 22,723 fr. pour l'achat de l'inventaire du domaine «Les Tannes» qui sera désormais exploité par Witzwil. Sans cette dépense extraordinaire, les comptes boucleraient, malgré le mauvais rendement de l'agriculture, par une économie. Le dépassement de crédit de 13,558 fr. 91 est com-

pensé en grande partie par une augmentation à l'inventaire de 11,526 fr.

- Ad E. 4. Ici encore les pluies de 1910 ont eu sur les comptes un résultat défavorable. Au lieu du rendement de 1,800 fr., l'agriculture accuse un déficit de 1,084 fr. 55, ce qui se traduit au budget par une différence de 2,884 fr. 55.
- Ad G. 7. Les dépenses indiquées ici concernent les frais de déplacement des gendarmes qui se sont rendus au glacier de l'Eiger lors de la grève des ouvriers employés à la construction du chemin de fer de la Jungfrau et les frais de voyage du préfet de Courtelary pendant la grève des horlogers.
- Ad G. 8. Les dépenses proviennent principalement des indemnités de présence payées aux membres des chambres de conciliation. Le budget ne prévoyait pas de crédit pour cet article parce que au moment où il fut élaboré le décret relatif aux chambres de conciliation n'avait pas encore été rendu.

#### IV. Affaires militaires.

- Ad G. 1. a. La dépense en plus provient de ce que, par décision du Conseil-exécutif, le traitement du commandant d'arrondissement de Brienzwiler a été porté de 2300 fr. à 3100 fr.; comme il a été attribué à ce fonctionnaire un troisième arrondissement de bataillon, il a fallu le mettre sur le même pied que les autres commandants.
- Ad L. 5. Aux termes de l'art. 153 de la nouvelle loi sur l'organisation militaire, c'est aux cantons qu'incombent d'organiser les services complémentaires, qui ont remplacé le landsturm non armé. Jusqu'ici, la Confédération indemnisait le commandant d'arrondissement et chef de section pour la tenue des registres du landsturm non armé; les chefs de section ayant maintenant, selon les nouvelles prescriptions, à tenir également les registres des services complémentaires, la dépense doit être supportée par le canton.

#### V. Cultes.

A. 1. Frais de bureau . . . . . . . fr. 149.50 A. 2. Traitement du secrétaire . . . . » 250.—

Total fr. 399.50

Ces dépassements sont dus:

- Ad A. 1. Aux frais d'une consultation concernant la revision de la convention cultuelle conclue avec Soleure.
- Ad A. 2. A l'allocation d'un supplément de traitement de 500 fr., à partir du 1<sup>cr</sup> juillet 1910, à l'employé de la Direction de l'assistance publique faisant les fonctions de secrétaire de la Direction des cultes.

#### VI. Instruction publique.

A. 5. Indemnités des commissions d'examen et des experts; frais de voyage . . . . . . . . . fr. 1,082.50

A reporter fr. 1,082.50

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

<b>.</b>	
Report	fr. 1,082.50
B. 2. Pensions de retraite	» 4,533. 30
B. 4. Traitements des employés	» 1,401.30
B. 5. b. Ameublement des mansardes .	» 208. —
B. 15. Clinique oto-laryngologique; amé-	
nagement et service en 1409	
et 1910	» 19,127. 25
C. 1. Ecole cantonale de Porrentruy,	¥ * '
subvention	» 1,750. —
C. 5. Pensions de retraite à des maîtres	,
d'écoles moyennes	» 7,263.35
F. 1. Etablissement de sourds-muets	,
de Münchenbuchsee	» 1,124.25
G. 5. Glossaire des dialectes de la	,
Suisse, subventions	» 228. —
Total	fr. 36,717. 95

Ad A. 5. Le budget prévoyait 10,500 fr. de frais et 3,000 fr. de recettes. Mais, en réalité, les premiers se sont montés à 4,097 fr. 50 et les secondes à 3,015 fr. de plus, il reste ainsi un découvert de 1,082 fr. 50. En 1909, alors que le crédit était le même, la dépense en plus avait été de 3,192 fr. 40.

Ad B. 2. Il a été accordé une pension à deux professeurs qui se sont retirés de l'enseignement. On n'avait pas inscrit de crédit à cet effet dans le budget.

- Ad B. 4. Le dépassement provient de ce qu'il a été créé une nouvelle place de garçon de laboratoire pour chacun des instituts pharmacologique et d'hygiène et pour la clinique dermatologique.
- Ad B. 5. b. La dépense concerne le reste du crédit extraordinaire de 14,000 fr. accordé par le Conseil-exécutif le 2 octobre 1907 pour l'ameublement de l'étage en mansardes de l'Université.
- Ad B. 15. Ici, il s'agit d'une dépense unique, qui se décompose en 9,206 fr. 25 pour l'aménagement et 9,921 fr. pour le service, en 1909 et pendant le 1<sup>cr</sup> semestre de 1910, de la clinique oto-laryngologique ouverte à l'hôpital de l'Ile. La subvention de l'Etat en faveur de cette clinique est maintenant réglée par la convention qui a été passée avec la corporation de l'hôpital de l'Ile.
- Ad C. 1. L'école cantonale de Porrentruy a donné une plus grande extension à l'enseignement des langues. En conséquence, le Conseil-exécutif a augmenté de 1,000 fr., avec effet rétroactif dès le 1<sup>er</sup> avril 1909, la subvention allouée à cet établissement.
- Ad~C.~5.~ Il a été accordé en 1900 huit nouvelles pensions, représentant ensemble 13,400 fr., d'où une dépense en plus de 7,760 fr.
- Ad F. 1. Le dépassement porte sur la rubrique Nourriture, pour laquelle les frais ont été de 1,356 fr. 85 supérieurs au chiffre du budget.
- Ad G. 5. A l'exemple d'autres gouvernements cantonaux, le Conseil-exécutif a accordé à la commission administrative du « Glossaire des patois de la Suisse romande » une subvention de 228 fr. pour les années 1906 et 1907.

#### VIII. Assistance publique.

$\operatorname{Report}$	fr.	3,007.50
B. 2. b. Frais de voyage	*	1,603. 20
F. 1. Maison d'éducation de Landorf	>>	1,880.89
F. 2. Maison d'éducation d'Aarwangen	>>	890. 92
F. 4. Maison d'éducation de Kehrsatz	>	350.53
F. 5. Maison d'éducation de Bretièges	n	953.48
F. 6. Maison d'éducation de Sonvilier	*	3,417.85
Total	fr.	12,104.37

- Ad A. 2. La Direction de l'assistance publique a été obligée de recourir temporairement aux services d'un employé auxiliaire, d'où une dépense de 603 fr. 30. Le reste de la dépense en plus, soit 72 fr., provient d'indemnités pour travail extraordinaire payées à trois employés.
- Ad B. 2. a. L'inspecteur cantonal de l'assistance a été pourvu, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1910, d'un adjoint, auquel il a été attribué un traitement de 5,000 fr.; son traitement a, par contre, été réduit de 1,500 fr. Ces changements ont occasionné une dépense en plus de 2,332 fr. 20.
- $Ad\ B.\ 2.\ b.$  Le dépassement provient des inspections faites par l'inspecteur-adjoint.
- Ad F. 1. La dépense en plus provient de ce que la cuisine et le réfectoire de l'établissement ont été installés à neuf. Le Conseil-exécutif avait ouvert à cet effet un crédit de 3,500 fr.
- Ad F. 2. Le Conseil-exécutif a élevé de 1,000 fr. à 1,200 fr. par an le traitement initial des maîtres et maîtresses des maisons cantonales d'éducation. Il en est résulté pour l'établissement d'Aarwangen une dépense en plus de 600 fr., que le crédit ordinaire n'a pas suffi à couvrir. En outre, les pensions ont produit 325 fr. de moins qu'on ne le prévoyait.
- Ad F. 4. Le dépassement porte principalement sur les rubriques nourriture et entretien, qui accusent ensemble une dépense en plus de 782 fr. 62, laquelle est, il est vrai, compensée en partie par 466 fr. 13 de dépense en moins aux rubriques administration et enseignement et une recette en plus de 207 fr. 50 à celle des pensions. L'augmentation d'inventaire, de 187 fr. 60, n'était pas prévue au budget.
- Ad F. 5. Le dépassement est plus que compensé par l'augmentation de l'inventaire, qui est de 1,726 fr. 30.
- Ad F. 6. Par suite du mauvais temps et de pertes de bétail, l'agriculture a accusé, au lieu du produit net de 890 fr. prévu au budget, une dépense en plus de 2,160 fr. 04, ce qui fait un déchet total de 3,050 fr. 04. A cela s'ajoutent une dépense en plus de 869 fr. 79 à la rubrique nourriture et une augmentation d'inventaire de 2,363 fr. 90 que le budget ne prévoyait pas. La différence se monte donc en tout à 6,283 fr. 73, dont il faut déduire 1,820 fr. 88 d'économies réalisées aux rubriques administration, enseignement et entretien, et 1,045 fr. de recettes en plus pour les pensions.

#### IXa. Economie publique.

	<ul><li>3. Frais de bureau</li><li>3. Ecoles professionnelles et indus-</li></ul>	fr.	3,154.65
	trielles	<i>»</i>	3,367. —
0. 0.	cations	*	226.87
	A reporter	fr.	6,748. 52

			6,748.52
D. 2. Technicum de Bienne.		>	<b>2,4</b> 93. 15
F. 2. b. Frais de bureau et de			
ment		>	1,501.85
F. 2. c. Cours d'instruction		*	200. —
	Total	fr	10,943, 52

- Ad A. 3. Cette rubrique a été grevée des dépenses extraordinaires suivantes: 800 fr. pour travaux préparatoires concernant l'introduction de l'assurance-vieillesse et de l'assurance-invalidité dans le canton de Berne, et 3,626 fr. 40 pour la contribution du canton aux frais (15,222 fr.) occasionnés par les délibérations et décisions des conférences intercantonales concernant la création d'un service officiel d'assurance mobilière.
- Ad C. 3. Le Conseil-exécutif a accordé au Musée des arts et métiers de Berne une subvention de 3,800 fr. sur les frais des cours pratiques et de céramique qui ont passé de l'Ecole bernoise des arts et métiers à cet établissement au 1er avril 1910.
- Ad C. 6. c. Les frais d'impression et autres des deux secrétariats ont été extraordinairement élevés en 1910. Il faut compter qu'à l'avenir le crédit ne sera plus dépassé.
- Ad D. 2. Il a fallu payer 525 fr. pour le remplacement de l'ancien directeur, qui était malade, et d'un maître. En outre, par suite de la diminution du nombre des élèves les écolages ont produit 3,711 fr. de moins que le chiffre budgétaire.
- Ad F. 2. b. L'exécution de la loi fédérale sur la police des denrées alimentaires et celle des ordonnances y relatives a entraîné une augmentation sensible du nombre des inspections, d'où des dépenses en plus pour frais de voyage. Les nombreuses analyses préalables à faire avaient autrefois déjà obligé les inspecteurs cantonaux à s'aménager de petits laboratoires; il a paru équitable d'allouer à ces fonctionnaires une indemnité convenable pour ces locaux qui leur servent uniquement à faire les travaux de leur charge.
- Ad F. 2. c. Il a été donné en 1910 quatre cours d'instruction pour experts locaux; ils ont été suivis par 85 personnes. Les indemnités à payer aux participants, soit 20 fr. pour les quatre jours, se sont donc montées à 1,700 fr., dont la moitié à la charge de la Confédération. La quote-part de cette dernière, soit donc 850 fr., est portée en compte à la rubrique IX a F 4.

#### IXb. Service sanitaire.

- C. Maternité . . . . . . . . . . . . fr. 23,910.95 E. Asile d'aliénés de la Waldau . . . » 24,318.89 F. Asile d'aliénés de Münsingen . . . » 4,535.60 Ensemble fr. 52,765.44
- Ad C. Il y a eu ici plusieurs dépenses en plus par rapport au budget, à savoir pour 1,589 fr. 42 à la rubrique administration, 4,114 fr. 43 à celle de l'enseignement, 6,879 fr. 66 à celle de la nourriture et 6,087 fr. 44 à celle de l'entretien. A cela s'ajoute une augmentation d'inventaire de 9,995 fr. 45, pour laquelle il n'était rien prévu au budget. Le changement survenu dans la direction de l'établissement et les modifications de service qui en sont résultées ne sont pas

étrangers à ces dépassements. Le traitement du nouveau directeur a été augmenté de 400 fr., et il a été engagé six nouveaux employés; en outre, le matériel d'enseignement et celui d'opérations ont été complétés selon les besoins. En ce qui concerne la nourriture, la dépense en plus est due au renchérissement de la vie ainsi qu'à l'augmentation du personnel de service et du nombre des journées d'entretien, celui-ci étant supérieur de 3,681 journées aux prévisions. Les frais en plus pour l'entretien portent presque uniquement sur des sous-rubriques; ainsi, 600 fr. en somme ronde affèrent à l'entretien des bâtiments et jardins, 3200 fr. à l'acquisition d'objets de ménage et mobilier (dont 12 lits), et environ 1000 fr. pour l'achat de manteaux et de tabliers pour les médecins et le personnel hospitalier; le surplus se répartit entre le chauffage, les médicaments et les articles de pausement.

Ad E. Le dépassement de 24,318 fr. 89 est composé par une augmentation d'inventaire de 25,944 fr. 50, qui concerne principalement les provisions de vivres, les objets de ménage, le linge et l'industrie. Les frais pour l'administration, la nourriture et l'entretien dépassent les prévisions budgétaires de 5,971 fr. 50, 10,434 fr. 22 et 15,641 fr. 74. En dépit de la dépense en plus qu'ils accusent, les frais d'administration ne sont supérieurs que de 119 fr. 29 à ceux de 1909. Le dépassement qui s'est produit quant à la nourriture est dû en partie au renchérissement constant des vivres et en partie à ce qu'il a fallu acheter des pommes de terre au dehors, la récolte ayant été très mauvaise. Pour ce qui est de l'entretien, la dépense en plus se répartit entre les rubriques «linge», «habillement», chauffage» et «éclairage»; à la troisième de ces rubriques, la transformation de la cuisine a beaucoup contribué au dépassement et, enfin, à celle de l'éclairage entre en ligne de compte la consommation d'électricité de toute une année.

Ad F. Le dépassement est plus que compensé par l'augmentation de l'inventaire, soit 9,143 fr. Y compris cette augmentation, les dépenses des diverses rubriques sont de 36,804 fr. 40 supérieures aux crédits, somme qui est toutefois couverte, sauf 4,535 fr. 60, par les recettes en plus provenant de l'industrie, de l'agriculture et des pensions, soit 32,268 fr. 80. Le dépassement net est dû à une dépense extraordinaire de 3,000 fr. faite pour l'achat de 12 lits, ainsi qu'au renchérissement de la vie.

#### X. Travaux publics.

B. 4.	Loyers	fr.	360. —
D.	Constructions nouvelles de bâti-		
	ments	>>	49,993.65
E. 3.	Travaux de réfection et digues.	>>	69,999.54
J. 2.	Carte du canton	>>	<b>216.</b> 30
	Total	fr.	120,569, 49

Ad B. 4. Le dépassement se décompose en 100 fr. qui manquaient au budget pour l'indemnité de bureau de l'ingénieur du VI<sup>a</sup> arrondissement, 210 fr. représentant l'augmentation de l'indemnité de location allouée à l'ingénieur du III<sup>a</sup> arrondissement, et 50 fr. payés au même fonctionnaire pour le loyer du mois de décembre 1909.

 $Ad\ D.$  Vu les obligations contractées concernant diverses constructions nouvelles de bâtiments, obli-

gations qui découlent toutes de décisions du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, il a fallu payer ici 299,993 fr. 65 en tout, au lieu des 250,000 fr. prévus au budget. On n'a pas jugé bon d'imputer sur le compte d'avances les 49,993 fr. 65 ainsi dépensés en plus.

Ad E. 3. Le crédit de 100,000 fr. prévu pour travaux de réfection et digues suffit dans les années où le temps est normal. Mais les hautes eaux de 1910 ont endommagé quantité de ponts et de routes de sorte que la somme ci-dessus a dû être considérablement dépassée.

Ad J. 2. Le projet de budget prévoyait une recette nette de 100 fr. à la rubrique carte du canton; or, les comptes accusent une dépense nette de 116 fr. 30, de sorte que le déchet est de 216 fr. 30 quant aux prévisions. Le déchet provient d'une part de l'achat d'un certain nombre de cartes topographiques en vue de renouveler la provision, d'autre part de ce qu'il en a été cédé gratuitement un assez grand nombre à diverses administrations, d'où perte de 20 centimes de bénéfice par carte.

#### XI. Emprunts.

## B. 1. Commissions, frais de transport et agio . . . . . . . . . . . fr. 1,517.62

Cette rubrique a été grevée d'une dépense extraordinaire de 5317 fr. pour l'impression de nouvelles feuilles de coupons des obligations à 3% de l'emprunt de 1895.

#### XII. Finances.

A. 5.	Frais judiciaires			fr.	318.80
	Frais de bureau				
C. 1.	Traitements des receveurs .			>	840.75
	Frais de bureau				
	Ense	emb!	le -	fr.	3.899.45

Ad A. 5. Il n'était pas prévu, de crédit au budget, pour frais judiciaires. Les dépenses dont il s'agit ici sont très variables et il n'est pas possible de les supputer, attendu qu'on ne saurait dire d'avance s'il y aura des procès et quelle sera leur importance.

Ad B. 3. La dépense en plus est due à l'achat d'une deuxième machine à écrire.

Ad C. 1. Le dépassement provient de l'augmentation du traitement d'un receveur de district, ainsi que des frais du remplacement d'un autre receveur, auquel il a été accordé un assez long congé.

Ad C. 2. Cette rubrique a été grevée des frais du service des chèques postaux, soit 3,723 fr. 85. Dès 1911, ces frais font l'objet d'un crédit spécial.

#### XIII. Agriculture.

B. 1. b. bb	. Mesures contre le phylloxéra	fr.	892.93
B. 5.	Elève du petit bétail	>>	207.30
E. 2.	Succursale de l'école agricole d'hi- ver de la Rütti à Langenthal	*	897. 52
E. 3.	Succursale de l'école agricole d'hi-		
	ver de la Rütti à Münsingen.	>>	114.98
F. 1.	Cours d'instruction		3,190.75
	Total	fr.	5,963.48

- Ad B. 1. b. bb. Le dépassement provient de ce qu'il a fallu verser une subvention de 10,000 fr. au fonds du phylloxéra, conformément au décret du 25 novembre 1909. Cette dépense n'avait pas pu être prévue dans le budget.
- Ad B. 5. Les dépenses en plus portent sur les frais de concours, de voyage et d'impression. Quant au premier de ces articles, elles sont dues principalement à la création de l'arrondissement de concours d'Innertkirchen, et, quant au dernier, à ce que le rapport concernant les concours a été imprimé en 1600 exemplaires.
- Ad E. 2. Le dépassement concerne la rubrique nourriture; il provient du relèvement de l'indemnité à payer aux maîtres de pension, de l'augmentation du nombre des élèves et de ce que ceux-ci étaient tous externes en 1910.
- Ad E. 3. Par suite du relèvement des prix de pension, la rubrique nourriture a été grevée de 279 fr. 75 de dépenses en plus; celle de l'entretien accuse également un chiffre de frais supérieur aux prévisions, à savoir de 410 fr. 25, à cause de deux déménagements du mobilier ainsi que d'acquisitions d'ustensiles de ménage. En outre, il y a une augmentation d'inventaire de 954 fr. 70, alors qu'à cet égard il n'était rien prévu au budget.
- Ad F. 1. Il avait été admis que les cours pour inspecteurs des viandes à organiser conformément aux prescriptions fédérales se répartiraient à peu près également sur les exercices 1909 et 1910; les frais avaient donc été budgetés en conséquence. Or, il y a eu en 1909 11 cours, avec 275 participants, et en 1910 23 cours, avec 467 participants; par le fait, les frais ont porté en majeure partie sur l'exercice 1910.

#### XIV. Economie forestière.

#### A. 2. Traitements des employés . . . fr. 100. —

On n'avait pas tenu compte, dans le budget, de l'augmentation du traitement d'un employé, laquelle venait à échéance le 1<sup>er</sup> juillet.

#### XV. Forêts domaniales.

C. 4. Frais de façonnage	fr. »	4,737. 70 153. 75
C. 8. Plantations dans le Grand Marais E. 1. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux frais des	*	102.60
inspecteurs forestiers	*	5,477. —
Ensemble	fr.	10,471.05

- Ad C. 4. Les frais de façonnage dépendent de la quantité de bois abattue et des prix à payer par m³. Ces deux facteurs peuvent varier d'une année à l'autre.
- Ad C. 7. La dépense en plus provient des frais du procès soutenu par l'Etat contre le chemin de fer du Harder au sujet de terrains à céder à celui-ci par voie d'expropriation.
- Ad. C. 8. Les plantations du Grand Marais peuvent être considérées comme terminées et c'est pourquoi il ne fut inscrit aucun crédit y relatif dans le budget Il restait cependant quelques petits travaux

à payer, lesquels ont été portés au compte de 1910.

Ad E. 1. Il s'agit ici d'un décompte avec la rubrique XIV. B. 4. La dépense en plus de la rubrique XV. E. 1. est en effet compensée par une recette en plus d'égal montant à la rubrique susindiquée.

## XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

В.	2.	Frais	de	sv	irv	eill	anc	e	et	de	pe	rce	p-		
		tion			,									fr.	175.35

Le dépassement provient des frais de voyages des gardes-pêche, des frais du remplacement d'un de ces gardes, qui était malade, et de l'établissement d'écriteaux de défense.

#### XXIII. Régie des sels.

В.	4.	Frais	de	ma	ga <b>s</b> inage					fr.	177.	40
					d'exploit							
							•	rot	al	fr	624	65

- Ad B. 4. La dépense en plus est due aux frais du remplacement du magasinier de la factorerie des sels de Berne, lequel a été longtemps malade.
- Ad B. 6. Ici, elle provient de ce qu'il a été versé une subvention unique de 600 fr. comme contribution aux frais de l'entretien de la voie conduisant au magasin des sels de Delémont.

#### XXXII. Impôts directs.

C.	6.	Frais	divers	de	perception .	io.			fr.	615.71	
D.	1.	Traite	ements	des	fonctionnaire	es			>>	1,000. —	
					Ens	en	nb	le	fr.	1,615.71	

- Ad C. 6. Le dépassement est dû à l'augmentation générale des frais de perception, laquelle marche de pair avec celle des affaires.
- Ad D. 1. Par arrêté du 19 janvier 1910 le Conseil-exécutif a, en reconnaissance des services rendus, porté au maximum le traitement de l'intendant des impôts.

#### Récapitulation.

	_							
I. Administratio	n	gén	éra	le	•		fr.	3,685.95
II. Administratio							<b>»</b>	6,851.42
III a. Justice	. `						>	4,706.70
IIIb. Police							>>	24,392.08
IV. Affaires milit	air	es					>	4,150.35
V. Cultes							>	399.50
IV. Instruction pr	ibl	ique	?				>	36,717.95
VIII. Assistance pu							>>	12,104.37
IXa. Economie pub							*	10,943.52
IXb. Affaires sanita							»	52,765.44
X. Travaux publ							>>	120,569.49
XI. Emprunts .							>	1,517.62
XII. Finances .							>>	3,899.45
XIII. Agriculture.							>>	5,963.48
XIV. Economie fore	sti	ère					>>	100. —
XV. Forêts domana	ial	es					>	10,471.05
XXII. Chasse, pêche	et	mi	nes				*	175. 35
XXIII. Régie des sels							»	624.65
XXII. Impôts directs							>	1,615.71
				']	l'ota	ll	tr.	301,654.08

Sur le vu du rapport qui précède, la Direction des finances demande au Conseil-exécutif qu'il lui plaise proposer au Grand Conseil d'approuver:

- 1º Les dépassements ci-après des crédits du budget de 1910, en accordant les suppléments de crédit voulus, à porter au compte de l'exercice 1910:
  - a) Les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses nécessitées, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions, au montant de . fr. 490,899.70

b) Les dépassements de crédits correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précitées font totalement ou partiellement défaut, au montant de

» 301,654.08

Total fr. 792,553.78

Berne, le 6 juin 1911.

Le directeur des finances,

Kunz.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 27 juin 1911.

Au nom du Conseil-exécutif :

Le président,

Burren.

Le chancelier,

Kistler.

#### Projet du Conseil-exécutif, du 18 juillet 1911.

## DÉCRET

portant

création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse réformée de Langenthal.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

#### décrète:

ARTICLE PREMIER. Il est créé pour la paroisse réformée de Langenthal une seconde place de pasteur, qui, en ce qui concerne les droits et les devoirs du titulaire, sera assimilée à la place déjà existante.

ART. 2. Le siège des deux cures, la répartition des charges et attributions des deux pasteurs, de même que leur suppléance réciproque, feront l'objet d'un règlement que le Conseil-exécutif établira après avoir entendu les organes intéressés.

Art. 3. Le présent décret entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1912. Il sera inséré au Bulletin des lois.

Berne, le 18 juillet 1911.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Burren.

Le substitut du chancelier,

Eckert.

### Recours en grâce.

(Septembre 1911.)

1º Stæckli née Hirzel, Sophie, née en 1851, originaire de Winterthour, demeurant à Berne, a été condamnée le 27 janvier 1911 par le juge de police de Berne, pour mendicité, à 3 jours d'emprisonnement aggravé ainsi qu'au paiement de 44 fr. 60 de frais à l'Etat. Le 29 octobre 1910, la prénommée se présentait chez dame S., à Berne, lui demandant des secours. Dame S. lui remit une somme de 4 fr., en lui disant de revenir plus tard. La femme Stœckli revint en effet; mais la servante de dame S. lui ayant dit que sa maîtresse, malade, ne pouvait pas la recevoir, elle entra dans une violente colère et se mit à proférer des injures. Plainte fut portée à la police, pour mendicité; en dépit de ses dénégations, la femme Stœckli fut condamnée ainsi qu'il a été dit ci-dessus. La prénommée sollicite maintenant la remise de la peine ainsi que des frais. Elle maintient ses dires antérieurs et attaque le jugement, en même temps qu'elle conteste l'exactitude du certificat de moralité, lequel est défavorable, que la police municipale de Berne lui délivre; au surplus, elle invoque ses bons antécédents, sa situation précaire et son mauvais état de santé. La direction de la police municipale déclare ne pas pouvoir appuyer le recours, la femme Stœckli ayant été justement condamnée, ainsi qu'il ressort de faits constatés depuis. Selon rapport de la police municipale de St-Gall, les époux Stœckli, qui habitaient cette ville avant de venir à Berne, y avaient la réputation de paresseux; ils mettaient largement à contribution la charité publique et privée, et la femme avait été condamnée, pour injurcs, à une peine d'emprisonnement. Le préfet se prononce lui aussi pour le rejet du recours. En ce qui concerne les frais, il ne saurait être question d'en faire remise, vu l'art. 565 du code de procédure pénale; il ne paraît pas non plus bon de faire grâce complète de la peine d'emprisonnement.

C'est à tort que la femme Stœckli s'en prend au jugement et au certificat de moralité délivré par la police de Berne. Si, cependant, le Conseil-exécutif est d'avis qu'on peut réduire la peine d'emprisonnement à un jour, c'est uniquement eu égard à l'âge et à la mauvaise santé de la recourante; il appert en effet d'un certificat médical que celle-ci a une maladie nerveuse et que la prison pourrait aggraver son état. Il faut toutefois admettre qu'un jour d'emprisonnement n'aura pas pareilles conséquences; le Conseil-exécutif propose donc de ne pas faire plus ample remise.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de la peine à 1 jour d'emprisonnement.

2º Vægeli, Jean, né en 1870, mécanicien, originaire de Wilderswil, demeurant à Oerlikon, a été condamné le 31 octobre 1910 par le juge au correctionnel d'Interlaken pour menaces à main armée, à 5 jours d'emprisonnement aggravé ainsi qu'à 20 fr. d'amende et 21 fr. 50 de frais à l'Etat. Le prénommé se trouvait au commencement d'octobre dernier à Wilderswil, pour affaires d'héritage et de famille. Un soir, vers 6 heures, il rencontra un certain S., maître-forgeron, avec qui il avait eu maille à partir autrefois et qui, à son avis, se mêlait trop de ses affaires. A sa vue, il sortit de sa poche un revolver chargé, mais encore renfermé dans son étui, et le lui brandit au visage en proférant des menaces; toutefois, sur un appel de son frère, qui

l'accompagnait, il reprit son chemin. Devant le juge, Vœgeli déclara qu'il avait agi sous l'empire d'une violente colère et que S. devait s'estimer heureux de ne pas avoir recu une balle. Le juge admit qu'il y avait eu menaces à main armée et le condamna ainsi qu'il est dit plus haut. Vægeli sollicite maintenant la remise de la peine; il invoque ses charges de famille et allègue que l'exécution de la condamnation lui causerait un grave préjudice. Le préfet appuie le recours. Il ressort toutefois du dossier que le prénommé a été condamné par deux fois à une peine d'emprisonnement, en 1906 et 1907, pour mauvais traitements et vol. Dans ces conditions, il ne saurait guère être question de faire grâce; par contre, on lui donnera, si possible, l'occasion de purger sa peine à son lieu actuel de domicile. Le Conseil-exécutif propose donc de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

3º Gindrat, Alcide, journalier, originaire de Pleujouse, demeurant à Asuel, a été condamné les 10 et 24 février et 24 mars derniers par le juge de police de Porrentruy, pour contravention à la loi sur l'instruction primaire, à 6, 12, 48 et 96 fr. d'amende et à 7 fr. de frais à l'Etat. Le jeune Gindrat, qui faisait alors sa dernière année d'école, a manqué la classe, à Asuel, du 1er novembre 1910 au 1er février 1911, sans présenter d'excuses ni prouver qu'il fût allé à l'école ailleurs, d'où la condamnation infligée à son père. Celui-ci sollicite maintenant la remise des amendes. Il allègue que pendant la période susindiquée son garçon était en place en France et qu'il y a suivi des leçons; au surplus, il invoque ses charges de famille et sa mauvaise situation. Le conseil municipal et la commission d'école d'Asuel déclarent que le sieur Gindrat est un ouvrier laborieux et honnête mais que, cependant, lui et les siens sont presque dans la gêne. La Direction de l'instruction publique ne peut pas appuyer sans réserve le recours, attendu que, selon rapport de l'inspecteur scolaire, Gindrat a été rendu sérieusement attentif, en temps voulu, aux conséquences de sa manière de faire. Dans ces conditions et vu la gravité relative des contraventions, on ne saurait faire remise complète des amendes; par contre, vu l'accumulation de celles-ci, ainsi que la mauvaise situation du pétitionnaire et les rapports favorables du conseil municipal et de la commission d'école d'Asuel, le Conseil-exécutif est d'avis qu'on peut faire droit au

recours dans une bonne mesure. On propose donc de réduire les amendes à 30 fr. en tout.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction du total des amendes à 30 fr.

4º Schwab, Gottlieb, né en 1882, originaire de Chiètres, portier d'hôtel, demeurant à Uetendorf, a été condamné le 6 avril dernier par le tribunal correctionnel de Thoune, pour tentative de vol avec effraction, à 20 jours d'emprisonnement et 84 fr. de frais à l'Etat. Le 28 février de cette année, la saison étant terminée, le prénommé s'en retournait de Grindelwald à Uetendorf. Il s'arrêta à Thoune, où un employé de chemin de fer le surprit en train de dévisser la serrure automatique d'un cabinet d'aisances payant de la gare, pour s'emparer de l'argent qu'elle contenait; il avait déjà enlevé plusieurs vis. Traduit devant la justice, Schwab prétendit qu'étant ivre il n'avait plus pu ouvrir la porte des cabinets et que c'est pour cela qu'il s'était mis à dévisser la serrure; ses dires étant toutefois en contradiction avec ceux des témoins, le tribunal n'y ajouta pas foi et le condamna ainsi qu'il est dit cidessus. La serrure fracturée avait par hasard été vidée immédiatement avant la tentative de Schwab, de sorte qu'elle ne renfermait qu'une pièce de 20 centimes; il fut tenu compte de ce fait, bien que celui-ci fût indépendant de la volonté du coupable, ainsi que des bons antécédents et de la bonne réputation de ce dernier. Le tribunal ne mit pas Schwab au bénéfice du sursis conditionnel; l'exposé des motifs du jugement ne dit toutefois pas pourquoi, mais on peut supposer que c'est à cause des dénégations entêtées du prévenu. Schwab présente maintenant un recours en grâce, dans lequel il attaque le jugement et essaie de démontrer qu'on aurait dû lui accorder le sursis. Pour ce qui est de la critique du jugement, on ne saurait s'en occuper ici; il faut cependant faire observer que l'appréciation même large des faits relevés dans le dossier n'est nullement favorable au recourant, dont les dénégations perpétuelles ne font pas bonne impression. Le Conseil-exécutif estime donc que le tribunal a dûment tenu compte de tout ce qui militait en faveur de Schwab et qu'il y a d'autant moins lieu de faire grâce que le sursis conditionnel a été refusé à cet individu. En conséquence, il propose de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

5º Porchy, Joseph-Emile, né en 1871, repasseur, originaire de Vendlincourt, demeurant à Bienne, a été condamné les 17 et 23 février derniers par le juge au correctionnel de Bienne, pour contravention à l'interdiction des auberges, chaque fois à deux jours de prison et 2 fr. 50 de frais à l'Etat. L'interdiction des auberges avait été prononcée contre le prénommé pour cause de non-paiement de l'impôt dû à la commune de Madrèche pour l'année 1909. Porchy y contrevint par deux fois; dénoncé, il dut reconnaître les faits et fut condamné comme on vient de le dire. Il sollicite maintenant la remise des peines d'emprisonnement et produit à l'appui de son recours des pièces établissant qu'il a payé l'impôt arriéré ainsi que les frais de justice. Le conseil municipal de Bienne et le préfet recommandent le pétitionnaire. Porchy ayant satisfait à ses obligations, le Conseil-exécutif est lui aussi d'avis qu'on peut faire droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise des peines d'emprisonnement.

6º Noirjean, Charles-Joseph, né en 1886, originaire de Damphreux, journalier à Porrentruy, a été condamné le 24 février dernier par le juge au correctionnel de Porrentruy, pour infraction à l'interdiction des auberges, à 30 jours d'emprisonnement et 36 fr. 50 de frais à l'Etat. L'interdiction des auberges avait été prononcée contre le prénommé parce que, depuis des années, il ne payait pas l'impôt communal de Porrentruy. Noirjean y contrevint à réitérées fois, d'où plusieurs condamnations, parmi lesquelles celle qui est mentionnée ci-dessus. Cet individu sollicite maintenant la remise de cette peine, en faisant valoir qu'il a payé les impôts arriérés et qu'il a une bonne conduite. Le Conseil municipal de Porrentruy et le préfet appuient le recours. Il appert cependant du rapport préfectoral que Noirjean n'a pas payé les frais dus à l'Etat. Dans ces conditions le Conseil-exécutif estime qu'il n'y a pas lieu de faire grâce complète et propose de réduire la peine à 10 jours.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de la peine à 10 jours d'emprisonnement.

tion primaire, à 3 fr. et 6 fr. d'amende et 2 fr. de frais à l'Etat. Le jeune H. Frésard, fils du prénommé, a manqué l'école, en avril, mai et juin de 1910, pendant 34 heures sans présenter d'excuses, d'où les condamnations prérappelées, auxquelles le père Frésard se soumit volontairement. Ce dernier sollicite maintenant la remise des amendes. Il allègue que son garcon était malade et avoir ignoré que la poursuite le concernait lui aussi. A l'appui de ses dires, il produit un certificat médical, du 10 novembre 1910, dans lequel il est dit que le jeune Frésard a une conjonctivite. Frésard ne prétend pas être hors d'état de payer les amendes. Le Conseil-exécutif est d'avis que, tout bien considéré, il n'y a aucun motif de faire grâce en l'espèce. Le certificat médical invoqué par le recourant porte sur une toute autre époque que celle où le jeune Frésard a manqué l'école et on n'y dit nullement que la maladie d'yeux dont celui-ci est atteint fût de nature à l'empêcher d'aller en classe. Au surplus, l'exactitude des allégués du sieur Frésard ne saurait être vérifiée. Il constate, en tout cas, que le prénommé n'a pris la peine ni d'excuser son enfant, ni même de paraître devant le juge; dans ces conditions, il n'y a aucun motif de faire grâce et, partant, le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours. Rejet.

7º Frésard, Charles, agriculteur, originaire des

Enfers, demeurant au Bémont, a été condamné le 15

octobre 1910 par le juge de police des Franches-

Montagnes, pour contravention à la loi sur l'instruc-

Proposition du Conseil-exécutif:

8º Bonvallat, Paul, né en 1886, horloger, originaire de Miécourt, demeurant à Porrentruy, a été condamné les 27 janvier et 10 mars derniers par le juge au correctionnel de Porrentruy, pour infraction à l'interdiction des auberges, à 8 et 15 jours d'emprisonnement ainsi qu'à 14 fr. 50 et 21 fr. 50 de frais à l'Etat. L'interdiction des auberges avait été prononcée contre le prénommé pour non paiement de l'impôt communal de Porrentruy. Bonvallat y contrevint à réitérées fois, ce qui lui attira cinq condamnations à l'emprisonnement, dont il a purgé les trois premières. Cet individu sollicite maintenant la remise des deux peines susmentionnées. Il fait valoir, en substance, qu'il a payé les impôts arriérés et invoque ses charges de famille. Il n'a pas acquité les frais dus à l'Etat, bien qu'il y ait été invité expressément et qu'on lui ait donné le temps pour le faire. Vu cette dernière circonstance, le Conseil-exécutif est d'avis qu'on ne

saurait faire grâce complète au sieur Bonvallat; il propose donc de ne lui faire remise que de la peine d'emprisonnement de 15 jours.

Proposition du Conscil-exécutif: Remise de la peine d'emprisonnement de 15 jours.

9º et 10º Fleury, Ariste, né en 1887, coutelier, et Rion, François, né en 1886, ouvrier de fabrique, tous deux originaires de Courroux et y demeurant, ont été condamnés le 22 févier dernier par le juge de police de Delémont, pour infraction à l'interdiction de chasser le dimanche, chacun à 200 fr. d'amende et solidairement à 44 fr. 50 de frais. Les prénommés ont été vu chassant dans la commune de Vicques, le dimanche 11 décembre 1910. Ils avaient avec eux deux chiens courants; pour autant qu'on put l'établir, ils tuèrent un renard et un écureuil. La police ayant eu vent de la chose, plainte fut portée et Fleury et Rion, qui avaient tout avoué, se virent condamner ainsi qu'il a été dit plus haut. Ces deux individus, qui ont déjà été condamnés autrefois pour délit de chasse, sollicitent maintenant la remise ou tout au moins la réduction des amendes à eux infligées; ils invoquent leur honorabilité, produisent de bons certificats de travail et se prétendent hors d'état de payer. Le préfet de Delémont appuie le recours. La Direction des forêts se prononce contre toute mesure de clémence; elle fait observer, avec raison, qu'en l'espèce le délit a été perpétré avec une véritable audace et que, dans ces conditions, il faut appliquer la loi dans toute sa rigueur. Le Conseil-exécutif partage cette dernière opinion; il paraît d'autant moins justifié de se montrer clément envers Fleury et Rion que ces deux individus avaient déjà été condamnés pour délit de chasse avant l'affaire dont il s'agit ici. Au surplus, les recourants n'établissent pas qu'ils soient hors d'état de s'acquitter; il ressort de leurs certificats qu'ils sont constamment en place, de sorte qu'il faut admettre qu'ils pourront payer les amendes, ne fût ce que par termes. Tout bien pesé, le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

11º Chappatte, François, né en 1874, horloger, originaire du Noirmont, demeurant à Tavannes, a été

condamné le 27 août 1910 par la première chambre pénale de la Cour suprême pour infraction à l'interdiction de chasser le dimanche, à 130 fr. d'amende et, solidairement avec un co-inculpé, à 102 fr. de frais à l'Etat. Le prénommé avait été accusé, avec plusieurs autres individus, d'avoir chassé le dimanche 29 novembre 1909, dans les environs de La Chaux et du Cernil de Tramelan. Tous les inculpés nièrent sauf un; la poursuite ne donna de résultats que contre ce dernier et le prénommé Chappatte. Celui-ci fut condamné principalement eu égard à certains propos qu'il avait tenu à des tiers. Chappatte sollicite maintenant la remise de l'amende. Il prétend avoir été condamné injustement et invoque ses charges de famille; son recours est appuyé par le maire de Tavannes. La Direction des forêts se prononce contre la remise de l'amende. Il n'y a en effet, de l'opinion du Conseilexécutif, aucun motif de se montrer clément envers le recourant. Rien ne permet de douter du bien-fondé du jugement; les dénégations du sieur Chappatte font une mauvaise impression, après que tant les juges d'instance supérieure que ceux de première instance l'ont reconnu coupable. Au surplus, cet individu ne prouve pas l'exactitude de ses dires quant à sa situation, et l'on peut admettre qu'il lui sera possible de payer l'amende. Les faits pour lesquels il a été condamné sont d'ailleurs assez graves, Chappatte s'étant, selon toute apparence, servi d'un fusil démontable. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

12º Gaufroid, Paul, né en 1866, originaire de Peuchapatte, journalier, actuellement détenu à Witzwil, a été condamné le 12 janvier dernier par le juge de police de Moutier, pour mendicité et vagabondage, à 1 an d'internement dans une maison de travail et, solidairement avec sa femme, au paiement de 83 fr. 20 de frais à l'Etat. Le prénommé menait une vie déréglée. En décembre 1910, il parcourait la région de Moutier avec sa femme en mendiant, passant les nuits dans une forêt près du village de Roches. Finalement la police les appréhenda tous deux et les déféra au juge. Il appert du dossier que Gaufroid et sa femme auraient fort bien pu vivre honnêtement de leur travail, mais qu'ils préféraient se livrer au vagabondage et à l'ivrognerie; des deux, c'est l'homme le principal coupable, attendu qu'il avait amené sa femme à quitter une place pour partager sa vie errante. Les enfants Gaufroid sont à la charge de l'assistance publique.

Gaufroid a déjà été condamné pour divers délits et interné administrativement dans une maison de travail; il paraît être incorrigible. Cet individu présente maintenant un recours en grâce, que le directeur de l'établissement déclare ne pas pouvoir appuyer. Vu ses mauvais antécédents, Gaufroid ne paraît pas digne d'une mesure de clémence et, en conséquence, le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

13º Wagner née Fahrni, Lina, née en 1881, femme de Rodolphe, originaire de Wiedlisbach, demeurant à Lüterswil, a été condamnée le 3 avril dernier par le tribunal correctionnel de Berne, pour recel, à 10 jours d'emprisonnement et 15 fr. de frais à l'Etat. Une certaine fille L. avait, en mars 1911, enlevé à un sieur S., employé postal, avec qui elle avait passé la nuit, son portemonnaie, contenant 143 fr. Elle s'en alla avec le produit de son larcin chez des gens habitant à la Badgasse et qui, à cette époque, hébergeaient la femme Wagner prénommée, et leur en distribua une bonne partie. La femme Wagner, en particulier, reçut environ 50 fr., qu'elle dépensa en divers achats. Comme elle connaissait bien la situation de la fille L., il n'est pas douteux qu'elle savait à quoi s'en tenir sur l'origine de l'argent distribué par cette fille; en acceptant cet argent, elle se rendait donc coupable de recel. Déférée au juge, elle fut effectivement condamnée ainsi qu'il a été dit ci-dessus. La femme Wagner sollicite maintenant la remise d'une partie de la peine. La direction de la police de Berne ainsi que le préfet sont toutefois d'avis que son recours doit être écarté. La prénommée a en effet une réputation déplorable; elle mène une vie déréglée et abandonne le soin de ses deux enfants à l'assistance publique. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif ne saurait lui non plus, appuyer le recours; la femme Wagner paraît aussi indigne d'une mesure de clémence que du sursis conditionnel.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

14º et 15º Froidevaux, Henri, né en 1883, originaire de Muriaux, chauffeur à Delémont, et Henzelin, Lucie, née en 1883, originaire de Bonfol, horlogère,

maintenant femme du précédent, ont été condamnés le 3 mai dernier par le juge au correctionnel de Delémont, pour concubinage, chacun à 1 jour d'emprisonnement et à 8 fr. de frais à l'Etat. Ainsi qu'ils l'ont avoué, les deux prénommés ont vécu assez longtemps en concubinage. Ils ne pouvaient pas se marier, un premier mariage du sieur Froidevaux, qui vivait séparé de sa femme depuis deux ans, n'étant pas encore dissous. Le divorce ayant finalement été prononcé le 25 mars dernier, Froidevaux et Lucie Henzelin purent se marier, le 27 avril. Les deux prénommés sollicitent maintenant la remise de la peine, en invoquant la régularisation de leur situation; abstraction faite de la condamnation dont il s'agit en l'espèce, ils n'ont pas de casier judiciaire. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'on peut se montrer clément et, en conséquence, propose de faire droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la peine.

16º Rieder, Christian, né en 1887, originaire de Frutigen, ouvrier auxiliaire à Berne, a été condamné le 6 avril dernier par le tribunal correctionnel de Berne pour vol, à 2 mois de détention correctionnelle, commués en 30 jours de détention cellulaire, ainsi qu'à 17 fr. 70 de frais à l'Etat. Le prénommé a dérobé à son patron, en décembre 1910, une petite caisse renfermant du plomb et du cuivre pour une valeur de 4 fr. Il avait essayé de vendre le produit de son larcin à un marchand de vieux métaux, mais celui-ci, pris de soupçon, avait avisé la police. Le patron de Rieser refusa de porter plainte; l'affaire dut cependant être poursuivie d'office. Le vol susrelaté n'était pas grave; par contre Rieder avait déjà été condamné, pour vol et tentative de même délit à 1 an de maison de correction en 1903 et, pour vol, à 4 jours de prison en 1906. Il fallut donc lui infliger une peine de détention correctionnelle; en outre, le sursis conditionnel ne paraissait guère pouvoir lui être accordé. Rieder fut donc condamné ainsi qu'il a été dit plus haut; cependant le tribunal, dans l'exposé des motifs du jugement, qualifie lui-même la peine de trop sévère et recommande de la réduire par voie de grâce. Le prénommé sollicite maintenant la remise d'une partie de la peine; la direction de la police municipale et le préfet de Berne appuient son recours. Rieder vient de se marier; selon certificat de son patron, sa conduite n'a pas donné lieu à des plaintes depuis l'affaire susrelatée. Le Conseil-exécutif est d'avis que vu les condamnations antérieures du recourant on ne saurait lui faire remise totale de sa peine; par contre, eu égard aux circonstances de l'affaire ainsi qu'aux recommandations dont Rieder est l'objet, il estime qu'on peut réduire la peine à un jour d'emprisonnement.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de la peine à 1 jour d'emprisonnement.

17º Jakob, Frédéric, né en 1874, originaire de Lauperswil, serrurier à Wimmis, a été condamné le 30 janvier dernier par la Ire chambre pénale de la cour suprême, pour faux en écritures privées, à 10 jours d'emprisonnement, à la privation des droits civiques pour un an, à la destitution de ses charges publiques ainsi qu'à 132 fr. 05 de frais à l'Etat. Les faits qui ont amené cette condamnation sont les suivants: Jakob prenait part au Tir fédéral de Berne. Le soir du 22 juillet, le comité de tir fut avisé qu'il avait promis au sonneur de la cible Nº 44 un pourboire pour le cas où, au tir de section, il lui marquerait tout des numéros dans son livret; peu après, le même sonneur informa le comité que son cachet avait disparu. On vit immédiatement un rapport entre les deux incidents. Avec l'aide du sonneur, on retrouva Jakob, au moment où il allait quitter le stand. Il fut questionné par des membres du comité de tir au sujet de la promesse qu'il avait faite au sonneur et sommé de produire son livret; on constata qu'au tir de section ce dernier contenait partout un numéro, de même qu'à la rubrique du résultat général, mais que la signature du sonneur ainsi que la souche manquaient. Jakob reconnut avoir promis un pourboire au sonneur dans les circonstances susindiquées; mais il se défendit d'avoir voulu le suborner; il commença également par nier d'avoir soustrait le cachet du sonneur et falsifié sa feuille de tir, mais finalement il avoua tout au président du comité. Il fallut porter plainte contre Jakob. Devant le tribunal, il dut reconnaître les faits; toutefois il contesta s'être rendu coupable d'une action dolosive et punissable. Il prétendit avoir agi dans un moment de surexcitation et ne pas avoir eu l'intention de faire usage de la feuille fraudée, ce dont, selon lui, témoignait la façon défectueuse dont cette feuille était remplie ainsi que le manque de la souche, lesquels excluaient d'avance la prise en considération du résultat inscrit. Jakob crut aussi pouvoir dénier à sa feuille de tir, telle qu'il l'avait remplie, le caractère de document. Ni le tribunal de première instance ni la première chambre pénale de la Cour snprême n'admirent cependant ces objections et Jakob fut reconnu coupable de faux en écritures privées,

avec dommage ne dépassant pas 30 fr. Pour ce qui est de l'intention frauduleuse, le tribunal fut d'avis qu'elle ressortait indubitablement des faits reprochés à Jakob, attendu que celui-ci était un tireur éprouvé, qu'il avait participé déjà à plusieurs tirs et qu'il avait souvent rempli les fonctions de membre de comités de tir; au surplus, la conversation tenue avec le sonneur ainsi que l'enlèvement du cachet de ce dernier constituaient des indices sérieux. Le tribunal de première instance mit Jakob au bénéfice du sursis conditionnel, en égard à ses bons antécédents. Le condamné, - de même que le ministère public d'ailleurs -- interjeta appel de ce jugement. La première chambre pénale confirma la condamnation en tout point; par contre elle révoqua le sursis accordé à Jakob, qu'elle en trouva indigne. A ce dernier égard, il est dit dans l'exposé des motifs du jugement que le prénommé devait pleinement connaître les conséquences de sa manière d'agir; il y avait lieu, au surplus, de considérer comme circonstances aggravantes, le fait qu'il revêtait diverses charges dans sa commune ainsi que le détournement du cachet du sonneur et la promesse faite à ce dernier, de sorte qu'il était impossible de maintenir le sursis conditionnel accordé par le tribunal de première instance.

Jakob présente maintenant un recours en grâce. Il prétend avoir agi dans un moment d'égarement et sous l'empire de l'ivresse; au surplus, il invoque son honorabilité antérieure et trouve la peine trop sévère, eu égard surtout à la révocation du sursis. Le conseil municipal et le préfet de Wimmis appuient le recours; le préfet de Berne, par contre, se prononce contre toute remise de la peine. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'il n'y a aucun motif de faire grâce en l'espèce. Le sieur Jakob n'allègue aucun fait nouveau; son défenseur a eu toute latitude de faire valoir ses arguments actuels devant les tribunaux. Il n'établit pas non plus que la condamnation le frappe trop durement. Les juges d'instance supérieure ont apprécié pleinement et librement, selon la loi, les faits reprochés à Jakob, et ce n'est sans doute pas sans de bonnes raisons qu'ils ont révoqué le sursis qui lui avait été accordé en première instance. Le prénommé paraît d'autant moins digne d'une mesure de clémence. Au surplus, la nature même du délit interdit, de l'opinion du Conseil-exécutif, de faire remise. Il faut espérer que Jakob, qui par ailleurs était un homme honorable, finira par reconnaître lui-même sa faute; pour le moment il n'a qu'à l'expier, en se soumettant à la condamnation. Tout bien pesé donc, le Conseil-exécutif propose de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

18º Castagna, Christian, recte Sartori, Benjamin, né en 1877, originaire de Vicence (Italie), marchand de fruits, ci-devant à Thoune, actuellement à Lausanne, a été condamné par défaut le 12 juillet 1905 par le juge au correctionnel de Thoune, pour concubinage, à 5 jours d'emprisonnement et 21 fr. 30 de frais à l'Etat. Le prénommé, qui séjournait à Thoune sous le nom de Castagna, vivait en concubinage avec sa fiancée; il ne pouvait pas se marier, ses papiers n'étant pas en règle. Finalement plainte sut portée et Castagna et sa fiancée, qui avaient dû reconnaître les faits, furent condamnés. Ces derniers habitent maintenant Lausanne et ils se sont mariés, leurs papiers ayant été régularisés. Le sieur Sartori présente un recours en grâce; sa femme a déjà purgé sa peine. Sartori n'ayant aucun casier judiciaire dans le canton de Berne et jouissant d'une bonne réputation, le Conseil-exécutif propose de faire droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la peine.

19º Bichsel, Abraham, né en 1861, portefaix, originaire de Hasle près Berthoud, demeurant à Berne, a été condamné le 13 février dernier, pour contravention à la loi sur le timbre, à trois amendes de 10 fr. chacune, ainsi qu'à 3 fr. de droit de timbre et 27 fr. 60 de frais à l'Etat. Le prénommé avait été chargé par le directeur du théâtre « Apollo », à Berne, d'afficher les programmes de cet établissement, aux endroits usuels, pendant la saison d'hiver de 1910 à 1911; il avait, comme tel, à estampiller les affiches et il recevait la somme correspondante soit en espèces, soit en estampilles. Or il fut constaté à diverses reprises que des affiches de l'« Apollo » placardées à la gare n'étaient pas timbrées; dans un autre cas, le timbre n'avait pas été suffisamment annulé. Bichsel fut poursuivi. Bien qu'il eut avoué à l'agent qui avait dressé le procès-verbal qu'il n'avait pas timbré des affiches dans deux cas, devant le juge il contesta les faits, pour finalement alléguer que dans deux cas le directeur de l'« Apollo » ne lui avait pas donné d'argent pour se procurer les timbres voulus. Il fut condamné ainsi qu'on l'a dit ci-dessus. Bichsel solicite maintenant la remise des amendes. Il prétend que le directeur de l'« Apollo » lui avait défendu de dire la vérité devant le tribunal; au surplus, il invoque ses charges de famille, le mauvais état de santé de sa femme et la modicité de son gain. La direction de la police municipale de Berne corrobore ces derniers dires et appuie la requête; le préfet et la Direction des finances pro-Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

posent de réduire l'amende à 10 fr. Vu l'art. 565 du c. p. p. il ne saurait être question de faire remise des frais et du droit de timbre extraordinaire. Par contre, le Conseil-exécutif est d'avis qu'eu égard à la mauvaise situation du recourant les amendes peuvent être réduites à 10 fr. en tout

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction du total des amendes à 10 fr.

20° Vuille, Alcide-Jules, né en 1889, originaire d'Epauvillers, charretier à Porrentruy, a été condamné le 2 juin dernier par le juge au correctionnel de Porrentruy, pour mauvais traitements infligés à des animaux, à 6 jours d'emprisonnement, 20 fr. d'amende et 9 fr. 30 de frais à l'Etat. Le prénommé avait, en mai dernier, fait l'objet de deux plaintes pour mauvais traitements infligés à des animaux. Il avait en effet, dans deux cas, frappé brutalement du manche de son fouet ses chevaux, qui ne pouvaient pas enlever un toubereau chargé de terre; dans le premier, des spectateurs étaient intervenus, non sans recevoir des injures du sieur Vuille, et dans le second la police avait mis fin à la scène. Devant le juge, Vuille reconnut les faits et déclara se soumettre au jugement. Il sollicite maintenant la remise de la peine d'emprisonnement et de l'amende, en invoquant ses bons antécédents. Le juge ne se prononce pas, dans le jugement, sur la question du sursis conditionnel. Il faut admettre que vu la nature et les circonstances du délit il n'a pas cru pouvoir mettre Vuille au bénéfice de cette mesure. Le coupable a effectivement témoigné d'une grande brutalité, que la présence de plusieurs personnes ne l'a même pas retenu d'exercer. Il paraît bon de lui faire purger se peine d'emprisonnement et payer l'amende, car c'est sans doute le seul moyen de le faire veiller, à l'avenir, à sa conduite envers les animaux. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

21º Pettini, Pierre, né en 1870, originaire de Cassasa (province de Bergame, Italie), demcurant à Riedes (commune de Sophières), a été condamné le 12 avril dernier par le juge de police de Delémont, pour con-

travention à la loi sur les auberges, à 50 fr. d'amende et 18 fr. 50 de frais à l'Etat. Le prénommé était depuis le 7 octobre 1910 gérant du débit de vin et de bière de Riedes, sans figurer comme tel dans la patente ou avoir pris une patente à son nom, d'où l'amende susmentionnée. Il fut inscrit dans la patente le 5 janvier dernier. — Pettini sollicite maintenant la remise de l'amende. Il declare n'avoir nullement eu l'intention d'enfreindre la loi et que, s'il n'a pas été inscrit en temps voulu dans la patente, c'est que le propriétaire du débit ne l'avait engagé qu'à l'essai. La Direction de l'intérieur consent à ce qu'il soit fait remise de l'amende; on peut ajouter foi aux dires du recourant. Ce dernier ayant payé les frais, le Conseil-exécutif propose donc d'accueillir favorablement sa requête.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de l'amende.

22º Zimmermann née Zahnd, Rosa, originaire de Wattenwyl, femme d'Ernest, actuellement détenue dans la maison de travail d'Hindelbank, a été condamnée le 28 décembre 1910 par le juge de police de Berne, pour non accomplissement de l'obligation d'assistance par suite de conduite déréglée, à 15 mois d'internement dans une maison de travail et, solidairement avec son mari, à 34 fr. 20 de frais à l'Etat. Les époux Zimmermann se livraient depuis assez longtemps à l'inconduite, à tel point qu'ils en vinrent finalement à abandonner leurs enfants aux soins de l'assistance publique. En dépit de sommations réitérées, il ne contribuèrent jamais à l'entretien des enfants, bien que tous deux fussent en état de travailler. La femme Zimmermann ne le cédait en rien à son mari sous le rapport de l'inconduite; c'est ainsi qu'elle vendait, pour se procurer à boire, des vêtements reçus de personnes charitables. Le juge lui infligea une peine sévère. Il relève, dans l'exposé des motifs de son jugement, qu'il en a fixé la durée de manière que la femme Zimmermann soit libéré à une époque favorable. La prénommée présente maintenant un recours en grâce. Ni la direction de la police municipale, ni le préfet n'appuient toutefois ce dernier. Il n'y a en effet aucun motif de faire grâce. La recourante ne pourra être régénérée que par un internement d'une longue durée; il est dans son propre intérêt d'être libérée non pas pour l'hiver, mais pour le printemps, époque où elle trouvera plus facilement à se placer. Dans ces conditions le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

23º Schæren, Emile-Louis, né en 1880, originaire de Kœniz, relieur, actuellement détenu au pénitencier de Witzwil, a été condamné le 19 octobre dernier par les assises du IIIe ressort, pour faux en écritures privées et escroquerie, à 14 mois de réclusion, déduction faite de 4 mois de détention préventive, ainsi qu'au paiement de 270 fr. 10 de frais à l'Etat. Le prénommé avait, en 1903, repris l'atelier de reliure R., à Langnau. Comme il manquait de fonds et que les machines coûteuses qu'il avait achetées ne rapportaient guère, il fut bi ntôt dans l'embarras. Afin d'en sortir, il chercha un associé. A cet effet, il entra en relations, en automne de 1904, avec le relieur J., alors à Schenbühl. Il fut finalement convenu que ce dernier avancerait 4000 fr. à Schæren et entrerait chez lui à titre d'employé. J. exigea en outre deux cautions solvables. Schæren fit signer la cédule par son frère et indiqua comme second garant l'instituteur S. Le sieur J. accepta ces cautions et remit l'argent à Schæren, à la condition que le second garant signerait sans délai. A quelque temps de là, Schæren lui remit effectivement la cédule. Mais il avait apposé lui-même la prétendue signature de l'instituteur S., qu'il n'avait pas même demandé comme caution. Au printemps de 1905, Schæren entrait en relations avec un autre relieur, nommé B., avec lequel il voulait s'associer; mais l'inventaire ayant fait constater que le passif égalait l'actif, B. reprit le commerce à son propre compte et Schæren ne fut plus que simple employé. Schæren avait au surplus donné de fausses indications à B. concernant son chiffre d'affaires; en outre, il craignait que la falsification de la cédule fût découverte. Il jugea donc bon de quitter Languau, et, vers la fin du mois d'août, s'enfuit à l'étranger ea emportant tout ce qu'il possédait. Ce n'est que cinq ans plus tard qu'il rentra au pays; il vint se constituer prisonnier à Berne. Poursuivi pénalement, il fut déclaré coupable des deux délits susmentionnés. Schæren n'avait pas de casier judiciaire; aussi le tribunal tint-il compte dans la mesure du possible de sa mauvaise situation au moment où il avait commis les actes incriminés, ainsi que du fait qu'il était venu se mettre volontairement à la disposition de la justice. Schæren sollicite maintenant la remise du reste de sa peine; sa conduite au pénitencier a été bonne. Vu cette dernière circonstance ainsi que la longue détention préventive subie par Schæren - détention dont, il est vrai, il lui a été tenu compte -, les bons antécédents de ce dernier et le fait qu'il s'est écoulé cinq ans entre le crime et la condamnation, le Conseil-exécutif propose de faire droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise du reste de la peine.

24º Monbaron, Madeleine, née Frutig, née en 1862, femme de Georges, négociant, originaire de Tramelan, demeurant à Madrèche, a été condamnée le 5 mai dernier par le juge au correctionnel de Nidau, pour calomnie et diffamation, à 10 jours d'emprisonnement, 50 fr. d'amende, 130 fr. de dommages-intérêts et frais d'intervention à la partie civile et 27 fr. 30 de frais à l'Etat. La prénommée, qui est connue pour une personne querelleuse et irritable, avait souvent maille à partir avec ses voisines. C'est ainsi qu'elle eut plusieurs altercations avec une dame L., envers qui elle se servit d'expressions calomnieuses et diffamatoires. Dame L. porta plainte. Devant le juge, la femme Monbaron nia avoir proféré les injures qu'on lui reprochait, mais vu les dépositions des témoins elle fut reconnue coupable et condamnée ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Elle avait déjà été condamnée, pour vol, à un jour d'emprisonnement, avec sursis; ce dernier dut être révoqué vu la nouvelle condamnation. - La femme Monbaron sollicite maintenant la remise de l'emprisonnement. Elle invoque sa mauvaise santé et le fait qu'elle doit prendre soin d'un enfant de 12 ans. Le conseil municipal de Madrèche et le préfet de Nidau appuient le recours. Selon certificat médical, la recourante est atteinte d'un commencement de tuberculose pulmonaire s'accompagnant de crises cardiaques aiguës; l'exécution de la peine aurait un fâcheux effet sur son état. Dans ces conditions et vu les recommandations dont la requête est l'objet, le Conseil-exécutif est d'avis que la peine peut être notablement réduite; par contre, on ne saurait faire grâce complète, eu égard au caractère de la recourante ainsi qu'à sa condamnation antérieure. Le Conseil-exécutif propose dont d'abaisser la peine à 1 jour d'emprisonnement. L'état de la femme Monbaron ne souffrira pas d'une détention aussi courte, qui, il faut l'espérer, sera toutefois suffisante pour faire une impression salutaire sur la prénommée.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de la peine d'emprisonnement à 1 jour.

25° Hublard, François-Joseph, né en 1865, originaire d'Ocourt, demeurant à Porrentruy, a été condamné le 24 juin dernier par le tribunal correctionnel de Porrentruy, pour abus de confiance, à 2 mois de détention correctionnelle, commués en 30 jours de détention cellulaire, et à 95 fr. 80 de frais à l'Etat. Le prénommé vendait depuis le mois de décembre de 1907 des instruments de musique pour le compte d'une fabrique d'accordéons et d'orchestrions de Leipzig. Selon contrat passé entre lui et cette fabrique, les instru-

ments ne lui étaient remis qu'à titre de dépôt; avant de conclure une vente, il devait demander l'autorisation de la fabrique, et, l'affaire faite, remettre l'argent à cette dernière, qui restait propriétaire des instruments jusqu'à leur livraison au client. A la fin de décembre 1907, la maison de Leipzig fournit à Hublard trois instruments d'une valeur totale de 2777 fr. 20. Hublard les vendit, par la suite, sans autorisation et garda l'argent par devers lui. La fabrique se vit finalement obligée de porter plainte. Au cours de l'instruction, Hublard prétendit que le contrat passé avec la fabrique avait été modifié après coup, de sorte qu'il ne pouvait plus être question d'abus de confiance; il ne put cependant pas faire la preuve de ces dires. Hublard, qui avait été condamné déjà trois fois à une peine d'emprisonnement pour infraction à l'interdiction des auberges et mauvais traitements, fut reconnu coupable et se vit infliger la condamnation susmentionnée. - Cet individu sollicite maintenant la remise de la peine. Il réitère, en substance, ce qu'il a dit devant le tribunal et fait état de ce qu'il a payé le 30 % de son dû à la partie lésée; il prétend que l'exécution de la peine lui causerait un préjudice considérable. Le Conseil-exècutif estime toutefois qu'il n'y a aucun motif de faire grâce en l'espèce, d'autant moins qu'Hublard n'a pas été jugé digne du sursis conditionnel. Il propose donc d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

26º Rossé, Emile, né en 1866, horloger, originaire d'Alle et y demeurant, a été condamné le 6 mai dernier par le tribunal correctionnel de Porrentruy, pour mauvais traitements, à 15 jours d'emprisonnement, 125 fr. d'indemnité et frais d'intervention à la partie civile et 107 fr. 09 de frais à l'Etat. La famille Rossé vivait en mauvais termes avec ses voisins L. Il y avait eu entre eux un procès pénal, qui s'était terminé par la condamnation de la femme L. pour diffamation. Le 19 mars 1911, le sieur Rossé, prénommé, attaqua à l'improviste le sieur L., près de chez lui, le jeta à terre et le frappa d'une pierre, lui faisant au crâne une blessure profonde. L. fut pendant 12 jours incapable de tout travail. Devant le tribunal, Rossé nia, mais vu les dépositions de plusieurs témoins oculaires il fut reconnu coupable; il a déjà été condamné pour calomnie et, selon rapport du conseil municipal, il est connu pour un bataillard. - Cet individu présente maintenant un recours en grâce dans lequel il invoque ses charges de famille. D'après le rapport du gendarme stationné à Alle, Rossé est craint de tous ses voisins à cause de sa violence et n'est nullement recommandable. Les choses en cet état, le Conseil-exécutif est d'avis qu'il n'y a aucun motif de se montrer clément envers Rossé, auquel l'exécution de la peine ne pourra, au contraire, être que salutaire. Il propose donc de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

27º Regez, David, né en 1862, originaire d'Oberwil, aubergiste, demeurant actuellement à Seebach (canton de Zurich), a été condamné le 20 mai dernier par le juge au correctionnel de Thoune, pour calomnies et menaces, à 3 jours d'emprisonnement, 40 fr. d'amende, 240 fr. d'indemnité et frais d'intervention à la partie civile et 120 fr. de frais à l'Etat. Le prénommé avait habité Erlenbach jusqu'au mois de juillet de 1909. Lorsqu'il voulut quitter la localité, un sieur J. S., fouleur, fit pratiquer une saisie-arrêt sur ses meubles. Regez en tut très irrité et il porta publiquement contre son créancier les accusations les plus calomnieuses et diffamatoires; il se rendit également devant la maison de S. et menaça celui-ci à plusieurs reprises, en frappant contre la porte, de le tuer. Cette menace ne pouvait pas être prise à la légère, Regez étant connu pour un individu violent et brutal. Le sieur S. porta plainte. Devant le juge, Regez dut reconnaître les faits; il essaya de prouver le bien-fondé des accusations portées contre S., mais il n'y réussit pas et il fut condamné ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Regez avait déjà été condamné à un jour d'emprisonnement pour mauvais traitements, et il ne jouissait pas d'une bonne réputation. Cet individu sollicite maintenant la remise de l'emprisonnement et de l'amende. Il prétend avoir été condamné injustement et essaie de l'établir au moyens d'allégués qui n'ont cependant guère à voir avec l'affaire. Au surplus il invoque sa prétendue bonne réputation. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'il n'y a aucun motif de faire grâce en l'espèce. Regez a été condamné vu ses propres aveux; d'autre part, la peine n'est nullement exagérée et le recourant est certainement en mesure de la purger. On le mettra d'ailleurs à même de subir son emprisonnement dans le canton de Zurich, afin de lui épargner le déplacement. Regez n'est en tout cas pas digne d'une mesure de clémence et, par suite, le Conseil-exécutif propose d'écarter son recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

28º Blanche-Régine Bastardoz, née Favre, née en 1886, originaire du Landeron, femme de Henri, actuellement détenue à Hindelbank, a été condamnée le 6 juillet 1910 par le tribunal correctionnel de Bienne, pour escroquerie, à une année de détention dans une maison de correction et, solidairement avec son mari, à 176 fr. de frais à l'Etat. Au mois de janvier 1910, dame Bastardoz venait prendre au magasin S. à Bienne, en donnant un nom et une adresse d'emprunt, une machine à coudre du prix de 240 fr., en promettant de la payer dans les quinze jours si elle en était satisfaite. Au bout des quinze jours elle ne revint plus. Elle expédia sa machine à Thonon, où elle fut vendue. L'enquête établit que les époux Bastardoz menaient une vie irrégulière et vivaient plus ou moins d'escroquerie et qu'ils avaient déjà été condamnés de ce chef à Lausanne et à Fribourg. La femme Bastardoz prétendit que c'était son mari qui l'incitait par des menaces, tandis que celui-ci rejetait la faute sur sa femme. Le tribunal les condamna tous les deux. Blanche Bastardoz a commencé à purger sa peine le 14 janvier 1911. Elle demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise d'une partie de celle-ci. Elle invoque le fait qu'elle a déjà été punie à Lausanne. Sa conduite dans l'établissement a été bonne. Cependant, vu les antécédents de la pétitionnaire, le Conseil-exécutif ne peut pas recommander son recours. Le tribunal a d'ailleurs déjà tenu compte de toutes les circonstances atténuantes.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

29º Burgener, Rodolphe, né en 1877, originaire de Grindelwald, ouvrier de campagne, à Wilderswil, a été condamné le 23 janvier 1911 par le tribunal correctionnel d'Interlaken, pour abus de personne et scandale public, à deux mois de détention dans une maison de correction, commués en trente jours de détention cellulaire, à l'interdiction des auberges pour six mois, au paiement d'une amende de 10 fr., et de 18 fr. à lui seul et de 36 fr. solidairement avec un complice pour couvrir les frais de l'Etat. La fille P. S., qui était en service dans un hôtel de Wilderswil, se trouvait le 5 décembre 1910 sur la route qui conduit à Interlaken, où elle devait se présenter dans un bureau de placement. Chemin faisant, elle rencontra un jeune homme de sa connaissance qui l'invita à entrer avec lui dans un café. Ils passèrent la journée ensemble et vers le soir seulement songèrent au retour. Lui était à moitié ivre, elle presque hors d'état de marcher. Ils arrivèrent tant bien que mal à la forêt de Rugen, où ils rencontrèrent Burgener, auquel le jeune

homme demanda de lui donner un coup de main, sa compagne ne pouvant plus du tout marcher. Ils s'arrêtèrent près des ruines d'Unspunnen et là Burgener se livra à des actes impudiques sur la fille S. Toute l'affaire n'avait pas laissé d'éveiller l'attention de plusieurs personnes, qui portèrent plainte. Burgener fut condamné comme il est dit plus haut, et les deux autres inculpés à de simples amendes. Burgener sollicite aujourd'hui remise d'une partie de sa peine. Il fait observer qu'il a épousé la personne dont il s'agit, qu'il a ainsi réparé ses torts, qu'il est pauvre, que sa femme va devenir mère, enfin qu'il doit faire du service militaire et que son absence ferait tomber sa famille à la charge de l'assistance publique. Le préfet d'Interlaken confirme ces dires et déclare que depuis sa condamnation Burgener se conduit bien. Le pétitionnaire ayant déjà été condamné plusieurs fois pour différents délits, le Conseilexécutif estime ne pas pouvoir recommander le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

30º Bourquenez, Achille-Paul, né en 1874, originaire de Boncourt, horloger à Porrentruy, a été condamné le 8 juin 1911 par le juge au correctionnel de Porrentruy, pour infraction à l'interdiction des auberges, à 5 jours d'emprisonnement et au paiement de 9 fr. 90 de frais à l'Etat. Bourquenez était en retard pour le paiement de ses impôts communaux de 1907 et 1908. Il a contrevenu au mois de mai 1911 à l'interdiction des auberges prononcée contre lui en raison de ce fait et qui est encore en vigueur, les impôts arriérés et les frais de poursuite n'ayant pas été payés. Il demande à être mis au bénéfice d'une mesure de clémence, en alléguant sa nombreuse famille et sa pauvreté. Le conseil communal de Porrentruy ne recommande pas la requête. Bourquenez n'a pas payé non plus les frais à l'Etat. Il est inadmissible qu'avec un peu de bonne volonté il n'arrive pas à payer la somme minime qui lui est réclamée, mais il est probable qu'il ne se soucie pas de ses obligations.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

31º Chopard, Lina, née en 1869, originaire de Sonvilier, femme de Louis-Auguste, actuellement détenue à Hindelbank, a été condamnée le 24 janvier 1911, par les assises du Vº arrondissement, pour faux en écritures de banque, à 11 mois et 15 jours de détention Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1911.

dans une maison de correction, à la perte de ses droits civiques pour deux aus et au paiement de 250 fr. 60 de frais d'Etat. Lina Chopard avait falsifié dans le cours de 1910, au préjudice de différentes banques de St Imier, Renan et Sonvilier toute une série de lettres de change sur lesquelles elle avait apposé la signature de son mari et de différentes autres personnes comme caution. Elle présenta ces traites aux banques, qui les acceptèrent, et elle en toucha le montant. Elle s'arrangea plus tard pour en prolonger les échéances. Une autre fois, c'est le montant de la traite qu'elle falsifia. Les sommes ainsi obtenues par elle s'élèvent au total de 700 fr. Elle a reconnu les faits. Devant le tribunal elle a prétendu avoir eu recours à cet expédient afin de se procurer de quoi entretenir sa famille. L'enquête a prouvé, en effet, que son mari ne lui donnait q'une somme insuffisante et qu'il était endetté. D'autre part l'inculpée s'adonnait à la boisson et elle était loin de jouir d'une réputation sans tache. Le tribunal a tenu compte de toutes les circonstances qui parlaient en sa faveur, mais il a refusé de la mettre au bénéfice de la loi sur le sursis. Lina Chopard n'avait pas de casier judiciaire. Elle adresse aujourd'hui au Grand Conseil une requête par laquelle elle demande qu'il lui soit fait remise d'une partie de sa peine. Elle s'est bien conduite au pénitencier. Malgré cela le Conseil-exécutifestime qu'il n'y a pas lieu de faire droit au recours, attendu qu'en abrégeant la peine on risquerait fort d'en compromettre l'effet. Le tribunal a tenu compte du reste de toutes les circonstances atténuantes. Lina Chopard a commis, avec préméditation, un grand nombre de délits et la peine infligée n'est nullement en disproportion avec leur gravité.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

89\*

32º Gilgen, Rosina, née Hirschi, née en 1871, originaire de Albligen, actuellement au pénitencier de St-Jean a été condamnée le 15 février 1911, par la Chambre des assises, pour vol qualifié et pour vol simple, à 14 mois de réclusion et au paiement de 128 fr. 05 de frais de l'Etat. La femme Gilgen a volé au mois de décembre 1910 au charpentier G., qui demeurait dans la même maison, du linge représentant une valeur de plus de 100 fr., ainsi que 80 fr. 60 en espèces. La première fois elle profita d'une absence de G. pour pénétrer dans sa chambre; la seconde fois elle enfonça la fenêtre. Elle n'avoua son délit que lorsqu'il lui fut impossible de faire autrement. La femme Gilgen a déjà été condamnée pour vol à deux jours d'emprisonnement. D'après le rapport du conseil communal,

sa réputation est loin d'être bonne. Elle s'adonnait à la boisson. Elle sollicite aujourd'hui remise d'une partie de sa peine en promettant de se mieux conduire à l'avenir. Néanmoins le Conseil-exécutif estime que, vu les mauvais antécédents de la pétitionnaire, il n'y a pas lieu de la mettre au bénéfice d'une mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

33º Kähr, Jacob, né en 1872, manœuvre, originaire de Lauperswil, a été condamné les 17 janvier et 6 juin 1911 par le juge de police de Berthoud, pour nonaccomplissement malicieux de ses obligations alimentaires, à 30 et 40 jours d'emprisonnement, ainsi qu'à 15 et 17 fr. 10 de frais à l'Etat. Au mois de décembre 1909, le préfet de Berthoud retira à Kähr la puissance paternelle sur ses cinq enfants, dont l'éducation était compromise. Kähr devait payer à partir du 1er janvier 1910 une contribution mensuelle de 15 fr. pour leur entretien, mais il ne remplit pas cette obligation. La commission d'assistance de Berthoud se vit obligée d'en appeler à réitérées fois au juge, mais les sommations de ce dernier restèrent sans résultat. Kähr commença par déclarer qu'il ne paierait rien tant qu'on ne lui aurait pas rendu ses enfants; plus tard il prétendit que son gain ne lui permettait pas de payer cette somme. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il aurait pu verser quelque chose. Aussi fut-il condamné quatre fois dans les années 1910 et 1911 par l'autorité de discipline en matière d'assistance publique. Aujourd'hui il demande que lui soient remises les deux dernières peines. Il promet de remplir ses obligations à l'avenir et invoque son mauvais état de santé. Les autorités locales de Hasle ainsi que le préfet recommandent la requête. Kähr se conduit actuellement d'une façon convenable et semble vouloir se corriger. La commission d'assistance de Berthoud en revanche estime qu'il n'y a pas lieu de tenir compte des promesses faites par Kähr, qui paraît-il, ne les tient pas. La requête est également recommandée par un médecin. Le Conseil-exécutif ne pense pas qu'il y ait lieu de faire remise complète des peines, mais vu les recommandations mentionnées plus haut, il propose de les réduire à 10 jours d'emprisonnement en tout.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de la peine à 10 jours d'emprisonnement en tout.

34º Mina Münger née Léchot, née en 1886, femme de Gottfried, originaire de Orvin, a été condamnée le 28 juillet 1911 par le tribunal correctionnel de Porrentruy, pour vol, à deux mois de détention dans une maison de correction, commués en 30 jours de détention cellulaire, et au paiement de 54 fr. 25 de frais à l'Etat. Le 4 juillet 1911 Mina Münger se rendit dans le magasin de la Société de consommation P. pour y acheter du vin. Pendant que la vendeuse s'en allait à la cave pour le tirer, Mina Münger s'empara au comptoir d'un billet de 50 fr. Le vol fut découvert immédiatement et la police avisée. Mina Münger avoua et rendit l'argent. Elle a déjà été punie pour vol deux fois en 1909. Le tribunal lui a infligé le minimum de la peine. Dans la requête qu'elle adresse au Grand Conseil afin d'être mise au bénéfice d'une mesure de clémence, elle prétend avoir agi poussée par une impulsion dont elle n'était pas responsable, attendu qu'elle était enceinte au moment de son délit. Elle ne produit cependant aucune preuve à l'appui de ce dire. Cette circonstance aurait dû d'ailleurs être invoquée devant le tribunal. Elle dit en outre avoir deux enfants à sa charge. Le Conseil-exécutif estime qu'aucune de ces circonstances ne justifie une remise de peine.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

35° Schütz Ernest, né en 1881, d'Albligen, boulanger à Berne, a été condamné le 23 mai 1911 par le juge de police de Berne, pour contravention à la loi sur les auberges, au paiement d'une amende de 50 fr., de 2 fr. de patente et de 3 fr. 50 frais de l'Etat. Il avait été constaté qu'on vendait dans le magasin de Schütz de la bière en quantités inférieures à deux litres. Schütz reconnut les faits devant le juge. Il n'est pas en possession d'une patente pour la vente des spiritueux au détail. Il s'excuse en disant que la vendeuse qui a servi la bière avait été engagée depuis peu et qu'on avait oublié sans doute de la mettre au courant des dispositions de la loi. Il déclara se soumettre volontairement au jugement qui serait rendu contre lui. Le juge lui a infligé l'amende minimum. Schütz adresse aujourd'hui au Grand Conseil une requête par laquelle il en sollicite la remise. Il invoque les faits exposés ci-dessus. La direction de la police de la ville confirme les dires du pétitionnaire et propose qu'il lui soit fait remise de la moitié de l'amende. Le préfet et la Direction de l'intérieur sont du même avis. Vu ces recommandations, le Conseilexécutif fait également sienne cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la moitié de l'amende.

36º Rosina Wittwer née Schweingruber, née en 1864, épouse de Adolphe, originaire de Aeschi, a été condamnée le 29 août 1911, par le juge de police de Berne, pour injures et voies de fait, à deux amendes de 30 fr. chacune et au paiement de 116 fr. 20 de frais de l'Etat. La femme Wittwer vivait en mésintelligence avec la femme S., qui demeurait dans la même maison. Elles se querellaient souvent. En fin de compte la femme S. porta plainte, accusant la femme Wittwer de diffamation ct de mauvais traitements. L'enquête permit d'établir que la plaignante avait été injuriée le 19 octobre 1909 et même maltraitée le 28 décembre par la femme Wittwer. Toutefois les voies de fait n'avaient eu aucun caractère de gravité. La femme Wittwer demande qu'il lui soit fait remise des amendes et des frais. Vu l'article 565 du code de procédure pénale, il ne saurait être question de faire remise de ces derniers. La direction de la police de la ville dit que la pétitionnaire a un caractère peu commode et que sa réputation n'est pas des meilleures, mais elle confirme que la famille Wittwer se trouve dans une situation matérielle assez précaire. Le préfet propose qu'il soit fait remise d'une des amendes. C'est aussi l'avis du Conseil exécutif.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de l'une des amendes.

37º Wälti, Hermann, né en 1886, agriculteur, de Hermrigen, actuellement détenu à Witzwil, a été condamné le 16 décembre 1910, par les assiscs du IVe ressort, pour mauvais traitements ayant entraîné la mort, à un an et demi de détention dans une maison de correction, - les deux mois de prison préventive étant déjà décomptés, - et au paiement de 666 fr. 75 de frais de l'Etat. Le vendredi 2 septembre 1910 Wälti était allé voir, avec quelques autres personnes de Hermrigen, l'inspection des troupes à Bienne. A son retour il alla prendre un verre à l'auberge Z. Il déposa son parapluie devant l'établissement. Lorsqu'il s'en alla, il oublia de le prendre. Peu après, s'en étant aperçu, il envoya quelq'un pour le chercher, mais le parapluie avait disparu. Les renseignements qu'il obtint lui firent supposer que c'était le tailleur M., lequel était venu chercher du schnaps à l'auberge, qui s'en était emparé. Le soir il se rendit dans la maison R., où M. avait son domicile. Il somma sans aucun préambule ledit M. de lui rendre son parapluie. M. lui ayant répondu qu'il ne l'avait pas vu, il lui appliqua quelques soufflets. Un peu plus tard, dans la cuisine de R., Wälti recommença à frapper M., ce que voyant, le nommé R., qui estimait que la correction était vraiment un peu trop brutale, s'en alla dans la chambre de M., pour voir si le parapluie s'y trouvait, ce qui était réellement le cas. M. était ivre et continnait à nier avoir volé le parapluie. Suivant la déposition de R., il est en effet possible que M., qui avait oublié son propre parapluie en route, ait pris celui de Wälti, sans se rendre compte de l'erreur. Cependant, il convient de relever ici que M. a été puni plusieurs fois antérieurement pour vol. Wälti paraît s'être mis à ce moment en tête d'amener M. à faire des aveux. Il lui porta encore quelques coups et déclara vouloir conduire lui même le délinquant chez le gendarme. M., qui n'offrait aucune résistance, le suivit, mais à un moment donné il tomba sur le sol. Wälti croyant que M. jouait la comédie, le frappa de nouveau et finit par l'abandonner sur le sol. Il se rendit lui-même à l'auberge voisine, d'où il envoya deux camarades pour voir ce qu' était devenu M. Ils le trouvèrent gisant sur le sol et ne donnant pas signe de vie. Ce n'est que le lendemain matin qu'il fut relevé et transporté, sur l'ordre de la police, à l'hôpital où il mourut sans avoir repris connaissance. L'autopsie a montré qu'il avait bien réellement succombé aux coups reçus. Wälti chercha devant le tribunal à faire croire que les coups portés par lui avaient été légers et sans aucune gravité. On n'a pas pu savoir s'il s'était servi de ses poings seulcment ou d'un instrument. Le tribunal a tenu compte de toutes les circonstances: d'une part de la brutalité de Wälti, qui s'est acharné à frapper un homme de 59 ans, dépourvu de tout moyen de défense, ainsi que de l'indifférence qu'il a montrée dans la suite; d'autre part du fait que le prévenu n'avait subi antérieurement aucune condamnation et jouissait d'une bonne réputation. Wälti demande au Grand Conseil qu'il lui soit fait remise du reste de sa peine. Il estime que celle-ci est trop sévère et que le tribunal a fait entrer en ligne de compte des circonstances dont il n'avait pas à s'occuper, Sa conduite dans l'établissement pénitentiaire n'a donné lieu à aucune plainte. Le Conseil-exécutif estime qu'il ne peut pas être question pour le moment de mettre Wälti au bénéfice d'une mesure de clémence. Le Grand Conseil n'a pas à entrer en matière sur les critiques auxquelles se livre Wälti envers le tribunal qui l'a condamné Il pourra être tenu compte plus tard de sa bonne conduite au pénitencier et de ses antécédents.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

38º Urfer, Ida, née en 1887, originaire de Burgistein, pierriste à Brügg, a été condamnée le 12 mai 1911, par le juge de police du Bas-Simmenthal, pour

contravention à la loi sur les auberges à une amende de 50 fr. et à 7 fr. 50 de frais de l'Etat. Ida Urfer avait loué du nommé R. B., à Ringoldingen, une auberge d'été au Stockhorn. R. B. avait payé la patente mais elle ne fut transférée que le 19 octobre 1910, après que plainte eut été portée. Ida Urfer sollicite du Grand Conseil la remise de l'amende. Le conseil communal de Brügg certifie que la prénommée jouit de la meilleure réputation et qu'il est fort probable que, ainsi qu'elle l'affirme, elle ne connaissait pas les formalités imposées par la loi. La requête est également recommandée par le conseil communal d'Erlenbach. La Direction de l'intérieur ne s'oppose pas à ce que l'amende soit remise. Vu les circonstances exposées ci-dessus, le Conseil-exécutif propose qu'elle soit reduite à 10 fr. Une remise complète crécrait un précédent qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à 10 fr.

39º Schenk, Jules, né en 1878, originaire de Signau, a été condamné le 30 juillet 1894, par les assises du He ressort, pour brigandage, vol et abus de confiance, à vingt ans de réclusion et à 435 fr. 75 de frais de l'Etat. Schenk a été interné en 1891, pour vol, dans la maison de correction de Cerlier; le 19 mars 1894, il s'évadait en emportant plusieurs objets qui appartenaient à ses camarades. A Herrenschwand, il entra en service chez un agriculteur, où il resta jusqu'au 15 avril 1894. A cette date, il s'en vint à Berne dans l'intention de se rendre de là dans l'Emmenthal. Sur la route d'Ostermundigen, il rencontra un vannier, auquel il demanda son chemin. Le vannier lui répondit qu'il l'accompagnerait jusqu'à Stettlen et qu'il lui montrerait là la direction à prendre. Arrivé à Ostermundigen on s'arrêta pour manger un morceau de pain et boire un verre d'eau-de-vie, puis on se remit en route. Entre Ostermundigen et Stettlen, le vannier déclara être fatigué et proposa à son compagnon de s'écarter un peu de la grande route et de se reposer. Il conduisit Schenk au Steingrübli. C'est là que, d'après les dires de Schenk, ils se prirent de querelle. Ce fut, prétend ce dernier, le vannier qui commença. La querelle dégénéra bientôt en voies de fait. Schenk saisit une pierre, asséna plusieurs coups à son adversaire, qui tomba sans connaissance sur le sol. Schenk s'empara de sa montre et de sa chaîne, puis d'une somme de 140 fr., se rendit à Zæziwil et de là en chemin de fer à Berne, puis à Neuveville. Il comptait retourner à Cerlier quand il fut arrêté. Le vannier fut trouvé étendu sans connaissance sur le sol. Transporté à l'hôpital de l'Ile, il ne tarda pas à succomber à ses blessures. Schenk avait de très mauvais antécédents. Sa conduite à Cerlier a été franchement mauvaise. C'est un habitué du crime. Le jury lui a accordé, à cause de la mauvaise éducation qu'il a reçue pendant son enfance, le bénéfice des circonstances atténuantes. A plusieurs reprises déjà Schenk a adressé un recours en grâce au Grand Conseil, mais en vain. Aujourd'hui il renouvelle sa tentative. Il invoque sa jeunesse au moment du crime et rappelle les circonstances malheurcuses dans lesquelles il a été élevé. Schenk ne s'est pas très bien conduit au début dans l'établissement pénitentiaire. Il a dû être puni disciplinairement en 1901 et en 1903, ce qui a empêché l'autorité de le mettre au bénéfice du décret sur la libération conditionnelle. Depuis lors, c'est-à-dire dans les 8 dernières années, il ne lui a été infligé aucune punition et dans ces dernières temps, on peut dire que sa conduite a été parfaite. Il faut reconnaître que la peine infligée à Schenk, qui n'avait alors que 16 ans, était sévère. Etant donné que, pour le cas où il serait libéré, il s'engage à se placer volontairement sous une autorité de patronage et qu'il n'y a dès lors pas lieu de craindre qu'il commette de nouveaux méfaits, le Conseil-exécutif estime qu'on peut lui faire remise aujourd'hui du reste de sa peine.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise du reste de la peine.

40° et 41° Schütz, Berthold, né en 1889, commis, originaire de Sumiswald, et Ramseyer, Louise-Marguerite, née en 1891, originaire de Grosshæchstetten, couturière à Berne, ont été condamnés le 29 mai dernier par le juge de police de Berne, pour concubinage, chacun à 4 jours d'emprisonnement et tous deux solidairement à 40 fr. de frais à l'Etat. Le 22 novembre 1910, la police municipale de Berne dressait procèsverbal contre les prénommés pour concubinage, attendu que, sans être mariés, ils avaient vécu en commun du 25 avril au 1er octobre de la même année. Devant le juge, en audience du 6 décembre 1910, Schütz reconnut le bien-fondé de la plainte; la fille Ramseyer fit défaut. L'affaire fut laissée en suspens jusqu'au 17 février 1911, date où une nouvelle plainte fut portée contre les prénommés, ceux-ci ayant continué à vivre maritalement. Un enfant était issu de la liaison. Le 7 mars 1911, Schütz et Louise Ramseyer comparurent devant le juge de police; ils reconnurent les faits relevés contre eux, mais ils déclarèrent vouloir faire les démarches voulues pour régulariser leur situation. Ils

furent condamnés par défaut, le 19 avril suivant, chacun à 2 jours d'emprisonnement et, solidairement, aux frais. Schütz et la fille Ramseyer appelèrent de ce jugement à la 1re chambre pénale de la Cour suprême, qui interpréta leur recours comme une demande en relevé du défaut et la transmit au juge de police pour statuer. Celui-ci y fit droit le 16 mai, entendit une fois de plus les prévenus, qui renouvelèrent leurs aveux. et les convoqua à une nouvelle audience fixée au 29 mai. Schütz et Louise Ramseyer firent de nouveau défaut, sur quoi le juge rendit le jugement indiqué plus haut, après que les renseignements pris auprès de l'officier de l'état civil de Berne eurent montré que les prénommés n'avaient fait aucun démarche en vue de leur mariage. Le jugement fit l'objet d'un recours, sur · lequel la Cour d'appel n'entra cependant pas en matière, pour cause de tardivité. -Le sieur Schütz et Louise Ramseyer, qui se sont enfin mariés le 15 juillet dernier, présentent maintenant au Grand Conseil un recours en grâce. Ils prétendent que des circonstances de famille les ont empêchés de régulariser leur situation plus tôt et invoquent leur bons antécédents ainsi que le fait que l'exécution de la peine ferait perdu sa place à Schütz et compromettrait la santé de sa femme; enfin ils prétendent avoir ignoré que le concubinage fût punissable dans le canton de Berne, alors qu'il est toléré ailleurs. Tous deux jouissent d'une bonne réputation et n'ont pas de casier judiciaire; la femme Schütz-Ramseyer n'a toutefois pas eu une conduite irréprochable, ainsi qu'il appert d'un rapport de l'autorité communale de Grosshœchstetten. La direction de la police municipale de Berne et le préfet proposent de rejeter le recours, vu la résistance que les intéréssés ont mis à régulariser leur situation. Le Conseil-exécutif, lui, estime qu'il n'y a en tout cas pas lieu de faire grâce complète. L'ignorance de la loi dont les recourants arguent ne saurait être admise en ce qui concerne leurs relations à partir de la première plainte; au surplus, ils n'ont pas établi la véracité de leurs dires concernant l'impossibilité où ils auraient été de se marier (Louise Ramseyer est devenue majeure le 29 avril dernier, de sorte que dès cette date rien ne s'opposait plus au mariage). L'attitude des recourants pendant le procès témoigne d'ailleurs de leur mauvaise volonté et il faut admettre que, n'était la condamnation qui leur a été infligée, ils auraient continué à vivre maritalement. On tiendra donc suffisamment compte de tout ce qui peut militer en leur faveur, et particulièrement de leur mariage, en commuant la peine d'emprisonnement en 20 fr. d'amende à chacun.

Proposition du Conseil-exécutif: Commutation de la peine d'emprisonnement en 20 fr. d'amende à chacun.

42º Vogt, Simon, né en 1857, originaire de Granges, dégrossisseur à Madrèche, a été reconnu coupable le 25 juillet 1907, par les assises du IVe ressort, du crime d'incendie, avec circonstances atténuantes, et condamné à 6 ans de réclusion et 364 fr. 95 de frais à l'Etat. Le prénommé, qui était un alcoolique, habitait en 1907 une maison construite en majeure partie en bois, contiguë avec d'autres maisons de même construction, sise à la route de Brügg, à Madrèche. Dans la nuit du 26 au 27 avril de 1907, il rentra ivre, à une heure tardive. Les membres de sa famille étaient déjà couchés; ils avaient fermé l'appartement et, au début, n'entendirent pas ses appels. Vogt dut attendre un certain temps avant que la porte lui fût ouverte; une fois chez lui, il circula longtemps dans le logement, en proie à une violente excitation et proférant des menaces contre son gendre Müller, qui habitait la même maison. Sa femme et ses enfants l'entendirent aller plusieurs fois de sa chambre aux cabinets et en revenir et ne se rendormirent que lorsqu'il leur parût calmé. Au matin du 27 avril, un des fils Vogt, en se rendant aux cabinets, remarqua que le toit de ceux-ci et une paroi les séparant du logement d'une dame Neuhaus étaient en feu. Le commencement d'incendie put être rapidement étouffé par les frères Vogt; le feu n'en avait pas moins déjà atteint la poutraison des combles. Le père Vogt n'aida pas à combattre l'incendie et dans le trouble du moment il trahit sa culpabilité. Déféré aux tribunaux, il ne fit aucun aveu; cependant, vu les circonstances, il fut reconnu coupable et condamné ainsi qu'il a été dit plus haut. Le sieur Vogt avait déjà cinq condamnations à son actif et ne jouissait pas d'une bonne réputation. — Sa femme et ses quatre enfants sollicitent maintenant sa grâce, en invoquant son âge, qui ne lui permettrait plus guère de trouver du travail dans deux ans. Ils se déclarent prêts à le reprendre auprès d'eux et à lui aider à rentrer dans la bonne voie. Le conseil municipal de Madrèche appuie le recours. Au pénitencier, Vogt s'est bien conduit. Le Conseil-exécutif est cependant d'avis qu'il n'y a pas de motifs de faire grâce pour le moment. Les jurés ont déjà tenu compte de tout ce qui atténuait la culpabilité du prénommé et la cour d'assises ne lui a infligé guère plus du minimum de la peine prévue, bien que le crime d'incendie ait été commis de nuit. L'âge et la bonne conduite de Vogt au pénitencier parlent en sa faveur; cependant, vu son casier judiciaire et la gravité des faits qui lui sont reprochés, on ne saurait lui faire grâce maintenant déjà. Le Conseil-exécutif propose donc d'écarter le recours comme étant prématuré.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

43º Hedinger, Jean-Georges, né en 1886, originaire de Wilchingen, ancien employé de banque, demeurant à Rütti près Büren, a été condamné le 15 juillet dernier par les assises du IIe ressort pour faux en écritures de banque, dans quatre cas, avec dommage supérieur à 300 fr., à 18 mois de réclusion et 104 fr. 80 de frais, sous octroi de circonstances atténuantes. Le prénommé, qui était autrefois employé à la Banque populaire suisse, à Berne, a en 1910 et 1911 apposé sur quatre billets de change de 2000, 600, 250 et 200 fr., tirés sur la Banque populaire suisse, la Caisse d'épargne et de crédit et la Banque cantonale à Berne, la fausse signature de son beau-frère Rodolphe Scheidegger, cordier à Belp. Les trois premiers billets furent payés par un tiers; il en fut de même du quatrième, mais seulement une fois la poursuite pénale commencée contre Hedinger. Celui-ci, que la Banque populaire avait congédié pour manquement à ses devoirs, prit la fuite au printemps de 1911; il fut cependant arrêté le 1er juillet dernier à Rütti, près Büren, où il s'occupait d'agriculture. Déféré aux tribunaux, il avoua tout et fut condamné ainsi qu'il a

été dit ci-dessus. - Hedinger, qui n'avait pas de casier judiciaire et jouissait d'une bonne réputation, présente maintenant un recours en grâce. Il y allègue que s'il a commis les faux à lui reprochés, c'est parce que la maladie puis la mort de sa femme, ainsi que sa propre maladie et divers cautionnements malheureux l'ont acculé à la misère. Les jurés qui l'ont reconnu coupable appuient sa requête et se prononcent pour la réduction de la peine, qu'ils estiment trop rude. Le Conseil municipal de Bümpliz appuie lui aussi le recours; le préfet de Berne, par contre, estime que le moment de faire grâce n'est pas encore venu. Le Conseil-exécutif partage cette dernière opinion, d'autant plus que, vu la gravité des faits, la peine ne saurait être considérée comme exagérée. On ne saurait donc faire remise complète de cette dernière. Par contre, on pourra plus tard, examiner si elle peut être réduite.

Proposition du Conseil-exécutif: Rejet, le recours étant prématuré.

